

*Usages sociaux
des machines à communiquer*



les
de cahiers
l'animation

Créée il y a aujourd'hui dix ans, la Revue LES CAHIERS DE L'ANIMATION s'adresse aux animateurs, aux responsables d'associations, aux élus, comme aux chercheurs et aux formateurs. A tous ceux pour qui l'animation socio-culturelle et le développement culturel ont un sens, LES CAHIERS DE L'ANIMATION APPORTENT LES INFORMATIONS ET LES REFLEXIONS INDISPENSABLES. En décrivant, en analysant des expériences et en même temps en n'hésitant pas à se livrer à des études plus générales, à éclairer le présent par des réflexions plus approfondies, afin de mieux pouvoir comprendre et de faire autrement.

C'est dans cette perspective que LES CAHIERS DE L'ANIMATION proposent des éléments d'information et de réflexion à tous ceux qui,

- de la maison de quartier au centre culturel,
 - de la maison de l'enfance au foyer du III^e âge,
 - de la maison des jeunes à la maison de la culture,
 - de l'atelier de poterie au terrain d'aventures,
 - de la médiathèque à la maison des associations,
 - de la boutique de gestion au centre d'information pour les jeunes,
- entendent par leur action et par leur travail faire du TEMPS LIBRE autre chose qu'un temps vide, et donner au TEMPS LIBRE ses véritables dimensions d'éducation, de culture et de jeu.



Directeur de la publication : N. Deny

Rédactrice en chef : G. Poujol

Rédaction : B. Jung

Secrétaire de rédaction : A. Dozol

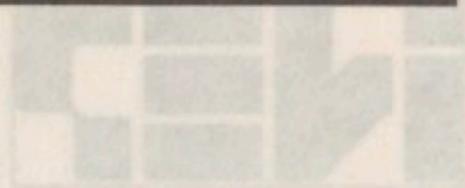
Comité de rédaction : C. Baret, P. Besnard, M. Boulanger, J.F. Chosson, R. Dujardin, O. Gagnier, P. Gallaud, G. Gentil, C. Guérin, J. Guérineau, G. Guilhaume, C. Huet, J. Ion, L. Kellermann, R. Lachat, C. Lacks, B. Laville, I. Lochard, F. de Manoel, I. Mazel, B. Miège, J.-M. Mignon, A. Oberti, B. Sachs, C. Sageot, M. Simonot.

Couverture : M. Violette

Maquette : D. Fourquet

ISSN 0291-8404

de **les cahiers** **l'animation**



Usages sociaux des machines à communiquer

(responsable du n° Olivier Gagnier)

1982-II n° 36

Maîtrise et développement de la communication, par Olivier GAGNIER	3
Les mouvements d'éducation populaire face à la télé, par Nicole GAUTHIER	11
Nice : l'accès des jeunes aux media, par Annie OBERTI	15
Grenoble : municipalité, associations, media - interview de Daniel POPULUS	23
Les nouveaux entrepreneurs de la vidéo indépendante par Philippe PELAPRAT	27
Media et citoyenneté, par Olivier GAGNIER	33
Media communautaires au Québec : Etat de marginalité ou marginalité d'Etat, par Michel SENECALE	41
Usage pédagogique et maîtrise de la télévision, par Rose-Marie MEYER	59
Associations, micros, radios - débat organisé par le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'I.N.E.P. - Propos recueillis par Annie OBERTI	65
Images animées d'Alsace, par Claude SAGEOT	81
Au fil du temps, « une expérience de cinéma en Alsace », par Daniel COCHE	87
Les assises du cinéma breton, par Rémi DUJARDIN	99
Bretagne : régionalisation de l'audio-visuel, par Olivier GAGNIER	105
Les nouvelles écritures interactives, par Philippe QUEAU	111



LES CAHIERS DE L'ANIMATION

une publication de l'I.N.E.P.

L'INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE est un établissement public dépendant du MINISTÈRE DU TEMPS LIBRE.

L'établissement contribue à l'information, à la formation et au perfectionnement des bénévoles et professionnels exerçant leurs fonctions dans l'animation. Sous forme de stages de formation, à des niveaux divers, de journées d'études et de colloques, les actions de l'I.N.E.P. portent sur le LOISIR SOCIAL, l'éducation populaire, l'animation et le développement culturel.

DEPARTEMENT DE L'ANIMATION ET DE LA FORMATION

Dir. : C. Huet
958.41.97

L'INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE dispose d'un centre d'études et de recherches. Le DEPARTEMENT DES ÉTUDES, de la RECHERCHE et de la DOCUMENTATION, a été créé en 1971. Promouvant études et recherches consacrées à la formation des animateurs, à l'animation, à l'éducation populaire et au développement des activités socio-culturelles, le D.E.R.D. assure la diffusion des travaux par l'intermédiaire des CAHIERS de l'ANIMATION et par l'édition des DOCUMENTS de l'I.N.E.P. destinés à la documentation (série I), aux publications de recherches (série II), aux documents iconographiques (série III).

DEPARTEMENT DES ÉTUDES, DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION

Dir. : O. Gagnier
958.49.98

L'INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE offre aux chercheurs, aux formateurs, aux animateurs et à toute personne qui en fait la demande, les ressources de sa documentation. Le Centre de Documentation de l'I.N.E.P. est ouvert de 9 h à 19 h – le samedi de 10 h à 12 heures.

CENTRE DE DOCUMENTATION

958.75.30

Chroniques

- Vie des associations* : Le Haut Comité du loisir social - Les Etats Généraux du C.R.A.J.E.P. d'Alsace - COTRAVAUX, Journées d'études des 5 et 6 mars - Hommage à Guy Madiot - Le Conseil International de l'éducation des adultes à l'I.N.E.P. - Propositions de l'U.F.C.V. pour une meilleure reconnaissance du rôle des associations - A propos de la J.E.C.F.. 119
- Animation - animateurs* : L'observatoire de programmes d'animation - Des informations sur le contrôle des connaissances du D.E.F.A. - Une réflexion sur le statut de l'animateur. 125
- Perspectives internationales* : L'E.L.R.A.. 131

Au fil des lectures

- Généalogie de l'Action Culturelle - Les Frères des écoles chrétiennes - La Crise de l'Etat-Providence - Ils vivent autrement - Approche socio-culturelle des pratiques - Expression corporelle - La danse contemporaine 135
- Lecture de la presse 144
- Résumés des articles 149
- Abonnements

de **les cahiers**
de **l'animation**

Revue

119 A propos de la I.C.E.F.
 125 L'animation - Animateurs : L'observatoire de programmes d'animation - Des jalons -
 131 Perspectives d'animation : I.C.E.F.

De la culture à l'éducation

132 L'éducation de l'Arctique - Les Frères des écoles chrétiennes - La Cité de
 138 L'éducation - La culture - L'éducation - L'éducation - L'éducation - L'éducation -
 144 L'éducation de la jeunesse
 149 Réviser les articles
 Abonnements

de l'animation
les cahiers

RAYMOND LABOURIE VA QUITTER L'I.N.E.P. et prendre une retraite dont j'imagine qu'elle n'interrompra pas ses travaux sur l'éducation populaire et l'animation ni sur les autres thèmes qui l'interrogent.

Durant 15 années passées à l'I.N.E.P., Raymond Labourie n'a cessé de réfléchir à la position originale de cet Institut relevant aujourd'hui du ministère du Temps Libre, à faire des propositions pour éclairer davantage les objectifs de l'I.N.E.P. et les traduire en politiques coordonnées avec les orientations du ministère.

Il est vite apparu que cet enseignant possédait une force de caractère peu commune, une rigueur du raisonnement, un sens de la méthode et une grande autorité. Contrairement à l'idée fort répandue que « notre langue s'oppose très souvent à une expression immédiate de la pensée » (Valéry), Labourie a toujours eu le don d'écrire dans des conditions de rapidité étonnante.

Chef du Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation depuis 1971, Raymond Labourie va transformer ce secteur de l'I.N.E.P. en observatoire de la réalité socio-culturelle, conduisant des études empiriques et des analyses critiques sur les pratiques socio-culturelles appliquées à d'autres réalités : le nouveau comportement des jeunes dans le loisir, la formation des animateurs, les cultures populaires... Ces travaux ont pour mission d'éclairer l'action de tous ceux qui agissent au service de la jeunesse, de l'éducation populaire, des associations. La plupart de ces études ont fait l'objet de publications dans les « Cahiers de l'Animation », revue de l'I.N.E.P. dont Labourie a été le fondateur et l'auteur de nombreux articles de fond.

Ses apports les plus récents portent sur le débat : « Education Populaire et Animation Socio-Culturelle » ; le n° 34 de la revue intitulé « l'Éducation Populaire aujourd'hui » comporte un long article dans lequel il s'interroge sur la place et sur le sens d'une éducation populaire en 1981. En 1981, nous explique-t-il, « l'Éducation Populaire n'existe plus comme mouvement social. Elle apparaît davantage comme une addition d'actions éducatives qu'articulée à un projet culturel éthico-politique ». Revenant à ce thème central, Raymond Labourie nous rappelle dans un texte récent « De la moralisation à l'expression du moi : ou les avatars de l'éducation populaire », les conditions de l'avènement de l'animation socio-culturelle vers les années 60, dans une France saisie par le développement économique et en proie à une urbanisation massive. Il insiste sur sa territorialisation, l'animation socio-culturelle devenant un enjeu dans les politiques locales. « L'animateur de 80 n'a pas de valeur sûre à transmettre. Investi dans le monde de la relation et de la communication, il n'a ni objet de savoir propre, ni maîtrise des codes à transmettre. Sa position médiatrice ne s'établit pas dans une verticalité : du bien culturel au peuple, mais dans une horizontalité entre usagers ou entre groupes définis par des critères démographiques, voire géographiques ». « A la verticalité de l'éducation populaire s'est substituée une « horizontalité » qui correspond à celle du champ politico-culturel en cours de reconstruction depuis les années 60 ».

Je retrouve, dans cette démonstration, Raymond Labourie fidèle à ses options de 1965-1970. Combien de fois l'ai-je entendu à cette époque, dans les stages de l'I.N.E.P. ou au cours d'interventions isolées, s'exprimer en exégète de l'animation.

Cet hommage à Raymond Labourie ne serait pas complet si je n'évoquais le militant, le professeur de philosophie, créateur d'un club UNESCO que je rencontrais dans les stages de l'Inspecteur Général Louis François, l'animateur national de « la vie nouvelle », mouvement auquel il a donné le meilleur de lui-même, le fondateur du « CEPREG » et plus récemment le Président de « Media Jeunesse ». Car Labourie est un de ceux qui, selon la parole de Bergson, « loin de dissocier les objectifs agissent en homme de pensée et pensent en homme d'action ».

Au moment où Labourie quitte cette maison, il est nécessaire que tous se souviennent du travail qu'il a accompli et de sa forte contribution au rayonnement de l'I.N.E.P. Longue vie Labourie, je souhaite que votre œuvre se poursuive et s'épanouisse avec le temps. Ainsi nous resterons avec vous par le cœur et par l'esprit.

N. DENY

Directeur de l'Institut National
d'Education Populaire

Maîtrise et développement de la communication

Olivier Gagnier

Le présent numéro est le résultat d'une collaboration entre le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Education Populaire et de deux de ses partenaires, la Ligue de l'Enseignement et l'Institut National de l'Audio-Visuel. Cette confluence autour du thème de la communication à l'heure de la réforme de l'audio-visuel n'est pas seulement due au sujet à traiter, elle manifeste la volonté politique d'une ouverture des « Cahiers de l'Animation » sur des études en perspectives chaque fois renouvelées en fonction des sujets traités.

Il reste que ce numéro s'inscrit dans une continuité ; en 1977 un numéro avait été consacré à « La télévision et les jeunes » suivi en 1979 d'un numéro spécial intitulé « Des pratiques audio-visuelles à l'éducation télévisuelle ».* Mais le changement va bon train et il est important de baliser les itinéraires et de fixer des repères à l'heure où le développement des machines à communiquer va plus vite que leur maîtrise tant sociale qu'économique.

L'approche d'aujourd'hui s'est voulue pragmatique, c'est sur le terrain que nous avons recueilli les témoignages directs, soit par enquête, soit autour d'événements facilitant les échanges et les prises de parole. Persuadé que la décentralisation va bouleverser les rapports entre associations et les pouvoirs locaux, nous présentons dans ce numéro plusieurs analyses reflétant les situations régionales de mars 1982 en Alsace, en Bretagne et en Provence. Mais au-delà des instantanés nous avons tenté de comprendre pourquoi tant de rendez-vous avaient été manqués entre les media et les associations d'éducation populaire. Les réponses peuvent varier d'une situation à l'autre, des radios locales au cinéma, de la vidéo à la télévision mais un fait demeure, les

* Numéros 15-16 et 24-25 des Cahiers de l'Animation - Epuisés.

nombreuses expérimentations menées en France dans la dernière décennie n'ont jamais embrayé sur des politiques pouvant prétendre à une éducation populaire sociologiquement repérable. Une piètre consolation consisterait à se dire que ce fait était lié à un régime politique, or il semble qu'outre-atlantique, dont les media communautaires ont si longtemps servi de référence aux post-soixante-huitards, le regard porté en arrière ne soit guère plus enthousiasmant. C'est du moins l'avis de Senecal, reproduit dans cet ouvrage.

Est-ce à dire que le développement technique et économique des media audio-visuels est immaîtrisable par ceux qui se réclament de l'éducation populaire ? Sans doute pas si les bases du dialogue avec les pouvoirs publics sont claires.

Au XIX^e siècle, parallèlement à l'école, l'éducation populaire a contribué à apprendre à lire et à écrire aux jeunes français, tout en leur apportant une première initiation sociale et culturelle. Le mouvement social du Front populaire et de la Libération a favorisé chez les jeunes et les adultes la possibilité d'appréhender les œuvres culturelles (cinéma, théâtre, musique).

Aujourd'hui les pouvoirs publics peuvent aider les jeunes et les adultes à disposer d'une capacité d'appréciation critique devant les grands media audio-visuels (radio et télévision) et à développer leurs capacités d'expression et de création grâce à la vidéo qui nécessite une égale maîtrise des images et des sons. Plusieurs faits devraient faciliter leur intervention en ce domaine :

- l'appétit des jeunes pour la pratique audio-visuelle constamment stimulé par le secteur marchand dans une perspective de consommation technologique,

- l'abondance relative du matériel audio-visuel léger dans les associations et institutions d'éducation populaire,

- la longue attente des partenaires associatifs d'une politique cohérente des pouvoirs publics en la matière.

A l'heure actuelle des faiblesses considérables subsistent pour donner une qualification éducative et culturelle aux usages sociaux « des machines à communiquer » dont la vidéo n'est qu'un des éléments.

- Dans la plupart des associations d'éducation populaire on constate l'absence de personnels qualifiés ou spécialisés,

- les financements publics antérieurs ont, au mieux, assuré des investissements en matériel sans jamais assurer conjointement le fonctionnement et la formation,

- l'empirisme et la débrouillardise des agents de la communication sociale ont souvent été victimes des stratégies des marchands de matériel et n'ont pas permis l'équipement cohérent et complémentaire des institutions locales.

Il en résulte l'absence fréquente de moyens de production efficaces (bancs de montage) et de transferts d'un standard à l'autre, et de réseaux favorisant la circulation des produits amateurs ou semi-professionnels à des fins de communication sociale.

Il en résulte également l'auto-justification d'un amateurisme timoré qui se contente trop souvent de manipulation technique ou de l'expression spontanée au lieu de rechercher une créativité plus exigeante. Cette dernière passe sans doute par la connaissance du langage audio-visuel et de son impact social d'une part et d'autre part par la construction de situations nouvelles favorisant une communication dans le tissu social.

Pour dépasser cette situation, trois grandes réformes politiques sont à prendre en compte :

- la reconnaissance effective des organisations populaires (syndicales et d'éducation populaire) comme partenaires d'un dialogue social rénové,
- la loi sur la décentralisation du pouvoir au profit des collectivités,
- la restructuration des industries de la télévision et du cinéma.

Elles le sont d'autant plus que la majorité du temps libre des jeunes est consacrée à la réception passive de la télévision (3 heures 1/2 par jour pendant les vacances d'hiver) et que plus le niveau d'instruction de la mère est bas, plus grande est la durée d'écoute des jeunes de 8 à 14 ans. L'enjeu est donc bien l'éducation volontaire des masses et principalement des classes les plus populaires.

Les partenaires

S'il n'existe pas à l'heure actuelle de recensement exhaustif des lieux où se pratique la vidéo en France (la publication d'une étude de l'I.N.A. sur les magnétoscopes et leurs usages est annoncée), tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître deux phases distinctes dans son développement : de 70 à 78 une phase de développement militant puis institutionnel, à partir de 1978 un développement grand public.

D'une façon générale la dispersion institutionnelle, l'isolement géographique des pionniers, l'éparpillement des associations et la polyvalence de leurs animateurs audio-visuels n'ont pas facilité la rigueur dans l'emploi des équipements.

L'Etat comme les grandes fédérations de l'éducation populaire ont plus procédé par « coups » que par stratégie et planification. Cette histoire explique qu'un colloque ambitieux comme celui de la Ligue de l'Enseignement à Bayonne n'ait pu valoriser aucune action d'envergure qui lui soit propre en dehors de « l'offre » du socio-culturel de devenir une sorte de réseau de diffusion pour les productions du culturel » (Guy Gauthier in « Pourquoi », janvier 1982).

Pour Daniel Begard de Vidéo Animation Languedoc « Le temps est aux liquidations :

- liquidation des équipements de standard 1/2 pouce noir et blanc,
- liquidation du « localisme » et des actions expérimentales,
- liquidation du social et de « la vidéo d'intervention ».

Sur cette table rase, se construirait une vidéo institutionnelle de production, de plus en plus proche à tous niveaux (techniques, contenus, diffusion) des standards du marché de la communication ».

La question est de savoir si une politique volontariste des pouvoirs publics peut équilibrer les incitations à la production marchande ou strictement culturelle par la soutien à des actions de communication respectant à la fois l'émergence d'une parole sociale et les exigences d'une diffusion hors des ghettos où elle s'élabore.

Pourtant aujourd'hui tout le monde semble vouloir « faire de la vidéo ». Associations, syndicats, collectivités investissent ou passent commande dans l'anarchie la plus absolue. Aux yeux de ces trois protagonistes, la vidéo est censée répondre indifféremment aux besoins sociaux de notre temps :

- l'information d'usagers potentiels,
- l'expression de groupes,

- la communication sociale (intergroupe ou de masse),
- la création de marchandises culturelles.

Cette confusion est regrettable car ces quatre fonctions ne nécessitent ni les mêmes agents, ni les mêmes stratégies de développement, ni le même matériel. Si l'Etat ne prend pas des options claires dans chacun de ces domaines, la loi dite de décentralisation risque d'accentuer l'anarchie qui règne déjà.

Des conseillers techniques et pédagogiques pourraient faire converger les efforts des partenaires régionaux et départementaux qui mènent actuellement des politiques audio-visuelles coûteuses et non complémentaires. Un maillage cohérent de « centres de ressources co-gérés » et d'ateliers de la communication sociale est tout à fait envisageable aujourd'hui en profitant de « l'état de grâce » qui semble avoir mis un terme à certaines rivalités antérieures et dont les états généraux de l'audio-visuel des 26 et 27 septembre 1981 sont la preuve (ils regroupaient une centaine de participants).

La plate-forme finale dit ceci :

« Reconnaissant la dynamique propre de notre mouvement, une nouvelle politique doit permettre le développement de cet audio-visuel d'initiative populaire, de communication sociale et de création que le précédent pouvoir a volontairement marginalisé... »

Ce n'est pas une politique d'assistance que nous attendons des pouvoirs publics : le modèle à suivre nous paraît être de type contractuel.

Il s'agit de respecter et favoriser l'autonomie des groupes et des individus qui s'investissent dans ce secteur d'activités quelles que soient les structures dans lesquelles ils travaillent...

La nécessité a été soulignée de reconnaître la pénétration de l'audio-visuel dans notre vie quotidienne et donc sa nécessaire intégration dans la culture générale des individus, et de favoriser une formation initiale et permanente à l'audio-visuel...

La diffusion est un enjeu essentiel qui conditionne la production elle-même...

Des aides devraient être accordées pour la création de salles multi-media ou de tout autre lieu d'animation : aide à l'investissement de départ, prêts bancaires, aide à l'emploi.

Les antennes nationales et régionales relevant du service public devraient faire une large place dans leurs programmations aux productions de l'audio-visuel indépendant.

Des concessions de service public doivent rapidement être accordées à des équipes désireuses de promouvoir des stations de télévision locale ; par voie hertzienne ou par câble ».

On voit que pour réaliser les ambitions d'un tel programme de travail, le rôle premier de l'Etat est de favoriser la convergence des efforts de partenaires fort divers. Pour cela on peut s'interroger sur l'échelle territoriale la plus appropriée.

Vers des réseaux régionaux de communication

On peut aujourd'hui imaginer un maillage à établir entre un centre régional co-géré et des ateliers locaux de la communication sociale. L'ensemble d'une telle politique devrait naturellement tenir compte du parc de matériel existant

sur la zone considérée et s'appuyer sur un cahier des charges spécifique à chaque partenaire. Cette procédure aurait l'avantage de faire définir des objectifs d'action clairs, des échéanciers et des méthodes d'auto-évaluation des résultats.

De telles structures locales devraient dépasser la simple rationalisation des investissements et de la gestion en articulant les compétences d'agents de la communication très diversifiés (animateurs, réalisateurs, techniciens, pédagogues, artistes, etc.).

Si des structures de gestion sont à inventer à l'échelon régional en fonction de l'existant et de l'histoire des partenaires, elles pourraient s'inspirer d'une gestion tripartite dans l'esprit préconisé par la C.N.A.L., la F.E.N. et le syndicat des C.T.P. Ces organismes suggèrent en effet d'associer le plus souvent possible dans les structures de gestion :

- les représentants des pouvoirs publics (Etat, collectivités locales),
- les représentants des usagers,
- les représentants des personnels.

Une telle mise en convergence ne serait réalisable qu'après une concertation approfondie de tous les partenaires. Des assises régionales de l'audiovisuel co-pilotées par les ministères du Temps Libre et de la Culture sembleraient une bonne approche si l'on en juge par les propositions faites par diverses associations et par l'exemple de la Bretagne dont on trouvera dans ce numéro un compte rendu.

Toutefois pour de tels rassemblements ne déçoivent pas, il faudrait,

- d'une part confier une pré-enquête à un organisme fiable qui rédigerait en amont un rapport décrivant l'état des lieux et les pistes possibles dans la région concernée,

- d'autre part, que l'Etat soit assuré de pouvoir proposer une contribution « structurante » aux collectivités locales, soit en argent frais, soit en création d'emplois de techniciens et de pédagogues. Une équipe pluridisciplinaire de trois ou quatre personnes semble en effet nécessaire pour animer un tel dispositif.

Si la spécificité de l'intervention du ministère du Temps Libre paraît devoir être au profit de la communication sociale de groupe à groupe et de l'expression populaire, elle ne peut faire abstraction des liaisons croissantes entre vidéo et télévision. D'une part pour des raisons techniques :

- le matériel vidéo 3/4 de pouce est actuellement devenu commun aux professionnels et aux semi-professionnels,
- les circuits de télévision se diversifient de plus en plus hors des chaînes (télévision par câble, fibres optiques).

D'autre part, par rapport à des enjeux économiques et culturels :

- la demande de software et d'émissions pour des publics cibles de plus en plus restreints va curieusement de pair aux U.S.A. avec la mise en orbite de satellites de communication et nécessite une production originale si l'on veut éviter l'invasion de marchandises standardisées à l'étranger,
- la consommation télévisuelle des milieux défavorisés est étroitement liée non pas aux contenus des programmes mais à la représentation imaginaire que les individus entretiennent avec leur récepteur de télévision.

Les limites de la démocratie télévisuelle

Le bon sens voudrait que la liberté inaliénable de chaque téléspectateur soit la liberté de choisir, de regarder ou non, une émission de télévision. Une étude de J.F. Barbier-Bouvet déjà parue en 1978 dans « les Cahiers de l'Animation » montre qu'il n'en est rien et que deux comportements, radicalement différents, caractérisent l'attitude devant la télévision. Cette différence s'opère entre ceux qui regardent la télévision tous les jours (75 % des Français) et ceux qui ne la regardent que par intermittence une ou plusieurs fois par semaine.

Pour le premier cas, deux attitudes sont possibles : ou bien on choisit « la meilleure émission » ou bien on opte pour « la moins mauvaise » : ce qui est alors choisi ici c'est de consommer la télévision quel que soit le programme plutôt que de faire une autre activité. Autrement dit « c'est d'abord la télévision elle-même qui est consommée, c'est-à-dire le médium, avant son contenu et ses émissions ». Ce type de comportement est d'autant plus fréquent que la consommation est élevée et qu'elle touche les milieux les plus défavorisés.

Pour l'autre catégorie de téléspectateurs occasionnels le choix se fait plus en fonction du contenu de l'émission.

Cette « non liberté de choix » relative au contenu est accentuée par la manière qu'ont les gens de s'informer sur les programmes. Le rôle de la presse est ici très important : 49 % des téléspectateurs lisent un magazine spécialisé et 45 % la page spécialisée de leur quotidien. Mais ce qui détermine surtout le choix c'est la manière dont l'émission est présentée aussi bien par la presse que par la télévision elle-même ; il faut qu'il y ait dans cette présentation « une reconnaissance culturelle et une expérience de familiarité » avec le vécu du téléspectateur ; sinon celui-ci pensera que l'émission ne lui est pas destinée. Cette reconnaissance s'opère beaucoup plus par rapport à la forme prise par l'émission que par rapport à son contenu. Le téléspectateur exclut donc d'emblée un certain nombre de spectacles qui ne sont pas de son domaine de référence culturelle (musique classique, opéra, etc.). Cette auto-exclusion d'un certain nombre de téléspectateurs potentiels d'un type d'émission constitue ce que l'on appelle le « non-public », constitué non pas de ceux qui ne regardent pas l'émission parce qu'ils en choisissent une autre, mais de l'ensemble des spectateurs pour qui le choix ne s'est pas posé parce qu'ils ne perçoivent pas que la programmation de cette émission puisse, le cas échéant, s'adresser à eux.

Cette notion de non-public absolu signifie qu'il ne suffit pas, contrairement à l'idée largement répandue dans les milieux culturels, de changer le contenu des programmes de télévision pour modifier les pratiques culturelles qu'en ont la majorité de spectateurs, mais que la transformation de ces pratiques de consommation passe forcément par un travail d'éducation populaire du type entrepris par le F.I.C. dans l'opération « Formation du jeune téléspectateur actif ». D'autant qu'une autre étude de Joëlle Périllat parue in « Vidéo et communication » en 1978 met en évidence un autre élément du choix : la référence au réel et à la culture « est d'autant plus demandée que l'on entrevoit une possibilité d'action dans la société et d'autant plus refusée que l'on n'a pas de perspective d'évolution et que l'on est socialement isolé ». Un groupe bloqué dans sa vie professionnelle et qui ne participe ni à la vie associative ni à la vie sociale « est un public satisfait de la télévision parce

qu'elle apporte quotidiennement la distraction, mais l'idée même d'apprendre avec la télévision est refusée ». Par contre un groupe qui participe à la vie sociale, militante et culturelle de son milieu de vie est un public très mécontent où « l'exigence que la télévision soit une ouverture sur le monde est unanimement exprimée ».

Comme l'indique Rémi Barrata dans une thèse sur l'animation audiovisuelle dans les Foyers de Jeunes Travailleurs : « De toutes ces études il ressort que l'une des motivations essentielles du vécu et des pratiques du téléspectateur est déterminée par le fait d'entrevoir ou non une possibilité d'action sur le réel, que ce soit sur la vie professionnelle ou sur l'ensemble des rapports sociaux... Le changement de ce vécu ne peut venir seulement d'un changement de forme et de contenu lui-même, mais passe nécessairement par une volonté politique de mettre en place une action culturelle de grande envergure qui débouche sur une information et une formation du téléspectateur ».

A l'heure actuelle malgré un consensus général sur la nécessité d'une éducation aux media, ces problèmes spécifiques à l'intégration d'une culture télévisuelle dans l'éducation populaire ne sont pas perçus, comme le montre l'enquête de Nicole Gauthier (Journaliste à l'Education) pour le colloque international J.T.A. en janvier 1982. Dans la majorité des associations on reproche encore à la télévision « de sacrifier la culture et l'information aux intérêts du plus grand nombre et à la facilité. On lui demanderait enfin d'être plus « culturelle », plus ouverte, d'apporter quelque chose ». Ce qui semble rejoindre la mise en perspective des problèmes, vue de la rue de Valois.

Un enjeu international

Cette lente évolution des partenaires de la télévision dans la société française a largement contribué à une prise de conscience plus vaste sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O. Après le colloque d'Evry « Pour une lecture critique de la télévision » organisé dans le cadre de l'opération « jeune téléspectateur actif », l'U.N.E.S.C.O. a fait adopter une motion destinée à tous les gouvernements au nom des 23 pays représentés à Munich en février 1982.

La déclaration dite de Grünwald stipule ce qui suit : « La plupart des systèmes éducatifs agissent peu pour développer l'éducation aux media ou l'éducation à la communication. Trop souvent, un écart préoccupant subsiste entre les expériences éducatives que dispensent ces systèmes et le monde réel où vivent les individus. Pourtant, si les raisons qui militent en faveur d'une éducation aux media conçue comme une préparation des citoyens à exercer leurs responsabilités sont dès maintenant formidables, elles deviendront irrésistibles dans un avenir proche avec les développements de la technologie de la communication qui auront pour conséquence d'accroître les choix des consommateurs de media...

L'école et la famille doivent préparer le jeune à vivre dans un monde dominé par les images, les mots et les sons...

L'éducation aux media de masse sera plus efficace si les autorités compétentes, les parents, les maîtres, les professionnels des media et d'autres éducateurs volontaires reconnaissent qu'ils ont tous en commun un rôle à jouer et aussi des responsabilités spécifiques pour développer une plus grande conscience critique des auditeurs, des spectateurs et des lecteurs. Renforcer l'intégration des systèmes d'éducation et de communication constitue

incontestablement une étape importante vers une éducation aux media qui soit plus efficace ».

En conséquence l'U.N.E.S.C.O. lance un appel aux gouvernements pour :
1) « Organiser et soutenir des programmes globaux d'éducation aux media s'étendant du niveau pré-scolaire à l'université et à l'éducation des adultes et visant à développer les savoirs, les compétences et les attitudes propres à favoriser le développement d'une conscience critique chez les utilisateurs de media électroniques et imprimés. Idéalement, ces programmes devraient aller de l'analyse des produits jusqu'à l'emploi de ces media comme moyen d'expression créatrice ainsi que l'utilisation des canaux de communication disponibles fondée sur une participation effective des citoyens et notamment des jeunes.

2) Développer les programmes de formation des éducateurs volontaires du secteur scolaire ou extra-scolaire en tenant compte de la contribution des sciences capables de faciliter leur compréhension des media et de les familiariser avec des méthodes d'enseignement appropriées ».

Dans le but de préciser et d'illustrer ces propositions l'U.N.E.S.C.O. organisera à nouveau un colloque de grande envergure à Paris en 1983.

Olivier Gagnier

Chef du Département des Etudes,
de la Recherche et de la Documentation

Les mouvements d'éducation populaire face à la télé

Nicole Gauthier

Méfiance, approches feutrées, approbation réservée, ou appels audacieux. Ainsi peut-on caractériser les différentes analyses que font, en France, mouvement de jeunesse, associations socio-culturelles ou fédérations d'éducation populaire à propos de la télévision. Les blocages sont encore énormes et le chemin sera long même si les esprits évoluent aujourd'hui. C'est du moins ce que j'ai pu constater au cours de l'enquête que m'avait demandée le FIC pour la réparation du colloque « jeune téléspectateur actif » organisé par l'INA le 14 janvier 1982.

L'autruche...

Début des années cinquante, débuts de la télévision. Le poste de télévision est encore un objet rare. Dans une France largement rurale, il y en a un, deux, trois au maximum par village. On se regroupe pour regarder le programme, alors unique, et les foyers ou maisons rurales qui ont installé le récepteur dans leurs locaux ne désemplissent pas. A la fin de la soirée, on discute, on échange des idées. Le rôle des associations n'en est pas fondamentalement modifié et c'est bien ainsi.

Arrivent les années soixante, soixante-dix, quatre-vingt. Les choses vont plus mal. Au fur et à mesure que chaque foyer acquiert un téléviseur, les familles, enfants ou adultes, se replient sur elles-mêmes, sortent moins, accordent de plus en plus d'importance à ce nouveau médium qui meuble les loisirs, informe, distrait ou éduque. Les associations voient dans ce fait une concurrence déloyale et entrent en guerre contre la télé. Une guerre dont, près de trente ans plus tard, elles ne sortent pas vainqueurs. Et dont elles se rendent compte aussi qu'elle n'avait peut-être pas lieu d'être menée. Bref

aujourd'hui, 1982, le secteur associatif socio-culturel déclare à la quasi-unanimité qu'il a vingt ans de retard sur la question, ou qu'il en est resté complètement en dehors en pratiquant une politique de l'autruche qui lui coûte cher aujourd'hui.

Pourtant, bien des signes auraient dû les alerter : l'augmentation de l'écoute, l'enthousiasme des enfants devant leur poste qui ne pouvait laisser indifférents des éducateurs, le débat qui se développait et dont la télévision était l'enjeu...

Alors maintenant c'est promis, du côté des mouvements de jeunesse, des fédérations d'éducation populaire et des associations socio-culturelles, on n'ignore plus la télévision. Mais on n'a pas encore réglé tous les comptes. Et si l'impact et l'importance éducative de l'audiovisuel n'échappent plus à personne, on préconise plutôt un régime de liberté surveillée où les frontières seraient délimitées, encadrées, bref rassurantes.

Très bien, mais...

Une précaution cependant. Ces associations, à audience nationale, ne sont pas monolithiques. Sur le terrain, certains militants locaux ont pu prendre des initiatives originales et audacieuses qui n'ont pas été reprises en compte par l'instance centralisatrice. Les analyses et les arguments qui suivent expriment, dirons-nous prudemment, une sorte de « moyenne » entre des pionniers et le reste des troupes...

Défiance prudence

Peu nombreux pourtant sont ceux qui osent encore dire que la télévision est responsable de tous les maux. On entendra dire encore, ici ou là, que c'est un « soporifique », qu'elle sacrifie la « culture » aux intérêts du plus grand nombre et à la facilité. Mais les associations sont aujourd'hui, massivement, plus nuancées : « La télévision ? C'est très bien, mais... » C'est très bien à condition de se démarquer très nettement de son contenu. Très bien à condition de se munir en permanence d'un antidote pour en contrecarrer les effets pervers. Très bien à condition de savoir qu'elle est toujours susceptible, si on n'y prend garde, de nous endormir et d'endoctriner nos enfants. Elle est capable, dit-on, « du meilleur et du pire ». Qu'elle éduque, au sens noble du terme, et c'est le meilleur. Qu'elle divertisse et elle est responsable du pire. Elle est rarement considérée comme un médium autonome. Les spécialistes de sémiologie de l'image sont accueillis avec le plus grand respect comme les seuls pouvant apporter la science exacte qui sera une réplique à la télévision. On s'entoure de précautions scientifiques, sans se demander si l'image a vraiment l'apanage du mensonge ou si l'écrit, c'est toujours la vérité. Paradoxalement, la vidéo et le cinéma sont investis d'une confiance sans condition. La défiance dont on s'entoure quand on parle de télévision n'est, à l'évidence, réservée qu'à elle seule. Voilà exprimée, brièvement, la position d'associations de jeunesse, des Francs et Franches camarades à Léo Lagrange, de la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture aux CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes actives). Partant de cette analyse plus

que prudente, ces associations n'en sont pas pour autant complètement hostiles à la télévision. Comment le seraient-elles ? La TV existe, en dehors d'elles, sans elles. Pourtant, tous leurs militants sont confrontés au problème. Dès lors, la question est de savoir comment un nouveau rapport peut s'établir entre les associations et la télévision, par quelles pratiques de production, de perception, de contribution éventuellement à l'élaboration des programmes cette pratique peut être modifiée.

Les antidotes

Pour quoi faire ? Comment faire ? A quel prix ? Les réponses sont floues, imprécises et reflètent assez bien l'attitude très passionnelle des mouvements d'éducation populaire devant la TV. Nous laissons pour l'instant à l'écart volontairement deux ou trois associations plus dynamiques, qui ont élaboré des propositions et dont les analyses sont nettement plus audacieuses que celle qui vient d'être définie.

Un miroir déformant ?

A la peur globale de l'outil, s'ajoute la critique des programmes. On rêve alors d'une télé complètement différente, qui n'« uniformiserait pas le savoir », qui ne reposerait pas sur le principe d'un « nivellement par le bas ». Puisqu'on reproche aussi à la télévision de ne pas « montrer la réalité aux enfants », on souhaite des émissions plus didactiques. Mais le paradoxe apparaît bien vite, puisqu'on critique aussi les émissions qui exposent aux jeunes un monde trop violent, trop bruyant, habité par les guerres ou des catastrophes, humaines ou naturelles. Le monde télévisé n'est pas perçu par les associations comme un tout, où de surcroît les enfants ne regardent pas essentiellement ce qu'ils sont supposés voir. Inutile de le nier, le modèle du monde scolaire, saucissonné en disciplines et en tranches horaires est tout proche pour ces militants du secteur associatif, pour ces éducateurs qui sont bien souvent enseignants de profession. On reproche un peu à la télévision, même si cette interprétation doit être nuancée, d'être ce que l'école n'est pas... C'est aussi pour cela que la tentation est grande de vouloir transformer la télévision en outil pédagogique, un manuel de l'an 2000, mais qui n'aurait guère, pour les éducateurs, qu'une fonction d'auxiliaire. On attend de la télé qu'elle « provoque » l'enfant, qu'elle le pousse à l'étude... On attend le même effet d'une leçon de choses.

Pas de pessimisme pourtant. Ce regard évolue, insensiblement, bien sûr trop lentement, mais aujourd'hui le problème a le mérite d'être soulevé. Il faut d'ailleurs souligner ici que les associations d'éducation populaire ne sont pas seules à le poser ainsi si l'on s'en réfère aux débats récents en France sur l'audio-visuel.

Quelques mouvements pourtant s'affirment dans ce domaine comme des pionniers, et fonctionnent comme des cellules de recherche en la matière. Il s'agit notamment de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente et d'un mouvement pédagogique, les CRAP (1) qui ont à la fois

(1) *Cercles de Recherche et d'Action Pédagogiques, 66 chaussée d'Antin, 75009 Paris*

mené réflexion et expériences sur le sujet. Pour ceux-là, la télévision, c'est « le plus beau système d'éducation populaire » ; mais c'est surtout un phénomène culturel à part entière, qu'il faut prendre dans sa totalité et, surtout qu'il ne faut plus juger constamment. La télévision est, les téléspectateurs existent. Fût des analyses de contenu, finie la formation (peu réussie d'ailleurs) d'« anti-téléspectateurs ». Ce qui est considéré comme important, c'est que des millions de gens, jeunes et adultes (mais surtout les jeunes, il est vrai, puisqu'ils ont été élevés avec la télévision), ont profondément intégré les modèles télévisés. La télévision fait partie de ce qu'on peut appeler — de manière impropre — la « nouvelle culture », puisqu'elle est l'une des données sociologiques et culturelles du monde aujourd'hui. L'expérience « Jeunes téléspectateurs actifs » développée en milieu scolaire et associatif avait pour but de former un esprit critique sans boudier la part de plaisir. C'est dans cette optique qu'il faut désormais envisager la télévision. Pendant vingt ans, le débat autour de l'audio-visuel a été centré sur l'outil. Pendant ce temps, le pays se constituait une sorte de mémoire collective qui fait partie de notre patrimoine. Il ne s'agit pas bien sûr de rejeter la part d'éducation aux oubliettes ; mais de former des citoyens pour demain, citoyens qui seront, entre autres, téléspectateurs.

Partant de là, ces mouvements d'éducation populaire estiment que, comme tous les mouvements associatifs, ils ont leur rôle à jouer dans la production ; ils peuvent être aussi les relais de la diffusion des produits culturels que sont les émissions de télévision au même titre que tous les autres produits culturels (films, livres, tableaux) ; ils peuvent enfin participer à la mise en image et en son du vécu qu'ils ont emmagasiné, de par leur pratique associative, pour la plupart depuis de longues années.

Nous n'en sommes pas encore là. Et surtout, globalement, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire n'ont pas suffisamment avancé la réflexion pour en être aujourd'hui à pouvoir se saisir sérieusement de ces problèmes. Il faut aussi pouvoir dépasser une vision mécaniste des choses qui amènerait bon nombre d'associations à créditer le pouvoir politique d'aujourd'hui de bonnes intentions dont était dépourvu celui qui était en place hier. Car même si c'est vrai, c'est, encore une fois, oublier que la télévision est autre chose qu'un outil, qu'elle est devenue, qu'on le veuille ou non, qu'on le sache ou pas, phénomène de société. En revanche, le changement de pouvoir politique, de par le débat qu'il suscite, peut amener les associations à s'impliquer plus dans la télévision. A condition de dépasser les craintes et les vieilles querelles.

Nicole Gauthier

Journaliste à l'Éducation

Nice : l'accès des jeunes aux media

Annie Oberti

Depuis 1975, la région de NICE a été le lieu de diverses tentatives de rapprochement entre les media et le secteur socio-éducatif associatif. Pendant deux années consécutives la télévision régionale a accueilli des petits groupes de jeunes pour réaliser des reportages. Ensuite FR 3 - Radio a assuré la diffusion d'une émission en direct du Centre d'Information Jeunesse (C.I.J.). A l'heure actuelle c'est davantage avec la presse écrite — en l'occurrence « Nice Matin » — que des tentatives de relations régulières sont mises en œuvre. Dans quelles conditions ces opérations se sont-elles déroulées, de quelles initiatives relèvent-elles, quels prolongements ont-elles, dans quelle mesure ont-elles modifié le mode de relations entre deux mondes réputés s'ignorer ?

« La page des jeunes »

Début octobre 1975, les téléspectateurs du journal télévisé régional apprennent que dorénavant une partie de la réalisation de ce journal de FR 3 sera confiée le mercredi à un groupe de quatre à cinq jeunes. L'annonce de cette initiative est faite par un journaliste de FR 3 (attaché au Bureau Régional d'Information) et le Directeur du studio mobile audio-visuel de Media Jeunesse (rattaché à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports), entourés des premiers jeunes qui allaient participer à la « page des jeunes ».

L'opération telle qu'elle est présentée par le responsable de la télévision vise « à permettre à des moins de 15 ans de s'exprimer en images face à l'actualité. Pour ce faire, on met à leur disposition un cameraman, un preneur de sons et un journaliste, ce sont les jeunes qui conçoivent et commentent

entièrement le reportage » (1). Quant au représentant de la Jeunesse et des Sports, il précise que « cette expérience s'adresse à tous les jeunes, qu'ils appartiennent ou non à des associations, aux Maisons des Jeunes et de la Culture, aux foyers municipaux, aux foyers ruraux... aux associations post et péri-scolaires ». Ainsi délimitée par le cadre spécifique du journal télévisé, l'expérience concernait plutôt des jeunes individuels que des membres du secteur associatif ; on attendait d'eux qu'ils commentent l'actualité régionale, et non pas qu'ils expriment, sous forme d'une tribune par exemple, des opinions, des prises de positions ou des points de vue concernant la vie associative locale.

Outre les deux techniciens mis à leur disposition par la télévision (FR 3), les quatre à cinq jeunes étaient aidés par l'animateur de la Maison des Jeunes ou par celui de son club, par l'enseignant de sa classe, et par l'animateur du « vidéo-bus ». Dans certains cas le groupe avait bénéficié d'une formation préalable à la vidéo par l'équipe pédagogique de la Jeunesse et des Sports, mais pour certains le premier contact avec la technique prenait la forme d'une initiation aux impératifs de la télévision. L'animateur de la Jeunesse et des Sports insistait sur les contraintes de la prise de son, du cadrage, sur le poids de la réalisation par des professionnels d'un produit diffusable à l'antenne où 50 personnes interviennent pour élaborer 20 minutes de journal.

Ainsi pendant deux années scolaires consécutives des jeunes, (quelquefois des enfants de neuf à dix ans) ont présenté dans le cadre des informations régionales du mercredi, un reportage de trois à quatre minutes. Le même groupe prenait en charge la réalisation des reportages des quatre mercredis d'un mois.

Selon les témoignages recueillis, on peut estimer que les jeunes sont restés maîtres du choix de leur sujet et du commentaire. Placés en situation de journaliste et de réalisateur, ils n'avaient toutefois pas la possibilité de manipuler eux-mêmes les appareils. Ils n'assuraient ni la prise de vue, ni la prise de son, ni le montage. Autant d'opérations pour lesquelles ils n'étaient pas formés et sur lesquelles les professionnels de la télévision n'abandonnaient aucune de leur prérogatives. Les relations entre l'équipe de techniciens et les jeunes furent variables, la collaboration s'est instaurée plus ou moins aisément : les jeunes devant admettre les conseils ou les refus pour « impératif technique », les professionnels ayant à suivre les directives de jeunes journalistes néophytes.

Il semble que, dans cette situation, les personnalités des uns et des autres furent déterminantes. Certains techniciens ont montré davantage de patience et de pédagogie que d'autres qui furent plus réticents devant une expérience dont l'initiative ne leur appartenait pas, dont la finalité éducative ne les concernait pas et dont l'intérêt journalistique leur apparaissait peu évident. Ce fut grâce à la disponibilité et à la diplomatie de l'animateur de la Jeunesse et des Sports, voire avec le recours auprès du responsable de FR 3 promoteur de l'expérience, que certains moments conflictuels ont pu être dépassés. Néanmoins tous les groupes ayant participé à « la page des jeunes » ont assuré la réalisation de leurs quatre à cinq reportages et en ont vu la diffusion à l'antenne.

Les reportages ont abordé des sujets très divers :

- Présentation de l'association, de la MJC, des activités d'un club : il s'agissait souvent du premier thème abordé par les jeunes, celui qui leur était le plus accessible, le plus familier et pour lequel le tournage était le plus aisé.
- Expression d'un point de vue sur un problème qui les concernait en tant

que jeunes : le chômage, les possibilités de loisirs (création de circuits motos), leur place dans la cité.

— Regard que jeunes et enfants portaient sur des phénomènes régionaux d'ordre économique et social : l'artisanat, la disparition de certains métiers ruraux, le renouveau de cultures locales.

— Enfin des sujets sur lesquels les jeunes et plus particulièrement les enfants s'impliquaient affectivement : les personnes âgées isolées pendant Noël ou refuges pour animaux domestiques.

Une tentative d'ouverture de l'antenne à un regard autre

En interrogeant les divers protagonistes de l'opération « la page de jeunes » on peut tenter de dégager les grandes lignes d'un bilan : les jeunes ont sans conteste choisi librement les sujets de leurs émissions dans la mesure où aucune censure officielle n'est venue sanctionner la diffusion d'un reportage. Mais sans doute ont-ils réduit d'eux-mêmes le champ possible des sujets à aborder : on note peu de sujets « tabou » si l'on excepte un reportage sur le cinéma pornographique conçu comme spécifique du monde adulte et renvoyé aux téléspectateurs adultes. Des thèmes comme la drogue, la délinquance, la violence, la sexualité, les relations avec les adultes n'ont pas été abordés par les groupes réalisateurs.

La forme des reportages fut assez conventionnelle, reprenant les modèles les plus couramment utilisés, en particulier l'interview. L'expression a été en fait médiatisée par les adultes à différents moments : animateurs ou enseignants sont intervenus de manière plus ou moins directive sur la sélection des sujets traités, sur la façon de les appréhender, les professionnels sont intervenus quant à eux pour la réalisation technique et au moment du montage, phase à laquelle les jeunes ont dans l'ensemble peu participé. On peut d'ailleurs se demander combien de sujets les monteurs professionnels ont « sauvé » par leur talent. Les jeunes n'ont pas semblé chercher une expression originale qu'ils n'avaient pas les moyens de mettre en œuvre faute de maîtriser l'outil.

80 jeunes ont été formés en deux années. Bien que la phase d'initiation technique ait été rapide, les différents partenaires de l'expérience s'accordent à penser que les jeunes ont aisément assimilé un certain nombre de règles techniques. L'usage du micro, la compréhension d'un plan ont été acquis, de même qu'ont été assimilées les contraintes du professionnalisme et de la diffusion de masse, la limitation du nombre de prises de sons ou de prises de vues pour un reportage de trois minutes, l'importance du montage et la possibilité d'intervenir sur la réalité filmée. Si la connaissance des conditions d'élaboration d'un produit diffusable a été acquise, elle ne semble pas pour autant avoir contribué à une réelle distance critique envers la télévision dans la mesure où la diffusion à l'écran a entretenu les stéréotypes dans la forme du message et a alimenté le phénomène du vedettariat.

Une action éducative

Paradoxalement, un des intérêts de l'expérience de « la page des jeunes » réside dans ce qui ne relève pas directement de la connaissance de la télévision comme moyen d'expression spécifique. La nécessité de préparer un reportage, de construire un plan de tournage, de prévoir les interviews à réaliser, de prendre contact avec des interlocuteurs, de repérer les lieux des diverses séquences et de se documenter sur le sujet retenu ont nécessité de la part des jeunes des comportements fondés sur un sens de l'initiative, de l'organisation, de la prévision et de la persévérance ; autant d'efforts que la perspective du passage à l'antenne a contribué à faire admettre mieux qu'aucun discours d'animateur ou d'enseignant. Les adultes ont souligné l'importance déterminante de la perspective de « passer à l'écran », ce qui a permis de déceler chez certains jeunes et enfants des aptitudes qui n'avaient pas l'occasion de se révéler lors d'activités de loisirs plus traditionnelles ou en milieu scolaire.

La fin de « la page des jeunes »

On l'a vu ; le projet de « la page des jeunes » n'était pas tant de rapprocher et faire se connaître le secteur associatif et les milieux professionnels de la télévision que de permettre à quelques jeunes de proposer leur vision sur des événements régionaux. L'expérience relevait d'ailleurs moins des volontés institutionnelles de la Jeunesse et des Sports et de FR 3 que de relations individuelles entre le chef du Bureau Régional d'Information de Nice Côte d'Azur et le Directeur du Studio mobile multimedia qui avait au préalable exercé la profession de journaliste de télévision. Ce sont ces deux personnes qui prendront l'initiative de lancer « la page des jeunes » sans que jamais cette collaboration n'ait fait l'objet d'un contrat officiel engageant leurs deux institutions. La « page des jeunes » s'arrêtera d'ailleurs avec la mutation du responsable de la télévision : sa fonction lui avait permis d'obtenir la participation des personnels de la télévision qui ont témoigné vis à vis de l'expérience de degrés d'adhésion divers.

Il est difficile d'évaluer les prolongements de cette expérience cinq ans après son arrêt, d'autant plus que d'autres tentatives sont venues relayer « la page des jeunes » l'une auprès de la radio régionale FR 3, l'autre auprès du quotidien Nice-Matin, toutes deux à l'initiative du Directeur de Centre d'Information Jeunesse de Nice qui avait déjà, au titre du Studio Mobile Multimedia, été un partenaire de l'opération réalisée avec la télévision régionale.

Une autre expérience :

Le CIJ : un relai vers la presse

De 1977 à 1980 FR 3 Radio a réalisé ses émissions du mercredi matin de 7 h à 12 h 30 en direct depuis les locaux du Centre d'Information Jeunesse (CIJ) : le journal, les communiqués du CIJ, c'est-à-dire des informations-service et un débat avec différentes associations étaient régulièrement diffusés. Les thèmes des débats étaient déterminés par les journalistes en accord

avec le CIJ, des jeunes étaient conviés à s'exprimer dans le cadre de ces émissions. Cette formule qui comporte une possibilité d'expression plus large que les simples informations-service semble avoir été satisfaisante pour les associations qui formulent davantage de réserves sur le taux d'audience assez faible de FR 3 Radio que sur les modalités et les contenus de la collaboration.

A l'heure actuelle, l'essentiel des actions relais entreprises par le CIJ entre le secteur associatif et les médias relève de l'information-service. Chaque semaine le CIJ rédige, à partir de la documentation qui lui est remise par les multiples associations, une vingtaine de communiqués brefs et précis sur des domaines tels que l'emploi, les métiers, l'enseignement, la formation professionnelle, les stages, le secteur social, les loisirs, les vacances en France et à l'étranger.

Depuis 1976, Nice-Matin consacre régulièrement le mercredi la rubrique « basket express » à des communiqués que lui fournit le CIJ. Les mêmes informations-services sont proposées à des hebdomadaires, à des journaux d'annonces, à France-Inter Côte d'Azur qui passe cinq communiqués par jour et à Radio Monte Carlo.

Ce travail de liaison avec la presse écrite ou la radio est assuré par une personne employée à mi-temps au CIJ. Parallèlement aux informations-service, celui-ci organise mensuellement avec FR 3 Radio une émission de dix à vingt minutes qui reprend le thème d'une action d'animation ou d'une exposition qu'il accueille. A chaque émission thématique une association est conviée à venir s'exprimer. Les thèmes les plus récemment abordés ont été : information et développement (avec le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement), les relations franco-allemandes (avec l'OFAJ), la contraception (avec le Planning Familial).

Media et associations : tentative de bilan

A Nice, associations et médias ont donc une certaine expérience de collaboration dont les principales caractéristiques tracent les contours et les limites.

Les formes de collaboration

Les formes de collaboration sont d'une part, fondées sur des relations personnelles occasionnelles entre journalistes et permanents des associations, et d'autre part relayées par une institution, le CIJ, qui centralise et synthétise l'information qu'elle redistribue vers différents médias dont le principal, à l'heure actuelle, est le quotidien Nice-Matin, après avoir été FR3 Radio.

Les relations entre ces deux milieux ne sont ni régulières, ni structurées, ni instituées. Les relations personnelles à l'occasion de rencontres ponctuelles ou de services réciproques restent les plus fréquentes. Le terme de « copinage » est celui le plus souvent utilisé pour qualifier les liens qui se nouent. Néanmoins les médias gardent le pouvoir et sont parfois perçus comme une citadelle à assaillir sans relâche ! Le rôle du CIJ en tant qu'intermédiaire facilitant l'accès aux médias est reconnu à la fois dans les milieux de radio-télévision qui apprécient d'avoir un interlocuteur unique bien documenté, et par les associations qui reconnaissent trouver en lui le seul lien régulier et relativement

écouté des media. L'orientation du CIJ comme relais entre les associations et les média est impulsée par son directeur à qui l'expérience professionnelle antérieure a donné une connaissance du fonctionnement institutionnel et technique des media et un réseau de relations dans les milieux professionnels de la presse. Cependant les associations recourent à tous les moyens possibles pour informer directement les divers media : envoi de documentation, coups de fils répétés, services rendus à tel ou tel journaliste tout en ayant l'impression d'agir sans garantie d'efficacité et avec des résultats aléatoires.

Les contenus de la collaboration

L'essentiel des communications des media concernant les associations relève soit de l'information-service sur des activités régulières, soit de l'information éventuelle sur des manifestations ponctuelles (spectacles, animations, colloques). « Azur Service » diffusée par FR 3 est caractéristique d'une émission de renseignements pratiques : les représentants d'associations viennent présenter les actions entreprises par leur organisme. Peu spécifique d'un moyen d'expression télévisuel, l'émission s'apparente à de la radio filmée : trois animateurs ou permanents de trois associations différentes s'expriment à tour de rôle en répondant aux questions d'un journaliste.

Le résultat d'informations-service paraît positif. Une annonce parue dans Nice-Matin provoque d'après le CIJ quarante à cinquante demandes de renseignements. On peut néanmoins se demander si ce type de relations ne renforce pas davantage l'impact du CIJ que celui des associations dans la mesure où ni leur nom ni leur adresse n'apparaissent, les lecteurs étant renvoyés au CIJ pour tout renseignement concernant l'activité annoncée.

Ce qui soulève le plus de questions aux associations est sans doute le problème de leur perte d'identité : en effet elles estiment apparaître comme de simples prestataires de service et non pas en tant que lieu d'expression et d'action volontaire : « on souhaiterait qu'au-delà de l'information, les media apportent des moyens de compréhension de certains phénomènes de société, des outils permettant de faire évoluer des mentalités » dit un responsable associatif et selon un autre « les media privilégient l'événement exceptionnel, or ce qui est exceptionnel dans la vie associative, c'est sa durée ».

L'impact des media

La télévision nationale assure localement avec FR 3 une émission d'informations pratiques « Azur service » caractéristique du mode dominant de relations entre media et associations. La radio — la station ayant l'impact le plus massif est Radio Monte Carlo — est estimée peu ouverte aux préoccupations du monde associatif. Dans la presse écrite Nice-Matin garde le monopole malgré la tentative de publication d'un hebdomadaire d'expression différente au début du mois de décembre. Le « Nouvel hebdo », qui s'était fixé comme objectif de présenter aux Niçois une nouvelle information (2) en optant pour l'ouverture vers les comités d'entreprises, les syndicats et les associations, n'a assuré la publication que de onze numéros. Une attention particulière devait être portée dans ce périodique à l'activité des associations du secteur social, des populations marginales, immigrées et des associations militantes telles que

les associations de consommateurs ou celles centrées sur les problèmes écologiques.

Il s'agit là d'une option qui se démarque de celle des media localement bien implantés et qui font la plus large part aux associations sportives, et aux associations de loisirs pour enfants, jeunes ou personnes du troisième âge.

L'échec du Nouvel Hebdo renforce l'impression selon laquelle les conditions d'expression d'opinions en dehors des media de masse ne sont pas pour l'instant réunies à Nice. Créer une radio libre, à l'heure actuelle recours saisi par la municipalité, ne semble pas être un objectif du secteur associatif. L'hétérogénéité de ce secteur ne lui permet pas de mener à bien une telle entreprise.

Annie Oberti

Chercheur au DERD (INEP)

(1) Très vite l'équipe mise à disposition des jeunes par la télévision ne comportera plus de journaliste mais les deux seuls techniciens, image et son.

(2) Cf. Le Monde du 18-19 octobre 1981.

LES CARNETS DE L'ANIMATION N° 16

COMPRENDRE LA COMMUNICATION

L'Institut National de l'Audio-visuel édite, à la Documentation Française, une collection de textes consacrée à l'ensemble des problèmes de la communication audio-visuelle. Dirigée par Michel Souchon, « Audiovisuel et communication » propose un septième ouvrage consacré aux nouveaux téléspectateurs :

- La télévision et son public
par Michel Souchon
- Les radios locales en Europe
par Régine Chaniac, Patrick Flichy, Monique Sauvage
- Audiovisuel et télématique dans la cité
par Bruno Lefèvre
- La Communication : besoin social ou marché ?
par Jacques Pomonti, Gérard Métayer
- Petit écran, grand public
par Michel Souchon
- La télévision à la porte de l'école
par Josette Sultan, Jean-Paul Satre
- Les nouveaux téléspectateurs
par Evelyne Pierre, Jean Chaguiboff, Brigitte Chapelain.

Grenoble : municipalités, associations, media

Interview de Daniel Populus

Depuis 1977, l'enjeu de l'information n'a échappé à aucune municipalité et les collectivités locales ont fait de gros efforts pour maîtriser entièrement l'information. La plupart des villes ont vu éclore un service information au sein de l'organigramme municipal. Pour Isabelle Paillart « cet organigramme révèle d'ailleurs la première contradiction de l'information municipale. Proclamée au service de la démocratie elle reste cependant la chasse gardée d'un personnage qui, par sa fonction, exerce sans partage sa toute puissance : le « Maire » (1).

Selon le même auteur l'usage excessif de ces moyens d'information au profit des maires risque d'être ressenti comme une sorte d'agression par l'électeur et il faut aujourd'hui lui proposer des formes de dialogue plus participatives. Pour mettre en place un consensus entre élus et administrés sur une politique commune et il ne faut pas que la municipalité paraisse détenir le monopole de l'information « Rendre la parole aux citoyens » est devenu un leit motiv (surtout à gauche).

« Pour nous l'information est à double sens : elle est un échange permanent entre l'ensemble des citoyens et la municipalité, elle monte et elle descend. Cela implique que d'une part, toute information soit connue de tous et que d'autre part tous puissent s'exprimer » (2).

Pour tester la faisabilité d'un si noble programme nous avons interviewé Daniel Populus responsable du service information de la ville de Grenoble dont l'itinéraire à travers la télévision par câble, la presse écrite, les radios locales et l'informatique est particulièrement exemplaire.

Les C.A. — Y a-t-il adéquation entre les discours d'intention et les pratiques réelles repérables sur le terrain, concernant le dialogue entre media et associations ?

Daniel Populus — La situation française de monopole de diffusion et de programmation sur les media, excluant totalement le monde associatif, a

abouti à marginaliser les associations par rapport aux media eux-mêmes. A quelques très rares exceptions près (plutôt liées aux équipes nationales de grosses associations d'éducation populaire), les media leur sont étrangers : peu de pratique, peu de projets, peu de lecture critique. Sur le terrain, l'absence totale de media locaux et la situation d'exclusion nationale a généré une double attitude de curiosité et de méfiance par rapport aux projets locaux :

- curiosité par la séduction technique et la nouveauté,
- méfiance par rapport aux processus de contrôle des contenus et des processus de diffusion et par rapport aux « spécialisations ».

C.A. — A Grenoble, comment avez-vous procédé en vue du rapprochement entre mouvement associatif et media ?

D.P. — La démarche tentée à Grenoble a été double :

- favoriser l'accès aux media locaux (tv, radio, télématique) par des actions de formation et de production concertées,
- favoriser l'intégration des media dans la pratique même des associations.

Démarche de longue haleine qui rencontre le peu de temps des militants, la méfiance en face du « spécialiste », la difficulté d'entrer dans un projet à long terme plutôt qu'au coup par coup — la tentation étant grande de substituer à une pratique réelle des media, la parole et le discours sur le pouvoir, sur les media.

La demande et l'engagement le plus réel venant des associations de consommateurs et du cadre de vie, la perception la plus fine des problèmes venant des syndicats du travail, il faut malheureusement constater le peu de disponibilité de ces derniers aux problèmes de communication.

L'expérience du terrain prouve que c'est l'ouverture à un moyen de diffusion local qui provoque une dynamique locale : réseau câblé et surtout radio locale (à cause de la facilité d'accès aux media). Seules les quelques associations qui s'engagent dans un processus long (santé, consommation) découvrent en quoi l'intégration des media dans leur propre pratique modifie leur pratique, leur discours, leur relation avec leur « clientèle ».

C.A. — Pensez-vous que la situation va prochainement évoluer ?

D.P. — La situation doit pouvoir évoluer à la fois par une réelle décentralisation des media audio-visuels et par la multiplication des lieux d'initiative, mais aussi par le renforcement de la vie associative : moyens, formation, participation effective à la gestion locale. Ce dernier problème est important car le partage des pouvoirs locaux est lié dialectiquement à l'accès à des moyens de communication locaux. Ces deux aspects constituent les pôles du développement de la vie démocratique locale — et là, la France a certainement un modèle à proposer — qui ne serait ni la voie québécoise, ni la voie italienne, ni un régime d'assistance intégrant et récupérant les initiatives associatives, ni l'éclatement et l'anarchie de paroles folles.

C.A. — Une prise en compte des media à l'école pourrait-elle favoriser la participation des citoyens à la prise de parole collective ?

D.P. — Quant à l'intégration des media à l'école, je suis très sceptique au

regard des expériences passées et actuelles, par ailleurs passionnantes, qui tiennent plus de « l'îlot » que d'une politique générale. La résistance de l'institution scolaire à tout changement de pratique et de langages a eu pour conséquence un rendez-vous manqué avec les media. C'est dommage et irréparable.

C.A. — Pouvez-vous analyser les causes principales de la résistance des associations à la compréhension des mass-media ?

D.P. — Je crois que le monde associatif doit transformer sa perception de l'économie des media et par là même de la relation entre initiative publique et initiative privée, sa conception de la non lucrativité. Une vision manichéenne a trop souvent rejeté le monde de l'argent sans chercher à inventer d'autres modalités économiques. Il est temps de chercher à explorer ces modalités qui pourraient permettre :

- de trouver des moyens financiers complémentaires aux aides publiques,
- d'inventer surtout d'autres formes de dialogues sociaux entre partenaires économiques, consommateurs et travailleurs.

C'est particulièrement vrai sur le plan local où l'on sent que les PME, PMI, commerçants et artisans, exilés eux aussi des gros media, sont prêts à tenter ces nouveaux dialogues. C'est à mon avis, un des enjeux les plus alternatifs des media locaux à condition que le monde associatif se dépouille d'une attitude théologique à ce sujet.

C.A. — La formule « donner plus d'informations c'est donner plus de pouvoir » sert avantageusement les collectivités locales et justifie l'essor actuel de l'information municipale, et l'on peut se demander si les moyens de partage du pouvoir que l'information a promus ont favorisé le pouvoir des citoyens. Selon Isabelle Pailliant il faudrait que « les dés ne soient pas pipés et qu'une règle du jeu municipal soit respectée » — Le développement de l'information avant la décision, l'accès aux sources diverses d'information et de documentation, l'expression et la diffusion d'idées contradictoires, quelles sont selon vous les responsabilités de chaque partenaire (associatif, pouvoirs locaux, professionnels des media) dans les difficultés actuelles de leur coopération ?

D.P. — Décentraliser, c'est reconnaître la diversité des lieux d'initiative, la richesse du terrain associatif devrait servir de fondement à des « contrôles de pays » entre partenaires locaux différents ou production, services publics spécifiques, moyens de diffusion s'organiseraient entre secteur public et initiative privée, créant aussi un consensus et appelant les aides financières de fonds publics. C'est à ce prix que l'on verra naître de réels projets de communication alternatifs. Cette dynamique devra, bien entendu, être garantie par la participation effective du monde associatif à la définition des politiques locales, régionales et nationales en matière de communication audiovisuelle, mais cette participation nécessaire n'est pas suffisante.

(1) In *Raison présente* N° 61, 1982.

(2) In *La Commune Journal municipal de Louvier* 1977.

regard des expériences passées et actuelles, par ailleurs généralement, qui tiennent plus de l'art que d'une politique générale. Les résistances de l'information sociale à tout changement de pratique et de langage, et en particulier, nous en rendent vous manifeste avec les médias. C'est dommage et irréversible.

C.A. - Pouvez-vous analyser les causes principales de la résistance des associations à la compréhension des mass-media ?

D.P. - Je crois que le monde associatif doit transformer sa perception de l'économie des médias et par là même de la relation entre initiative publique et initiative privée, sa conception de la non-lucrativité. Une vision erronée a été souvent créée le monde de l'argent sans chercher à investir d'autres modèles économiques. Il est temps de chercher à explorer ces modèles qui pourraient permettre :

- de trouver des moyens financiers complémentaires aux aides publiques,
- d'instaurer surtout d'autres formes de dialogues sociaux entre partenaires économiques, notamment et notamment.

C'est particulièrement vrai sur le plan local où l'on voit que les PME, PMI, commerçants et artisans, enlisés eux aussi dans les médias, sont prêts à tenter des nouveaux dialogues. C'est à mon avis, un des enjeux les plus importants des médias locaux à condition que le monde associatif se dépouille d'une attitude idéologique à ce sujet.

C.A. - La formule « donner plus d'information c'est donner plus de pouvoir » est avantageusement les collectivités locales et justifie l'essor actuel de l'information municipale, et l'on peut se demander si les moyens de partage du pouvoir que l'information a connus ont favorisé le pouvoir des citoyens. Selon Isabelle Paillet (1) l'indicateur que « les élus ne soient pas élus et qu'une règle du jeu municipal soit respectée » - La dévolution de l'information a été la décision, l'accès aux sources diverses d'information et de documentation, l'expression et la diffusion d'idées contradictoires, qu'elles soient elles-mêmes les responsables de ce dialogue-partenaire-associatif, pouvoirs locaux, professionnels des médias dans les différentes actualités de leur territoire ?

D.P. - Décentraliser, c'est redonner la diversité des lieux d'initiative, la richesse du terrain associatif devant servir de fondement à des « comités de pays » entre partenaires locaux différents ou producteurs, services publics spécifiques, moyens de diffusion s'organisent entre secteur public et initiative privée, créent aussi un consensus et apportent les aides financières de fonds publics. C'est à ce prix que l'on verra naître de tels projets de communication alternative. Cette dynamique devra, bien entendu, être garantie par la participation effective du monde associatif à la définition des politiques locales, régionales et nationales en matière de communication audiovisuelle, mais cette participation nécessaire n'est pas suffisante.

(1) In Région présente N° 51, 1982.
(2) In La Commune Journal municipal de Louvain 1977.

Les nouveaux entrepreneurs de la vidéo indépendante

Philippe Pelaprat

La vidéo indépendante va-t-elle enfin sortir du ghetto dans lequel on l'a enfermée et où elle semble s'être un peu trop complue ? La perspective d'un débat sur la politique de l'audiovisuel en France devrait lui donner l'occasion d'apparaître comme une alternative originale face aux stratégies commerciales et politiciennes. Encore faut-il que ce mouvement trouve les bases minima d'une identité commune pour attacher sa reconnaissance aux pouvoirs publics et exiger la place qui lui revient.

De la militance à l'insertion dans l'économie

En 1969 l'établissement de la norme E.I.A.J. (association des industries électroniques japonaises) donne le coup d'envoi au lancement du magnétoscope sur le marché des pays industrialisés. Rapidement les constructeurs s'aperçoivent de la non-adaptation du produit au marché du grand public — coût trop élevé, performances limitées — et rectifient le tir en ciblant leur stratégie sur un secteur plus réceptif que l'on définira bientôt comme le marché institutionnel. Le secteur socio-culturel se retrouve directement sollicité d'autant plus qu'il est sensibilisé par l'argumentation développée autour de ce nouveau mode de communication. Les expériences de télévision communautaire au Québec suscitent les rêves et bercent les espoirs de l'époque. On ne sait pas encore ce qu'il en adviendra. Parallèlement à la pénétration de la vidéo dans l'animation culturelle, le magnétoscope est consacré outil de lutte par des groupes gravitant dans la gauche extra-parlementaire. Comme l'explique le collectif Vidéo 00 dans *Cinéma Aujourd'hui* (1976), la vidéo a séduit les militants par son côté mémoire à relecture immédiate.

L'enregistrement permet de restituer l'événement « à chaud » lors de réunions de popularisation se déroulant dans l'environnement immédiat d'un conflit social. Au début, toute forme de construction du récit, d'écriture, est bannie au profit d'une image brute, vierge de toute manipulation de montage, se voulant message fidèle d'une situation particulière. C'est la diffusion hors du lieu de l'action qui fait apparaître les difficultés de transmission du message : « Les bandes sont estimées trop agressives, trop politiques et franchement ennuyeuses ; elles entraînent parfois, au moment de la discussion, plus de blocages que de prises de conscience chez un public dont le système de référence est tout autre ». La nécessité de construire un récit, de recourir à des moyens de montage, va confronter les groupes vidéo militants aux problèmes techniques et financiers de la production. « La réalisation d'un film atteignant un certain niveau d'élaboration demande un minimum de deux jours de tournage par minute de film. Pour un film de trente minutes, il faut donc prévoir environ soixante jours de tournage, soit plusieurs mois de travail. Ce qui pose, déjà, le problème du budget du film militant. Un grand nombre de groupes se lancent dans la production sans avoir bien réfléchi à l'importance du travail à accomplir, ce qui explique le nombre de films qui sont commencés et jamais terminés » (Vidéo 00). Seuls les groupes les plus motivés résistent à l'épreuve du temps. Un autofinancement acrobatique et une collaboration avec les structures institutionnelles mieux équipées va permettre la réalisation de plusieurs centaines de documents illustrant les luttes des années soixante dix : avortement-contraception, immigrés, femmes, luttes sociales, problème du nucléaire, etc. Cette période voit le pouvoir d'Etat modifier sa stratégie vis-à-vis des moyens d'information et de communication. En rénovant son arsenal juridique, il balise l'avenir par une pseudo libéralisation du service public, prépare une ouverture future au secteur privé et au marché international. Les nouveaux réseaux de communication sociale se voient condamnés avant même d'avoir pris forme. Comme on peut le lire explicitement dans l'introduction de l'« ABC de la vidéo » édité en 1974 par le Centre National de l'Animation Audiovisuelle : « Le cinéma et la télévision sont affaire de professionnels ; la Télécommunication est affaire d'Etat ». La télé-distribution étant mise au placard, reste la vidéo-animation, sous-variété de l'animation socio-culturelle. Il convient de souligner l'attitude des grands mouvements d'éducation populaire et des syndicats qui n'ont pas voulu saisir l'opportunité qui se présentait. Ces organismes sont des structures idéales pour accueillir — ou récupérer — tout ou partie du mouvement. Ils offrent un vaste champ d'application et de développement : activités de culture, de loisir, d'éducation permanente, branchées sur la réalité sociale et ils disposent surtout d'un potentiel formidable de diffusion par la densité des réseaux associatifs qu'ils fédèrent. Leur attitude timorée n'engendrera que des collaborations localisées et ponctuelles, non exemptes de conflits. Le reflux des courants idéologiques qui ont porté la vidéo militante va entraîner une période de redéfinition des pratiques et des modes d'intervention.

Aventure économique ou solution institutionnelle

Le désir de vivre de son travail va être un élément déterminant dans le tri qui va s'opérer dans les rangs des militants de la communication sociale. Déjà

confrontée à l'économique à travers les problèmes d'investissement, de coûts de production, la cellule de production, souvent constituée sur des bases affinitaires, va aller grossir les rangs de ceux que l'on appellera bientôt « les nouveaux entrepreneurs ». L'aventure économique ne signifie pas automatiquement l'abandon de toute référence idéologique, par contre c'est le face-à-face garanti avec de nouvelles aventures, celles du marché. L'impératif de rentabilité induit par les contraintes financières — salaires, emprunts bancaires — oblige inévitablement à des révisions parfois déchirantes. Le film de commande tend ainsi à devenir la part dominante, au détriment de l'auto-production par le groupe ; faire du « commercial » pour financer du politique s'avère une solution illusoire. La situation précaire de « l'entreprise » ne fait guère évoluer le phénomène de marginalisation qui se retrouve transféré du secteur politique au secteur économique.

L'autre possibilité qui s'offre aux pionniers de la vidéo, c'est d'entrer dans un projet institutionnel subventionné, ou mieux d'en être les promoteurs. Un certain nombre d'organismes, conseils généraux, villes nouvelles, centres d'action culturelle, s'intéressent pour des raisons diverses à la vidéo-communication et sont à l'origine d'unités de production, qui disposeront de moyens en hommes et en matériel et d'un cahier des charges plus ou moins contraignant. Ces unités vont avoir un rôle important dans la formation aux techniques audiovisuelles et être le support de post productions pour nombre de groupes indépendants, tout en assurant un volume de réalisations substantiel. Cette situation sécurisante limite parfois l'horizon des animateurs. Pour élargir le champ d'action, on créera parfois des structures annexes et parallèles pour accueillir des projets mal situés dans la structure institutionnelle.

Entre ces deux pôles on trouve toutes les variétés hybrides alliant activités autofinancées et subventionnées.

Cet éventail de configurations renvoie bien évidemment à l'absence de statut spécifique du producteur/réalisateur indépendant ainsi qu'à la non-reconnaissance de sa production. Ces problèmes d'identité et de reconnaissance se retrouvent à tous les stades d'intervention.

Le développement de la formation aux techniques de l'audiovisuel et plus particulièrement de la vidéo s'est trouvé freiné par son confinement dans le rayon socio-culturel. Son intégration dans un contexte de culture générale, comme nouveau moyen d'expression, n'a pas été réalisée tant au niveau du système éducatif que dans la formation permanente, ce qui a eu pour résultat de bloquer toute recherche pédagogique originale. D'un autre côté, le manque de perspective dans ce secteur d'activité n'a pas permis un épanouissement des formations à caractère professionnel.

La production de commande, et même l'assistance à la réalisation sont des genres de plus en plus soumis à la concurrence du secteur commercial privé. La spécificité de la création audiovisuelle autonome est ignorée des pouvoirs publics et son utilité sociale négligée. Seul son caractère de contre-information lui vaut d'être prise en considération par l'opposition politique et les paroles minoritaires.

La diffusion reste, pour l'essentiel, au stade artisanal. Dans la période faste de l'épopée militante, le collectif de distribution « Mon œil » assure la plus grande partie de la diffusion en faisant délibérément abstraction des contraintes économiques. L'apparition de nouveaux lieux, prestigieux, et plus rémunérateurs pour les producteurs n'est qu'un faux-départ dans la constitution d'un véritable réseau de diffusion public. L'accès aux antennes

de télévision parisiennes ou décentralisées est inexistant si ce n'est quelques coproductions régionales quasi clandestines.

Malgré ce paysage peu réjouissant, les producteurs/réalisateurs indépendants aménagent leur survie et sont obligés de parier sur l'avenir. La disparition de l'ancien format noir et blanc impose le passage à la couleur et au trois-quart de pouce, ce qui renforce, pour certains, leur dépendance au système économique.

Aussi, le mouvement audiovisuel indépendant aborde-t-il l'échéance de mai 81 avec un sentiment mêlé, d'espoir et de résignation : le déblocage de la situation politique et la période de concertation qui va suivre va le renvoyer soudain à une tâche qui, de colloque en manifeste, a toujours été reportée au surlendemain : construire une représentativité, une image collective crédible.

Etre à l'heure du changement

Dès la mise en place de la commission Moinot, il apparut clairement que l'audiovisuel indépendant ne représentait pas un interlocuteur aisément identifiable par les pouvoirs publics. Dispersé, atomisé, il lui était difficile de faire entendre une voix.

La convocation des Etats généraux les 26 et 27 septembre 1981, puis la fondation d'une Fédération Nationale en décembre de la même année va être la première réponse à ce constat. Dépassant le faux antagonisme vidéo/cinéma la Fédération de l'Audiovisuel Indépendant se veut un organisme de coordination souple, expression directe des différentes composantes du mouvement, un groupe de proposition, d'intervention et de pression pour faire avancer nos exigences dans une période jugée décisive. L'élaboration d'une plate-forme plutôt revendicative va permettre d'engager une série de rencontres à l'échelon ministériel destinées à mieux cerner les grands axes de l'action gouvernementale. De ces consultations on peut retenir l'affirmation que les régions joueront un rôle majeur dans l'application des directives sur le terrain et le financement des projets. Cette démarche ne peut que satisfaire une fédération qui se revendique comme expression des régions. Encore faut-il que cette politique soit orchestrée par une volonté politique clairement exprimée et coordonnée.

En tout état de cause les décisions ministérielles à moyen terme sont entièrement suspendues à la future loi sur l'audiovisuel. Ce texte, à l'heure où nous écrivons, est dangereusement vide sur toutes les questions qui n'intéressent pas directement la télévision nationale. On peut craindre, si rien ne change d'ici là, que les pratiques audiovisuelles différentes soient à nouveau laissées pour compte.

La fédération a décidé d'engager un certain nombre d'actions pendant le débat parlementaire sur l'audiovisuel et la période de changement qui devrait suivre.

Le thème de la décentralisation du service public et de l'utilisation des techniques nouvelles sera illustré par une participation, un soutien à différents projets de télévision locale par voie hertzienne ou câblée. C'est l'occasion pour l'audiovisuel indépendant d'élargir son domaine d'intervention et de réfléchir sur une utilisation non commerciale des nouveaux media.

L'accès aux antennes nationales et régionales du service public est une préoccupation prioritaire qui doit aller de pair avec la recherche d'un statut, tant pour le producteur/réalisateur que pour ses œuvres.

Enfin la décentralisation doit être l'occasion de multiplier les structures multimedia, indispensable logistique pour la socialisation des techniques, lieu privilégié d'une création et d'une diffusion en rapport direct avec le tissu social.

La fédération doit être un outil efficace pour promouvoir une politique de communication sociale. Pour cela, elle ne doit pas se contenter de mettre les pouvoirs et les partenaires sociaux devant leurs responsabilités ; elle doit surtout lutter pour que dans ses propres rangs s'amplifient la coopération et la constitution de réseaux sur des projets communs.

Philippe Pelaprat

Secrétaire de la Fédération Nationale
de l'audio-visuel indépendant

L'EDUCATION POPULAIRE EN ACTES

- Une action collective de formation, J. HEDOUX
- L'action collective de formation de Salavins, Noyelles-sous-les-Monts : une action démocratisée en milieu ouvrier et minier ?
- Informatique et actualisation de l'éducation populaire, M. GIRY
- Des stagiaires s'interrogent, M. LEFEUVRE
- Bilan d'une expérience de formation à l'office des centres sociaux et culturels de Nantes.
- Si vous sollicitez vos voisins, P.E.C. Auvergne
- La presse des associations d'éducation populaire, P. GALLAUD

EN OUVRANT LES FRONTIÈRES

- Culture et éducation : de nouveaux besoins, E. GELPI
 - Les nouveaux besoins culturels et éducatifs des jeunes et des adultes
 - L'éducation des adultes en Grande-Bretagne, C. TITMUS
- Résumés des articles

1981-IV 4^e TRIMESTRE

n° 34

EDUCATION POPULAIRE AUJOURD'HUI

(responsable du n° Chantal Guérin)

L'EDUCATION POPULAIRE EN PROPOS

Aujourd'hui ? O. GAGNIER

Où en est l'éducation populaire ? C. GUERIN

- Entretiens avec des responsables d'associations et fédérations, des conseillers techniques et pédagogiques d'éducation populaire.

Position d'un militant, C. SAGEOT

Education populaire et animation socio-culturelle, R. LABOURIE

De l'éducation populaire à l'éducation permanente, J.-L. JACQUET

Education ouvrière et éducation populaire, G. POUJOL

L'EDUCATION POPULAIRE EN ACTES

Une action collective de formation, J. HEDOUX

- L'action collective de formation de Sallaumines, Noyelles-sous-Lens : une action démocratisée en milieu ouvrier et minier ?

Informatique et actualisation de l'éducation populaire, M. GIRY

Des stagiaires s'interrogent, M. LEFEUVRE

- Bilan d'une expérience de formation à l'office des centres sociaux et culturels de Nantes.

Si vous sortiez, voisines, P.E.C. Auvergne

La presse des associations d'éducation populaire, P. GALLAUD

EN OUVRANT LES FRONTIÈRES

Culture et éducation : de nouveaux besoins, E. GELPI

- Les nouveaux besoins culturels et éducatifs des jeunes et des adultes

L'éducation des adultes en Grande-Bretagne, C. TITMUS

Résumés des articles

Media et citoyenneté

Olivier Gagnier

L'accès au savoir, la relation à notre environnement social sont modifiés, bouleversés par le développement de plus en plus rapide de ce que Pierre Schaeffer appelle « les machines à communiquer ». Depuis toujours, les mouvements d'éducation populaire ont essayé de former les citoyens à la maîtrise de ces nouvelles machines souvent avec beaucoup plus de rapidité et de réussite que l'Etat et notamment l'école. Toutefois un regard en arrière laisse l'impression que les éducateurs sont toujours arrivés trop tard pour véritablement rééquilibrer le rapport de force entre les marchands de technologie, les récupérateurs de pouvoirs et les citoyens. On en a généralement attribué la cause à la rapidité du développement technologique qui aurait en quelque sorte toujours été en avance d'une guerre sur les éducateurs. Ce n'est peut-être pas la seule cause de ces rendez-vous manqués et les références idéologiques sont peut-être aussi responsables que le reste de cette inadéquation des stratégies éducatives face aux nouveaux media.

A l'heure du grand débat sur l'audio-visuel qui s'ouvre en France, il est important de situer les forces en présence et les références de chacun pour les maîtriser.

L'ouverture des mass media

Dans son article « ouverture au grand angle » (1), le ministre Georges-Fillioud situe à sa manière l'enjeu du conflit de pouvoir. « Si, entre pouvoir d'Etat et le pouvoir des media, l'arbitrage d'un juge est refusé, le plus puissant continuera à rendre sa justice et la démocratie continuera à perdre tous les procès. Et tandis que les plaideurs se disputeront les coquilles, les commerçants

malins se partageront les fruits. Car l'enjeu est bien là : le besoin d'une nouvelle communication existe. On l'a heureusement rencontré ».

Cette ouverture pose d'emblée deux types de problèmes distincts ; d'une part celui du rôle de l'Etat face aux marchands, d'autre part celui de la participation du citoyen à la fois au règlement de ce premier conflit et ensuite à la maîtrise de l'expression de son identité propre, grâce aux media disponibles, aujourd'hui et demain, dans notre société. Pour ce qui est du premier type de conflit, on ne peut que regretter le rôle minime que l'Etat a toujours accordé aux associations d'éducation populaire dans ce débat qui l'oppose aux marchands et aussi le faible niveau de réflexion de ces dernières sur les enjeux et les stratégies dont il est question ici. Comme le notent Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, « aussi étrange que cela puisse paraître, la droite et la gauche malgré leurs affrontements permanents, ont tenu jusqu'à présent le même discours à l'égard de la télévision : défendre le principe du service public et du monopole de diffusion, refuser la télévision privée et plus largement la concurrence commerciale et la logique du profit, promouvoir la culture française et résister à la colonisation culturelle étrangère, concevoir une politique de création et de qualité susceptible d'enrichir le niveau culturel des publics et naturellement, préserver l'indépendance de la télévision à l'égard du pouvoir politique ».(11)

Même s'il y a souvent une marge à géométrie variable entre ce discours et les pratiques historiques, il semble qu'en France l'héritage conceptuel dans lequel puisent à la fois les intellectuels et les politiques se situe toujours loin de Lénine et souvent proche de Léon Blum qui, dans un article du 28 avril 1928 du « Populaire », défendait que l'Etat ne devait pas s'emparer des instruments de communication (à l'époque la presse) mais bien plutôt circonscrire le territoire, délimiter un espace non marchand où pourraient s'épanouir loin des corruptions et des pressions financières le débat des idées, les discussions et les propositions des partis politiques.

Pour beaucoup d'observateurs nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins du fait des bouleversements technologiques et de la concentration des pouvoirs financiers et politiques qui nécessitent d'autres analyses et d'autres stratégies. « Ou bien on pense que l'appropriation différente de ces instruments va changer leur nature, (il suffit dans ce cas de modifier la composition des conseils d'administration et de décentraliser des décisions qui peuvent relever de niveaux régionaux ou locaux) ou bien on pense que tels quels, ces instruments sont inséparables des usages et des fonctions qu'ils ont exercés jusqu'ici...

« La première perspective n'entame pas fondamentalement les missions classiques de l'Etat. Elle maintient la fiction d'un service public de communication sociale, elle maintient les relations entre les agences de publicité et les administrations de mission, elle maintient le monopole des professionnels de la communication en conservant la hiérarchie des prestiges et des pouvoirs entre sociétés nationales, régionales et locales, elle fixe le sujet citoyen dans le rôle de consommateur juste bon à exercer son choix entre des services partiellement en concurrence ». (2)

La seconde perspective engage vers une autre utopie qui, de Brecht en 1927 à la vidéo animation des années 70, rêve de socialiser les nouveaux outils au bénéfice de tout groupe ou tout individu volontaire.

Les dirigeants de l'éducation populaire comme leurs adhérents ont en général opté pour la seconde perspective, mais avec quel succès ? C'est ce

que nous allons tenter de voir à travers un cas particulier de la vidéo.

Un mezzo media : la vidéo

A partir de 1970 on opposa en France comme au Québec les mezzo media (ou media de groupes) aux mass media.

Malgré ses caractéristiques techniques et une portée sociale spécifique, l'animation vidéo porte en elle toutes les tares et les ambiguïtés du concept d'animation en général... Pour éviter de la définir, resituons-la dans son développement historique et idéologique. Elle se nourrit naturellement de plusieurs courants :

— le premier courant est celui de l'éducation populaire. Dès 1872, Condorcet imprégné de la « philosophie des lumières » du XVIII^e siècle et annonciateur du positivisme d'Auguste Comte, concevait le projet d'une éducation globale de la personnalité donnée à tous. Au XIX^e siècle, l'éducation des adultes prit la forme des universités ouvrières et des bourses du travail. En 1936, la conquête du temps libre réoriente l'éducation populaire vers l'utilisation des loisirs. Un mouvement reste actuellement le symbole de cette évolution : la Ligue de l'Enseignement, qui, dans le prolongement de son action d'éducation permanente, s'est intéressée dès 1970 à la vidéo-animation en lançant ses adhérents dans la réalisation d'émissions en vidéo lors de ses journées nationales de Bourges en vue d'une animation de quartier... C'est là qu'elle découvrit ce que Willener baptisa « les rayons X de l'audio-visuel » (3). Une autre composante de ce premier courant de pensée est le mouvement « Peuple et Culture », né de la résistance, et dont l'objectif fut de lutter « pour enlever à la culture son caractère de classe ». D'inspiration humaniste, ce courant, qui n'a pas su devenir un mouvement de masses après son opposition au PC en 1947, garde une certaine notoriété. Son porte-parole Joseph Rovin fut l'un des premiers à saluer ce qu'il appelle « la télévision volontaire » (4), et à sensibiliser les membres des associations locales (particulièrement dynamiques dans le sillon rhodanien) — dans un esprit de collaboration harmonieuse avec les pouvoirs publics et un souci de cogestion des outils de production.

Le deuxième grand courant est issu du personnalisme catholique enrichi de la psycho-sociologie américaine, des théoriciens de la non-directivité et de ceux de la participation. Dans la perspective de ce courant la vidéo-animation est utilisée à titre individuel en tant que miroir pour se réconcilier avec soi-même, et à titre de dynamique de groupe pour obtenir un concept. Bien que cet usage soit très pratiqué en France, il est beaucoup moins revendiqué qu'aux USA comme si les critiques des universitaires d'après 68 lui avait fait rentrer la tête dans les épaules.

Le troisième grand courant qui s'est emparé de la vidéo pour l'animation est celui des institutions plus ou moins dépendantes de l'Etat, fixant pour un temps l'image de la vidéo animation à celle de « vidéo consensus » (5). Ayant pris son essor dans le secteur culturel grâce à Jean-Marie Serreau de l'ACT puis dans le secteur socio-culturel grâce au ministère de la Jeunesse et des Sports et à l'Institut National de l'Audio-visuel, elle a investi l'appareil scolaire par l'ICAV de Bordeaux et la formation permanente, avant de pénétrer bientôt les milieux socio-professionnels très particuliers du type « marine marchande » avec le concours des organisations syndicales ou professionnelles (projet FIC « ANTELIM »).

Les raisons du développement

Cette prolifération de la vidéo légère en animation est sans doute liée à la fascination qu'exerce désormais le petit écran sur nos concitoyens. C'est l'hypnose. De plus, la valorisation excessive de la TV, entraîne une satisfaction immédiate chez l'individu qui peut réaliser un document « comme à la télé ». Enfin, l'outil technique (grâce au visionnement immédiat) permet une progression rapide du groupe producteur sans référence obligatoire à un garant du bon usage (de type patriarcal).

A l'heure de la pédagogie active, de la non-directivité, la vidéo permet de cristalliser de nombreuses énergies soit au titre des loisirs, soit au titre du militantisme sans que le médiateur (animateur ou travailleur social) ait à porter le projet culturel d'un groupe comme il a à le faire dans beaucoup d'autres domaines. Par bien des aspects, l'outil vidéo crée sa propre dynamique d'animation collective, avec ses phases maintenant bien connues : miroir, longs plans-séquences, recherche progressive de la sophistication, désir de montage souvent suivi d'échecs, récurrence, fierté devant sa création, désir de montrer « aux autres », affrontement de critiques acerbes, déception et à nouveau récurrence qui quelquefois entraîne une réflexion sur un dispositif de diffusion des produits qui oriente la collectivité vers une réelle communication plutôt que vers une consommation passive d'un médiocre produit d'amateur. A partir de ce schéma, il existe autant de types d'animation que de situations où s'élaborent ces démarches. Par contre, on est en droit de s'interroger sur le pourquoi de l'aide institutionnelle à la vidéo animation et sur la pertinence de la critique qui en a été faite jusqu'à ce jour, lui déniait tout effet de subversion.

Dans son ambition la moins parcellaire, la vidéo-animation est conçue comme la mise en communication de groupes sociaux à l'aide d'une technique spécifique. Elle est le plus souvent censée permettre aux individus de retrouver le sens de la participation et de la vie communautaire, c'est donc un outil par excellence de la pédagogie de l'action sociale tel que l'avait défini le groupe animation du VI^e Plan : « L'animation vise à faire émerger les blocages et les conflits et à faire en sorte qu'ils soient traités d'une manière plus rationnelle... Dans un monde qui évolue, ces expériences visent à créer les conditions pour qu'une population se mette en route à partir de ses problèmes, maîtrise et crée le changement. Dans un monde qui se cloisonne, elles visent à établir et à faciliter les communications entre les secteurs économiques sociaux et culturels. Dans un monde qui se bureaucratise, elles visent à ouvrir le champ de l'initiative et de la création collective ».

Pour Jean-Luc Couron (6), il s'agit de canaliser les réactions, les agressivités et les énergies populaires en atténuant les résistances et en brisant la passivité maximale de la population à un projet qui n'est pas le sien.

« Ne pouvant rien changer aux structures économiques ou politiques, l'animation entretient des illusions par des actions de diversion dans des secteurs marginaux » (7).

Toujours selon le même auteur « l'agent d'intervention sociale est chargé (comme ses collègues de l'organisation communautaire américaine), de faire émerger des leaders, des structures nouvelles en faisant circuler l'information, en étant un instrument de rationalisation, de socialisation, de participation avec une fonction d'encadrement et de contrôle social, un rôle de médiateur et d'intermédiaire, la petite bourgeoisie animatrice servant de relais entre

gouvernement et gouvernés ainsi que d'agent de renseignements et d'intervention du pouvoir » (7).

Si cette thèse présente les avantages d'une mise en garde face à des intentions supposées, (et à des risques réels si le rapport de force le permettait), il ne semble pas que même les groupes militants français partagent entièrement cette analyse réductrice puisque dès 1979, au terme de longs débats, ils ont décidé de créer le « Mouvement de l'Audio-visuel d'Intervention Sociale et Politique », lieu œcuménique entre animateurs et militants. Dans un article au titre évocateur « la fin des querelles », Monique Hennebelle-Martineau expliquait en 1979 : « l'expression « intervention sociale et politique » nous paraît plus unifiante que l'adjectif « militant » qui semble à certains d'entre nous trop restrictif, trop chargé d'une connotation rigide, dogmatique et souvent sectaire. Par ailleurs, notre association réunit deux catégories de personnes de statuts assez différents. Les « militants » traditionnels qui le plus souvent travaillent en dehors du système et des « animateurs » insérés dans les structures officielles et payés par elles, mais désireux d'agir à l'intérieur de ces institutions. Il semble que le grand naufrage des certitudes idéologiques qui s'est produit ces dernières années ait favorisé ce rapprochement, cet abandon des anathèmes et ce désir d'écouter le point de vue de l'autre » (8). Il semble donc bien que malgré le manque relatif de maîtrise des outils vidéo, dû à leur apparition récente, malgré l'ambiguïté du statut des outils de production, et malgré l'extrême mouvance des luttes idéologiques, la vidéo-animation soit promise à une formidable extension dans les pays développés comme dans le tiers monde, car de plus en plus la société a besoin de se représenter pour se comprendre.

La vidéo par rapport aux autres modes d'expression, tels que le théâtre ou le cinéma, est « la pratique du retournement » qu'elle permet d'effectuer à de larges couches sociales : classes moyennes aujourd'hui peut-être classe ouvrière demain.

Mais que faut-il entendre par pratique sociale du « retournement » ?

La dynamique des approximations successives

La différence fondamentale entre la réalisation cinématographique et la réalisation vidéo, c'est qu'il n'est pas besoin que les créateurs trouvent du premier coup la forme symbolique la plus artistiquement élaborée pour que s'instaure une communication ou une clarification au sein de la collectivité à qui ils destinent leur message.

La rapidité de la relecture est telle qu'elle permet aux auteurs de repérer le non-dit, de réinterpréter leur lapsus ou leurs actes manqués, et d'approximations en approximations, de cerner l'essentiel de ce qu'ils voulaient vraiment dire dans un processus maïeutique original. A travers ce matériau brut la collectivité peut prendre assez de distance pour tenter une nouvelle pratique d'auto-analyse. Christian Metz écrit à juste titre : « comme dans les luttes politiques, nos seules armes sont celles de l'adversaire, comme dans l'anthropologie notre seule source est l'indigène, comme dans une cure analytique, notre seul savoir est celui de l'analysé qui est aussi (les mots en usage le disent) l'analysant. C'est le *retournement* et lui seul qui définit la prise de posture où s'inaugure la connaissance » (9).

Il reste que laisser le libre choix aux usagers, diversifier les expérimentations, s'intéresser aux conditions sociales de l'introduction de produits nouveaux, sont autant d'objectifs qui rompent avec « l'industrialisme triomphant » ; mais leur impact reste bien mince en comparaison des choix industriels qui structurent le développement futur des nouveaux services de communication qui, par « multinationales » interposées, échappent autant aux députés qu'aux simples citoyens.

Dans le domaine de l'audio-visuel comme pour l'environnement, la valorisation d'une citoyenneté centrée sur « le local » est mystificatrice. La difficulté, pour les mouvements d'éducation populaire toujours anxieux d'un effritement de leur « clientèle » (puisqu'ils ne bénéficient pas comme les enseignants d'un public captif), c'est de trop se fier à « ce qui marche » avec les volontaires, au risque d'abonder en stéréotypes au lieu d'éduquer aux changements.

Les discussions du café du commerce concernant la télévision montrent à quel point le risque est grand si les responsables d'associations ne sont pas vigilants. Prenons un exemple classique, les jérémiades sur l'invasion des séries américaines à la télévision. Armand Mattelard a raison d'écrire par exemple « Ce n'est pas la série américaine qui est le cheval de Troie de l'aliénation nationale, mais bien le mode d'organisation de la télévision qui privilégie la sérialisation. Il faudrait, dans cette perspective, réfléchir sur les trois éléments de base qui, dans les dernières années, ont pavé le chemin de la standardisation et ont permis à la télévision de franchir un pas dans le procès de l'industrialisation et de l'internationalisation de la culture. Ces trois éléments sont la publicité, l'utilisation massive des sondages et la gestion informatique de la production » (10).

Bien d'autres exemples analogues pourraient être cités prouvant à quel point une formation sérieuse des cadres associatifs serait nécessaire au sujet des media si l'on voulait réellement permettre aux citoyens de s'y repérer.

La formation de cadres

Hélas des opérations comme « la formation des jeunes téléspectateurs actifs » ont montré à quel point le tissu associatif de quartier avait du mal à mener une action continue sur ce thème, même dans le cadre d'une action soutenue par un financement d'Etat. A la carence de formation initiale de cadres compétents sur ces problèmes, s'ajoute le manque de formation continue pour les animateurs qui, harcelés par des tâches quotidiennes diverses, ont beaucoup de mal à prendre le temps d'une négociation d'objectifs pédagogiques clairs et à évaluer leurs actions avec des partenaires professionnels extérieurs à leur milieu dont ils redoutent souvent les critiques (notamment celles venant du milieu enseignant).

Le développement des radios locales associatives risque fort de buter sur les mêmes obstacles si une politique de formation contractualisée entre l'Etat et les grands mouvements n'est pas mise en place en amont de toute prise de parole des citoyens sur les ondes.

Comme le rappelle justement Gérard Metayet « La communication n'est qu'un concept écran, si les phénomènes qu'elle entend éclairer ne sont pas référés à leurs déterminations économiques, politiques et culturelles : l'infor-

mation s'adresse-t-elle à des individus citoyens ou ne concerne-t-elle pas surtout des « ensembles sociaux » ?... les différentes classes sociales n'ont-elles pas des rapports différents avec l'information ? ».

Socialiser l'usage des machines à communiquer, ce n'est pas forcément demander aux associations qui structurent la société civile de partir à l'assaut des citadelles imprenables de la communication institutionnelle, c'est peut-être plutôt renforcer les alliances entre les nouveaux professionnels de la communication sociale (animateurs, entrepreneurs, etc.) et des maîtres exigeants dans les domaines de l'expression artistique (comédiens, graphistes, musiciens, etc.), afin d'élaborer avec eux des formes esthétiques nouvelles pour des circuits d'échanges (non marchands ou marchands) à inventer dans l'hexagone et hors frontière.

Cette cohabitation avec des artistes indépendants ou des structures de productions privées plus ou moins autogérées n'est pas très bien admise dans les mentalités françaises, à la différence des Etats-Unis. Pourtant les enjeux culturels comme économiques du changement passent sans doute par des structures de production de taille moyenne échappant à la logique administrative et disposant d'une véritable capacité d'initiative économique pour trouver leur équilibre financier.

« Le problème de fond est, en effet, que la consommation détient un marché et un secteur d'activités essentiels et qu'il est préférable de l'organiser plutôt que de l'ignorer pour en être ensuite la victime » (11).

Mars 1982

Olivier Gagnier
 Chef du Département
 de la Recherche à l'INEP

- (1) *Le Monde* du 12 mars 1982.
- (2) *Raison présente* N° 61, 1982.
- (3) « Vidéo et société visuelle » Tema-Willener, Milliard, Gauty.
- (4) « TV et Education » N° 32.
- (5) Patrice Flichy, « Vidéo militante et vidéo consensus », Conseil de l'Europe.
- (6) Couron (J.L.).— *Les media communautaires au Québec*.
- (7) Couron (J.L.).— « Le concept de télévision communautaire », in *Communications* N° 21 - 1974.
- (8) Hennebelle (M.).— *La fin des querelles*, in *AUTREMENT* N° 17, fév. 1979 « Libres antennes, écrans sauvages ».— p. 115.
- (9) Metz (Christian).— *Le signifiant imaginaire*, in *COMMUNICATIONS* N° 23, *Psychanalyse et cinéma*.— 1975.
- (10) « L'usage des media en temps de crise », Ed. Alain Moreau, 1979.
- (11) Missika et Wolton, *Le Monde* du 1^{er} mars 1982.

LES CAHIERS DE L'ANIMATION N° 34

**Les Presses de l'Université du Québec
vous informent de la parution de :**

**CULTURES POPULAIRES ET
SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES**
sous la direction de Gilles PRONOVOST

194 pages

Fernand DUMONT, Danielle LAFONTAINE, Rudolf REZSOHAZY,
Jean-Guy DAIGLE, Robert MUCHEMBLED, Raymond MONTPETIT,
Roger LEVASSEUR, Marcel FOURNIER, Thomas M. KANDO, Jules
DUCHASTEL, Marcel RIOUX, Raymond LEDRUT et Jacques ION.

Veuillez me faire parvenir :	Prix	Quantité	Total
Cultures populaires et sociétés contemporaines	17,95 \$
Frais de port et de manutention			<u>1,75 \$</u>
Ci-joint chèque <input type="checkbox"/> ou mandat <input type="checkbox"/> au montant de			<u> \$</u>

Nom	EXPEDIER A :
Adresse	Presses de l'Université du Québec
..... Code postal	C.P. 250, Sillery, Québec
	GIT 2R1

Media communautaires au Québec : état de marginalité ou marginalité d'Etat*

Michel Sénécal

Si le Québec est longtemps apparu comme la terre de prédilection des media communautaires, l'actuel vivotement de ces nouvelles pratiques dans le secteur des media vient cependant ternir quelque peu cette réputation. (...)

Hors des créneaux commerciaux, les media communautaires demeurent à la merci des contributions gouvernementales dont la suppression entraînerait dans bien des cas leur disparition. Au moment où le soutien de l'Etat est justement remis en cause, il importe non seulement de faire preuve de vigilance et d'imagination, mais il faut comprendre la portée de l'aide gouvernementale sur le fonctionnement des media communautaires. (...)

Critique de la reconnaissance institutionnelle

Les media communautaires québécois ont fait l'objet de nombre d'analyses tant au Québec qu'à l'étranger. (...)

Les unes insistent sur les pouvoirs quasi magiques conférés à l'audio-visuel, comme si les nouvelles technologies media se portaient garantes de la création d'une « place électronique », signe précurseur du « village global ». Les autres, héritières du courant de l'animation sociale des années 60, veulent tenter d'expérimenter la démocratie par les moyens audio-visuels.

D'autres analyses, tout en se démarquant de ces idéologies technicistes ou participatives, viennent, quant à elles, dénoncer la récupération ou le cul-de-sac politiques de telles expérimentations sociales de communication. Bien que

* Cet article a été publié par la revue internationale d'action communautaire, N° spécial : *Media communautaires ou media libres*, N° 6/46, Automne 1981.

divergents, ces discours tenant plutôt de la polémique ou de l'émerveillement, se particularisent par une distance de plus en plus marquée aux réalités observées. Très peu s'inscrivent dans une démarche critique qui, une fois réinjectée dans la pratique, puisse en redéfinir le cours. Le triomphalisme côtoie souvent la désertion et le désenchantement.

Ce texte s'interroge sur quelques-unes des contradictions qui ont marqué, au cours de la dernière décennie, l'émergence et l'évolution des media communautaires et plus particulièrement leurs rapports avec l'Etat. Les expériences de media communautaires témoignent souvent de divergences idéologiques ou politiques profondes. Il ne s'agit pas ici de critiquer des orientations particulières (1) mais de se demander comment chaque pratique, quelles qu'en soient les caractéristiques propres, est constituante de cet ensemble identifié comme « media communautaires ». Chacune de ces pratiques participe au projet plus largement défini par les instances gouvernementales qui les subventionnent, les régissent et leur attribuent, de ce fait, une reconnaissance institutionnelle.

Cette façon d'envisager la problématique des media communautaires exclut l'idée de les considérer comme un bloc homogène ou de leur prêter, à l'instar de certaines analyses, une image d'expériences progressistes ou d'alternatives par simple opposition aux media de masse. Cela ne diminue en rien les particularités et les potentialités des expériences considérées individuellement et ne nie en aucun moment les contradictions sociales qui y sont reconduites. A notre avis, il faut comprendre que les différences affichées le sont toujours dans les limites et dans les normes permises par le cadre institutionnel des media communautaires dans lequel ces expériences évoluent et qui, en même temps, leur assure les moyens et les conditions d'existence.

Dans cette perspective, il convient, avant même d'envisager le phénomène des media communautaires, de situer le secteur des communications et de la culture comme un enjeu du développement politique et économique de la société québécoise (2). (...)

Souveraineté culturelle et résistance politique

Le Québec, bien qu'engagé dans un processus de résistance politique face au Canada, n'en demeure pas moins toujours une province dépendante. Les séculaires conflits constitutionnels à propos du droit à l'autonomie des provinces face au centralisme de l'Etat fédéral (Ottawa) constituent les premières manifestations de résistance. Pour le Québec, cette opposition à l'Etat fédéral n'origine pas, dans un premier temps, de la revendication d'un plus grand contrôle des intérêts économiques. Elle prend plutôt racine dans l'expression de la souveraineté culturelle. Cependant, la double structure de dépendance qui lie le Québec au Canada et aux Etats-Unis, le place dans une situation fort contraignante.

Autant il axe prioritairement ses stratégies de résistance sur la souveraineté culturelle, en guise d'objection au pouvoir centralisateur, autant il ne se préoccupe guère de l'invasion massive de marchandises culturelles étrangères, véritable « dumping » que l'absence de lois protectionnistes n'aide en rien à freiner.

Choisir la culture comme principal cheval de bataille revient à délaiss...

enjeux économiques qui doivent être au centre de toute préoccupation d'indépendance et dont les questions culturelles aussi bien que politiques sont indissociables. La considération de la culture comme lieu et enjeu de l'exercice du pouvoir, sans la rattacher aux contradictions qui la traversent, a pour effet de réduire la culture aux seuls faits ou événements culturels. C'est pourtant une telle conception de la culture qui est mise de l'avant dans les politiques étatiques concernant le développement des communications et qui est imposée comme norme des contenus des media communautaires.

Le concept de souveraineté culturelle prôné par le gouvernement québécois ne peut répondre adéquatement au colonialisme culturel qui lentement s'installe, surtout s'il n'implique pas une indépendance économique minimale. Le terme souveraineté correspond davantage à l'offensive constitutionnelle et aux luttes pour l'affermissement des gouvernements provinciaux. Ainsi, ce n'est pas sans raisons qu'apparaissent de nouveaux espaces conflictuels et de nouvelles stratégies de résistance dans le champ de la culture et des communications.

Même si ce secteur n'est que depuis à peine plus de dix ans institué dans un ministère québécois, on en retrouve l'amorce au tournant des années 50. La souveraineté culturelle en cette matière n'a pas attendu l'avènement, en 1976, d'un gouvernement social-démocrate et nationaliste pour prendre une certaine ampleur. Déjà, le gouvernement autonomiste, mais non moins réactionnaire et répressif, de Duplessis, au moment où les communications ne signifiaient guère plus que le système routier, a percé la muraille juridique de l'Etat fédéral. En 1945, il fait voter la loi qui allait permettre, près de trente ans plus tard, la création de l'office de radio-télédiffusion du Québec (Radio-Québec), première et unique télévision éducative et, de surcroît, d'Etat. Par la suite, les gouvernements libéraux successifs ponctuant la Révolution tranquille, jettent les bases d'un nouvel Etat québécois tout en conservant le slogan autonomiste « Maître chez nous » qui devient, au cours des années, l'élément central du projet de souveraineté culturelle en réponse à celui d'unité nationale du gouvernement fédéral.

Le gouvernement souverainiste actuel se doit d'être fidèle à cette filiation autant par intérêt politique que par souci de sauvegarder les minces acquis de l'autonomie. Cette attitude évidemment fait suite à certaines attentes et préoccupations populaires souvent déchirées entre un sentiment d'oppression nationale et le besoin opposé d'une représentation politique de marque à l'échelle pan-canadienne.

Contentieux fédéral-provincial : un duel à finir

L'histoire encore récente du secteur des communications et de la culture au Québec est jalonnée d'une série d'accrocs qui ont conséquemment antagonisé davantage les positions du contentieux fédéral-provincial. Fait significatif, d'un côté comme de l'autre, on se dote d'organismes de contrôle et de gestion de la radio-diffusion et des télécommunications : la Régie des services publics devient donc l'interlocuteur provincial du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ces organismes para-gouvernementaux et le ministère des Communications du Québec (MCQ) se situent au cœur de polémiques dont on n'entrevoit pas encore la fin.

Si de nombreux litiges ont façonné et exacerbé ce contentieux fédéral-provincial et à chaque reprise diminué le pouvoir des provinces, le cas de la câblodistribution en apporte à lui seul un exemple fort probant, d'autant plus qu'il implique de nouveaux venus sur la scène québécoise des communications, les media communautaires et plus spécifiquement les expériences de télévision (TVC).

L'emphase mise sur ces expériences par la Régie des services publics pour contester la validité de la législation fédérale en matière de câblodistribution confirme l'importance de leur rôle dans ce dossier. Soulignons que la politique du CRTC accorde l'entière responsabilité des contenus diffusés par le câble à son propriétaire. Cette clause a tôt fait de générer plus d'un conflit entre les télévisions communautaires et les câblodistributeurs. Ceux-ci, ayant force de loi, s'adonnent à une sélection technique — justifiée par l'instabilité des premiers essais de vidéo demi-pouce — qui ne couvre, en fait, qu'une censure politique de certains groupes de télévisions communautaires vivement engagés dans leur milieu (4).

Sans poursuivre plus avant dans l'explication de ces démêlés, il est bon de noter qu'en 1977, la contestation provinciale du CRTC en matière de câblodistribution est rejetée par la Cour supérieure, confirmant ainsi la compétence fédérale. Il semble qu'à travers l'histoire de ce type de controverses, ce modèle de jugement se soit répété plus qu'une fois suite à l'avènement de nouvelles formes de technologies de communication. « Le télégraphe, le téléphone, la radio, la télévision et enfin la câblodistribution se sont tous révélés matière d'argumentation et de débats constitutionnels après leur apparition (5) ».

La combinaison technique de la câblodistribution, sous juridiction fédérale, et des télévisions communautaires soutenues, elles, par le provincial, ne vient qu'ajouter au conflit. Le Québec, par l'intermédiaire de la Régie des services publics, préserve un faible droit de surveillance sur les entreprises de câblodistribution qui doivent, pour s'établir sur le territoire québécois, formuler une demande à l'organisme provincial, identique à celle déposée devant le CRCT pour l'obtention d'une licence. L'enjeu a toujours été de taille, surtout que le contrôle juridique de la câblodistribution aurait pu permettre une assise technique importante aussi bien pour la production et la diffusion des TVC que pour les futurs projets d'expansion et de régionalisation de Radio-Québec. Sans oublier que cela aurait favorisé une sélection plus serrée des programmations étrangères transmises par le câble.

En revanche, la Régie ne perd pas tout et conserve un pouvoir juridique sur les organismes de communication à caractère éducatif ou culturel. C'est pour ainsi dire une suite logique des revendications souverainistes. Dans ces circonstances, le CRCT, contrairement à la câblodistribution, n'a d'emprise que sur l'infrastructure technique (station, support) tandis que contenu et programmation relèvent essentiellement de la Régie provinciale. Privé du contrôle sur le support et les contenus du câblodistributeur, le pouvoir provincial va régir, par l'octroi de subventions, la programmation des télévisions communautaires (6).

La lutte du câble perdue pour le Québec, le scénario se reproduit maintenant avec les radios communautaires : infrastructure technique et programmation sous juridiction fédérale, alors qu'à son tour le MCQ subventionne cette même infrastructure technique au point d'en être le propriétaire indirect. De même, il prescrit, selon les critères d'admissibilité à son programme

d'aide aux media communautaires (Pamec) (7) plusieurs exigences quant aux contenus et au mode de gestion. Ceci a pour effet de générer plus d'une contradiction. Notamment, l'autofinancement des media communautaires de plus en plus exigé par le MCQ pousse les radios à regarder du côté de la publicité locale qui, jusqu'à nouvel ordre, est formellement interdite par le CRTC. Ce n'est là qu'un pâle reflet des divergences de vues sur le développement et le statut de ces organismes dans le champ des communications. Du côté fédéral, fort des victoires passées, on joue la carte du légalisme contraignant les radios communautaires à de faibles rayons d'émissions et à des sources de financement autres que publicitaires. En revanche, le Québec trouve là un nouveau motif de contestation des politiques du CRTC. A l'instar de la câblodistribution, il semble vraisemblable que ces divergences puissent constituer, dans un proche avenir, l'objet de nouveaux désaccords entre les deux niveaux de gouvernements.

Cette polarisation constante des instances gouvernementales marque profondément les démarches entreprises dans le cadre des media communautaires. Bien qu'elles soient développées à partir d'objectifs de participation populaire et de démystification des media, ces expériences serviront de part et d'autre à l'affirmation de ces politiques dans le secteur des communications. Cela n'empêche pas pour autant l'état de stagnation et de précarité que connaissent plusieurs de ces organismes communautaires.

Les moyens déployés par le Québec sont finalement dérisoires si on les met en rapport avec le projet de souveraineté culturelle considéré dans toute l'ampleur de sa perspective d'indépendance face au pouvoir fédéral et surtout dans le contexte d'un impérialisme américain qui en gruge farouchement les potentialités.

Et si les media communautaires, malgré leurs prétentions de démocratisation, n'avaient été qu'un prétexte pour renforcer une dissidence politique ? Les expériences qui ne peuvent que se replier dans leur localisme ou vivoter ne fournissent-elles pas des éléments de réponse ?

Des expériences à contre-courant ?

N'est-il pas étrange qu'au moment où les tendances majeures dans le secteur des communications se résument à la monopolisation des industries culturelles et d'information, à la continentalisation des ondes à l'homogénéisation des biens culturels, à la commercialisation des media, se développent ici des organismes de media communautaires ? Ceux-ci privilégient la participation populaire, la démocratisation de l'accès à leur production et favorisent la démystification des media, tout en étant promus par l'Etat. Ce geste de l'Etat peut être considéré à première vue comme une réaction de vigilance en regard de ces tendances internationales. Nous n'en croyons rien cependant. La fragilité de ces expériences en est pour nous la preuve. D'autre part, ces tendances rendent compte d'un mouvement beaucoup plus vaste et participent de nouvelles stratégies d'hégémonie politique déployées sur le plan international (8). Le Québec en subit quotidiennement les conséquences. Les exemples fournis par les domaines du cinéma et de la programmation télévisuelle n'en représentent qu'un aspect.

Il est aussi étonnant de constater que ces expériences de « communautari-

sation » des media sont quasi uniques sur le continent en ce qu'elles sont financées par l'Etat. De plus, elles favorisent, conformément aux politiques de l'Etat québécois, la culture comme axe de développement, au moment même où la survie dans cette jungle capitaliste des media repose sur la commercialisation à tout prix. Le sort des media communautaires sera donc, par ce choix idéologique, soumis définitivement à l'Etat qui leur assurera le financement et le développement technique selon des politiques définies par ses priorités politiques.

Autre fait marquant, ce mouvement à contre-courant de l'expansion des entreprises privées se fonde sur des visées de démocratisation quand nul autre domaine, à l'exception du secteur de l'éducation ou des Affaires sociales, n'affiche pareilles intentions. Pourquoi, dans le champ spécifique des communications, en serait-il autrement ? Sinon qu'aux impératifs commerciaux qui caractérisent les tendances dominantes se substituent des motifs et des priorités politiques.

Tant à l'échelle régionale des media communautaires qu'à l'échelle nationale des sommets tripartites (Etat, syndicats et patronat), l'Etat devient le moteur et le promoteur de la concertation : consensus indispensable à la conjuration de la crise et des luttes sociales. L'accès au pouvoir du gouvernement souverainiste social-démocrate du Parti Québécois renforce cette présence interventionniste de l'Etat comme modèle d'action de ses appareils.

Un concept rentable

Le concept de communautaire intègre les différentes tendances qui s'expriment dans le mouvement de démocratisation des media. C'est ainsi que des expériences qualifiées au départ de pratiques alternatives, parallèles, populaires, correspondant à des cadres et des idéologies précis, ont adopté la terminologie normalisée et vague de « communautaire », s'assurant du même coup les bienfaits de l'Etat.

Les images de la communauté sont maintenant devenues affaire d'argent. Au point que les entreprises de câblodistribution offrent parmi leurs nombreux canaux (dans certains cas allant jusqu'à une possibilité de trente-trois), une programmation expressément « communautaire ». Ces services communautaires se limitent le plus souvent à un studio d'auto-production où des groupes défilent tour à tour pour produire leurs émissions. Cela s'effectue dans un studio préalablement aménagé, sans l'aide de technicien et dans un « cadrage » télévisuel peu varié. La seule tâche technique consiste à appuyer sur le commutateur de mise en ondes qui vous met directement en contact avec votre communauté (9). Bien entendu, s'ajoute à cela un canal exclusivement consacré aux « petites annonces ». Ce genre de service semble suffisamment à la mode pour que certaines télévisions communautaires s'y adonnent également (10). Dans le pays le plus « câblé » au monde, la communauté serait-elle devenue au fil des années, la clientèle des entreprises de câblodistribution ?

Quoi qu'il en soit, la terminologie communautaire apparaît tout à fait anachronique se référant à un type d'organisation sociale totalement absente ou effritée, particulièrement en milieu urbain.

Cette vision du communautaire a tôt fait d'entraîner une focalisation sur le

caractère local ou régional de ces expériences. Ainsi, revêtues des attributs « communautaires », « locales », « régionales » par opposition aux media de masse, nationaux, ces pratiques sont immédiatement présentées comme une alternative foncièrement progressiste. Pourtant, le seul fait d'affubler une pratique de « communautaire » ne lui confère pas un statut collectif ou anti-capitaliste même si la volonté de l'opposer aux media de masse — du coup privés et capitalistes — peut le laisser croire. Les uns devraient servir la noble cause de la démocratisation voire de la socialisation des media alors que les autres sont vus comme seul lieu de marchandisation de l'information. Le glissement est pourtant trop facile.

Aussi bien le concept de « communautaire » que de « masse » nous renvoie à une vue imprécise du public, considéré comme indifférencié, homogène, sans différences sociales ou contradictions apparentes. De même, la revalorisation des petites collectivités devient l'inspiration et la source du consensus possible, les barrières socio-économiques étant de fait exclues.

Pour l'Etat, le terme communautaire est vite devenu synonyme de social, de collectif et pourquoi pas de national ou d'étatique. D'ailleurs, l'introduction récente par le MCQ des concepts d'« appropriation collective » et de « troisième secteur des communications » n'est qu'un pas dans ce sens mettant au rancart la traditionnelle terminologie communautarisante. Ces concepts ne s'apparentent pas moins à cette rhétorique technocratique, tirée en droite ligne de l'animation sociale qui donna lieu au développement de l'idéologie de la participation et du consensus populaire dans le domaine des media.

Un peu d'histoire

Au début des années 60, avant même de parler des media communautaires, des projets d'animation sociale et de planification économique comme ceux de l'ARDA (Aménagement rural et développement agricole) du gouvernement fédéral ou du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'est du Québec) celui-là provincial, sont les lieux de recherches et d'expérimentation de l'intervention sociale par le film. Cette première approche dont les acteurs sont principalement des cinéastes de l'ONF (Office national du film), organisme para-gouvernemental fédéral, présente, malgré la qualité des documents produits, peu de résultats : l'animation sur le terrain et l'interaction s'avèrent souvent plus efficaces. D'autres expériences de nouveau tentées par des membres de l'ONF, notamment par le GRS (Groupe de recherche sociale) et, par la suite, de Société nouvelle (ONF), se butent toujours au même obstacle. Le déploiement d'un médium aussi lourd et coûteux que le cinéma dont l'utilisation exige des compétences particulières, se montre peu propice à la participation escomptée. Celle-ci se résume pour les participants à la fonction « d'être filmé ».

Par la suite la domestication de la vidéo de format léger (portapak 1/2"), médium cette fois sensiblement moins coûteux et de manipulation supposément facilitée, donne lieu à des expérimentations de la production vidéo-graphique. La fascinante instantanéité du médium remplace le montage à ce moment-là techniquement impossible. S'amorce alors la période où la démocratisation signifie presque uniquement l'accès au médium et sa manipulation.

Subséquemment, de la combinaison technique de la vidéo légère et de la câblodistribution résultent les premiers balbutiements des télévisions communautaires (Normandin, 1970). L'Office national du film donc, soit à travers les expériences du GRS ou de Société nouvelle, apparaît comme un des principaux initiateurs de ces expérimentations encore limitées à l'utilisation sporadique du câble, servant essentiellement de support de diffusion. La participation populaire y est d'ailleurs fort limitée.

Jusqu'en 1973, avant même que le ministère des Communications du Québec soutienne ces pratiques de communautarisation des media, seront mis sur pied, toujours avec l'aide de l'ONF, des organismes à l'exemple du Vidéographe ou des groupes de production comme l'Intergroupe. Le MCQ et, ponctuellement, le Conseil des arts du Canada, prennent en charge par la suite le financement de ces organismes, du moins de ceux qui subsisteront. On peut compter aussi quelques projets de création d'emploi pour jeunes chômeurs et étudiants que l'on retrouve nombreux dans les media communautaires. Ces services du gouvernement fédéral, tels que Perspectives-jeunesse ou Projets d'initiative locale assurent, le temps de leur existence, une aide directe à la mise sur pied et au fonctionnement de quelques-unes de ces pratiques media. A continuer cet historique (11), on retrouverait tout au long du développement des media communautaires l'intervention continue des deux paliers de gouvernement en soutien à ces expériences. Cette présence allait couvrir, de part et d'autre, un certain nombre d'intérêts.

Communautariser des médias électroniques

A ce compte, le choix du medium paraît, au premier coup d'œil, être guidé par la question de son économie : la vidéo légère, à bon prix, d'usage facile et doublée de l'instantanéité décline le medium filmique aux caractéristiques opposées. L'option de la vidéo légère allait servir de prétexte à la communautarisation d'un medium aussi lourd sinon plus dans certains cas que le support cinématographique : la télévision. Même prétendu communautaire, le dispositif télévisuel ne tarde pas à exiger des budgets et des compétences considérables pour finalement produire quelques heures diffusées sans trop de satisfaction sur le canal communautaire du câblodistributeur. Il impose également son cadre de gestion, de production et de réception. La critique de ce dispositif réside en ce qu'il interdit paradoxalement la communication (12). La diffusion sans réciprocité et le cadre de réception individualiste/individualisant rapproche formellement les télévisions communautaires des mass-media. Il en est de même pour l'actuel mouvement des radios. Ne pas tenir compte de ces spécificités techniques et organisationnelles revient à postuler une certaine neutralité intrinsèque de la technologie et à considérer comme seul facteur déterminant l'usage — bon ou mauvais, social ou commercial — qu'on en fait. Pourtant, l'effet de concurrence avec les autres télévisions ou radios d'Etat et privées induit la transmission des modèles dominants auxquels sont habitués les auditoires et qui sont supposément garants d'un indice d'écoute appréciable. Cette recherche d'un indice d'écoute génère notamment une promotion « quantitative » (prolongation du temps d'écoute) plutôt que « qualitative » (écoute sélective et critique) de la consommation des media. Ceci se double aussi d'un mimétisme de la programmation et du

fonctionnement des media commerciaux.

La belle époque des media peu coûteux allait par ailleurs être éphémère. Si actuellement les prix du marché sont de bons indicateurs, il en coûte raisonnablement de dix à quinze fois plus pour se procurer un équipement de production vidéographique. Cette hausse coïncide évidemment avec la mise en marché d'équipements vidéo — de format 3/4 de pouce, couleur — sophistiqués et professionnels et donc, plus coûteux.

La vidéo légère, à l'origine destinée à concurrencer le support du film amateur (super 8), devient l'objet et le prétexte de bien des illusions. Le piège techniciste de considérer de nouveaux outils comme gages de nouveaux contenus et de nouvelles formes entraîne une fétichisation de la technologie. Cette vision néglige les conséquences directes de la technologie sur la pratique de l'information et ce, bien qu'elle soit qualifiée de « communautaire (13) ».

Ce parti pris pour la communautarisation des media électroniques est d'autant plus symptomatique qu'il n'affiche pas d'objectifs ou d'intérêts commerciaux. Serait-ce que la fétichisation de la technologie employée rencontre celle de la communauté et du consensus social ? L'idéologie selon laquelle « les media sont le miroir de la communauté » en est une excellente synthèse (14). Le symptôme devient malaise quand nous portons notre attention sur l'ampleur des ambitions de ces expériences communautaires et les comparons aux moyens déployés pour les atteindre. Ces derniers imposent en retour des contraintes difficilement contournables et exigent, comme nous l'avons souligné plus tôt, des compétences et des avoirs de plus en plus étendus.

En contrepartie, la foule de petites presses alternatives ou communautaires, hebdomadaire ou périodique, qui existent déjà sur une base locale ou régionale et qui correspondent en bien des points aux objectifs des TVC, ne soulèvent pas autant l'enthousiasme du MCQ. Ce n'est que beaucoup plus tard, une fois établies les télévisions et quelques radios, que les media écrits ont été admis aux subventions d'Etat.

Cet engouement pour des dispositifs media tels que la télévision est dû en grande partie à la facilité de rejoindre, rapidement et presque instantanément, des publics larges et de diffuser sur un vaste territoire. Ces mêmes raisons favorisent l'éclosion des premières radios qui, chose étonnante, ne se définissent pas, a priori, comme communautaires. Dès 73, CKRL-FM, une radio universitaire de Québec, donne le coup d'envoi et tente de survivre sur le mode coopératif. Deux ans plus tard, cette fois à Montréal, Radio centre-ville lui emboîte le pas. Radio de quartier, elle se caractérise par l'appui de groupes populaires et la représentation de plusieurs groupes techniques. Mais, le coopératisme et l'appui populaire ne suffisent pas. Ainsi, la dénomination de communautaire, à l'instar des télévisions, se trouve en prime de l'aide gouvernementale. L'adhésion au programme d'aide est loin de toujours affecter ou de modifier la pratique originale mais lui confère le respect des normes qui lui sont prescrites.

Ainsi des nombreux facteurs qui ont profondément marqué le développement des media communautaires, à savoir la domestication de technologies de communications et les projets sociaux gouvernementaux, seul le rapport de dépendance envers l'Etat constitue à notre avis le principal dénominateur commun des expériences de télévisions, de radios et maintenant, de media écrits.

La culture nationale : une notion intégratrice

L'aura qui a trop longtemps existé autour des media communautaires et de leur prétendue qualité d'alternative les a suffisamment mystifiés pour que l'on se surprenne, aujourd'hui, que ces expérimentations ne se trouvent pas à l'abri des contraintes économiques et politiques agissantes dans notre société. Bien au contraire, leur statut et leur mandat particulier les obligent à une dépendance qui en combine les deux aspects. L'Etat québécois, dans l'accréditation et le subventionnement des media communautaires, projette sans égard pour ses besoins et les potentialités des milieux concernés ses propres aspirations de démarcation et d'affirmation politique. D'ailleurs, les traits marquants des politiques étatiques quant au développement de ces pratiques media, en procurent des indices certains.

Il faut d'abord souligner que la culture demeure la thématique centrale qui se doit de transparaître continuellement dans les préoccupations des groupes producteurs. Ensuite, viennent le maintien d'une attitude critique face aux mass-media et l'instauration d'un financement par les milieux d'implantation. S'ajoutent également la question de la répartition et de la représentation régionale ainsi que l'appropriation collective. Cette dernière doit se traduire par la participation directe et formelle du milieu à la gestion et à l'orientation des media communautaires.

Il est fort compréhensible que l'élément moteur de tels principes soit resté la promotion de l'identité culturelle et de la culture québécoise. Mais, encore faut-il définir de quel type de culture il s'agit. De toute façon, qualifier une culture de nationale réclame une certaine distance critique. Surtout lorsque l'Etat en présente une définition axée sur le pluralisme et la concertation. Il y aurait toute nécessité de questionner plus avant ce que recouvre cette notion de culture. Le programme d'aide aux media communautaires (PAMEC) précise par exemple que leurs productions doivent contribuer à la valorisation culturelle de leur milieu, de leur région ainsi que de l'ensemble de la province. Il faut donc « favoriser l'expression des différents mouvements et phénomènes culturels par la production d'émissions ou l'édition d'articles en ce qui concerne le patrimoine, le théâtre, les chansonniers, l'artisanat, les métiers et professions, les livres et les écrivains, le sport, la recherche scientifique, la peinture, etc. (15). L'application de cette exigence peut certes être nuancée dans l'exécution, par contre, elle impose des paramètres limitatifs en ne focalisant que sur des activités « culturelles ».

D'autre part, le Ministère entend prévenir, dans les media communautaires, une « uniformité de pensées, une idéologie qui serait tellement bien dessinée (...) qu'un certain nombre de groupes ou de citoyens s'en sentiraient exclus (16) ». C'est évidemment là une notion réductrice de la culture puisqu'elle présente elle-même un parti-pris, une idéologie bien dessinée qui s'inscrit explicitement dans les politiques étatiques du « développement culturel » et dans le projet nationaliste de l'élite au pouvoir.

Une information critique, mais à quel prix ?

Un autre des critères de la reconnaissance institutionnelle oblige les media communautaires à développer et à susciter une attitude critique face aux

mass-media. Toutefois, le seul exemple des pratiques et informations de certaines radios communautaires pose aussitôt le problème de l'ambiguïté et de la faisabilité d'une telle ordonnance. On s'attarde essentiellement à la reproduction, à la manière de bon nombre de stations commerciales, des grands titres des quotidiens. Ce retranchement inévitable dans l'information proprement d'actualité (factuelle) correspond davantage à un manque de ressources matérielles et humaines qu'à l'absence d'esprit critique face aux mass-media. Hélas, la reproduction appelle au mieux le cautionnement.

Si jusqu'ici s'exprime un souci d'analyse et de recherche de l'information, il se perçoit dans les tentatives de journalisme d'enquête, encore trop peu nombreuses. L'entreprise comporte une certaine ampleur. Elle exige outre une permanence assurée pour le suivi des dossiers, une somme de temps et d'énergies qu'à lui seul le bénévolat ne peut pourvoir. En raison de ces obligations, une production critique semble pour le moment peu envisageable ou, au mieux, soumise aux aléas de la disponibilité et de l'inconstance des intérêts des collaborateurs. La seule volonté de développer une attitude critique ne peut suffire ; un cadre favorable et des moyens de la poursuivre sont indispensables.

Même si les moyens sont disponibles, il faut considérer les marchandises informationnelles non seulement dans leur mise en marché mais aussi dans leur fabrication. La standardisation des sources d'information et la monopolisation des organes de sélection, de traitement et de stockage des données constituent de fait des obstacles importants pour la réalisation d'une information critique.

Une vision « localiste » du local ?

On a longtemps pensé que la seule production d'une information régionale pourrait tenir lieu d'esprit critique ; l'opposition media communautaires/media de masse, pouvait du moins le laisser entendre. C'est de cette façon que l'information régionale ou locale est devenue par définition le terrain privilégié des media communautaires. « La presse locale (...) a un rôle irremplaçable à jouer mais ce rôle ne peut se borner à la description des faits et des problèmes locaux qu'ignorent les « grands » moyens d'informations. Cette presse locale ne peut pas traiter la ville ou le quartier comme un îlot coupé du reste du monde (17) ». Les moyens de satisfaire cette ambition ne sont pourtant pas donnés. Les media communautaires ne peuvent pas toujours pallier adéquatement au manque des media de masse concernant l'information régionale ou locale. Néanmoins, s'y consacrer sans jamais pouvoir, en retour, lui donner une dimension plus globalisante et plus pénétrante des réalités sociales risque de conduire à une vision « localiste » du local.

Parmi les instruments recherchés pour contrecarrer l'appauvrissement et l'unicité des sources d'informations, il en est un qui fut malheureusement peu reconnu : la constitution d'une agence de presse nationale, cette fois proche des réalités ouvrières et populaires. Au début des années 70, une tentative de ce genre s'est concrétisée dans l'Agence de presse libre du Québec (APLQ). L'APLQ réussit à recueillir, avec la collaboration étroite de près de 300 groupes membres (syndicats, groupes populaires ou de défense des droits sociaux), plusieurs dossiers sur leurs activités, leurs réflexions et leurs écrits.

La documentation est abondante, l'agence est devenue un lieu de liaison privilégié et en cette qualité, lui permet d'associer les données amassées et d'en constituer des dossiers diffusés par le biais d'une publication : *le Bulletin populaire* ou sous forme de documents ponctuels pour les questions plus urgentes. Malgré l'important rôle que joue pareil organe de presse dans la démocratisation de l'accès et de la circulation de l'information, aucun soutien financier ne fut offert par l'Etat, qui s'était dit pourtant préoccupé par ces questions, exception faite de quelques projets d'embauche du gouvernement fédéral (programmes Perspectives-jeunesse et initiatives locales) qui procurent des salaires, en grande partie réinvestis dans l'organisme. Serait-ce que pour l'Etat, particulièrement celui du Québec, ce type d'activités fondamentalement politiques débordait trop les limites de son cadre communautaire ? De plus, l'APLQ, par le nombre et la nature des groupes impliqués, n'en constituait-elle pas une remise en cause directe ?

Peu après les « événements d'octobre 70 », la déstabilisation policière et le vol par les forces de l'ordre de l'ensemble des dossiers amassés sont les seules attentions de l'Etat pour cette expérience unique dans l'histoire de la presse parallèle au Québec. Par la suite, les débats politiques interminables, l'entrisme de certains groupuscules de gauche et l'essoufflement des militants viennent mettre un terme à cette tentative, somme toute, riche de sens. La permanence d'un tel carrefour aurait permis la création d'un outil de liaison et d'échange susceptible de rencontrer les préoccupations des praticiens et des usagers des media communautaires. Ce bref détour est nécessaire à la compréhension du mimétisme des media communautaires et montre l'urgence d'éviter la simple reproduction des dépêches des mass-media.

Cela nous amène d'ailleurs à interroger la priorité accordée aux faits d'actualité sous l'angle de sa représentation commerciale. En effet, cette conception de l'information, présente dans le mouvement des radios communautaires, est aussi suscitée par la concurrence dans laquelle elles s'inscrivent, vainement, à la recherche d'une reconnaissance publique (indice d'écoute). Cette recherche est faite en vue d'accroître éventuellement les potentialités de financement entre autres par la vente de publicité. Exercice évidemment interdit par le CRTC qui, autrement, n'hésite pas à être beaucoup moins restrictif quant à la nature et au contenu des émissions diffusées, pourvu que ces programmations arborent l'étiquette « locale ». Ce localisme tient à la diffusion juridiquement et techniquement limitée à un ou des quartiers ou encore, à une petite localité. Les limites des aires de diffusion ont beaucoup de peine à rejoindre celles des ressources matérielles et humaines.

Peu importe la critique que l'on puisse faire du phénomène publicitaire, il reste que l'interdiction de la vente de publicité implique que sans le bénévolat et l'aide étatique, ces expériences ne peuvent survivre qu'en comptant sur l'apport financier des groupes collaborateurs.

Cette dernière remarque aborde ce qui est resté, au cours de toutes ces années, la principale pierre d'achoppement des media communautaires : la participation active et pécuniaire des groupes concernés par opposition aux besoins et au manque de moyens matériels qu'ils manifestent. Sauf pour certaines collaborations à l'exemple des étudiants, chômeurs, professeurs aux horaires et disponibilités plus flexibles, l'implication ponctuelle de plusieurs intervenants est vite découragée par la complexité et les exigences de toutes sortes.

Pour ce qui est de l'aide financière apportée aux media communautaires,

elle est bien mince pour ne pas dire dans certains cas inexistante. La plupart de ces organismes sociaux subissent les restrictions budgétaires des ministères. La situation des groupes sociaux affiliés aux media communautaires n'est guère plus reluisante que la leur. Pourtant, avant d'octroyer toute subvention, le MCQ persiste à exiger, supposément pour que se développent d'authentiques media communautaires, des amorces de financement et de participation du milieu. Ces contraintes ont tôt fait d'engendrer une situation périlleuse pour les media communautaires qui, limités dans leurs sources de financement, ont peine à gérer les efforts populaires parfois peu suffisants.

Une situation peu enviable

Le cas des radios communautaires illustre cette situation d'insuffisance. Bien qu'elles bénéficient de la majeure partie des subventions de l'Etat, la question financière demeure pour elles très épineuse. Sauf une aide directe des milieux d'implantation concernés, elle-même peu possible, les radios doivent, pour poursuivre leurs activités, se tourner vers d'autres formes de financement, en particulier la publicité. Toutefois, si la vente de temps publicitaire devait être rendue possible par une modification des textes de loi, il s'ensuivrait une sérieuse transformation du cadre de ces expériences. La publicité, même essentiellement locale, ouvre la voie vers la commercialisation, les indices d'écoute, la spécialisation de la programmation, la recherche d'un public-clientèle, etc. De surcroît, la mise en ondes d'une programmation qui n'a plus faire de compétences artisanales, doit se conformer aux normes et aux exigences du marché dans lequel elle s'inscrit. Toutefois, cette tendance se développe différemment selon les cas.

Une radio dans un milieu urbain comme Montréal doit s'insérer dans un marché de près d'une vingtaine de radios FM, tout en ne diffusant qu'à l'échelle d'un quartier ; en province, par contre, on observe une absence de saturation des ondes FM et une aire de diffusion dépassant de loin le territoire d'une ville. Plusieurs croient que l'autonomie de ces expériences serait assurée par l'aménagement de la commercialisation, sans toutefois en subir les désavantages et les contraintes.

Déjà, les exigences d'un financement d'Etat pourtant plus conciliables, pèsent lourdement sur le fonctionnement. L'accessibilité populaire est difficilement réalisable et l'appui des milieux vacillant. Que dire éventuellement des pressions exercées par des impératifs commerciaux ? Certaines radios commerciales affichent des déficits imposants ou font l'objet d'une spécialisation accrue en vertu d'une fragmentation grandissante des auditoires. La participation populaire ne trouverait guère de place dans une radio où l'objectif d'une production de « qualité » — selon les critères commerciaux — exigerait des compétences et des énergies inexistantes dans les milieux concernés. Ce type de préoccupation n'allègerait sûrement pas les conditions de la production radiophonique, qui auraient tôt fait de décourager progressivement les groupes collaborateurs.

Dix ans d'expérimentation, et puis après ?

Du côté des télévisions communautaires, on ne peut évaluer aussi bien les conditions de leur instabilité. Il est établi que désormais le MCQ n'acceptera aucune demande de financement de la part de nouvelles télévisions communautaires. Pour justifier cette décision, le MCQ invoque dans son programme d'aide de 1980-81 : « la situation problématique des TV communautaires, de leurs perspectives d'auto-financement réduites, de l'incertitude de leur place et de leur rôle au niveau de la câblodistribution (18) ».

Autre temps, autres intérêts. Le rôle de la TVC semble ici problématique car il ne constitue plus un enjeu prioritaire pour le MCQ dans cette lutte perdue pour la juridiction de la câblodistribution. Comme dans le cas des groupes vidéo et des organismes de soutien à la production, tel le Vidéo-graphie, les TVC feront-elles l'objet d'un appauvrissement progressif ou de coupures radicales des fonds gouvernementaux ? Seul le ministère semble le savoir, et encore...

Pendant ce temps, la faiblesse des coûts et la simplicité de l'usage, critères qui avaient guidé le choix du médium vidéo-TV, font place à une hausse considérable des frais matériels et à une sophistication des outils audio-visuels.

L'état de stagnation dans lequel semblent entretenues les expériences de media communautaires tient, à notre avis, à l'inconsistance des politiques gouvernementales. Si le droit à l'existence est concédé juridiquement, les moyens sont par contre dérisoires et empêchent un développement satisfaisant de ces media. En outre, l'accent mis sur la participation et l'appropriation collective ne tient pas compte du fait que les milieux concernés sont rarement en mesure d'assumer des responsabilités aussi astreignantes. Somme toute, on constate peu de résultats tangibles, du moins en continuité, autant au niveau de la qualité de la production qu'au niveau de la vitalité de ces organismes.

Le MCQ est le premier à déplorer paradoxalement cette situation. La recherche « d'un certain nombre de résultats nouveaux ou de meilleure qualité que ceux obtenus précédemment » anime les politiques du ministère (19) et son implication dans le dossier de la télévision communautaire Vidéo-monde (Sherbrooke). Le ministère des Communications du Québec y investissant 100 000 \$ sur deux ans, avec une collaboration égale du câblodistributeur — la première du genre — fait lui-même la preuve que les conditions favorables à l'expérimentation dans ce secteur n'ont jamais été atteintes (20).

Cependant, les subventions du ministère ne viendront pas effacer la négligence des besoins populaires et des groupes qui se sont efforcés d'y répondre pendant ces dix longues années d'expérimentation.

Décentralisation ou régionalisation ?

Il reste à évoquer un dernier volet des politiques ministérielles, qui nous permettra de mieux saisir l'orientation prévisible des media communautaires : la régionalisation. Les media communautaires doivent être le reflet vivant de leur région. En conséquence, seront favorisées les expériences dans les régions où l'absence des media traditionnels se fait particulièrement sentir. A l'origine, l'ambition légitime des media communautaires est de pallier à l'absence d'information locale ou régionale. Dans certains cas, ce projet débouche sur

une production marquée d'une vision localiste. Dans d'autres, c'est une réponse aux besoins en information de groupes populaires ou d'organismes sociaux.

On peut d'autre part comprendre cette préoccupation politique de régionalisation en l'associant au « nouveau discours régional » qui lui, s'inscrit « dans une tendance mondiale à revaloriser cette échelle de l'organisation sociale. Cette reconnaissance du régionalisme n'est pas sans lien avec la dévalorisation de l'Etat centralisé et bureaucratisé (21) ». L'Etat décentralise dans tous les secteurs de la vie économique et de la gestion administrative et crée, par délégation, de nouveaux espaces de pouvoir. La restructuration du pouvoir passe par sa contestation.

A leur dimension, les media communautaires participent de cette tendance générale de régionalisation. Nouvel aménagement du centralisme étatique qui s'effectue sous l'influence conciliatrice de l'idéologie sociale-démocrate qui anime le gouvernement actuel. Dans ce sens, la revalorisation des media régionaux rejoint celle des pouvoirs politiques, locaux ou municipaux ou encore, pour rester dans le secteur des communications, les nouvelles politiques de régionalisation de l'ORTQ (Radio-Québec).

Vers des « CLSC » des communications ?

En ce moment, l'avenir du développement de Radio-Québec est tributaire à la fois des intentions de le transformer en radiodiffuseur d'Etat, équivalent de Radio-Canada et des projets de la Régie des services publics de consolider un réseau de radio et de télévision à vocation éducative. Ces deux scénarios faussement opposés, concourent à la même structuration d'un réseau national. Le premier axe ses priorités sur l'information tandis que l'autre met l'accent sur l'éducation. Cependant, la concrétisation de ces deux tendances passe par les mêmes modalités techniques : soit par l'élargissement des aires de production et de diffusion que permettent la nouvelle loi sur la régionalisation de Radio-Québec, soit par l'éventuelle annexion des infra-structures techniques et des ressources humaines déjà existantes dans le cadre des media communautaires.

Chacune de ces deux positions appelle des stratégies politiques propres. L'évacuation du caractère éducationnel risque, dans le premier cas, de faire basculer l'organisme sous la juridiction fédérale. Par contre, dans le second, l'Etat québécois conserve, comme on l'a vu précédemment, toute juridiction quant aux contenus éducatifs. Il perd évidemment le contrôle des infrastructures techniques que détiennent encore là les pouvoirs fédéraux. Ainsi, bien qu'il y ait désaccord entre l'ORTQ et la Régie des services publics sur l'évolution de cet organisme, le caractère éducatif demeure la condition essentielle de l'existence d'une juridiction provinciale. Tout porte à croire qu'il y aura peu de modifications à ce sujet et qu'au contraire, cette disposition pour l'éducation sera renforcée.

Le mouvement vers la régionalisation de Radio-Québec et l'actuelle réorientation de certains media communautaires (Vidéo-monde ou le phénomène d'émergence rapide des radios communautaires) nous entraîne à esquisser quelques perspectives sur le devenir de ces expérimentations sociales que sont les media communautaires, en particulier en ce qui concerne leur intégration

possible à l'ORTQ en vue de constituer éventuellement un réseau québécois de radiodiffusion.

Une telle intégration est vraisemblable en raison même de la précarité des media communautaires et de leur dépendance envers l'Etat. Les demandes de l'Etat à leur égard se rapprochent de celles exigées de l'ORTQ en ce qui a trait à l'éducation et à la promotion d'une culture nationale. Et de toutes façons, l'intégration des media communautaires constituerait une façon rentable et efficace d'élaborer leur planification financière (22). Elle permettrait à l'Etat de récupérer une partie des sommes investies, la totalité des infrastructures techniques et de pouvoir compter sur des travailleurs compétents, auto-formés dans le cadre des media communautaires.

De telles conditions rejoignent les besoins d'une production régionalisée ainsi que l'implantation de compétences régionales par l'établissement de liens privilégiés entre les animateurs des media et les milieux visés. D'ailleurs nombreux sont les anciens animateurs de media communautaires qui travaillent maintenant à la production régionale de Radio-Québec.

Si à certains moments, les media communautaires ont été pour des groupes et des individus, l'expression d'une volonté de s'approprier des outils de communication, il semble que les conditions de reconnaissance institutionnelle ont prédisposé les media communautaires à être intégrés aux projets étatiques. Cette prise en charge systématique des media communautaires — par exemple à travers un réseau québécois de radiodiffusion — peut être comparée aisément à l'assimilation des cliniques de santé et d'aide juridique populaires qui s'est produite au cours des années 70 dans le cadre des Centres locaux de services communautaires (CLSC) ou des services d'aide juridique.

Si l'on peut envisager l'annexion des media communautaires à un réseau de radiodiffusion d'Etat, on doit aussi prévoir le développement de pratiques dans les media qui ne comptent plus sur l'aide conditionnelle de l'Etat. Le recensement d'une presse alternative relativement florissante et l'existence de groupes de production dans le domaine de la vidéo et du cinéma constituent déjà des exemples intéressants d'initiatives qui ne veulent plus se définir en fonction des politiques étatiques mais bien des besoins et des préoccupations des milieux d'implantation.

L'émergence de ce type de pratique nous oblige à reconsidérer l'incidence de cette marginalité d'Etat entretenue à l'égard des media communautaires. On doit tout autant réinventer les façons d'intervenir que celles d'atteindre l'autonomie, condition essentielle à toute libération, y compris celle des ondes. L'incertitude de l'autonomie vaut peut-être mieux que la précarité de la dépendance.

Michel Sénécal

Université du Québec à Montréal

Juin 1981

(1) La diversité de ces expériences peut se caractériser autant par leur géographie rurale ou urbaine que par les intérêts des différents acteurs impliqués. Ces intérêts vont de l'apprentissage de compétences techniques à la promotion sociale, en passant par le militantisme politique. Les expériences se distinguent aussi par le choix du médium utilisé (tv, radio, écrit), les modalités d'organisation et de fonctionnement, la qualité des compétences techniques, le degré d'implantation dans le milieu et enfin le niveau de critique ou de mimétisme en regard de la production des media d'Etat ou privés.

(2) Sur le plan national, cet enjeu se retrouve dans le débat constitutionnel pour une plus grande autonomie des provinces ; tandis qu'il se concrétise à l'échelle mondiale par l'impérialisme culturel, nouvelle forme de colonialisme. Pour fouiller la question du colonialisme culturel, consulter les ouvrages de H.I. Schiller, dont *Communication and cultural Domination, International Arts and Sciences Press, White Plains, 1976* ; ou son dossier dans le *Monde diplomatique*, 249, de décembre 1974 (pp. 7-11), « l'impérialisme culturel : les mécanismes de la domination internationale ».

(3) Rioux, Marcel et Crean, Susan, *Deux pays pour vivre : un plaidoyer*, Editions Albert Saint-Martin, Montréal, 1980.

(4) Des exemple de ce type de situation nous ont été donnés, au milieu des années 70, dans le cadre de la TVC de l'amiante (Thetford Mines) ou de celle de Drummondville.

(5) Thomas, Eric et Garand, Marie Paule, *La Télévision communautaire : place publique ou enjeu politique ?*, Département de communication, UQAM, 1981.

(6) Fait plutôt surprenant, la production artisanale des TVC a longtemps été utilisée gratuitement par le câblodistributeur pour meubler son canal local bien qu'il soit tenu d'y investir conformément aux exigences de son permis. On évalue à seulement 3 à 4 % la somme moyenne des profits des câblodistributeurs investis dans la programmation locale.

(7) PAMEC : Programmes d'aide aux media communautaires.

(8) Voir à ce sujet, ouvrages de Schiller cité à la note (2) ou le livre d'A. Mattelart, *Multinationales et systèmes de communication (les appareils idéologiques de l'impérialisme)*, Edition Anthropos, Paris, 1976.

(9) A ce sujet, consulter l'article de Diane Poitras, concernant les groupes populaires et les câblodistributeurs, à Montréal, publication à venir, revue *Cinémacion*, dossier sur la vidéo, Paris, 1981.

(10) De nombreux exemples sont donnés dans l'article « La Télévision communautaire en marge des media », de Bernard Giansetto, supplément du *Monde Dimanche*, 1^{er} février 1981.

(11) Pour de plus amples informations sur l'histoire de la vidéo et des premières expériences de media communautaires au Québec, consulter *Vidéo 75* (Yves Chaput, G. Henry, M. Van de Walle), Institut d'art contemporain, Montréal, 1975.

(12) Pour l'analyse de ce dispositif, se référer au texte de Jean Baudrillard, « Requiem pour les media », in *Pour une économie politique du signe*, Gallimard, Paris, 1972, et au livre de A. Mattelard et J.M. Piemme, *Télévision : enjeux sans frontières*, Presses universitaires de Grenoble, 1980.

(13) Cela a pour effet de renforcer l'attitude techniciste dominante. Les moyens techniques sont considérés comme une finalité en soi, comme si le seul fait d'utiliser un médium permettait de définir une pratique unitaire. Cette conception attribue une neutralité intrinsèque à la technologie. Pour une critique de ce phénomène, voir Rioux Marcel et Susan Crean, *Deux pays à vivre*, op. cit. ou l'ouvrage de Schiller H.I. *Communication and Cultural Domination*, op. cit.

(14) Low Colin, « Les media, miroir de la communauté », *Radio-diffusion et communauté, CRTC, 1974*, cité par Tremblay, Gaétan, *Les Media communautaires, un nouveau mode de communication ?*, UQAM, 1977.

(15) *Ministère des Communications du Québec*, Programme d'aide aux media communautaires 1980-1981, Québec, Editeur officiel du Québec.

(16) Entrevue d'un représentant du MCQ, rapportée par Van de Walle, Michel, « L'Etat québécois et le troisième secteur de communication », *Cinémaction*, parution à venir, Paris, 1981.

(17) Julien C., « Les deux bouts de la chaîne... et le milieu », *Alternatives*, Télévision : enjeux sans frontières, op. cit.

(18) *Ministère des Communications du Québec*, Politique de développement des media communautaires, Québec, Editeur officiel du Québec, 1979.

(19) *Ministère des Communications du Québec*, Programme d'aide aux media communautaires 1980-1981, op. cit., (introduction).

(20) Van de Walle M., « L'Etat québécois et le troisième secteur de communication », op. cit.

(21) Harvey, Feréaéd, « La question régionale au Québec, un discours récent et multiple », *Le Devoir*, Edition du 5-12-79, cité dans Thériault, Carl, « Les media communautaires », *Possibles*, printemps-été, 1980, p. 132.

(22) On peut lire à ce sujet dans un rapport au jury de 1979-1980 (attribution des subventions, PAMEC), que celui-ci recommande que « Radio-Québec devrait être amené à réaliser un véritable plan de régionalisation tant au niveau de la radio que de la télévision », en considérant les expériences déjà en place.

Le Ministre du Temps Libre n'est pas le père Noël,
J. DUMAZEDIER

La préparation du projet de loi sur la promotion de la vie
associative

L'association reconnue d'utilité sociale : une réforme socia-
lement utile? Y. TANGUY

Les boutiques de gestion : c'est facile, c'est pas cher,
mais à qui ça rapporte?... J.-L. PLÉ et D. DESGUÉES

Activités socio-éducatives et animation culturelle au Portugal,
J.-M. MIGNON

La musique dans la commune, R. DUJARDIN

L'affiche culturelle : un colloque sur la sérigraphie et la
photosérigraphie à l'I.N.E.P

Chroniques

Temps libre : Les maisons du Temps Libre - Les missions du ministère du Temps
Libre - Les actions du ministère du Temps Libre

Vie des associations : Confédération générale du Temps Libre - L'Office Départe-
mental d'Action Culturelle de l'Hérault et les associations - L'AFOCAL et la
formation des cadres - A2 Antiope : Vie associative 82

Animation - animateurs : 9 mesures pour l'animation - dispositions relatives aux
agents communaux affectés aux fonctions de l'animation - les P.A.E.

Audio-visuel et animation : Audio-visuel et action d'éducation - le socio-culturel
partenaire des media

Perspectives internationales : Le F.A.O.J.

Au fil des lectures

Ouvrages à lire, lecture de la presse

Résumé des articles

Abonnements

Usage pédagogique et maîtrise de la télévision

par Rose-Marie Meyer

Il n'est pas question, ici, de confronter « audio-visuel » et « initiation aux mass-media ». Mais il est utile de rappeler l'évolution qu'a suivie en France l'introduction de l'audio-visuel en pédagogie dans la mesure où les conceptions d'alors marquent encore, peut-être, la prise de conscience et les possibilités d'intégration des mass-media dans l'éducation.

Le document audio-visuel a souvent été considéré comme un support pédagogique « susceptible » d'être utilisé par l'enseignant dans sa classe. C'est un document d'enrichissement qui est toujours complémentaire. Une certaine résistance s'est toujours manifestée par rapport à un type de document qui s'adresserait directement à l'enfant ou proposerait une approche personnelle à l'élève. Cette attitude explique peut-être l'oubli volontaire de tous les messages qui touchent directement les enfants par les mass-media.

Une lente banalisation

A partir de 1952-54 la télévision scolaire a une audience dans les écoles, les instituteurs ont alors participé à sa création. Dans les années 60, la programmation pour des raisons palliatives a plutôt été centrée sur l'enseignement secondaire et les adultes en général (formation spéciale des professeurs en mathématiques modernes par exemple). Cependant, et bien que le taux d'audience du secteur secondaire soit faible pour des raisons évidentes d'organisation des établissements, de formation des enseignants mais aussi des équipements, la programmation restera longtemps fixée sur ces publics. En 1980-1981, elle manifeste un retour vers les écoles mais il reste deux heures de programmation éducative par semaine. Par ailleurs, la télévision a été conduite à avoir une politique multi-media.

Il est intéressant de noter que ce sont les utilisateurs de télévision scolaire qui sont portés à intégrer les autres media et en particulier la télévision « grand public ». Il est possible que ce procès de naturalisation de l'audio-visuel par la pédagogie, dans la mesure où il était marginal et ambigu (ni franchement intégré à l'acte éducatif, ni solidaire du monde des images l'environnant) n'ait pas donné naissance chez les enseignants, à une attitude de disponibilité et d'ouverture au monde de la communication.

— Il faut signaler que le Centre Régional de Documentation Pédagogique, de Bordeaux, dès 1965, par « l'initiation à la communication audio-visuelle » faisait entrer les images du monde, les messages audio-visuels de toutes sortes dans l'école. Une situation de communication s'établit dans la classe par la recherche du sens, individuel puis social grâce au consensus établi en commun. Si l'on constatait une lecture plus riche des documents c'est aussi une communication éducative plus libre et plus compréhensive qui pouvait s'établir à l'intérieur de l'école. L'initiation à la communication audio-visuelle touche 10.000 élèves environ au travers de 350 enseignants.

Les passe-murailles

A partir de 1965, un certain nombre d'équipements nouveaux apparaissent sur le marché éducatif : circuits fermés de télévision, magnétoscopes, etc. Tous vont donner lieu à des expérimentations tendant d'abord à ramener l'audio-visuel en tant que pratique de production, au niveau d'un établissement, d'un groupe, ou d'une communauté.

C'est ainsi que furent créés en 1965 les établissements expérimentaux (niveau collège) dont un exemple représentatif fut le C.E.S. de Marly-le-Roi, dotés de circuits fermés de télévision. A l'origine les messages audio-visuels étaient inscrits dans des disciplines et entièrement conçus par les enseignants en équipe pédagogique.

Un glissement s'opère vers l'interdisciplinarité, des démarches de travail différentes des élèves dans le recueil de l'information et dans l'apprentissage (centre d'auto-documentation), vers la pratique audio-visuelle par les élèves aussi. C'est déjà l'approche d'une certaine auto-éducation, d'une relation différente entre éducation et communication.

Dans les années 73-74, l'avènement de la vidéo légère et du super 8 voit la naissance d'ateliers proposant ces moyens de communication, surtout dans le secteur socio-culturel. Démarche d'initiation à la production audio-visuelle inscrite ou non dans un milieu donné. La vidéo légère sera de manière institutionnelle (Vidéo Promotion Jeunesse - Vidéo-bus) ou sauvage (nombreuses associations indépendantes) génératrice de contre-produits et contre-discours par rapport aux media officiels.

Dès 72-73 le concept « d'équipements intégrés » sera matérialisé à Grenoble, ville particulièrement sensible aux innovations technologiques, elle dispose actuellement d'une radio municipale et d'un des premiers fichiers de services publics municipal mis sur ordinateur. La conception architecturale d'ensemble de Villeneuve de Grenoble (ville nouvelle) procède d'une volonté de mettre tous les milieux (âges, origines) en communication. Cette volonté de communication inscrite dans le cablage de la ville (utilisation interrompue

par décret en 1974) est permise par une structure d'accueil ouverte à tous. Cette structure, en mettant des moyens de communication à la disposition de tous, permet un dialogue, une prise de la réalité locale, un processus d'information à feed-back quasi immédiat. Cela donnera « Vidéogazette » magazine d'information pour la ville nouvelle, « Amusade » magazine des enfants, magazine des enseignants, etc.

Il est à noter qu'à partir de 1972 l'impact des technologies légères de communication se manifeste de plus en plus par un décroisement des milieux éducatifs et par une ouverture ou une attention particulière, ne serait-ce que pour les détourner ou utiliser un discours différent au monde des media officiels.

Les héritiers directs de l'expérimentation de la Villeneuve de Grenoble seront les « centres de ressources audio-visuels ». Les Centres de Ressources audio-visuels dont celui de Saint-Quentin en Yvelines constituent un prototype intéressant, sont « des lieux banalisés » ouverts à tous publics. Ils manifestent une volonté de considérer l'audio-visuel pédagogique comme une catégorie dans l'ensemble des produits des mass-media, d'ouvrir les établissements scolaires à d'autres partenaires, de mettre l'école en communication avec d'autres lieux de formation, d'aider les enseignants à avoir une approche moins restrictive de l'audio-visuel et plus globale dans leur fonction éducative.

Expérimentations, 13 à 20 ans après

Il faut noter, en nuanciant les données précédentes, que toutes ces expérimentations sont de taille variable (une ville, cinq lieux dans des villes nouvelles, quatre établissements scolaires, etc.). Le lancement en est souvent technocratique, il correspond en général à l'avènement d'une technologie disponible à l'expérimentation, souvent aussi ces expérimentations correspondent à un effet de contamination international, (expériences québécoises par exemple).

L'innovation est alors lancée sur des terrains pilotes (proches des grandes villes de préférence), elle polarise l'attention pendant quelque temps, elle ne donne que rarement lieu dans un temps décent « à une observation ou à une évaluation sur son impact ». Elle reste « définitivement expérimentale » puisqu'on n'étudie pas les modalités éventuelles de sa dissémination, ou de son adaptation à d'autres réalités. Les expérimentations se suivent ainsi sans jamais vraiment s'arrêter. C'est ainsi que l'ICAV (née en 1965) est évaluée en 1980 (quinze ans après) que les établissements expérimentaux ont perdu leur statut expérimental en 1978 (treize ans après) alors que de nombreux effets sont venus se juxtaposer à la situation initiale et que les problèmes qui ont pu surgir en cours d'expérience ne sont pas reconsidérés (nécessité par exemple d'une animation pédagogique dans les établissements d'une autre conception du temps de service chez les enseignants).

Parallèlement il faut signaler l'absence de formation des enseignants que ce soit au niveau lycées, collèges ou au niveau des écoles. Seul, le centre audio-visuel de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud forme une cinquantaine d'enseignants par an.

Par suite d'une sorte de carance du service public éducatif, de nombreux enseignants recherchent une formation dans d'autres lieux. Le secteur socio-

culturel accueille ainsi dans ses actions de formation près de 50 % d'enseignants.

Depuis 1971 seulement, les Ecoles Normales sont équipées et le Comité de Coordination des Ecoles Normales poursuit une politique de formation qui n'est intégrée qu'à titre optionnel dans le cursus des instituteurs depuis 1979.

« L'initiation à la Communication Audio-Visuelle » de Bordeaux poursuit depuis 1967 une politique de formation suivie, associée au développement d'attitudes de recherche dans des stages réunissant tous les enseignants engagés dans des actions ICAV.

Sensibilisation des milieux éducatifs

A partir de 1975 une sensibilité accrue au problème de communication, entre les mass-media et l'école, se manifeste à travers les milieux d'opinion. Des enquêtes conduites par le journal de programme « Télérama » sur la consommation télévisuelle des jeunes, des recherches au sein de l'Institut National de Recherche Pédagogique et de l'Institut National de l'Audio-visuel, des revues, des livres, des publications, des colloques (1) suscitent une prise de conscience dans divers milieux : socio-culturel, socio-éducatif, associations familiales, associatif, la fédération des organismes de communication sociale.

Cette prise de conscience s'articule autour de l'importance considérable que prennent les mass-media dans la culture (des formes culturelles pour certaines populations n'apparaissent qu'au travers de la télévision), de l'intérêt que peuvent constituer les media comme agents éducatifs (expériences d'introduction de la presse à l'école), et de la nécessité de prendre conscience et d'aider ce processus d'auto-éducation. Il faudrait pour cela apprendre à intégrer et à utiliser les informations, mieux les choisir, les traiter, les compléter. Cette prise de conscience du rôle que pourrait jouer la télévision et des liens qui pourraient exister entre celle-ci, l'école et les familles autoriserait aussi un infléchissement de la production télévisuelle et de la crédibilité que l'on peut lui accorder.

Cependant la télévision elle-même ne manifeste pas les mêmes dispositions. Un certain désengagement quant à la programmation de produits éducatifs se manifestait dans les années 70. Une nouvelle clarté définissait les produits diffusables respectivement par le secteur éducatif et elle-même. Elle limitait l'action du premier. Elle-même ne programmait, pour autant, aucun produit de réflexion sur les problèmes de communication de masse.

L'Institut National de l'Audio-visuel dont le cahier des charges autorise la production de documents, conçoit aussi des produits de réflexion sur les media qui sont souvent programmés à des heures tardives et dans des périodes de faible audience. Seule, la chaîne F.R.3 a une action positive en ce domaine. Toute réflexion sur les expériences françaises d'intégration des mass-media doit tenir compte de cette situation de blocage à une époque donnée.

(1) dont celui de l'INEP en 1977.

Enseignants, parents, éducateurs : même combat

Bien que d'autres expérimentations aient pu avoir lieu dans divers courants pédagogiques, il nous paraît intéressant de mettre en relief ici une action particulière dans la mesure où elle a concrétisé pour la première fois une approche globale avec une ampleur suffisante (onze terrains en France, plus de 600 éducateurs, 20.000 enfants) :

Profitant de cette sensibilité nouvelle des milieux éducatifs, le Fonds d'Intervention Culturel qui a pour vocation de réunir plusieurs ministères autour de thèmes communs, a pu lancer le projet « Jeune Téléspectateur actif » avec l'Education Nationale, l'Agriculture, la Solidarité, le Temps Libre, l'Institut National de l'Audio-visuel, (F.R.3 et la participation de la 3^e chaîne).

Cette action souhaite produire des changements de comportement chez l'enfant par rapport à la télévision, le rendre plus critique, plus conscient, grâce à la connaissance de certains mécanismes de fabrication de production, de programmation des institutions de télévision, plus actif dans sa consommation et dans les prolongements de celle-ci grâce à des magnétoscopes qui permettent de revoir les produits télévisuels que l'enfant a vus dans sa famille. Les éducateurs peuvent effectuer avec lui ce travail d'analyse des messages.

Il faut souligner que l'approche inter-ministérielle ouvre une démarche de communication entre divers milieux : souvent des actions un peu similaires sur un problème identique mais dont la cohésion n'est jamais faite, sont menées dans des milieux différents.

Cette action décloisonne les produits de la télévision soit par des approches différentes des contenus et des formes (selon les professeurs engagés), soit par des milieux différents (une émission vue avec les parents est vue avec d'autres éducateurs), soit par des approches diversifiées (plutôt proches de l'analyse des messages ou de la pratique audio-visuelle).

Il y a donc reconsidération du rôle éducatif des différents partenaires autour de l'enfant dans un effort de mise en commun de l'environnement au sens large du terme et dans une perspective édu-communicative. Dans les effets positifs, il faut relever la nouvelle sensibilisation des parents et éducateurs, la rencontre, devenue possible dans cette action, entre eux et les communicateurs des mass-media. Enfin il ne faut pas négliger dans la rénovation du système éducatif la pression que constitue un mouvement venant ainsi à la fois de l'intérieur et de l'extérieur.

La question de sa généralisation éventuelle se pose maintenant.

Les approches changent, les problèmes demeurent

« Jeune Téléspectateur actif » pose à nouveau le problème de l'insertion, de l'innovation dans le système éducatif. Les formateurs actuels sont des bénévoles qui font partie de cette frange d'éducateurs sensibilisés et conscients qui sont toujours disponibles pour les innovations. Le problème de la formation et de la sensibilisation des enseignants aux systèmes de communication d'une manière large continue à se poser. Il ne semble pas que la formation à la pratique audio-visuelle (de même que la production d'un message ne conduit pas nécessairement à la compréhension des arrières de la

communication de masse) conduite nécessairement à une réflexion sur les liens entre éducation et communication.

Dans une enquête conduite en 1978 sur une population d'instituteurs, il semblerait que ce soit les enseignants les plus jeunes, ceux qui utilisent le plus les media légers (montage sonorisé, photographie, bande dessinée) qui aient les comportements les plus négatifs par rapport à l'intégration de la télévision dans leur classe. Ce sont ceux qui regardent le moins la télévision en raison de sa spécificité de moyen de communication (et le plus les films), ceux qui ne regardent pas ce que regardent les enfants, ceux qui portent les appréciations les plus négatives sur les connaissances que l'on peut acquérir par la télévision, ceux qui voient les effets les plus négatifs sur les élèves (superficialité, fédormation, aucune appréhension nouvelle du monde par le medium), ceux aussi cependant qui sont le plus lucides sur les possibilités d'égalisation des acquis culturels par la télévision.

Il est sûr qu'il faut relier l'ensemble de ces observations à un contexte bien particulier qui est celui de l'utilisation faite de la télévision en France ces dernières années. Il y a là une méconnaissance des moyens de communication, un certain refus à reconsidérer les rôles perspectifs de l'école et des media, une confiance dans les démarches d'apprentissage de l'école (linéaire, progressive...) qui ne tient pas compte de ce que Abraham Moles a appelé « l'expérience vitale » qui se forge sur des masses de connaissances véhiculées par les mass-media (80 % des éducateurs considèrent qu'elles ne sont pas utilisables en tant que telles). C'est pourquoi il nous semble qu'une redéfinition de la formation des enseignants et des éducateurs, d'une manière générale, est nécessaire et que cette redéfinition est plus large que le concept « initiation à l'audio-visuel » ou « l'audio-visuel comme technique d'animation », tel qu'on le retrouve dans les plans de formation actuels tant dans le système éducatif (Unité de Formation optionnelle) que dans le secteur socio-culturel (Unité de formation obligatoire : Technique d'animation).

Les problèmes évoqués montrent que les enseignants présentent des résistances à l'innovation. Cependant le système éducatif, dans l'introduction de cette innovation, n'est jamais allé au-delà du « point expérimental ». Il ne propose qu'une série d'expérimentations successives et non le processus d'innovation continu qui permettrait, lié à une formation, de conduire un changement en profondeur. Dans le contexte français, les pesanteurs sont encore telles que les groupes de pression extérieurs à l'école (parents, monde du travail, etc.), plus sensibles aux changements fondamentaux de la société, deviennent très importants pour l'ouverture de l'école au monde des communications. L'ensemble témoigne de la difficulté à mener une réflexion sur une problématique de la communication.

Rose Marie Meyer
Chercheur à l'INRP

Associations, micros, radios

Débat organisé par le Département des Etudes,
de la Recherche et de la Documentation de l'INEP

Propos recueillis par Annie Oberti

Les associations de jeunesse et d'Education Populaire ont raté les rendez-vous avec les media de masse ; elles sont, à l'heure actuelle, tout aussi exclues des stations de radios périphériques et d'Etat que des chaînes de télévision, tant en ce qui concerne leurs possibilités d'expression que leur participation à la programmation. On ne sait pas dans quelle mesure la réforme de l'audio-visuel et la loi sur la décentralisation modifieront cette situation. Tout au plus le monde associatif sera représenté au sein des conseils régionaux et du Conseil National de la Communication audio-visuelle qui aura un rôle de réflexion, de consultation et de proposition et sera chargé de présenter des rapports sur le fonctionnement du service public de radio-télévision. Parmi les 56 membres de ce Conseil, il est en effet prévu que soient représentées les associations culturelles, d'éducation populaire, familiales et sociales.

On pourrait penser que dans cette situation l'essor des radios locales constitue pour les associations une opportunité d'expression d'autant plus favorable que la loi autorise exclusivement les radios à but non lucratif. D'ailleurs les textes réglementaires parlent "d'associations titulaires d'une dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion" et non pas de radio libre, de radio locale ou de radio d'initiative privée. Le secteur associatif n'aura donc pas à rivaliser avec des radios commerciales fonctionnant sur le modèle et selon les intérêts des puissantes stations périphériques ou nationales.

Pour éclairer les relations entre associations et radios locales, le département des études et de la recherche de l'INEP, en liaison avec la Ligue de l'enseignement a convié le 5 février 1981, un certain nombre d'entre elles à participer à une table ronde animée et préparée par J.P. Benhaïm alors animateur à Radio Gulliver (maintenant à Radio Ivre). Huit radios étaient invitées, cinq ont participé au débat (il s'agit de Radio Tomato, Radio Paris, Radio Soleil, Radio Gulliver pour la région parisienne, et de Radio Martin Bidouré, du Var, pour la province).

Nous souhaitons cerner les liaisons de ces radios avec les associations locales du secteur dans lequel elles sont implantées. Tout d'abord une constatation : les dispositions réglementaires obligent les "radios locales d'initiative privée" à être des radios associatives

puisque les dérogations au monopole d'état de radiodiffusion ne peuvent être consenties qu'à des associations déclarées selon la loi du 1^{er} juillet 1901 (Art. 1 de la loi N° 81994 du 9 nov. 1981). La question est donc de savoir si les associations de Jeunesse et d'Education populaire se saisissent de cette opportunité pour créer des radios locales ou si les radios locales se créent à partir d'initiatives privées non associatives pour lesquelles la déclaration en association 1901 n'est qu'un moyen d'être en conformité avec la loi.

Dans le cas où la création de la radio revient à des initiatives individuelles, on pouvait aussi se demander s'il s'agissait de personnes proches du secteur associatif, ayant une expérience militante et si les fondateurs se sentaient alors responsables de l'expression des associations locales. Autrement dit : les radios locales ne sont-elles associatives que par simple opportunité juridique ou par leurs objectifs et par leur fonctionnement ?

L'autre question était de savoir à quel niveau les associations d'éducation populaire se sont déjà mobilisées face au phénomène des radios locales ? Certaines se rapprochent de la fédération nationale des Radios Libres : c'est le cas de la fédération Léo-Lagrange, la fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture, la Ligue de l'Enseignement qui ont élaboré un texte commun avec la F.N.R.L. intitulé "Charte pour des radios locales associatives" Ces associations nationales sont reconnues comme partenaires à part entière par le législateur : elles siègent au sein de la commission chargée d'instruire les demandes de dérogation au monopole d'état de radiodiffusion (Décret du 20.01.1982 du ministère de la Communication).

A l'heure actuelle, il existe quatre regroupements de radios libres : trois fédérations (F.N.R.L. - F.N.R.T.L.I. - A.L.O.) (1) et un syndicat (le S.I.R.T.I.) (2). Au sein de ces quatre regroupements la coupure la plus importante se situe face au problème des radios commerciales. Les trois fédérations défendant les radios à but non lucratif alors que le S.I.R.T.I. lutte contre la législation actuelle en revendiquant la possibilité de créer des radios commerciales qui auraient recours à la publicité de marque.

Le recours à la publicité, et les diverses modalités de financement constituent un des points essentiels de divergence entre les trois fédérations de radios locales : certaines refusant tout recours à la publicité, d'autres réclamant la possibilité de recourir à la publicité sans marque, ou à la publicité pour des entreprises strictement locales, certains voulant la limiter dans la durée (5 minutes par heure).

Enfin, rappelons que la législation actuelle interdit tout financement publicitaire par l'article 3-6 de la loi qui stipule : "la collecte des ressources publicitaires et la diffusion de messages publicitaires sont interdits", elle limite aussi la possibilité de financement par les collectivités locales à 25 % par l'article 3-1 qui précise "les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer directement ou indirectement aux charges de création et de fonctionnement d'une ou plusieurs stations de radiodiffusion... sans que le total de leur contribution à une même station ne puisse excéder le quart de ces charges".

Face à ces contraintes de financement nous avons demandé aux radios d'une part de préciser leur position par rapport à la loi et d'autre part d'expliquer à quels types et modalités de financement elles recourent.

LES CARNETS DE L'ÉVALUATION N° 10

Petite histoire des radios locales ou : qui a été à l'initiative de leur création ?

De la bande de copains aux associations locales ou militantes en passant par des intellectuels, des professionnels de radio ou des « fanas de C.B. ».

Radio Martin Bidouré :

Une association occitane

L'association occitane ARFO a pensé « faire une rencontre et c'est ainsi que depuis le mois d'octobre 1981, on a constitué une association Loi 1901 qui comprend à l'heure actuelle 25 associations. Cela couvre un très vaste échiquier dans la vie associative de la région toulonnaise, puisque nous n'avons le droit d'émettre qu'autour de notre centre, c'est-à-dire la région toulonnaise. Pour vous citer le type d'associations que nous avons, il y a par exemple A.T.D. quart monde, le Cliquant, qui est une association non violente, Terre des Hommes, ARFO, qui est l'association occitane à l'origine de la radio, le Centre de Recherche pour une Education Mondialiste, une association Espérantiste, la C.F.D.T., et aussi des comités de soutien. Par exemple, le comité de soutien des Gitans qui ont été recasés dans un quartier insalubre ».

Radio Tomate

Une association d'intellectuels et le concours d'un groupe d'amis extérieurs à l'association.

« Radio Tomate, est sous forme associative type 1901. Le CINEL qui est à la base de Radio Tomate (sur le plan des finances, et pour les débuts de la réalisation) est sous forme d'association depuis longtemps. A partir du moment où le Centre d'Initiatives des Nouveaux Espaces Libres, le CINEL, qui est animé par Félix Guattari et par de nombreux intellectuels, a voulu créer une radio qui voulait émettre 2 heures par jour, il est tombé sur nous. On a émis 4 heures sur 24, c'est-à-dire 2 heures pour le CINEL, 2 heures pour l'information en générale (la Pologne, etc.) et le reste, c'est nous ! toute une bande de copains, des étudiants, des gens qui se connaissaient avant la radio et qui se sont regroupés. On a commencé à 15 et maintenant il y a 250 personnes qui tournent autour de Radio Tomate. »

Radio Soleil

La radio parisienne des émigrés : rencontre d'un courant associatif et d'initiatives individuelles :

« ... Qui a pris cette initiative ? C'est à la fois des ouvriers, des étudiants et des gens qui travaillent. C'est tout ça l'objet Radio Soleil... »

La relation avec les associations :

« ... Pour ce qui nous concerne, sur le 18^e, on a créé en 1977 une asso-

ciation culturelle qui s'appelle l'association de la Goutte d'Or. Association qui était à l'origine de pas mal d'activités, de tables rondes : alphabétisation, ciné-clubs... Par ailleurs, une librairie a été créée à la Radio, 35 rue Stephenson. C'est donc une radio qui ne part pas de zéro, elle est inscrite dans un tissu socio-culturel, dans une action sur le 18^e, entamée il y a déjà 4 ans. La radio est un outil de diffusion et d'amplification de l'action culturelle, parce que elle est spécifique, elle est aussi locale... Elle travaille avec toutes les associations de quartier ».

Radio Paris

Des professionnels de radio :

« ... Je ne sais pas si aucune radio pourra dire comment elle a été créée ? Il y a eu tellement de va-et-vient et de mouvements, que cela devient très confus, cela devient une boule de feu, dans laquelle je ne sais pas par où pénétrer. Je crois qu'au départ, c'est surtout la volonté d'un certain nombre d'hommes de radio, c'est-à-dire des gens, des amis, des camarades qui ont fait de la radio. Je cite par exemple Luc Bérumont, ceux qui font de la radio considèrent que c'est un des plus grands hommes de radio actuellement.

Vous désirez que l'on s'explique sur l'apport associatif avant la création de la radio ou après ? Si c'est après, je vous dirais qu'il ne peut pas y avoir une radio plus associative que la nôtre puisque nous avons à l'heure actuelle des associations d'amis de Radio-Paris, dans tous les arrondissements de Paris. En ce qui concerne avant, l'union des Artistes Ecrivains, par exemple, est aussi à l'origine de cette radio. »

Radio Gulliver

Des passionnés de radio et des cibistes :

« Radio-Gulliver a existé comme Radio Martin Bidouré dans ce que j'appelle la période de clandestinité, période où c'était interdit et où il y avait des difficultés, comme cela pourra revenir dans très peu de temps une fois que les dérogations seront données. Radio-Gulliver existait au départ sous deux noms : Radio-Gnome et Radio-Graffitti. Radio-Graffitti est une radio issue de deux lycéens du lycée Voltaire à Paris. Ils se sont donc retrouvés, ils ont fabriqué leur émetteur. Il y a deux ans, avec 10 Watts, on couvrait tout Paris. Il était donc possible pour n'importe qui se réaliser son propre émetteur, de mettre une antenne de C.B. retaillée et de faire de la radio. Quant à Radio-Gnome, il y avait une personne qui était un passionné de C.B., un technicien et qui a constitué sa propre radio.

Ce schéma est aussi vrai pour des radios dont les personnes ne sont pas là aujourd'hui. Radio-Ivre, qui s'appelait « Radio Nid de Coucou » au départ, était une espèce de téléphone. Le samedi et le dimanche, ils s'appelaient d'une radio à une autre. C'était une espèce de jeu, qui n'avait rien à voir avec ce que l'on connaît maintenant. C'était plutôt du téléphone amélioré, et des relations sympathiques entre copains qui faisaient des bonnes blagues. Quand Radio-Gulliver a démarré au mois de mai, à partir en fait de quatre personnes, elle s'est ouverte à un ensemble d'individus, en particulier à des associations d'Occitans, d'Antillais, mais aussi de Maghrébins et à un ensemble d'individus

comme moi, qui militent dans un certain nombre d'associations, en particulier la fédération des Usagers de la Santé. Il y a aussi une branche consommateur qui se trouve à l'intérieur de Radio-Gulliver. »

Les aléas du fonctionnement administratif des radios locales

Ou comment on se coopte entre fondateurs, puisqu'il faut un bureau.

Radio Tomate

Les quinze premières personnes :

« ... Le bureau, on a eu pas mal de problèmes pour l'organiser, alors on a décidé de prendre les quinze premières personnes qui étaient au début de la radio : les membres fondateurs. Cela a créé pas mal de divergences à l'intérieur de la radio, mais on n'en est ressorti que plus forts. C'est une femme qui est la Présidente de la radio... Elle est connue sous le nom de Dany, et il y a deux trésorières, deux secrétaires, un conseiller technique, Bruno Guattarri (fils de l'auteur de l'anti-Oedipe). Particularité de Radio-Tomate ; toutes les autres personnes du bureau sont des gens qui sont responsables de ce que l'on appelle une plage horaire. Personnellement, je m'occupe de la plage horaire de 21h30 jusqu'à minuit. C'était peu démocratique mais il fallait bien choisir. On n'était pas sous forme d'association au début quand on a fait la première Assemblée Générale de Radio-Tomate ».

Radio Paris

Déclare fonctionner administrativement de la même manière que Radio-Tomate.

Radio Soleil

Les fondateurs, et un souci de participation démocratique :

« ... C'est un peu complexe. On a commencé à émettre un 13 juillet, tous les gens qui travaillaient à la radio se réunissaient une fois par semaine pour discuter de la programmation, des relations extérieures. Il y avait donc une réunion ouverte à tous les gens qui s'impliquaient dans le programme. Par la suite, il a fallu faire des statuts, c'est-à-dire déposer les statuts d'une association Loi 1901, alors on a été obligé comme cela, à la va-vite, de constituer un bureau avec les gens « fondateurs ». On a désigné un bureau, on a déposé les statuts à la Préfecture. ... Le règlement intérieur est venu après, mais entre-temps, il y a eu un bureau, et dans la vie de la radio, le bureau avait une fonction officielle. Dans la pratique, le pouvoir était distribué autrement, c'est-à-dire au niveau de la programmation et de la définition des relations extérieures. Par la suite, on s'est aperçu que cela posait des problèmes, puisque pas mal de personnes qui travaillaient à la radio estimaient qu'elles avaient le droit d'être présentes aux réunions du Conseil d'Administration, parce que

les membres fondateurs étaient membres du Conseil d'Administration. Par la suite, on a été obligés d'appeler à une assemblée générale, de dissoudre le bureau, de définir un projet de statuts intérieurs, en ouvrant l'association à tous les gens de l'extérieur, mais à condition que la personne s'implique effectivement dans le projet radio. Au bout de trois mois, elle est à la fois éligible et électeur, c'est-à-dire qu'elle peut se présenter au Conseil, et au bureau (au bout de six mois pour les gens qui viennent de temps en temps). »

Radio Martin Bidouré

Un fonctionnement administratif et une administration collective :

« ... C'est une radio d'association Loi 1901, par conséquent, on a déposé des statuts, nous avons la constitution normale des associations, il y a un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire général. C'est très administratif. Dans la pratique, nous sommes une administration collective ! Ce qui est intéressant c'est que nous faisons à l'heure actuelle une assemblée générale par mois. Comme l'ensemble de l'association est formée des représentants de 12 ou 14 associations, nous tenons à ce que chaque association soit vraiment partie prenante. Les décisions sont prises démocratiquement. Chaque fois, on pose le problème à l'assemblée générale et on le résoud ainsi. Nous avons naturellement des commissions. Il y a la commission de l'administration, la commission qui concerne les finances, c'est la plus difficile, parce que nous n'en avons pas du tout !... »

Radio Gulliver

La cooptation :

« ... On a une structure de membres fondateurs, essentiellement, et il y a des administrateurs qui sont des gens nouveaux. Il faut savoir que l'on coopte à Radio-Gulliver. Au niveau du bureau, il n'y a que la cooptation possible. Il y a deux représentants des animateurs qui à l'intérieur du bureau, c'est-à-dire qu'il y a à la fois des fondateurs, plus des gens qui sont cooptés et des représentants des animateurs, qui eux-mêmes se réunissent par ailleurs. C'est comme si il y avait les employeurs et les employés, parce qu'on considère que dans la pratique, il y a ce style de rapports, bien que nous soyons tous des bénévoles. »

Parmi les objectifs

Donner la parole à des associations et à des minorités qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer par les media de masse, être l'expression d'une communauté ou d'une localité et réagir contre le style des media de masse qui perdent toute spécificité.

Radio Soleil

Réhabiliter les cultures immigrées :

« ... l'initiative de lancement de la radio a été prise initialement, pour ré-

pondre à un besoin d'information culturelle auprès des migrants. Il est évident qu'en France, il y a trois chaînes de télévision, il y a des radios d'Etat, des radios privées, mais il n'y a rien pour l'émigration, si ce n'est une heure et demie par semaine, le dimanche à « Mosaïque ». On a pris l'initiative de lancer une radio libre pour répondre aux besoins immenses et diversifiés et essentiellement pour répondre à deux objectifs : le premier, c'est réhabiliter les cultures émigrées, donner forme aux expressions émigrées, le second est faire connaître aux Français la richesse, la diversité de ces cultures-là, afin de contribuer modestement à rapprocher cette communauté émigrée de la communauté française, ici à Paris et en région parisienne.

Radio Martin Bidouré

Donner voix au chapitre à des associations :

« Radio-Martin Bidouré est partie d'une radio occitane. C'était un groupe de jeunes qui pendant deux ans, a émis deux heures par semaine, le mercredi soir et le dimanche et uniquement sur des programmes portant sur des questions occitanes. Ils ont eu ainsi l'occasion d'avoir des réactions du public et de gens appartenant à diverses associations, et ils se sont rendus compte que la plupart des associations n'ont jamais voix au chapitre, droit à la parole dans les media que je qualifierais « de normaux ». »

Radio Paris

La parole aux parisiens et réagir contre le style des media de masse :

« Radio-Paris a voulu être et veut toujours être une radio locale, la radio des Parisiens. Vous pouvez remarquer que lorsque les autres radios qui siègent à Paris, se présentent, aucune ne se présente sous un caractère local. Elles ont un caractère spécifique. Ce caractère spécifique nous semble justifier la présence et l'existence d'une radio particulière, mais il nous a semblé qu'il en fallait une qui soit la voix des Parisiens. Il y a des radios locales dans un certain nombre de villes, il n'y en avait pas à Paris. Il n'y avait pas de raison de laisser les parisiens hors de cette envolée, de cette expression démocratique. Il y en a une autre depuis, c'est celle qui est animée par Monsieur Chirac avec le concours de la Mairie de Paris et des fonds des contribuables parisiens et très probablement du R.P.R. Sa tâche est très particulière.

Donc nous voulons être la radio des Parisiens, ce qui nous crée une difficulté constante, c'est-à-dire le souci de ne pas marcher sur les plates-bandes des autres, et cependant la nécessité de ne pas abandonner leur apport spécifique. Nous avons, nous aussi, des émissions pour les émigrés, nous devons avoir deux à trois heures pour les Arabes, deux heures au moins par semaine pour les Berbères, nous avons ainsi une dizaine de collectivités, de communautés extérieures qui ont des horaires chez nous. Nous essayons d'être un carrefour..., nous sommes heureux avec un tas d'associations qui avaient besoin d'une voix pour s'exprimer au plan parisien.

Les fondateurs de Radio-Paris sont des hommes de radio. Ils considéraient depuis un certain nombre d'années, qu'on faisait tout à la radio, sauf de la radio. De même que la télévision depuis un certain temps, faisait tout sauf de

la télévision et pour l'essentiel passait des films. Et la radio passait des disques ! Nous pensons que ce n'est pas le rôle d'une radio, on peut passer des disques, mais à condition qu'ils soient justifiés. J'ai connu un temps où les grands directeurs de radio, Vladimir Porcher, Paul Gilson, Jean Tardieu faisaient que chaque heure était une œuvre de création et une heure de création. On se serait cru déshonoré de passer des disques en « bouche-trou ».

La collaboration avec les associations

Tous les styles, tous les degrés ; le moment où apparaît le thème de l'intérêt des émissions et de l'aptitude à utiliser un micro.

Radio Martin Bidouré

Des inquiétudes pour tenir l'antenne régulièrement !

« ... Etant donné qu'il y a très peu de temps que nous avons constitué cette association, je crois que l'on ne peut pas encore tirer de véritables conclusions. Je dois dire que le démarrage est extrêmement difficile, parce qu'il y a des associations qui ont la possibilité, la matière à fournir régulièrement 1/2 heure, une heure par semaine, par quinzaine... mais vous avez des associations qui ont seulement besoin de donner une information, et nous ne savons pas très bien quel va être le sort de ce groupement d'associations dans cette optique-là. Nous avons peu de gens disponibles pour faire des émissions. Nous émettons en réalité, deux heures tous les soirs, de 19 à 21 heures, quelquefois plus lorsqu'il y a possibilité. Nous avons confié une soirée à une association ou à deux associations, qui en prennent la responsabilité entière. Nous avons évidemment l'appui des techniciens de Radio-Martin Bidouré, qui sont des gens très compétents. Il y a chaque fois une partie d'information locale, nationale et mondiale, qui est souvent commentée dans l'optique de l'association. Chaque soir cela peut être différent comme présentation, et en même temps, nous faisons beaucoup appel à l'intervention des auditeurs, et nous avons énormément d'appels téléphoniques en cours d'émission, nous avons le commentaire immédiat toujours dans l'optique de l'association, et c'est assez vivant ! ».

Radio Paris

Pas de règle générale, attention : faire de la radio, c'est avant tout une affaire de professionnels, la radio peut se discréditer :

« ... La vie associative, c'est quand même la tarte à la crème ! Si cela veut dire que des associations, en tant que telles, ont un droit à l'antenne, et si vraiment on ne fait que cela, cela va être mortel !... C'est-à-dire que nous allons faire une succession de tribunes libres : vous avez maintenant entendu l'association Untelle, présidée par Mme Untelle, et maintenant voici l'association Untel présidée par M. Untel — qui va vous dire qu'il y a une réunion pour le 3^e âge tel jour à telle heure, que les Demoiselles vont préparer l'Ouvroir à telle heure, et que les compagnons sportifs de X... se réuniront tel jour à

telle heure ! Ce sera peut-être une radio libre, mais ce sera une radio qui se discréditera. Je crois que c'est l'esprit qu'il faut sauvegarder c'est-à-dire que la vie qui circule dans les associations de 1901 puisse s'exprimer dans les radios libres. Je crois qu'il faut faire confiance aux responsables des radios, aux responsables des programmes, pour que cela se fasse, mais je crois qu'il n'y a pas de règles, il n'y a absolument pas de mode d'emploi. Nous, nous essayons de régler ce problème de deux manières. Nous avons quand même un certain nombre d'associations qui ont une tribune régulière, que ce soit des associations culturelles, des associations d'ordre social, médical, para-médical. En cherchant bien, on doit en trouver une trentaine qui ont la possibilité collective de se faire entendre. Pour des raisons ponctuelles, nous recevons des animateurs, nous faisons part d'initiatives. Je crois qu'il est très difficile d'avoir une ligne de conduite plus réglée.

Radio Gulliver

Oui à la participation des associations à la programmation, attention à la difficulté de faire passer une pratique à l'antenne, les associations peuvent se discréditer :

« ... Je pense un peu comme Radio-Paris, je ne vois pas de méthodes, et cela me paraît terriblement autoritaire et surtout, cela enfermerait les associations dans une sphère. Elles sont souvent dans un ghetto, donc je suis très prudent. Ceci étant dit, je les vois beaucoup plus s'intégrer à l'intérieur d'une programmation largement pensée et discutée avec elles plutôt que d'intervenir d'une manière ponctuelle. Parce que je crains ce que dit Radio-Paris. Je le vois et je l'entends surtout assez souvent, parce que j'écoute très sérieusement la bande F.M. ; même quand cela m'ennuie. J'entends jusqu'où les gens peuvent aller... et vraiment dans l'ennui, on va très loin... et pour les associations qui font vraiment un travail de fond, un travail très important au niveau local, au niveau des quartiers, un travail très riche, c'est très triste de se discréditer, d'apparaître complètement molles, inconsistantes, parce qu'il se trouve que la radio nécessite un pouvoir de communication et une technique qu'elles n'ont bien évidemment pas ! »

Radio Tomate

Des individus motivés mais pas d'association en tant que telle :

« Je voudrais dire ce que nous espérons c'est qu'il n'y ait pas l'entrée d'associations dans Radio-Tomate. C'est-à-dire que les gens qui s'intéressent au projet Radio-Tomate et qui appartiennent à ces associations et qui pensent que leurs associations peuvent très bien s'inscrire dans le projet radiophonique de la Tomate, deviennent membres actifs, et participent aux émissions qui les intéressent. On ne peut pas entrer en tant qu'association dans un débat ou une tribune où les gens vont parler de je ne sais quoi ! Des gens entrent comme membre actif à Radio-Tomate. Dès qu'ils voient une émission qui peut les intéresser ou dès qu'ils ont un projet d'émission qui serait susceptible d'intéresser les gens qui participent au projet de la Tomate, ils l'organisent. C'est ce qu'on essaie d'avoir comme fonctionnement ! »

Radio Soleil

L'important c'est l'échange entre les associations, éviter la routine et le repliement sur soi-même :

« A Radio-Soleil, c'est un peu comme Tomate, on a des militants d'associations qui viennent et qui s'expriment parfois de façon hebdomadaire. Mais au-delà, notre objectif — nous avons déjà fait un petit essai — c'est de regrouper les associations par thèmes et de faire des tables rondes pour faire avancer la réflexion sur tel ou tel problème. Cela permet aux associations de se connaître, cela permet un échange. Pour l'instant la radio, surtout les radios libres, tout le monde ne les écoute pas régulièrement. Nous, nous regroupons les gens et nous les faisons parler. Nous choisissons un thème. Nous essayons aussi de les faire sortir de leurs préoccupations routinières et fragmentées. Cela entre dans notre programme qui est celui de trouver une homogénéité à tout ce qu'on fait au niveau de la radio, mais dans le respect des pluralités. Voilà un peu l'objet de notre démarche ! »

Qui doit s'exprimer à la radio ?

Où l'on en arrive à séparer le travail des associations sur le terrain et le travail des spécialistes de la radio derrière leur micro.

Radio Soleil

Quel discours pourrait valoir le travail d'une association sur le terrain ? :

« Je vais donner l'exemple d'une association de parents d'élèves d'un lycée dans le 18^e arrondissement, le Lycée Boileau. C'est un lycée qui est classé dans une zone dite prioritaire, les parents d'élèves en ont pris l'initiative : ils nous ont présenté le projet d'une enquête qu'ils veulent faire au lycée, c'est-à-dire l'état des lieux, les subventions (savoir si c'est la mairie ou le rectorat), le nombre d'élèves, la proportion d'émigrés, quelles sont les difficultés qu'ont les enfants. Le travail n'est pas encore fini, parce qu'il nous faut des autorisations à droite et à gauche, mais le mouvement est enclenché. Moi j'estime que c'est du travail utile pour une association de parents d'élèves qui cherchent un peu à comprendre pourquoi leurs enfants ont des difficultés au lycée. J'estime que ce type d'approche faite par une association, est beaucoup plus utile que pas mal de discours à la radio ! »

Radio Paris

Faire de la radio c'est une affaire de spécialistes, ça s'apprend difficilement, mais on peut accueillir les talents qui souhaitent se faire entendre :

« Je crois qu'il y a des gens qui sont faits pour faire de la radio et d'autres pas, et je ne parle pas de ceux qui interviennent en non-professionnels. Là vous me gênez un peu, parce que je parle de radio professionnelle, vous allez aussitôt me cataloguer comme Europe 1, ce n'est pas cela du tout. Je pense que les radios libres peuvent essayer, en tout cas certaines, de faire de la

bonne radio, de faire un travail de production et de création, dont la radio d'Etat ne s'est pas inquiétée jusqu'ici. Je ne suis pas sûr qu'on ait la capacité d'apprendre. Il y a des gens qui sont faits pour faire de la radio, d'autres pour écrire et d'autres qui ne le pourront pas. »

« Il y a dans les associations des gens qui ont du talent, que ce soit des créateurs, qu'ils écrivent, qu'ils s'expriment ou qu'ils interprètent dans quelque domaine que ce soit. Ce que nous pouvons faire c'est déjà leur donner une ouverture qui sera modeste, qu'ils n'auront pas à la radio d'Etat, qu'ils n'auront pas dans les radios commerciales. Car on commencera à leur faire subir la ligne administrative. On les mettra à l'abri pendant six mois, ensuite ils seront découragés. Dans les radios libres, ils seront accueillis fraternellement et on essaiera uniquement de voir s'il y a la possibilité de les faire entendre. Si on peut les faire entendre, on leur dira tout de suite « oui, laissez-nous quelques jours, on va étudier cela ». S'il n'y a pas de possibilités « ne perdez pas votre temps avec nous, cela n'est pas le genre ». Cela, c'est une chose que nous pouvons faire, pour la vie qui circule dans les associations. »

Favoriser l'expression de ceux qu'on n'entend pas souvent

Les radios locales, c'est la possibilité pour les exclus des moyens de communication de masse de s'exprimer. Peu importe alors la manière dont ils le font.

Radio Soleil

L'explosion d'expression des gens qui ont quelque chose sur le cœur :

« Il reste un aspect qui concerne l'expression, la production et la création. D'abord les radios libres, c'est une explosion d'expression, même pour les Français. Les gens ont quelque chose sur le cœur, ils le disent ! quelle que soit la formulation, l'essentiel, c'est que quelque chose passe. C'est cela le plus important. J'estime qu'il y a des conditions pour une création et c'est essentiellement des conditions matérielles. Pour préparer une bonne émission, il faut énormément de temps et de contacts, il faut des études, une documentation, etc. ceux qui peuvent se le permettre maintenant, ce sont ceux qui ont des moyens. Mais c'est un problème connu, l'expression a besoin de moyens, que ce soit la presse parlée ou radiophonique... Je voudrais donner un point de vue personnel : le micro, à un moment on l'appelait le pouvoir, parce que c'était un phénomène assez inédit. Le fait de parler à des gens à l'extérieur donne l'impression de détenir un pouvoir. Effectivement l'accès à cet enjeu qu'est le micro est devenu très important au niveau de la radio. Ceci a encore été aggravé par le fait qu'il n'y avait pas encore d'esprit d'équipe, chacun avait une radio dans sa tête. Au niveau de la programmation par exemple, quelqu'un prenait une pile de disques, qu'il aimerait écouter lui, alors qu'il a des milliers d'auditeurs ! C'est le côté sympathique, parce que cela rapproche des auditeurs dans la mesure où ils sentent que l'on fait des trucs qui ne sont pas vraiment radiophoniques. C'est très important aux yeux de l'émigration, je le dis pour l'avoir vécu. Pour nous cela a été une très grande victoire, dans la mesure où au sein de l'émigration, il y a un très grand complexe par rapport à tout ce

qui est structures officielles... La prise de parole, pour des gens qui en ont été privés pendant des années, doit être autonome. Nous estimons que l'émigration est adulte et qu'elle est à même de concevoir elle-même l'information! »

Radio Paris

Les radios sont différentes !

« Pour l'émigré qui se fait entendre, ce qui est intéressant, c'est son témoignage, qu'il le dise bien, qu'il le dise mal. Cela serait catastrophique si quelqu'un, même dans une radio, lui disait, « tu dois parler comme ça » ...

Une radio comme la nôtre, qui à l'occasion essaie de faire un travail de création, ne peut pas se permettre d'avoir une mauvaise qualité. Toutes, nous avons des mobiles différents, des caractéristiques différentes, et il est très difficile de tirer des lignes. »

*

* *

En conclusion : quelques propos complémentaires

Cet éclairage sur cinq radios locales montre bien, comme le soulignait Radio Paris, leur diversité dans leur proximité au monde associatif, dans leurs objectifs et leur conception de la radio.

A l'initiative des radios locales on trouve souvent un groupe affinitaire assez restreint, de la bande de copains étudiants aux professionnels de la radio, des passionnés de C.B. aux militants d'une communauté. Parmi les participants à la table ronde, un seul exemple d'une radio née de la volonté d'une association locale et fonctionnant comme regroupement d'associations : Radio Martin Bidouré.

Trois radios sont des radios thématiques à l'objet plus ou moins clairement formulé ; seule Radio Soleil définit nettement sa mission qui est de sortir la culture immigrée de son ghetto et de son silence. Deux radios s'affirment par leur vocation locale : Radio Martin Bidouré et Radio Paris. Avec Radio Paris on est, de surcroît, en présence d'une radio qui, créée à l'initiative de professionnels, se définit comme une alternative au style des media de masse.

Les radios sont des associations, certes. La loi le leur impose (3). Mais on voit avec le mode de constitution du bureau par cooptation entre les fondateurs que la déclaration en association 1901 est vécue comme une formalité administrative. Les radios qui souhaitent favoriser la participation des auditeurs, de la population locale, sont confrontées à l'élaboration de modalités de représentation et de collaboration.

Jusqu'à présent ce n'est pas par la création d'une radio libre que le secteur associatif répond à son exclusion des media de masse mais plutôt par le biais d'une participation aux instances juridiques qui définissent la réglementation. Car pour l'instant ce n'est qu'au plan national et par l'intermédiaire de quelques grandes fédérations de Jeunesse et d'Education Populaire que le monde associatif est présent sur la scène des radios libres.

Localement la situation ne semble pas être aux mains des associations et les inquiétudes de Radio Martin Bidouré, radio de regroupement d'associations, face à la nécessité de tenir l'antenne en élaborant des émissions régulières traduit bien ce décalage. Rappelons ici que le décret fixant le cahier des charges applicables aux titulaires d'une déroga-

tion, spécifie dans les obligations relatives du programme que celui-ci devra comprendre au moins 80 % de programme propre (y compris les enregistrements phonographiques du commerce). De plus ces émissions propres doivent être diffusées au moins 84 heures par semaine.

Il est une inquiétude que toutes les radios libres partagent : le financement. Sur ce point on retrouve les clivages que l'on constate entre les différentes fédérations de radios. Certaines souhaitent avoir la possibilité de recourir à des financements publics et privés considérés comme des garanties d'indépendance. C'est le cas de Radio Gulliver qui revendique le recours à la publicité, c'est le cas aussi de Radio Martin Bidouré qui serait favorable à la publicité pour des produits et services locaux. Radio Paris se plie à la législation actuelle « sur la publicité on a une position un peu intermédiaire. Elle est peut-être plus proche du refus de la publicité, mais nous ne sommes pas des fanatiques de la publicité ni de son refus, en tout cas si nous avions fait de la publicité, elle aurait été très limitée, très modérée, très contrôlée, et puis de toute manière, c'est un faux problème, puisqu'il n'y en aura pas, la loi est passée, nous sommes démocrates ». Quant à Radio Tomate et Radio Soleil, elles se déclarent hostiles aux ressources publicitaires.

Sur le plan des regroupements des radios au sein de fédérations, là aussi les positions sont nuancées allant du refus de se fédérer pour Radio Paris — « nous ne sommes affiliés à aucune fédération, je crois qu'on en n'éprouve pas le besoin » — mais qui estime que si des difficultés surgissent dans l'application de la loi, elles ne pourront se résoudre qu'au plan européen, à la création d'une fédération comme Radio Gulliver qui a participé à la fondation de l'A.L.O., en passant par l'adhésion à une fédération pour y trouver un soutien juridique par exemple comme c'est le cas pour Radio Soleil qui a apprécié le soutien de la F.N.R.L. lorsqu'un procès lui a été intenté.

Point commun à toutes les radios : elles déclarent ne pouvoir vivre que par le bénévolat des animateurs, responsables et techniciens, autant de fonctions assumées parfois par les mêmes personnes, et elles se heurtent toutes au problème du financement qu'elles résolvent difficilement et différemment.

Radio Martin Bidouré espère que « le Conseil Général sera généreux et que les personnes « qui lui témoignent de la sympathie passeront aux actes ». Radio Soleil organise des galas, lance des souscriptions, utilise les disques prêtés par les auditeurs, et Radio Tomate projette d'ouvrir un restaurant-cabaret dont les recettes financeraient la radio.

Malgré les informations données sur les ressources financières des radios locales, force est de constater que la provenance de certains financements reste obscure pour expliquer le montant des investissements en matériel et les charges régulières de fonctionnement. La débrouillardise des responsables ne doit pas se manifester qu'au plan technique.

A l'issue de cette rencontre subsiste l'impression que les radios libres sont à l'heure actuelle davantage l'affaire de spécialistes — professionnels ou non — que celle des associations locales. Néanmoins la vie associative est présente en filigrane surtout dans les radios dont les membres fondateurs ont une expérience d'action militante. Rendre compte de la vie associative, donner la parole aux exclus des media de masse demeurent des préoccupations mais il semble que ce soit au moment de l'accès au micro que les difficultés surgissent. Lorsqu'il s'agit de permettre aux associations de s'exprimer on a vu surgir dans le débat les notions d'ennui et de discrédit : les radios vont se discréditer dit l'un, ce sont les associations qui risquent de se discréditer dit un autre. Deux des participants qui ont une réelle expérience de la vie associative estiment qu'il est difficile pour une association de faire part de son travail.

Entre radios locales et associations locales on semble avoir affaire à deux domaines distincts : l'un relevant de l'expression individuelle éphémère et l'autre d'un travail collectif patient et à long terme. Parler dans un micro et agir sur le terrain avec une égale efficacité sont estimés être des aptitudes exceptionnellement réunies, chez les mêmes

individus. Pour résumer les propos tenus au cours de cette rencontre on peut penser que si les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont beaucoup à faire, elles ont peu de choses à dire sur leur action et en tout cas elles ne sont pas les mieux placées pour le dire.

Ont participé à la table ronde

RADIO TOMATE : 36, rue Lacépède, 75005 PARIS

Fréquence : 94,2 MHZ

RADIO PARIS : 60, rue de Provence, 75009 PARIS

Fréquence : 102 MHZ

RADIO SOLEIL : 35, rue Stephenson, 75018 PARIS

Fréquence : 98,25 MHZ

RADIO MARTIN BIDOURE : Denis Brouet, B.P. 46, 83190 OLLOUILLES

RADIO GULLIVER

Cette radio a cessé ses émissions.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

Journal officiel du 10 novembre 1981

Loi n° 81994 du 9 novembre 1981 portant dérogation au monopole d'Etat de la radio diffusion.

Journal officiel du 21 janvier 1982

- Ministère de la Communication :
Décret n° 82.49 du 20 janvier 1982 relatif à l'application de la loi n° 81994.
- Ministère de la Communication :
Décret n° 82.50 du 20 janvier 1982 fixant le cahier des charges générales applicables aux titulaires d'une dérogation au monopole d'Etat de la radio-diffusion (annulé et remplacé par le décret n° 82371 du 4 mai 1982).
- Ministère de la Communication :
Décret du 20 janvier 1982 : nomination des membres de la commission chargée des dérogations.

Le Monde du 23 janvier 1982

Réactions des associations de radios libres au décret fixant la composition de la commission chargée d'attribuer les dérogations : la F.N.R.L. et la F.N.R.L.T.I.

Le Monde du 24/25 janvier 1982

Réactions de l'ALO et de S.I.R.T.I. à la création de la commission.

Le Monde du 6 mars et du 19 mars 1981

Présentation du projet de loi sur la réforme de l'audio-visuel.

Le Monde du 4/5 avril 1982

Le point sur les travaux de la commission Holleaux.

Télérama n° 1677 du 6 au 12 mars 1982

Les propositions des fédérations et des syndicats des radios libres face à la loi.

Libération du vendredi 26 février 1982

Sondage réalisé par la société de Conseil Claude Fitoussi sur l'audience des Radios Locales d'initiatives privées et indice de satisfaction.

Telesoft n° 2, février 1982

Présente 60 stations de radios locales en région parisienne : leurs coordonnées, le style des programmes, le type et le nombre des collaborateurs.

(1) F.N.R.L. (Fédération Nationale des Radios Libres)

54, rue de Clichy, 75000 Paris - Tél. 282.04-09 04-85 04-26

F.N.R.T.L.I. (Fédération Nationale des Radios et Télévision Locales Indépendantes)

29, avenue Trudaine, 75009 Paris - Tél. 526.57-90

A.L.O. : Association pour la Liberté des Ondes.

(2) S.I.R.T.I. (Syndicat Interprofessionnel des Radios et Télévisions Indépendantes)

22, rue Robert Fleury, 75015 Paris - Tél. 359.39-48

(3) Radio Soleil n'a pas eu de difficulté à se constituer en association 1901, bien qu'elle regroupe un grand nombre d'étrangers. En effet, depuis octobre 1981, les clauses restrictives à la liberté d'association des étrangers ont été annulées par la loi 81909 du 9 octobre 1981.

LES ADOLESCENTS, LEURS LOISIRS ?

Les Cahiers de l'Animation N° 23

Les éducateurs adultes ont-ils encore quelque chose à dire aux adolescents ?



Sommaire

De l'errance éducative à l'invention collective du loisir éducatif des adolescents ;
Le loisir des adolescents : attitudes et inventions ;
Les adolescents, ils ne veulent rien faire ;
L'adolescence dans les équipements socio-culturels ;
A propos des adolescents... ou libres propos d'animateurs
Les adolescents en chiffres ;
Entre conformisme et mutation : les jeunes d'aujourd'hui ;
Les jeunes et la télévision ;
Les bals en France et l'action socio-culturelle ;
Les journaux lycéens ;
La presse des jeunes d'hier et d'aujourd'hui ;
La presse associative et la presse commerciale pour adolescents.

Pour obtenir ce numéro 23 des Cahiers de l'Animation, s'adresser à :

*Institut National d'Education Populaire
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI*

*en joignant à la commande un chèque à l'ordre de Monsieur l'Intendant de l'I.N.E.P.
Prix : 25 Francs.*

Images animées d'Alsace

Claude Sageot

« Il y a plus d'une magie dans la lanterne. Quand on essaie de la suivre à la trace, elle apparaît puis disparaît pour reparaître à un autre endroit. Aussi serait-il hasardeux d'affirmer déjà qu'il y a une histoire continue de l'outil. La seule chose qu'on puisse affirmer est qu'au XIX^e siècle il y a deux sortes d'usages qui ont d'étroits rapports malgré les apparences. L'une est dans la lignée des fantasmagories de Robertson et l'autre est porteuse de connaissances sur les progrès de la science ».

*Jacques Perriault
Mémoires de l'ombre et du son
une archéologie de l'audio-visuel
Flammarion 1981*

Il faut bien cette méticuleuse prudence qu'a Jacques Perriault, dans sa recherche sur les origines de l'audio-visuel, pour dire ce qui se passe ici. Plongé dans une Alsace qui me reste étrangère, j'hésite un peu à livrer ces quelques observations et remarques destinées à cerner les rapports subsistant entre le cinéma (pour raccourcir, nous emploierons ce mot pour désigner l'image animée) et l'éducation populaire. Non pas qu'il y ait quelque pudeur de ma part, mais bien parce qu'il est difficile d'énoncer le sens d'un mouvement dont je ne peux lire que les quatre ou cinq dernières années. Quelques rushes tout au plus. Montage !

Mars 1982. Fond de rupture. La séparation est consommée. L'éducation populaire va seule au fond des locaux gris de l'UFOLEIS assurant la distribution des 200 lieux de diffusion qu'on n'ose plus appeler ciné-clubs. Les ciné-clubs vont seuls avec leurs vieilles bécanes à la recherche d'un public qui ne

goûte guère ces salles ternes. Le public va seul revoir l'art et essai de sa jeunesse, flirter avec les valeurs établies de la production cinématographique. La production va seule quand elle s'amuse à essayer simplement d'être d'Alsace, sans savoir où se diffuser, en regardant vers la télé. La télé va seule avec ses producteurs maison qui gardent bien leurs privilèges sans se mêler de rien d'ici. Ici on va seul, quand on veut faire du cinéma, ou le monter, ou le montrer, ou le soutenir, ou le diffuser. On va seul dans des institutions sensiblement fermées les unes aux autres, dont on ne franchit pas les seuils. Insatisfaction !

Dans ce dédale des institutions, des hommes explorent (l'Alsace ? le cinéma ? l'auteur ?) et font le cinéma d'Alsace : réalisateurs, producteurs, diffuseurs, chercheurs. Ils sont peut-être vingt, peut-être trente à jouer avec le cinéma, solidaires et solitaires (ou en passe de le devenir). Plongée vers leur image !

Philippe Avril est le plus honoré. Récemment nommé à la commission des programmes de FR3, journaliste au *Nouvel Alsacien*, ingénieur de formation, il est celui qui s'est d'entrée de jeu situé dans le champ professionnel. Son film « *Estraburgo de Chile* », qui « ne cherche ni à convaincre, ni à commémorer, mais simplement à donner autrement à voir et à entendre deux récits d'arrestations, d'emprisonnements et de tortures à cinq ans d'intervalle... qui est avant tout un regard », l'a fait s'engager personnellement au niveau financier et lui a permis d'entrer dans une distribution commerciale. Il soutient fortement l'idée d'un « centre cinématographique rhénan », un peu à l'image du centre méditerranéen de René Allio, seule réponse à l'absence dramatique de labo-régional, seule condition pour permettre à des réalisateurs de suivre leurs expériences.

Laurent Hua, dans sa discrétion, n'est pas le moins persistant. Sa quête est d'abord militante et collective. Elle porte sur la diffusion (organisation de manifestations thématiques) et sur la production. Cette dernière est diversifiée dans les moyens techniques (super 8, vidéo 1/2 pouce, 16 m/m), dans les statuts (du tournage militant et bénévole au tournage en situation professionnelle dans les genres et les objectifs (du reportage militant sur « *Radio verte Fessenheim* » à la fiction « *du yaourt pour la tendresse* » en passant par le thème militant traité en fiction des « *Bombes Algériennes* »). Ce qui est le plus significatif pour Laurent Hua reste l'itinéraire. Du collectif de Réalisation (Images au point) posé comme condition de réalisation, jusqu'à l'exigence de particularité d'aujourd'hui, il a exploré en cinq ans les possibilités de faire du cinéma. Son voyage n'est pas loin d'être un reflet de ce qu'une génération tente dans les domaines de la création (théâtre, danse, cinéma), comme dans ce déplacement de la justification militante à l'affirmation d'une particularité.

Daniel Coche, dont on lira un témoignage dans ce numéro des cahiers, n'est pas loin de connaître la même évolution du point de vue de la production. Tout aussi discret que Laurent Hua, il fait des images chaque fois que cela lui est possible. Mais il marque plus nettement son souci de garder une présence dans la diffusion. Il est un peu l'homme-clé de la « *Coccinelle* » (COLleCtif-CINEMA-aLsace), tentative faite en 1980 avec l'aide de l'agence technique culturelle d'Alsace, de permettre la diffusion des films réalisés en Alsace et concrétisée par la publication d'un catalogue présentant une dizaine de réalisations 16 m/m ou vidéo. Il est aussi celui qui a mené le plus loin la tentative de liaison avec le domaine de l'éducation populaire, en organisant d'août 1980 à décembre 1981, le premier lieu de diffusion commerciale en

Maison de Jeunes et de la Culture en Alsace.

Aux côtés des réalisateurs, soucieux, eux aussi, de renforcer les structures de diffusion en Alsace, se trouvent les diffuseurs dont le modèle (elle s'en défendra) reste Fabienne Vonnier. Directrice d'un complexe de deux salles (Le Club) soutenues — sans souci de rentabilité — par les frères Malle, elle a certainement été l'animatrice du lieu de rencontre des cinéphiles alsaciens, du lieu de formation des amoureux du cinéma. Elle a fait du club « une des seules salles de province d'art et d'essai à avoir un public aussi nombreux et aussi fidèle n'ayant jamais abdicqué sur l'exigence de la version originale de tous les films, l'exigence de ne montrer que des œuvres à intérêt artistique évident, en privilégiant toujours l'accueil et le professionnalisme de son personnel (1). En quittant Strasbourg, après dix années de travail, elle laisse à son successeur Eugène Andréansky, lui aussi acteur de la diffusion (il a assumé bénévolement dans la banlieue de Mulhouse le fonctionnement d'une salle d'Art et d'Essai), un complexe de cinq salles (le Club) gérées sous condition de rentabilité commerciale, et un public qui « semble avoir besoin d'être certain qu'il va voir un divertissement qui va lui plaire, dont il connaît les vedettes et l'histoire par les media avant d'être dans sa salle... qui méconnaît totalement, à quelques exceptions près, les films marginaux des jeunes réalisateurs débutants, phénomène totalement nouveau qui n'existait pas il y a dix ans ».

Ce travail de connaissance n'est pas pour autant délaissé. Edouard Szulc, au-delà des ciné-clubs de l'UFOLEIS, tente de l'organiser systématiquement avec une équipe pluridisciplinaire de professeurs, engagés dans la diffusion non commerciale. Depuis trois ans il anime un groupe de recherche sur le cinéma de Vichy et, en direction du milieu scolaire (en particulier à Wissembourg avec M. Grandgeorges), essaie de promouvoir la connaissance des œuvres. Travail souterrain s'il en est qui ne semble bien pêcher que par sa non-publicité. Eternelle culpabilité des éducateurs populaires envers le commerce ? Production, Diffusion, Formation : les moyens semblent bien désorganisés, nous l'avons dit, pour le moins en rupture. Un lieu de rencontre, dans ce mouvement, semble toutefois se dessiner : l'agence technique culturelle d'Alsace. A moins qu'il ne s'agisse d'un homme de rencontre : Pierre Blondé (j'en reste décidément aux hommes étant de moins en moins certain que l'aspect possibilité des structures soit dans ce cas-là plus fort que l'aspect limitation). Pierre Blondé se situe au lieu de distribution des moyens de travail (soutien financier : 20 films aidés à raison de 5 000 à 15 000 F ; soutien technique : 30 films aidés en matériel) mais il voudrait en faire, peut-être parce qu'il n'a pas de souci hégémonique, un lieu de rencontre. Pour lui, 60 % des demandes de production portent sur des problèmes sociaux (témoignages) 40 % abordent la fiction. Cette demande est, bien sûr, le fait d'individus qui ont réuni autour d'eux des équipes mais laisse apparaître une poussée de tentatives collectives qui relèvent du souci de réalisation et de formation, telles que celles du Ciné-club de Pfastatt (qui produit régulièrement, par cycle de formation, en 16 mm) de la MJC de Kaysersberg (4 films produits), du collège agricole d'Erstein (film sur la vie rurale aujourd'hui), du collège d'Eckbolsheim (8 vidéogrammes produits par les élèves). L'obstacle principal à cette demande reste l'outil de production (la perspective de l'Agence est d'arriver à la mise en place d'un laboratoire de développement 16 mm) et l'organisation d'un réseau de diffusion des produits conçus en Alsace. Situation !

Ces notes méritent d'être complétées. Henri Schittly, Daniel Schlosser, Jean-Claude Durmeyer, Pascal Martin, Baudoin Koenig, Jean Dentinger, les directeurs des relais culturels, Patrice Muller et sa pléiade d'Alsace, le TNS, FR 3 et d'autres dans une perspective de recensement systématique, ont leur place ici, comme dans un souci de relever les paroles particulières. Mais on aura senti, je l'espère, la structure du mouvement qui se dessine en Alsace. Au-delà des faits stricts, c'est un peu le sens général de ce mouvement qui importe. Pouvons-nous l'organiser ?

D'abord la passion du Cinéma. Celle qui pousse à jouer avec ce « langage qui a quitté l'homme » (2). Fascination, exigence, passion envers un cinéma « de qualité » à jamais livré aux subjectivités mais qui, tout effet de mode mis à part, fait l'unanimité quant à sa reconnaissance : « on aime ou on n'aime pas, mais c'est fort ». Cette passion conditionne la nouvelle situation : elle suppose une qualité technique de production (finis les films amateurs excusables malgré le mauvais son) qui exclut les petits moyens de tournage (Super 8, Vidéo 1/2 pouce), elle suppose une qualité technique de diffusion (foin des vieux « Debries » sur bancs de bois blanc au fond des salles de classe ; que cesse l'inférieure réverbération des inimitables salles polyvalentes construites sur financement socio-culturel) qui entraîne une recherche de nouveaux lieux de diffusion.

Si elle est générique quand il s'agit de diffusion (du commercial au non commercial, il s'agit bien de la même chose, quand on « aime » le cinéma), il n'en va pas de même quand il s'agit de la réalisation. Là, tout pousse à la particularité. Dans leur exploration, dans leurs tentatives de faire du cinéma, les auteurs alsaciens ont tenté, par conviction ou par obligation, l'expérience collective. L'unanimité est faite : il n'y a pas de cinéma sans point de vue et le point de vue est unique. La création est affaire d'individus. Son fondement ne peut être social (le militantisme) pas plus que sa perspective (le message). Il n'y a peut-être plus de culpabilité à le dire. Et cette exigence, plus nettement affirmée que jamais, a beaucoup de conséquences.

D'une part elle permet de relire la critique qui veut que, si les productions alsaciennes sont « techniquement propres », leur propos n'est pas très pertinent. Là où les réalisateurs se sont cherchés ensemble, pouvaient-ils l'être ? On ne peut dès lors plus considérer ces cinq dernières années que comme des années d'expérience du media. D'autre part, elle permet de poser, comme base d'une multiplication du processus de réalisation, la nécessité d'un soutien suivi des expériences. Pour qu'un réalisateur puisse s'affirmer — au sens propre : se former — il lui faut plusieurs essais. S'il ne peut les faire il n'est plus. En d'autres termes : l'œuvre c'est du temps. C'est ce dernier qu'il faut offrir aux réalisateurs alsaciens.

Du temps soutenu par des moyens professionnels de réalisation. Si aujourd'hui encore il n'existe pas d'outil technique performant, à destination de ceux qui ont des projets de réalisation, malgré le travail méthodique de Pierre Blondé, cela ne signifie pas qu'on ne peut réaliser en Alsace. A côté des moyens de fortune qui, par emprunt ici ou là, ont permis à l'un ou l'autre de réaliser (mais quelle énergie perdue !), il y a même des stratégies très élaborées. L'ADIRE* en est un bel exemple. Constituée sous forme de GIE** autour de Laurent Hua et Pascal Martin, l'association de diffusion de l'information régionale et européenne est une agence de presse, reconnue maison de

* ADIRE : Association de diffusion de l'information régionale et européenne.

** GIE : Groupement d'intérêt économique

production par le CNC*. Elle a produit depuis 1980 quatre films de fiction (de 18 à 32 mn) et quatre reportages dont le dernier « La petite guerre des peuples » de Pascal Martin en coproduction avec FR 3 a été diffusé sur la chaîne régionale. Mais cela n'a été possible que par sous-traitance avec FR 3 ou parce que FR 3 demandait à titre personnel aux membres de l'ADIRE d'assurer des services techniques au sein de la chaîne. Les contrats ainsi financés permettaient de faire fonctionner l'ADIRE dans son activité de production autonome. En dehors de toute considération sur le statut du personnel, il faut admettre que cette relation entre le service public et une équipe autonome de réalisation est fort intéressante, pour le moins au niveau dynamique. L'impossibilité dans laquelle se trouve aujourd'hui l'ADIRE de poursuivre ses travaux, compte-tenu des dispositions de fait actuellement en vigueur à FR 3, la condamne à accepter ce qu'elle a toujours refusé, la dépendance au subventionnement, ou à se dissoudre. C'est bel et bien la base du démantèlement d'une activité de réalisation.

Le lecteur a noté que si tout se joue en regard du service public ou du secteur commercial (de ce point de vue là il y a au point de vue associatif comme un secteur péri-télévision, à l'image du péri-scolaire, et, bien entendu, n'ayant rien à voir avec la péri-télévision, qui structurellement semble se constituer autour de l'association mère ; la TV comme l'Education Nationale !), l'éducation populaire est absente de ce mouvement. J'ai déjà cité le travail d'Edouard Szulc, j'y reviendrai, mais d'une certaine manière il y a comme une transformation impossible du secteur de l'Education Populaire à l'égard de ce mouvement : le propos de Daniel Coche nous invite à y réfléchir « (Pourtant l'expérience qu'il a engagée continue, avec d'autres et peut-être sur d'autres bases. Continuera-t-elle encore longtemps ? Là est une partie de la réponse). Le commercial est bien séparé du « non-lucratif ». Le passage de l'un à l'autre est-il possible sans modifier profondément la structure associative porteuse ? on peut en douter.

Et pourtant l'Education populaire, en Alsace, aurait une carte essentielle à jouer dans le sens de ce mouvement. C'est un peu ce qu'a engagé Edouard Szulc dans sa tentative de relecture du cinéma de Vichy. Redonner un sens éclairé par notre époque au patrimoine cinématographique, en s'appuyant sur les structures scolaires est un premier point d'appui pour une réactivation de l'Education Populaire. Mais au-delà, trois propositions sont à faire dont une s'engage dès maintenant avec Edouard Szulc et Francis Boespflug.

On peut s'étonner dans ce que j'ai décrit qu'il n'y ait pas trace de formation à la réalisation et de confrontation d'expériences. Certes Pierre Blondé a ouvert les portes en ces directions mais on peut penser qu'il relève bien de l'éducation populaire d'occuper ces deux « créneaux ». Il lui appartient d'affirmer ici sa vocation structurelle dans une nouvelle région politique qui, on peut le penser, va pouvoir jouer la carte des initiatives. Le projet de Francis Boespflug et d'Edouard Szulc vise la diffusion en milieu rural. Faisant l'analyse que le territoire alsacien dispose de plus de dix salles de cinéma, équipées en 16 mm et 35 mm, actuellement fermées, dans ses parties rurales, ceux-ci souhaitent avec le concours de tous les partenaires (affaires culturelles, EPR, municipalités, conseils généraux, Temps libre, Agence technique, distributeurs, FR 3, Ministère de l'Education...) relancer une programmation sur l'ensemble des points de diffusion repérés : c'est autour de celle-ci que s'orga-

* CNC : Centre National de la Cinématographie

niseraient les activités de formation, d'animation, de réalisation. Une telle perspective retourne les cloisonnements et lance un pari en direction du cinéma et des populations : celui du retour de l'Éducation Populaire.

Claude Sageot
Mars 1982

- (1) Interview de Paul Eckert in D.N.A.
- (2) Jacques Perriault citant Leroy Gourhan in « Mémoires de l'ombre et du son » Flammarion.

Au fil du temps

(Une expérience de cinéma en Alsace)

Daniel Coche

Il nous semblait important dans ce numéro d'illustrer le propos tenu sur la passion du cinéma et la particularité en laissant la parole aux animateurs de ce mouvement. Daniel Coche après avoir créé, et avoir dû abandonner une expérience limite entre éducation populaire et cinéma commercial, publie un fascicule bilan du travail de son équipe. C'est celui-ci que nous vous présentons avec ce que cela signifie de prise de position. Façon active pour nous de dire combien la particularité est productrice.

Claude Sageot

Août 1980

Repris, (pris encore) par cette vieille passion du « montreur d'images », l'idée mûrit d'ouvrir à Strasbourg une nouvelle salle de cinéma d'Art et d'Essai. Comme quoi on revient au cinéma d'auteur, à l'art cinématographique après une parenthèse dans le cinéma militant, régional. Est rédigé alors un projet pompeusement sur-titré « Projet d'implantation d'une salle de cinéma d'Art et d'Essai dans la Maison des Jeunes et de la Culture de Strasbourg-Meinau ».

Pourquoi la Meinau faubourg sud de la ville, cité dortoir dit-on ? Est-ce la croyance, l'illusion de recréer un cinéma de quartier ? Non. On sait déjà, à ce moment-là, que la clientèle de l'Alpha à Schiltigheim est strasbourgeoise et non schillikoise et que ce sont les Strasbourgeois intra-muros qui prennent la route de l'ouest chaque fin de mois pour revoir les films de la cinémathèque que les habitants de Hautepierre boudent.

Le cinéma de quartier est une illusion, nous y reviendrons. Alors pourquoi

la Meinau ? Il faut se rendre à l'évidence, si l'on veut tenir autre chose que des discours, il y a là dans cette MJC une infrastructure qui permet de passer aux actes, et vite : une cabine de projection professionnelle, double poste équipée d'incroyables Victoria IV, grande salle, grand écran. Il ne manque que des fauteuils, et on ne peut décemment vendre des tickets de cinéma pour installer les spectateurs sur des chaises. Mais le Club ferme, liquide son installation, ses fauteuils. La MJC rachète les cent dix fauteuils de la salle Marylin.

Eh oui, le Club ferme, pour travaux, pour rénovation, pour transformation dit-on. Et l'ouverture quasi simultanée du Studio de la Meinau n'est pas simplement une coïncidence. Oh non pas qu'il y ait de notre part quelque prétention à remplacer le Club. On ne remplace pas inopinément dix ans de travail pour le cinéma d'auteur. Mais il était simplement plus facile d'ouvrir, de « faire son trou », au moment de la disparition provisoire des Clubs. Cette ouverture provoqua d'ailleurs les rumeurs les plus fantaisistes et les plus drôles qui soient. Ainsi le bruit circulait que le nouveau Studio remplacerait le Club, le temps des travaux, ou bien que les propriétaires de l'Alpha s'établissaient à présent au sud de la ville.

Enfin, ouvrir le Studio c'était se souvenir avoir participé en tant qu'animateur de ciné-club treize ans auparavant, dans la même salle, à un week-end consacré à Jean-Luc Godard. C'était renouer avec le travail mené dans les mêmes lieux, à la même époque, par Paul Eckert. On avait pu y voir aussi bien « Chantons sous la pluie », que « la Chinoise » de Godard, « Les martyrs de l'amour » de Nemec ou « L'année dernière à Marienbad » de Resnais.

Septembre 1980

Le projet, qui fixe trois axes de programmation : films classiques en reprise, nouveaux films en exclusivité et des films à destination plus spécialement des jeunes, est proposé à la direction de la Maison puis au conseil d'administration. Il provoque l'intérêt, et, après quelque débat, est retenu. Il va sans doute dans le sens de cette volonté, affirmée du moins, de faire de cette maison un lieu culturel. Le projet précise que les deux personnes entreprenant ce travail cinématographique sont bénévoles, le seront pendant trois mois, et que, passée cette échéance, un premier bilan sera brossé qui permettra d'envisager, oui ou non, la poursuite de l'activité et l'embauche d'animateurs. Les conditions sont dures (insécurité totale quant à l'avenir, absence de subventions, bénévolat...) mais acceptées de plein gré. Si nous étions venus dans cette maison, connaissant sa situation, avec un projet, demandant pour commencer l'embauche de personnel, le projet aurait été refusé. Et nous le savions. C'est pour cela, et sans doute parce que le cinéma est pour nous quelque chose de l'ordre de la passion, que nous nous sommes inscrits dans cette dynamique. Lancer d'abord l'activité, la faire vivre, puis essayer d'en vivre, créer notre emploi.

Octobre 1980

Il faut passer aux actes. Et la course commence : il faut constituer le dossier auprès du Centre National de la Cinématographie, fixer les prix, commander les billets, se mettre en relation avec les distributeurs, vérifier le

LES CINÉMAS DE LA MEINAU N° 32

fonctionnement des projecteurs. Le 21 octobre le Club donne sa dernière sa dernière séance. Le mercredi 22 au matin, nous commençons à démonter les cent dix fauteuils de la salle Marylin.

Novembre 1980

Le 12 novembre, alors que les Dernières Nouvelles d'Alsace sont en grève, ce qui n'arrange pas nos affaires, c'est l'ouverture. « Quand Joseph revient », film hongrois qui n'a jamais été présenté qu'au festival des Droits de l'Homme, ouvre cette liste de cent trente trois films ; en reprise, « Family life » le plus connu des films de Kenneth Loach ; pour le jeune public « Peau d'Ane » de Jacques Demy. Le démarrage est dur. Puis lentement, le public arrive, découvre la salle, les fauteuils, un hall où il trouve des photos, des affiches, des dossiers de critiques. Il nous interroge sur nos projets, sur le pourquoi et le comment. Le public arrive au fil des mois, moins nombreux lors de la sortie de nouveaux films peu connus, plus massivement lorsque nous proposons des titres classiques.

Mars 1981

La première opération d'envergure que nous menons concerne la cinématographie polonaise ; une dizaine de films, tous inédits sur la ville. Une programmation difficile à établir qui tente un panoramique rapide sur ce cinéma avec une impasse, voulue et annoncée, sur Andrej Wajda, et qui combine des films d'un Zanussi montant, découvert et reconnu, avec les films de jeunes cinéastes comme Kijovski et A. Holland (« Kung Fu », « Acteurs provinciaux ») d'une part, des courts-métrages d'école des grands auteurs, les films d'autres groupes de production comme celui du silésien K. Kutz d'autre part. Et il a fallu faire le tri parmi tous les films proposés par l'ambassade pour arriver à ne présenter que des œuvres dignes d'intérêt. Le public suit de plus en plus notre action, nous fait des propositions de films, de thèmes. Il est venu nombreux voir « Johnny got his gun », « le roi et l'oiseau », « Plogoff, des pierres contre des fusils ».

Avril 1981

Ce mois-ci nouvelle opération menée tranquillement au rythme d'un film par semaine, alors que l'anthologie du cinéma français bat son plein à la cinémathèque : quatre films français de la saison en cours qui ont la particularité commune d'avoir des auteurs inconnus ou presque du public. Pour deux d'entre eux c'est leur première œuvre : Jean-Pierre Denis (« Histoire d'Adrien ») et Patrick Grandperret (« Courts circuits »). Pour les deux autres c'est leur quatrième ou cinquième film : Gérard Blain (« le Rebelle ») et René Gilson (« Ma blonde entends-tu dans la ville »). Mais ils n'ont jamais atteint un public large, ne serait-ce qu'au sein de cette mouvance du public Art et Essai. Et c'est aussi avec ces quatre films une manière de présenter deux regards sur la France d'aujourd'hui et deux regards sur la France de jadis. C'est un échec, les chiffres d'entrées sont mauvais ; congés scolaires, week-ends prolongés rajoutant aux difficultés.

Fin avril le Club rouvre ses portes mais cette réouverture ne provoque pas d'hémorragie sensible dans notre clientèle, tout comme sa fermeture n'avait pas provoqué un afflux massif. Au contraire, certains films comme « Chronique des années de braise » de Mohamed Lakhdar Hamina, suscitent une affluence inhabituelle. Il est prouvé une fois de plus ce que le monde de la distribution et de l'exploitation sait depuis longtemps : une ouverture de salle ne se fait pas aux dépens d'une autre, au contraire. La multiplication des écrans crée une dynamique au sein du public, la multiplication des programmes attire, même si en apparence elle provoque cette frustration du type : « on n'arrivera pas à tout voir ». Quand en fin de soirée les exploitants échangent leurs chiffres d'entrées, ils voient cela confirmé. Si l'un a « mal travaillé », l'autre aussi aura enregistré une baisse sensible, et cela sans que la météo puisse en être rendue responsable.

Août 1981

Nous fermons la salle quatre semaines. Saison difficile pour l'Art et Essai dont le public est parti. Changement de programme. On se met à repeindre la salle, huit mètres de haut, vingt-cinq de long, cent cinquante kilos de peinture, etc.

Septembre 1981

Après un clin d'œil à Hollywood, en proposant simultanément « Sunset Boulevard » de Billy Wilder et « le dernier Nabab » de Elia Kazan, nous voilà en route pour le deuxième festival « Art et Essai » avec une programmation bourrée de films fétiches. Au fil des jours de la semaine le public enfle, enfle jusqu'à cette nuit du cinéma. La salle est devenue un bateau sur lequel ont embarqué des centaines de personnes qui, comme Alice, ont soif d'être émerveillées. Toute la population des salles obscures fait le détour par ce navire ancré dans la banlieue sud. Les programmeurs parisiens de Karmitz, Molière, du Marais, des Grands Films Classiques sont du nombre. Il y a du plaisir, de la folie dans l'air. Clin d'œil, nous terminons avec « l'ange exterminateur ». Sortiront-ils ?

La semaine s'achève en beauté. Jean Lescure, président de l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai est venu avant la projection de « la Strada » parler de cette épopée qu'est la diffusion du film d'Art et d'Essai. Un professionnel, avant la projection de « L'ami américain » a présenté son travail de producteur et distributeur devant une salle bondée. Ombre au tableau : le public ne l'a pas rencontré. Impatience de voir le Wenders ou incompréhension peut-être du travail de « découvreur d'auteurs ». Réduction peut-être du producteur à cette image simpliste d'un cigare et de la liasse de billets. Dommage, dommage... pour nous qui dans notre débat quotidien avec le public avons toujours eu le souci de montrer le fonctionnement « amont » de la profession, de montrer le rôle que joue une poignée d'hommes pour que des films se fassent et se voient et sans lesquels le cinéma d'auteur ne serait pas ce qu'il est.

Le bilan de la semaine est clair, net : plus deux mille entrées. En terme sportif on appelle cela notre meilleur score. On retombe bien bas avec deux

Doillon : « la femme qui pleure » et « la drôlesse » que, visiblement, le public n'est pas décidé à voir ou à revoir. Ces Doillon c'est la parenthèse nous permettant la préparation d'une semaine « Images de la folie » ; vieux projet non abouti en juin. Apparemment semaine à thème, un genre équivoque en ce sens qu'on peut légitimement poser la question : que retient-on, où se porte l'intérêt ? sur le cinéma ? sur le thème ? En fait, et ce n'est pas innocent, nous n'annonçons pas une semaine de « cinéma et psychiatrie » ! Nous ne prétendons pas tenir un discours sur, pour ou contre la, les psychiatrie(s) ; là n'est pas notre intérêt. Il réside dans la présentation d'images mettant en scène, représentant la folie. Certaines s'annonçant clairement comme imaginaires, d'autres prétendant restituer le réel. Et ce télescopage d'images dites de fiction et d'autres dites documentaires est d'autant plus fascinant à organiser que, comme nous l'annoncions à l'époque, c'est un caractère propre au phénomène de la folie : où est la réalité ? où est l'imaginaire ? où est la rupture entre les deux ? Dans cette optique il n'y aura que deux films de fiction se situant très directement dans les institutions psychiatriques : « Shock corridor » et « Histoire de Paul ».

Et puis l'idée avait germé ; pourquoi ne pas interroger d'autres modes de représentation de la folie, les confronter entre elles ? C'est ainsi que nous intercalons une représentation théâtrale « Journal d'un fou » de Gogol, que nous y juxtaposons les images photographiques de femmes hystériques réalisées dans le service de Charcot à Paris au XIX^e siècle. S'insère enfin dans ce montage la conférence, le discours qui lui aussi est image, représentation, spectacle. Grande affluence pendant cette semaine. Nouveau vent de... folie lorsqu'une nouvelle nuit s'achève sur « Modesty Blaise », film d'espionnage apparemment loin de notre propos mais en fait proche par ce qu'il met en scène d'in vraisemblance, de rêve impossible.

Pendant la semaine, une curiosité est née dans le public, et sans doute, chacun assemble, façonne ces images, les organise. Le but est atteint.

Décidément l'automne est chargé puisque vient l'heure d'ouvrir le X^e festival du film des Droits de l'Homme. Nous marquons le pas. Il y a semble-t-il dans le public un trop-plein d'images. Entre le festival d'Art et Essai, la semaine de la folie, le festival de la Presse, qui, si il n'a pas été fréquenté, a beaucoup fait parler de lui, et les sorties ininterrompues du début de saison, le public, sans le boudier, afflue moins massivement aux films des Droits de l'Homme. Peut-être que dans cette dixième édition, qui en générique annonce « Regards d'hier. Regards d'aujourd'hui » le public recherche un thème, veut se raccrocher à un fil conducteur et ne le trouve pas. Une fois de plus la présentation du Dictateur de Chaplin bourre les salles et lorsque l'on présente « La barque est pleine », la salle est vide.

Décembre 1981

Rythme ralenti, sortie de films inédits qui ne font pas recette, que nous défendons mal. L'équipe est à bout de souffle. L'heure d'un bilan interne à la maison est venue, tout le monde s'accorde pour dire que l'expérience doit se poursuivre. Mais nous ne pouvons pas la continuer dans n'importe quelles conditions. Bientôt il faut se rendre à l'évidence, nous ne sommes pas, avec nos interlocuteurs dans la même rame de métro. La correspondance se rate. Alors nous refermons dossiers et projets en cours ; et pour tourner la page,

Au fil du temps

avant d'ouvrir ailleurs un nouveau chapitre, s'impose à nous la dernière programmation, l'évidence d'un dernier programme, là dans ce lieu : « Au fil du temps » de Wim Wenders...

Quant au cinéma

La fin de ce voyage induit quelques réflexions, quelques questions sur notre action. En quatorze mois d'exploitation nous avons présenté cent trente trois films ; un peu moins d'un tiers étaient des films nouveaux, deux tiers des reprises. Notre éventail de programmation était largement ouvert quant aux genres, quant aux nationalités de leurs auteurs (voir notre tableau) même si certains genres tel le Western par exemple, ou certaines cinématographies comme la « japonaise » ont été abordés par la tangente uniquement.

Des aléas de la programmation

Notre travail de programmation a consisté à proposer d'une part, en reprise, des films dits « classiques », oubliés parfois (manière de travailler à leur pérennité) et à proposer d'autre part des films inédits, ces œuvres que la profession appelle les « petits films » par leur budget, par leur sortie discrète, petits par leur distribution encore, et on peut y ranger aussi bien le film militant, bâclé, sur Plogoff, type de film d'intervention sociale arrivé jusqu'à la distribution commerciale, que « la Femme de l'aviateur », le dernier Rohmer.

Notre volonté était de ne pas céder à la programmation facile réduisant l'Art et Essai aux « Taxi driver », « Midnight express » et autres « Mort à Venise ». Non pas que ces films ne trouvent pas grâce à nos yeux, mais une telle programmation réduit à peu la richesse de la création cinématographique un peu comme si un directeur de galerie d'art moderne ne donnait à voir que Matisse ou Picasso.

Ensuite, il faut le dire, une programmation cinématographique est soumise, plus que tout autre travail de diffusion artistique, à des contingences économiques et financières (voir : économie de marché). Cela nous interdit souvent d'obtenir les films que nous voulons, et ce d'autant plus que notre salle est située en banlieue. Ainsi, si en janvier 82 nous n'avons pas programmé « le voyage des comédiens » c'est que nous ne pouvions accepter le minimum garanti de recettes demandé par le distributeur. Ainsi, si le dernier Rohmer cité plus haut avait fait un « tabac » sur Paris, il aurait été destiné obligatoirement à une salle du centre ville. De telles conditions rendent difficile l'organisation de rétrospectives, où certains titres sont inaccessibles car destinés à d'autres salles à « meilleur rendement ».

S'il est toujours possible de trouver de la matière pour alimenter une programmation, il est simplement difficile, souvent, de donner un sens à sa programmation en raison de ces aléas économiques et marchands.

Rencontrer le public

Parallèlement à la mise en place de ces programmes nous avons eu le souci

constant de donner à lire sur le cinéma, affichant le maximum de critiques, informations, points de vue, que ce soit d'ailleurs sur les programmes de la salle ou sur les programmes de la ville. Un dossier de coupures de presse était en permanence à la disposition du public. Suite au festival de Cannes, nous avons mis sur pied une exposition présentant, et les films de la sélection officielle et les films des sections parallèles. Elle fut accueillie avec grand intérêt. Deux plaquettes-programmes furent éditées pour le cinéma polonais et les Images de la folie.

Ce travail d'animation nous permet, et c'est là son intérêt, de rencontrer notre public, de connaître ses réactions par rapport à nos programmes, par rapport à l'actualité cinématographique, d'écouter ses propositions. Et s'il est démagogique de dire, ou de faire croire, que les spectateurs font le programme par les titres qu'ils proposent, il n'en est pas moins vrai qu'ils participent par leur sensibilité à l'esprit général de la programmation.

Cette rencontre avec le public n'est pas simplement nécessaire, elle fait partie intégrante de notre travail si l'on croit un tant soit peu à ce métier. On a le sentiment, pour des raisons peu compréhensibles, que des rapports de connivence s'établissent entre un public et un programmeur. Des rapports de lutte aussi d'ailleurs. A l'annonce de certains films (tel la Femme italienne) le public se montrait sceptique ; nous travaillons alors à rebrousse-poil. Parfois le courant passe ; parfois c'est l'échec, dur à encaisser quand on croit à un film. De cette longue conversation avec le public sur le cinéma nous allons essayer de donner, non pas la teneur, mais ce qu'elle nous inspire.

L'air du temps. Peut-être ?

Tout le monde maintenant le dit, c'est vrai, c'est écrit : le cinéma se porte bien, se porte mieux. Les chiffres, matière première par excellence de la profession, le révèlent. Le cinéma, oui. Le cinéma d'Art et d'Essai, non. Une partie de son public se dirige vers des salles qu'il n'avait pas l'habitude de fréquenter pour voir par exemple « les aventuriers de l'arche perdue » alors que six mois auparavant ils sont passés à côté de « Raging bull ». Et c'est un fait un peu nouveau que le transfert d'une partie de ces spectateurs vers d'autres salles, d'autres films.

On a le sentiment que partie de ce public ne peut pas et ne veut plus être étonné, surpris, voire dérangé par des œuvres dont, dirons-nous, il ne connaît pas la fin. Ce public est complètement dérouté quand il ne reconnaît pas le film en le voyant. L'air du temps. Peut-être...

Nous pourrions dire que pour une frange de ce public, quand le film, l'œuvre, quelque part toujours questionnement, ne provoque pas la reconnaissance immédiate, alors il ne fonctionne pas. Encore une fois, si le constat est éternel, si d'ailleurs il a été fait au temps de Germaine Dulac comme à celui d'André Bazin, il y a, nous semble-t-il, ce fait nouveau qui est la réduction d'un public prêt à regarder, prêt à découvrir et le développement d'un public qui veut juste, comme il dit, revoir du cinéma.

Et tant qu'à citer Marguerite Duras, faisons-le franchement : « Tous les films que va voir ce spectateur sont parallèles, ils vont toujours dans le même sens, ils ont toujours le même attendu du déroulement, du dénouement. Quand ce spectateur quitte un film avant la fin, c'est que ce film-là lui a demandé un effort de réajustement, un effort d'adulte d'accès à son instance.

Or ce qu'il voulait ce n'était pas voir mais revoir du cinéma ».

Ah ! la belle photo

Revoir donc des films nouveaux, pas vraiment nouveaux, comme ces films dont on vante la photo — ah ! la belle photo — (on n'a jamais autant parlé des directeurs de la photo que ces dernières années) ce qui évite de parler d'autre chose ; ces films français que, très lucidement, l'équipe critique des Cahiers du Cinéma désigne sous le label « films Qualité France ». Et puis revoir du cinéma c'est aussi voir des films en reprise. Ce ne sont pas des films que l'on a forcément vus, déjà ; mais ce sont des valeurs, sinon sûres, tout au moins reconnues. Il n'y a pas découverte mais engrangement en quelque sorte de l'œuvre confirmée. L'exploitation des films en reprise n'est pas nouvelle, le travail de la cinémathèque, en somme, n'est pas lui non plus nouveau. Ce qui l'est, c'est cette prolifération de programmes, à Paris par exemple, proposant et le vieux cinéma américain et le cinéma français de l'après 45, jusqu'à des « semaines du film ringard » (sic). Il y a là bien sûr des émules de Langlois qui accomplissent un important travail mais qui en même temps participent à cette fuite du public devant l'œuvre non pas difficile mais nouvelle.

« *Cinéma indépendant* »

Peut-être, on le dit, cette réduction du public pour des œuvres nouvelles est liée organiquement à un manque d'œuvres fortes ; et des augures de nous dire qu'il manque dans la cinématographie française par exemple, quelques Godard, quelques Resnais. Oui, peut-être. Il est par contre certain qu'arrive depuis quelques années dans les salles obscures une génération qui a été nourrie de séries « Dallas », « Chapeau melon et bottes de cuir ». Vieille litanie certainement mais qui devrait être examinée avec attention malgré tout car il y a là une situation nouvelle.

En conclusion, sans vouloir nous bercer de l'illusion, douce peut-être, que tous les films sont faits pour être vus par un million de spectateurs et qu'il faudrait gagner une espèce de bataille du public, nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre la défense d'un cinéma qu'il est difficile de qualifier d'auteur, puisque l'expression est galvaudée, banalisée, mais qu'on pourrait alors nommer cinéma des créateurs ou, comme l'air du temps le murmure, cinéma indépendant.

Cette défense du cinéma passe, entre autres, par le développement d'apprentissages à regarder, à écouter le film. Cela signifie que le cinéma, dans toutes les structures éducatives, ne soit plus, soit le parent pauvre, soit le gadget (c'est à dire à peu près la même chose), cher de surcroît, tout au moins on le dit.

Cette défense du cinéma passe, enfin, par une politique de diffusion aidée par l'Etat et les collectivités locales. Autrement en ce qui concerne l'Etat, que par de laborieuses péréquations répartissant les fonds de soutien constitués en partie par l'écot des spectateurs. Une aide, disons le mot, une subvention à l'image et à la mesure de ce qui existe parfois pour d'autres domaines artistiques et cela même si, comme nous le savions depuis des années, par ailleurs... le cinéma est une industrie.

Derrière l'image

Peut-être faut-il dire d'abord la réalité de notre travail pendant un an et demi. Notre tâche était tout à la fois de programmer la salle, donc de traiter des films avec les distributeurs, d'effectuer les projections, de tenir la caisse, de transporter les films, de les monter, de remplir les bordereaux, de vérifier les factures, d'organiser l'animation, de rédiger, mettre en page et distribuer nos programmes, de remplir les déclarations de T.S.A., de se mettre en relation avec des associations, des enseignants pour promouvoir certains films, d'entretenir des relations avec la presse, d'effectuer l'affichage, de constituer des dossiers, et puis, peut-être de continuer à voir des films.

L'ensemble de cette tâche a été assuré pendant les six premiers mois, par une personne, pendant les dix mois suivants, par deux permanents aidés par des bénévoles. A la fin de l'année nous demandions à la maison que notre équipe s'étoffe et comprenne trois permanents salariés, ce qui nous aurait permis, forts de nos succès de l'automne, d'enclencher avec des moyens (en force de travail), une nouvelle dynamique, une seconde étape. La maison ne nous a pas suivis dans cette voie.

Dire que ce sont, soit des problèmes de personnes entre la maison et l'équipe du cinéma, soit des problèmes financiers tient de l'argutie et n'explique pas le choix opéré !

Notre bilan était déficitaire de peu (10 % du chiffre) et il englobait toutes les charges d'un exploitant ordinaire, à la seule exception des charges locatives inexistantes. La direction de la M.J.C. ne réalisant pas de montage financier sous-tendu par des projets, a fait un calcul de gribouille en pensant « ne pas alourdir les charges » par le maintien d'une équipe à sa plus simple expression.

Absences

La raison du choix de la maison, s'il n'est pas financier, est ailleurs. Il réside dans l'absence de projet et, même si cela semble paradoxal, dans l'absence de pouvoir, d'autorité. Cette absence de pouvoir, d'autorité, de projet se matérialise dans la coexistence de deux têtes ; d'une part le conseil d'administration souverain, d'autre part une direction, appartenant à un corps constitué, indépendant, (où le turn over est particulièrement important) qui, elle aussi, dans les faits, est souveraine, et qui, de surcroît, est co-direction sans répartition précise des tâches.

Cela tient de l'hydre de Lerne. La direction n'est pas l'émanation, voire la pièce maîtresse du conseil d'administration. Celui-ci subit plus qu'il n'élabore ou trace une politique culturelle. La direction ne peut s'appuyer sur le conseil d'administration et peut ainsi justifier le caractère velléitaire de son action.

Absence de projet, oui. Nous disions d'entrée que nous étions arrivés à la MJC au moment où il semblait y avoir volonté d'en faire un lieu culturel ; volonté annoncée, velléité en fait : en dehors des quelques traditionnelles manifestations de danse ou de musique, il n'y a eu que trois ou quatre manifestations culturelles au coup par coup, sans idées, sans a priori, piochées au hasard. Une seule manifestation ayant (Rendons à César...) un caractère cohérent : le festival de printemps de spectacles pour enfants.

« *Le vide se défend* »

Une maison comme celle de la Meinau, et ce constat n'a nulle prétention de généralité quant aux maisons de jeunes, survit difficilement dans une routine — ne disposant pas de la richesse disparue d'une vie associative présente dans d'autres équipements de quartier — avec, par à coups, des ballons d'oxygène. Mais ces ballons d'oxygène, ces actions nouvelles, (le cinéma en est un exemple), ont toujours été le fait de personnes ou de groupes extérieurs à la maison et professionnels dans leur secteur. Leur projet d'action culturelle, dans un secteur précis, pour nous le cinéma, aurait pu alors s'inscrire dans un projet plus vaste, mais celui-ci étant inexistant, il occupait en fait la totalité de l'espace culturel de la maison. Il comblait un vide. Pour le professionnel, créateur ou diffuseur, porteur du projet, c'est apparemment un grand avantage, une grande latitude dans l'action, mais cela devient vite une gêne puisque personne, ni dans la direction, ni dans le conseil d'administration ne soutient, ne défend, et donc ne critique et enrichit le projet. Projet face au vide, mais le vide se défend ; ne maîtrisant pas les données d'une action, ne voyant pas de perspectives, ne pouvant construire de plans, fixer des objectifs, des étapes, le vide bricole, pense, « bout de ficelle ».

Les faits sont têtus

Ainsi la décision d'implantation de la salle, lourde de conséquences, (que nous avons soulignées en son temps, en indiquant que là était notre choix : transformation d'une salle polyvalente en salle de spectacle exclusivement), fut prise sans l'assumer. Ainsi la décision de ne pas étoffer une équipe d'amateurs pour le cinéma est prise sans envisager l'avenir : la dislocation inéluctable du travail entrepris, avec à la clé la frustration du grand perdant : le public, et sa suite logique : la perte de crédibilité pour la maison dans son entier comme cela s'est d'ailleurs produit quelques années auparavant après d'autres actions, dans d'autres secteurs artistiques.

Notre argumentation n'a pas de prétentions particulières. Elle enregistre et observe les faits ; et les faits sont têtus. Des danseurs, des gens de théâtre, des musiciens, etc. sont passés dans la maison, mais juste passés ; non pas pour diffuser leur spectacle, mais pour mener un travail suivi qu'ils ont, de fait, interrompu, alors que l'on connaît les difficultés pour ces professionnels de trouver des lieux de travail.

*
* *

Voilà.

Le film est terminé.

Ce film que nous avons monté pendant un an et demi est achevé. Ce film pour lequel nous avons trouvé, jour après jour, soir après soir, force, et, nous le croyons, exigence, et qui sans doute nous a permis de trouver le plaisir. C'est la fin d'un montage, dans le sens le plus cinématographique du mot : une construction. Comme devant une table (du même nom) nous avons tenté de bâtir une histoire, voyagé en cinématographie, tissé la toile de cette aventure.

Comme devant une table, nous y avons monté des séquences fortes, ces « semaines » de cinéma (Pologne, Art et Essai, Folie, Droits de l'Homme) ; nous avons monté des images clin d'œil, des images de rupture, des plans de coupe, organisant notre programmation. Nous avons ajouté aux bandes synchrones une voix off : notre travail d'animation. En somme organisé sans cesse ce télescopage d'images, de sons et de signes ; et à la différence de l'ultime étape de la réalisation d'un film, notre « montage » s'est fait devant le public. La rencontre fut productive.

Lorsque le produit est achevé, qu'il se détache de nous, que nous commençons à le regarder à distance, apparaissent les imperfections, les manques, les plans restés à l'état d'esquisses tels ceux d'un storyboard qui auraient été abandonnés en cours de tournage (pour nous, cette idée non réalisée de mettre en place des stages de formation, de réalisation, c'est-à-dire d'ajouter à la bibliothèque l'imprimerie comme dit un aventurier franco-suisse). Apparaissent les aléas du travail, les relâchements de rythme et vient l'envie de remettre, comme cela, le produit sur la table, sur l'établi, de le reprendre.

Et puis non ! Cela n'est pas possible. Cela serait vain. Reste, et ce n'est pas rien, le désir de continuer la découverte, d'entamer un nouveau montage. La réalisation, le travail, en appellent d'autres.

Comme l'aurait peut-être dit Harry Dickson si Alain Resnais avait tourné ce film : « En route pour de nouvelles aventures ».

Daniel Coche
Réalisateur
25 janvier 82

Note

Nous avons proposé au public 133 films, dont 49 sont français, 21 polonais, 20 américains, 10 italiens, 6 allemands, 5 britanniques.

23 films proviennent de 16 autres nationalités. Sur les plus de 80 films étrangers, seuls 4 ont été présentés en V.F.

*Exploitation marchande / exploitation associative
Concurrences ou complémentarité ?*

Le Centre National de la Cinématographie distingue trois grandes fonctions : la production cinématographique intégrant l'intervention du réalisateur, la distribution, dont on parle peu mais qui conditionne certainement les deux

2^e FESTIVAL DU FILM RURAL

En Octobre 1982, le ministère de l'Agriculture organise le 2^e Festival du Film Rural. Cette manifestation a pour but d'informer et de sensibiliser le grand public aux différents aspects du monde rural, aussi bien en France que dans les autres pays industrialisés et dans le Tiers Monde.

Pourront concourir les films 35 mm, 16 mm et vidéo, professionnels ainsi que ceux émanant d'expériences d'animation sociale. Les films primés bénéficieront d'une offre d'achat de droits de 20 à 50 000 F, pour diffusion dans le réseau de la cinémathèque du S.C.M.A.

Renseignements et organisation :

Service du Cinéma du ministère de l'Agriculture
78, rue de Varenne
75700 PARIS

Tél. : 555.95.50 - Poste 29-06

Les assises du cinéma breton

Rémi Dujardin

Il y aurait beaucoup à dire sur les Assises du Cinéma Breton organisées à Douarnenez les 11 et 12 mars 1982 par la M.J.C. et la Direction Départementale du Temps Libre, surtout en cette période où la décentralisation est à l'ordre du jour. Cette rencontre a réuni des réalisateurs et des représentants de divers canaux de diffusion du film travaillant dans les quatre départements bretons ou dans les secteurs limitrophes. Seuls « parisiens » à cette réunion de famille : des représentants du ministère du Temps Libre, du ministère de la Culture, du Centre National de la Cinématographie, de l'Institut National d'Éducation Populaire et d'une Fédération de Ciné-Clubs. Un autre article de ce numéro rend compte des travaux concernant la création cinématographique. Nous n'évoquerons donc ici que les problèmes de la diffusion cinématographique tels qu'ils sont perçus en Bretagne aussi bien par les exploitants de salles dits indépendants que par les responsables associatifs de salles commerciales et par les ciné-clubs qui se sont rencontrés à Douarnenez. Ce n'est pas le moindre intérêt de ces assises que d'avoir réuni sur un plan régional différents intervenants dans la promotion du cinéma sur la base de problèmes qui leur sont communs, dans la perspective de prises de position et même d'actions concertées.

Exploitation marchande / exploitation associative Concurrence ou complémentarité?

Le Centre National de la Cinématographie distingue trois grandes fonctions : la production cinématographique (intégrant l'intervention du réalisateur), la distribution, dont on parle peu mais qui conditionne fortement les deux

autres fonctions, et l'exploitation qui peut prendre des formes diverses. Classer les exploitants selon leur statut commercial ou non commercial n'est pas suffisant. Le statut du secteur non commercial de la cinématographie est simple et s'applique aux seuls ciné-clubs. Le statut commercial s'applique aussi bien à des personnes physiques ou à des sociétés gérant une ou plusieurs salles dans une optique de profit, qu'à des associations sans but lucratif, qui non seulement ne visent aucun profit mais recourent au bénévolat et à l'aide des fonds publics pour équilibrer leur gestion. On pourrait, pour plus de clarté, classer ces associations dans un secteur que l'on qualifie maintenant de non-marchand et dont relèvent aussi les ciné-clubs.

En Bretagne on rencontre assez souvent des salles de cinéma en gestion associative, certaines créées par des paroisses, d'autres rattachées à des Maisons de Jeunes. A Carhaix (Finistère) il y a même deux salles associatives d'origine différente. A Morlaix (Finistère), la M.J.C. gère une salle de statut commercial, la Salamandre, en voie de classement dans la catégorie Art et Essai, et il y a dans la même ville un complexe de trois salles commerciales géré par un exploitant à but lucratif.

Ciné-clubs et salles commerciales

Les rapports entre ciné-clubs et exploitants commerciaux se posent rarement en termes de concurrence et on conçoit qu'ils puissent fonctionner en complémentarité : le ciné-club utilise presque toujours le 16mm, il projette des films peu récents, il mise sur des actions d'information, sur une animation avec débats. Le cinéma commercial travaille surtout en 35mm, il recherche les films les plus récents, en particulier pour profiter du gros investissement publicitaire qui accompagne leur sortie.

Les exemples sont nombreux d'ententes entre ciné-clubs, maisons de jeunes ou autres groupements associatifs et des salles de cinéma commercial, pour que celles-ci mettent à disposition leurs installations ou programment spécialement une projection en contrepartie d'une location ou d'une garantie de recettes. C'est souvent selon cette formule que fonctionnent des cinémas du mercredi pour enfants.

A Douarnenez, la collaboration entre la M.J.C. et la salle commerciale « Le Club », apparaît vraiment exemplaire. La M.J.C. est seulement équipée en 16mm, l'exploitant de la salle commerciale travaille en Art et Essai, il a le souci d'une programmation de qualité et d'une animation mettant les films en valeur. Les festivals de Douarnenez sur le cinéma des minorités nationales sont l'heureux résultat de cette collaboration. En 1978 : Québec-Bretagne ; en 1979 : Nations indiennes - Peuple breton ; en 1980 : Les Dom-Tom ; en 1981 : Occitanie - Bretagne et pour 1982 : Bretagne et peuples d'U.R.S.S.

Economie marchande et non marchande

Les rapports entre les deux catégories de salles de statut commercial selon qu'elles sont à but lucratif ou en gestion associative, risquent d'être plus facilement conflictuels. A priori, les salles à but lucratif se considèrent comme

conurrencées déloyalement par des salles qui certes sont soumises à la même réglementation fiscale et aux mêmes tarifs de location des films mais qui sont aidées par des subventions et des prestations en nature venant des collectivités publiques.

A écouter les avis émis par les représentants de l'une et de l'autre catégories de salles présents aux assises de Douarnenez on entrevoit les conditions d'un ajustement de leurs vocations respectives en fonction des situations locales. Il faut en effet distinguer deux cas de figure : celui dans lequel une gestion purement commerciale n'a pas pu maintenir en fonctionnement la seule salle facilement accessible pour une clientèle locale, ce qui a entraîné la reprise de l'exploitation par une association émanant plus ou moins de la municipalité (1) et le cas de coexistence pour une même clientèle proche, de salles de l'un et l'autre type de gestion, situation qui peut d'ailleurs, en Bretagne avoir une origine assez ancienne avec les patronages.

Lorsque l'unique salle d'une localité fonctionne en gestion associative, il paraît normal qu'elle se propose de répondre à l'ensemble des besoins de toutes les catégories de la population. Cela veut dire qu'elle aura une programmation « grand public » faisant une grande place au distrayant. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura aucun souci de qualité dans le choix des films car la distraction et l'abêtissement ne se confondent pas forcément, mais cela suppose que des films réputés difficiles ou s'adressant à un public particulier n'y auront guère leur place.

Au contraire, lorsqu'une salle à gestion sans but lucratif coexiste avec une ou plusieurs salles proprement commerciales, elle peut plus facilement affirmer une vocation éducative et culturelle et se permettre de prendre des risques avec des films réputés difficiles. On a constaté que la programmation des salles associatives arrive à influencer dans le sens de la qualité celle des salles commerciales de la même ville.

Un marché spécifique

Il ne faudrait pas opposer abusivement gestion à but lucratif et gestion non marchande. L'exploitation du cinéma n'est pas une vente de produits quelconques. Le marché des biens et services culturels obéit à des règles particulières tant du côté de la demande que du côté de l'offre. Il est des commerçants intelligents qui en ont tiré des conséquences pratiques et il y a des salles et même des réseaux de salles qui sont connus pour la qualité de leur programmation.

En définitive, quelle que soit la salle et quel que soit le public qu'elle vise, il y a une certaine image que la salle donnera d'elle-même grâce à ses choix de programmation, à ses actions d'information et d'animation et, pourquoi pas, à un certain type de dialogue. Cela peut permettre l'établissement d'un rapport de confiance entre la salle et son public, incitant les uns et les autres à prendre des risques : l'exploitant en proposant des films un peu difficiles (sans se dispenser pour autant d'une préparation adéquate), et la clientèle en se disant que si un film est présenté dans une salle qui ne projette pas n'importe quoi, cela vaut la peine d'aller le voir. La M.J.C. de Douarnenez essaie en plus de créer autour du cinéma et avec lui une ambiance festive.

Pouvoir programmer

Que l'on soit un ciné-club, une M.J.C. ou un exploitant privé, le problème commun qui se pose est celui de la programmation.

Le problème de se procurer le film que l'on a sélectionné dans la production française ou étrangère à des conditions abordables en matière de délais et de tarifs, c'est toute la question de l'accès au film à travers les distributeurs.

Problème de susciter la réalisation de nouveaux films en des domaines où la production est insuffisante : films de qualité pour enfants, films exprimant les identités régionales, films d'intervention sociale. Il s'agit parfois de répondre à une actualité de grande portée sociale et culturelle : marée noire, usines atomiques, conflits d'entreprise, grandes manifestations festives, etc.

Ces problèmes ont été abordés dans le rapport de la mission de réflexion et de propositions sur le cinéma animée par M. Jean Denis Bredin. Les bretons réunis à Douarnenez avaient le sentiment que peu de provinciaux avaient été consultés par cette mission mais bon nombre de leurs remarques allaient dans le sens du rapport Bredin notamment sur la remise en cause des fameuses « priorités » que se réservent les grands distributeurs.

L'accès au film

Les fédérations de ciné-clubs disposent de leurs propres cinémathèques. Elles mènent des actions en commun en vue d'obtenir des tarifs abordables pour l'acquisition des droits non commerciaux de films français et étrangers et pour la location de films détenus seulement par des distributeurs commerciaux. Les fédérations souhaitent des facilités pour diffuser des films étrangers de façon occasionnelle sans être obligées d'acheter les droits pour plusieurs années. Les ciné-clubs de base souhaitent pouvoir obtenir des films de plusieurs fédérations, ce qui n'est pas permis par la réglementation. Il semble que les échanges inter-fédérations ne fonctionnent pas toujours très bien. L'OROLEIS Bretagne connu sous l'appellation d'Office Régional du Cinéma Educateur, dispose d'une cinémathèque décentralisée à Rennes avec 400 titres en long métrage et de nombreux courts métrages.

Les salles de statut commercial, qu'elles soient à but lucratif ou à gestion associative luttent pour obtenir de la part des circuits de distribution des films récents à des conditions abordables. Il existe en Bretagne plusieurs regroupements de salles qui coordonnent et facilitent la programmation de leurs membres et les aident dans divers problèmes de gestion : l'association Le Récif qui groupe 15 salles dans le Finistère, dont la moitié classées en Art et Essai, la Société rennaise de distribution cinématographique (SOREDIC) avec 180 salles en Bretagne, Pays de Loire et Normandie. Ces deux groupements ont des membres dans les grandes mais aussi dans les petites villes. La SOREDIC affirme qu'il n'y a pas de déserts cinématographiques en Bretagne. Une association des cinémas de l'Ouest pour la recherche (ACOR) est en cours de constitution, en référence à la catégorie Recherche du classement Art et Essai.

L'Etat, qui jusqu'à maintenant s'est plutôt intéressé à la production et à l'exploitation des films, a des projets concernant la distribution. Des avances de trésorerie pourraient être consenties aux distributeurs pour les inciter à

prendre des risques dans le choix des films, à mieux traiter les salles à petit public et donc à petites recettes et à modérer leurs tarifs.

Soutenir la production

On ne peut pas débattre de diffusion cinématographique sans aborder les problèmes de la production de films. Il est bien connu que beaucoup de films ne pourraient pas voir le jour sans la participation financière ou la garantie des distributeurs et des exploitants.

Les assises de Douarnenez ont naturellement fait écho aux souhaits exprimés un peu partout en France que l'Etat et les chaînes de télévision soutiennent plus efficacement la production cinématographique et en particulier celle de bons films pour enfants.

Etant donné que des réalisateurs comme René Vautier, Nicole et Félix Le Garrec, Jean-Louis Le Tacon participaient aux débats généraux, les conditions d'une production régionale ont naturellement été évoquées avec ceux qui diffusent régionalement le film. Le marché breton est-il suffisamment vaste pour qu'on puisse y amortir un film relativement coûteux ? On s'est posé la question.

Des assises bretonnes du cinéma

A Douarnenez s'est réalisée de manière informelle la rencontre entre producteurs et diffuseurs. C'est un précédent qui pourrait avoir une suite avec un élargissement à tous les partenaires concernés, privés et publics.

Les assises de Douarnenez n'ont pas seulement traité du cinéma breton. On y a parlé de films étrangers, du film pour enfants et d'une certaine exploitation du public scolaire. On y a parlé aussi d'initiation à l'audio-visuel avec l'action de Film et Culture près des enseignants et des scolaires et des réalisations de l'Association pour la recherche et l'étude audio-visuelles de Rennes (AREA). C'était déjà, dans l'esprit de la décentralisation en marche, des assises bretonnes du cinéma.

Rémy Dujardin
Chercheur à l'INEP

(1) Contrairement à ce que l'on constate en région parisienne et dans plusieurs autres régions de France, on ne trouve pratiquement pas en Bretagne d'initiatives municipales de gestion plus ou moins directe de salles de cinéma, telles que celles qui se sont regroupées dans l'association CINEMA PUBLIC au nombre de deux cents.

prendre des risques dans le choix des films, à mieux traiter les salles à petit public et donc à petites recettes et à moindre risque.

Soutenir la production

On ne peut pas débiter de diffusion cinématographique sans aborder les problèmes de la production de films. Il est bien connu que beaucoup de films ne trouvent pas voir le jour sans la participation financière ou la garantie des distributeurs et des exploitants.

Les sales de Documentaires ont naturellement fait écho aux souhaits exprimés au sein de la production de films et les chaînes de télévision en France ont pu efficacement la production cinématographique et en particulier celle de bons films pour enfants.

Étant donné que des réalisateurs comme René Vautier, Nicole et Félix La Cour, Jean-Louis Le Tacou participent aux débats généraux, les conditions d'une production régionale ont naturellement été évoquées avec ceux qui ont financé régionalement le film. Le marché français est-il suffisamment vaste pour qu'on puisse y inscrire un film relativement coûteux ? On s'est posé la question.

Des sales prétoises du cinéma

A Documentaires s'est réunie de manière informelle la rencontre entre producteurs et distributeurs. C'est un précédent qui pourrait avoir une suite avec un élargissement à tous les genres cinématographiques, privés et publics.

Les sales de Documentaires n'ont pas seulement traité du cinéma prétois. On y a parlé de films étrangers, du film pour enfants et d'une certaine exploitation du public scolaire. On y a parlé aussi d'initiation à l'audio-visuel avec l'action de Film et Culture près des enseignants et des scolaires et des réalisateurs de l'Association pour la recherche et l'étude audio-visuelle de France (AREA). C'est déjà, dans l'exercice de la décentralisation en matière de sales prétoises du cinéma.

Rémy Dupontin
Chercheur à l'INER

(1) Contrairement à ce que l'on connaît en région parisienne et dans plusieurs autres régions de France, on ne trouve pratiquement pas en Catalogne d'initiateurs municipaux de jeunes gens ou moins directs de salles de cinéma, salles qui elles ont le droit de jouer dans l'association CINÉMA PUBLIC au nombre de deux cents.

Bretagne : régionalisation de l'audio-visuel

Olivier Gagnier

Il n'y a guère qu'à Paris que l'on se demande encore s'il est possible de faire du cinéma en Bretagne — et d'y faire du cinéma breton, c'est-à-dire exprimant réellement une région : René Vautier et les films de l'unité de Production Cinéma Bretagne, de « Avoir 20 ans dans les Aurès » à « Marée noire et colère rouge », Nicole Le Garrec avec « Plogoff : des pierres contre des fusils », Soazig Chappedelaine avec « Quand les femmes ont pris la colère », Jean-Louis Le Tacon et Thierry Le Merre avec « Cochon qui s'en dédit »... ont prouvé le mouvement en marchant. Résumons les « années 70 » du cinéma breton : contre vents et marées, sans aucun soutien des « circuits commerciaux », une douzaine de longs ou moyens métrages, tous sélectionnés pour représenter le cinéma français dans les festivals internationaux, tous interdits aux téléspectateurs français par les « censeurs-sélectionneurs » de nos trois chaînes... une vingtaine de courts métrages « labellisés », des récompenses allant du prix de la Critique Internationale à Cannes (« Avoir 20 ans dans les Aurès ») au Prix Georges Sadoul (« Cochon qui s'en dédit ») en passant par le Prix de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs (« La folle de Toujane ») l'Oscar du meilleur film de mer (« Le poisson commande ») la médaille du meilleur film de femme (« Quand les femmes ont pris la colère »), le titre de « meilleur film document mondial » (« Marée noire et colère rouge »). Et ce cinéma breton s'est fait sans la moindre adjonction de « francs cinéma » — sauf par ci par là des « avances sur recettes » ou des « avances sur films terminés » mais en aucun cas on n'a relevé un investissement quelconque de producteurs ou de distributeurs parisiens... comme le dit René Vautier lui-même. « Un bilan culturel intéressant, un bilan moral et sociologique incommensurable : face à une télévision asservie où l'on détruisait volontairement toutes les images que les « gauleiters » du Bureau Régional d'Information jugeaient indignes de figurer dans le journal télévisé de FR3 Bretagne parce que non conformes à la ligne du pouvoir,

c'est cette production cinématographique bretonne qui donnera matière aux historiens de demain pour écrire en images l'histoire des luttes en Bretagne — et un bilan financier très instructif : si l'interdiction de diffusion télévisée de ces films persiste, pratiquement toutes les sociétés de production bretonnes sont en léger déficit ; si les films — sélectionnés pour représenter le cinéma français dans les festivals, rappelons-le ! — sont achetés pour un passage télévision, même au prix le plus bas, toutes les sociétés bretonnes qui les ont produits sont bénéficiaires — et le bilan financier global est positif ». Donc, avec la seule intervention d'achat des chaînes nationales de télévision, la production de films en Bretagne — de films conçus pour refléter une culture et des idées — est rentable : voilà une démonstration indéniable qui ressort de l'examen de ces dix ans de production cinématographique péninsulaire !

Au-delà de Grémillon et de Vautier, la Bretagne audio-visuelle actuelle se raconte au quotidien. Pour un observateur, elle exprime les réalités souvent contradictoires d'une région qui se définit plus en communauté sociale qu'en territoire géographique. Cette création audio-visuelle, dépassant les problèmes de forme et d'esthétisme, témoigne d'une mouvance culturelle multiforme où s'affrontent les leçons du passé et la prospective tant sur le plan social, politique, économique que culturel. « Elle est aussi le fait d'une aspiration constante à la communication sociale et paradoxalement d'une appréhension à tout système d'organisation fonctionnel ». C'est du moins l'avis de M. Decaux chargé de mission à la Direction régionale de la Culture que nous avons interviewé aux assises du cinéma breton de Douarnenez.

Un instrument de communication

« Dans bien des cas, la création artistique ne constitue pas la motivation principale de la création audio-visuelle en Bretagne. Celle-ci participe le plus souvent d'un système de communication à travers lequel s'affirment les solidarités communautaires et sociales. Tout en privilégiant les contenus sur la construction esthétique, les œuvres proposées au public apparaissent plus comme témoignage des réalités politiques, économiques et sociales vécues au plan régional. Ce témoignage renvoie à un phénomène d'identification. Il s'agit de se reconnaître et par là-même de se faire reconnaître. Véritable instrument de résistance culturelle exprimant le tempérament social breton à la fois communautaire et individualiste, l'audio-visuel est considéré par certains comme un levier d'action susceptible de modifier les divers aspects du changement. Apprentissage de l'écriture collective, l'activité audio-visuelle témoigne aussi d'une volonté de promotion de la vie associative (l'atelier audio-visuel de Saint-Cadou apparaissant sur ce plan comme l'exemple type avec l'atelier Super 8 du Centre de Culture Populaire de Saint-Nazaire). Ici, l'audio-visuel constitue un outil privilégié de formation individuelle et collective. C'est une incitation permanente à l'expression qui permet au groupe local de produire lui-même sa propre information. Pour bien des équipes bretonnes, c'est l'enjeu culturel et pédagogique qui domine, caractérisant ainsi la plupart des démarches de création.

En Bretagne, l'audio-visuel semble servir à communiquer, voire à transmettre, plus des constats de situation qu'un savoir proprement dit. Face au

pouvoir laminant des media d'Etat en matière d'information, se trouve ainsi proposée à la population une information de base utilisant des réseaux de diffusion intégrés, fonctionnant de groupes sociaux à groupes sociaux, exprimant ainsi un pouvoir parallèle, voire un contre-pouvoir ».

C'est typiquement l'action entreprise par l'atelier Super 8 de Saint Cadou avec l'aide de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (projet FIC) qui vient de faire son bilan. « L'atelier est créé en 1975 pour répondre à un besoin latent du mouvement social en matière audio-visuelle. En effet, celui-ci recherche à cette époque les moyens de propager sa contestation, ses idées et ses propres alternatives. Cette forte aspiration à « s'exprimer », se caractérise par sa spontanéité, son utopie de démocratisation et sa dimension prioritairement collective ».

Les fondateurs de l'A.C.A.V. ont tenté de répondre à ces besoins en mettant en place un mode d'intervention original. Par ses principes, celui-ci a permis aux militants de saisir eux-mêmes les outils et le langage audio-visuel.

« Les candidats à l'aventure de la création collective sont nombreux. Ils y investissent de leur temps et obtiennent des documents aussi riches en spontanéité et en témoignages sociaux bruts que médiocres au niveau formel et technique. Ces documents jouent, pour la plupart, le rôle escompté : diffusion par le groupe, style tupperware, ou par les réseaux associatifs : trente-cinq films voient ainsi le jour de 75 à 80. L'atelier supporte environ 90 % de leur coût ».

On observe depuis 1979 une baisse très nette de ce type de demandes qui, pour celles exprimées en 1981, sont rarement militantes, les démarches sont essentiellement pédagogiques.

Pourquoi en sommes-nous à cette vacance ? « Sans doute en partie parce que les forces animant alors la contestation se sont considérablement amoindries » déclare Daniel Multrier. La grande aspiration à l'expression spontanée, démocratisée et réappropriée par le plus grand nombre se serait affaiblie en emportant et les collectifs réalisateurs et les spectateurs, mais en contre-partie les exigences par rapport aux caractères formels, esthétiques et techniques d'un film ont repris leurs droits et en corollaire, réapparaît généralement la pratique qui consiste à confier l'écriture audio-visuelle à un spécialiste.

Démocratiser l'audio-visuel

Quelques mois après un changement politique majeur, il est hasardeux d'évaluer la capacité du mouvement social à retrouver un autre souffle ou, au contraire, d'estimer que la léthargie actuelle va se perpétuer.

A cette croisée de chemins, l'A.C.A.V. doit, à la fois réaffirmer sa vocation à démocratiser l'audio-visuel et répondre aux exigences de qualité des produits audio-visuels. Pour l'équipe actuelle de cet atelier : « démocratiser l'audio-visuel, c'est, en 1982, être au service du tissu associatif et fabriquer pour son compte et sous son contrôle les documents d'information et de sensibilisation dont il a besoin. Pour ceci, il sera nécessaire d'aller au devant de lui et de lui prouver que l'audio-visuel est un moyen efficace pour la cause qu'il défend et que l'intervention du spécialiste permet d'accéder à un audio-visuel de qualité avec un investissement de temps militant réduit.

Démocratiser, c'est aussi rendre accessible les moyens matériels et le savoir-faire de l'atelier à de jeunes réalisateurs à la recherche des moyens nécessaires à une première expérience.

Enfin, démocratiser c'est prendre en compte que le citoyen de 1982 est un spectateur quotidien d'audio-visuel et qu'il y a de fait un nécessaire travail pédagogique à déployer en direction des adultes et des enfants : participer à la formation du spectateur actif ».

Répondre aux exigences de qualité revendiquée par le spectateur de 1982 conduirait logiquement à confier les réalisations aux techniciens. En fait, la pratique peut et doit être plus nuancée et plus graduelle.

« Nous pouvons toutefois imaginer une fourchette allant de l'hypothèse la moins techniciste et la plus socio-éducative, le « permanent » A.C.A.V. est avant tout animateur, mais garantit tout de même un seuil de lisibilité, à l'hypothèse la plus techniciste où le demandeur se décharge de tout et ne fait que vérifier l'exactitude du contenu. Les partenaires du permanent de l'A.C.A.V. doivent pouvoir contribuer à la conception, y compris dans ses dimensions formelles, en fonction par exemple des idées qu'ils ont sur la fonction pédagogique du document ».

Pour M. Decaux : « le défaut principal de la création audio-visuelle en Bretagne, c'est peut-être la difficulté de ses promoteurs à s'organiser et à élaborer ensemble des stratégies d'action commune. Le poids de l'histoire de ce pays est ici déterminant. En effet, la Bretagne a toujours exprimé son identité à travers des contradictions sociales et politiques qui ont été à la base de son dynamisme et que traduit la revendication culturelle qui la caractérise aujourd'hui ».

Qu'il s'agisse de l'U.P.C.B. (Unité de Production Cinéma Bretagne) avec Vautier, du groupe TORR E BENN ou plus récemment du Collectif B.I.S. (Bretagne Image et Son), aucune de ces tentatives de regroupement n'a survécu à ce jour. On peut voir là l'expression d'un individualisme traditionnel qui interdit toute dynamique unitaire mais on peut aussi y voir la crainte justifiée des créateurs audio-visuels qui, regroupés, s'inquiètent des risques d'intégration, voire de récupération par les pouvoirs d'Etat et les organismes privés (financiers). « En effet, on peut se demander s'il n'est pas préférable de rester dispersé et d'agir individuellement plutôt que de se grouper dans des actions coordonnées ce qui conduit à une plus grande vulnérabilité face aux manœuvres concertées de l'Etat et des organismes privés. Mais les tactiques de guérilla ont des limites et si l'histoire a prouvé qu'elles étaient efficaces, ce n'est que lorsque des forces très organisées les appuyaient. N'en doutons pas, les créateurs bretons sauront trouver leur solution, même si le cinéma qu'ils produisent ne correspond pas aux normes économiques d'une consommation culturelle admise dans les circuits habituels et, que par là même, ils doivent faire les frais d'une audience grand public de leur travail. Mais en l'occurrence, qu'y a-t-il de plus important :

— se servir de la création cinématographique et audio-visuelle pour agir sur les réalités contemporaines d'une région (la Bretagne) et tenter d'en maîtriser l'évolution ?

— ou bien produire des œuvres, même si elles étaient de qualité, qui seront consommées largement par un public de plus en plus standardisé et dont les contenus risquent de ce fait une certaine banalisation.

Compte-tenu de l'originalité et de l'authenticité des démarches de la plupart des créateurs audio-visuels bretons, la question reste posée aujourd'hui et c'est à eux qu'il appartient d'y répondre pour qu'émerge vraiment un cinéma breton ».

Des moyens, des perspectives régionales

Sortant de la production commerciale, les moyens de financement existant aujourd'hui sont loin d'être satisfaisants. Pour l'essentiel, il vaut mieux compter sur ses propres ressources et surtout sur les moyens de s'organiser collectivement.

Il existe bien sûr le système d'aide par avance sur recettes consentie par le C.N.C. (Centre National de Cinématographie) ainsi que le Fonds de Création Audio-visuel mis en place en 1980 par le ministère de la Culture dans le cadre de la délégation à l'audio-visuel que les réalisateurs peuvent solliciter pour des co-productions avec les chaînes de télévision.

Au-delà, la charte culturelle de Bretagne aurait pu apporter des moyens supplémentaires. Malheureusement, cette charte qui se traduit par un contrat de cinq ans liant l'Etat à la région, arrive à échéance le 31 décembre 1982 et l'on peut déplorer qu'aucune mesure spécifique n'ait été prise à cette occasion dans le domaine de la création audio-visuelle en Bretagne. Ce fait provient sans doute d'une concertation insuffisante entre les créateurs audio-visuels et le conseil culturel de Bretagne. Toutefois, il faut bien être conscient que dans le cas où le conseil culturel aurait souhaité soutenir la création cinématographique dans la région, il n'en aurait pas eu les moyens. En effet, la production cinématographique, même en 16mm, est onéreuse et n'aurait pas pu se satisfaire des 3 millions de crédits de fonctionnement et des 6 millions de crédits d'investissement dans la mesure où ils ont été affectés à des secteurs de la culture bretonne (édition, musique, actions polyvalentes, etc.) considérés de façon prioritaire.

Dans l'immédiat, les perspectives de régionalisation dans le domaine de la création cinématographique, telles qu'elles sont indiquées dans le rapport Moinot, restent sans grand effet. On peut toutefois constater que le climat psychologique résultant des réflexions actuelles au plan national est plus favorable qu'auparavant, ce qui peut inciter les partenaires de la région à faire émerger des idées et des projets jusqu'ici irrecevables.

Dans le domaine de la production, il semble se dégager une tendance en faveur du développement des moyens lourds existant à FR3 Bretagne-Pays de Loire, ce qui pourrait conduire à la mise en place d'un Centre de Production Régional en liaison avec les différents réalisateurs bretons. Il convient ici de noter l'existence à Plonéour-Lanvern de moyens matériels importants (table de montage 16 mm, studio et matériels de mixage-son) dont se sont dotés Félix et Nicole Le Garrec pour leurs propres besoins. Ces moyens ont d'ailleurs déjà servi à des réalisateurs de télévision. Ils constituent en quelque sorte l'amorce d'un Atelier Régional de Production 16 mm qu'il serait souhaitable de renforcer.

D'autre part, après quatre années d'expérience, la M.J.C. de Douarnenez qui a pris l'initiative d'un Festival des minorités nationales étudie actuellement un projet de Centre de formation du cinéma breton et des régions. Ce projet né à l'occasion du dernier festival plus spécialement consacré à la rencontre entre l'Occitanie et la Bretagne s'articule sur les principales idées suivantes :

- stimuler la création cinématographique régionale par l'organisation d'échanges et de confrontations inter-régionales,
- favoriser la diffusion en établissant des relations entre le secteur commercial et le secteur non commercial et en facilitant le transfert des films sur support vidéo,

— promouvoir l'archivage des productions du cinéma breton et des pays celtiques.

Par ailleurs, ce centre pourrait être amené à jouer un rôle de conseiller auprès des organismes qui envisagent de réaliser des manifestations culturelles s'appuyant sur le cinéma.

Il reste malgré tout des Assises du Cinéma Breton que le mariage entre les artistes créateurs d'images et les professionnels de l'audio-visuel engendrera encore bien des scènes de ménage, d'abord sur le choix des supports techniques (vidéo couleur contre cinéma 16) et aussi sur l'accès du peuple aux outils de communication.

Dans une commission on a pu entendre « il n'y a pas en Bretagne de réalisateur 16mm capable de travailler sur la demande d'un groupe social ».

En fait la difficulté principale semble résider dans l'hétérogénéité de la demande en matière audio-visuelle. La commission « Production et Association » a pu repérer huit types de demandes distinctes (bien que souvent mal formulés par les partenaires). Selon elle, il faut distinguer une demande :

- de formateur
- de prêt de matériel
- d'initiation à la technique
- d'aide à la communication
- d'aide à la réalisation
- d'utilisation des media
- d'aide à la diffusion
- de mise en mémoire d'actions ou de documents.

Tout le monde est au moins d'accord pour articuler à l'échelle régionale les lieux où l'utilisateur peut trouver une réponse. Reste à savoir si la centaine de producteurs, de réalisateurs, de distributeurs présents à Douarnenez arriveront à constituer une structure de dialogue reconnue par les élus locaux pour définir une véritable politique de l'audio-visuel. La question est importante au moment où se discute la mise en place des crédits du Fonds spécial de Développement culturel dont les nouvelles procédures ne sont guère connues à cette date que des Directions Régionales de la Culture. Les sommes proposées par l'Etat sont importantes en Bretagne : le projet de budget prévoit 2.300.000 F d'équipement et 3.700.000 F de fonctionnement que devrait doubler le Conseil Régional. L'audio-visuel pourrait donc y trouver sa subsistance si l'on en juge par les textes proposés aux élus : « Sous le terme générique d'audio-visuel, on englobe à la fois les activités liées à la création cinématographique, à la vidéo, à la plupart des techniques d'expression audio-visuelle ainsi qu'aux radios locales.

Dans le domaine du cinéma, il apparaît souhaitable de susciter la coordination des initiatives actuellement dispersées... La région pourra intervenir dans ce secteur par des contrats de réalisation ou de coproduction et par des commandes publiques...

Dans le domaine de la radio, la nouvelle loi sur l'audio-visuel laisse présager un fort développement des radios locales. Compte-tenu de ces diverses actions il apparaît souhaitable que la région soit attractive à ce secteur des communications qui participe activement à la diffusion culturelle... ».

Tels sont les termes du nouveau dialogue Etat-Région, proposés au Conseil Régional en ce printemps 1982.

Olivier Gagnier

Chef du Département des Etudes
de la Recherche et de la Documentation de l'INEP

Les nouvelles écritures interactives

Philippe Queau

La communication et l'information assurent deux fonctions essentielles à la survie des Empires : contrôler l'espace, maîtriser le temps. Les écritures, les réseaux de communication, les bibliothèques et les agora dessinent sur le corps social les figures de l'ordre et de la mémoire.

Avec les nouvelles technologies, ce schéma de base n'a guère changé. Seul fait notable, les fonctions se fondent en se rapprochant. C'est ce qu'on appelle la « transparence ». Ainsi la télématique intègre deux logiques différentes, celle des télécommunications (le transport), et celle de l'informatique (mémoire et traitement). La convergence des fonctions est un facteur d'innovation certain, même si d'un autre côté, le fait de mettre trop d'œufs dans le même panier technologique peut induire des lourdeurs. Ainsi le débat inauguré par le rapport Nora entre une vision régaliennne de la télématique et des approches plus réparties, déconcentrées ou individualisées, est un exemple de l'existence des contradictions qui se développent. En tout état de cause, les grands systèmes de communication et d'information qui continuent à se mettre en place ont tendance à garder les mêmes fonctions puisque les enjeux (le pouvoir, la mémoire) sont les mêmes. En revanche, des fonctions nouvelles apparaissent, non pas par génération spontanée, mais bien par hybridation et fécondation mutuelle de champs jusqu'alors séparés. Ce sont ces fonctions qui génèrent des types de messages nouveaux, et surtout contribuent à façonner des « attitudes » innovantes par rapport à l'information, à la création. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut relever quelques-unes de ces « attitudes », centrées autour de l'exploitation d'une fonction.

On se penchera ainsi successivement sur le *diagnostic*, la *modélisation* et l'*interaction*.

Le diagnostic, ou, de l'observation à la critique

Certes l'esprit d'observation et d'analyse n'est pas une conquête du XX^e siècle. Ce qui est nouveau, c'est d'une part la capacité à mémoriser d'énormes masses de données et d'information, et d'y avoir accès rapidement et de différentes façons. D'autre part, il faut insister sur le développement considérable des méthodes et matériels de détection, d'amplification et d'analyse. Les satellites comme les scanners, les rayons gamma comme les traceurs radioactifs, les sondages comme les fichiers personnalisés représentent à divers degrés des *techniques de saisie du réel* de plus en plus performantes, spécialisées, discriminantes. Avec l'informatique, la possibilité de stocker et gérer des quantités appréciables d'informations s'est développée parallèlement à toute une panoplie de techniques de questionnement du monde. C'est à ce niveau que la transparence dont nous parlions plus haut devient particulièrement opératoire. Pour établir un lien entre la réalité observée et la mémoire d'un ordinateur, il suffit simplement d'un « interface » capable de traduire en données numériques tel ou tel type d'information saisie par les nombreux capteurs développés pour les besoins de chaque application. Ceci explique que la caravane des applications de l'informatique au traitement et à l'analyse de l'information ne cesse de s'allonger : astronomie, médecine, météorologie, sciences de la terre, espionnage, administration civile, physique nucléaire, démographie... Il serait vain de prétendre à l'énumération complète. L'essentiel est de comprendre que le couplage de grandes capacités de mémoires avec des instruments d'observation aigus et variés est le prélude d'une série de conséquences méthodologiques et culturelles. Ainsi le statut de l'exhaustivité par exemple. Toute une pratique de l'argumentation polémique avec occultation des sources, et choix partiels et partiels des données devraient laisser la place désormais à davantage d'exigence intellectuelle basée sur le besoin de points de vue d'ensemble. Ainsi les mouvements de consommateurs comme les analystes économiques ou politiques commencent à diffuser largement des *tableaux comparatifs*. Il y a là un mouvement de fond, rendu possible par ces nouveaux systèmes de traitement de l'information, qui conduit à faire préférer des analyses globales à des points de vue sectoriels. Les faits isolés commencent à être ressentis comme inutilisables s'ils ne sont pas intégrés dans un réseau d'évaluation, de mise en perspective, de pondération. D'ailleurs cela pose autant de problèmes que cela en résout. En effet, jusqu'à présent c'est l'information brute qui donnait à son détenteur un certain pouvoir. Maintenant que les données sont disponibles (du moins dans certains cas...), l'exercice du pouvoir s'est réfugié à un niveau supérieur : celui de la mise au point des modèles d'analyse et d'agrégation des données de base. Ainsi l'existence en France de deux indices de prix (INSEE et CGT) est une illustration de la possibilité d'une guerre des modèles. D'autres problèmes se posent qui sont au moins aussi aigus : fraîcheur de l'information, fiabilité des sources, choix des grilles de classement, des mots-clés...

Ainsi un nouvel esprit encyclopédique se fait nécessaire, avec des exigences d'exhaustivité, de mise en correspondance, de distinction de niveaux, et surtout avec l'adjonction d'une nouvelle pensée critique. Des spécialistes font leur apparition : les chasseurs d'information, diagnosticiens du périssable, cherchent à extraire un peu d'information de tous les « bruits » régnants et un peu de sens de toutes ces informations. Il faut noter en effet que notre civilisation de l'information ne va pas sans nuisances, sans pollutions, par

excès même d'informations non pertinentes. La multiplication des sources d'information n'est pas forcément non plus un indice de leur « démocratisation ». L'existence d'un « *information gap* » n'est pas près de se terminer, et au contraire le fossé entre les « sachants » et les autres a tendance à se creuser, à mesure que la manipulation de l'information se pose à la fois en termes plus généraux et plus spécifiques. D'une certaine façon, les techniques du traitement de l'information rendent opératoires les idées d'un Leibniz tendant à penser la globalité et la totalité, à établir des passerelles et à favoriser la circulation des concepts entre régions différentes du savoir.

Ainsi, à la collecte encyclopédique doit s'adjoindre une volonté critique, à l'amoncellement des données de l'observation, une réflexion sur les modèles d'appréhension. Au niveau des individus, cette exigence est assez rarement respectée, et l'est-elle encore assez dans le cadre des entreprises et institutions productrices et consommatrices de « communication » et « d'information » ?

La modélisation ou, du calcul à l'hypothèse

L'informatique offre des capacités de calcul tout à fait incomparables à ce dont les savants des siècles précédents disposaient. Quand on pense que Kepler a passé le plus clair de son temps à effectuer des calculs que les écoliers d'aujourd'hui mettent quelques secondes à faire, on mesure l'ampleur qualitative du saut technologique. Entre le boulier chinois et l'ordinateur, il y a plus qu'une performance quantitative, en temps, en masse de calcul, il y a la possibilité d'une autre attitude vis-à-vis du calcul. Jusqu'à présent on ne calculait que ce qui était strictement nécessaire. Désormais, tout ce surplus de puissance de calcul peut être utilisé pour la *simulation*. On peut tester différentes hypothèses, correspondant à toutes sortes de modèles. Beaucoup de temps était consacré à la matérialisation des calculs, désormais ce temps peut être affecté à la mise au point d'hypothèses de travail alternatives. La capacité heuristique d'une telle modélisation est fondamentale et surtout généralisable. Bien entendu, ce sont les sciences dites « dures » (physique théorique, chimie...) qui pratiquent le plus le jeu des modèles, comme formes a priori, l'expérience venant infirmer ou confirmer ce travail théorique préalable. Le fait intéressant, c'est que ce type de pratique peut désormais s'appliquer à d'autres secteurs (sciences économiques, humaines...) qui semblaient jusqu'alors dépendre de trop de « paramètres » pour pouvoir donner naissance à des modèles suffisamment crédibles. Ainsi les travaux d'un Prigogine par exemple, en thermodynamique, se trouvent avoir des applications en psychologie ou en urbanisme, comme si les modèles circulaient mieux entre disciplines différentes à partir d'un certain niveau d'abstraction. Simulation et modélisation sont maintenant des techniques bien établies et couramment utilisées par un nombre croissant de disciplines scientifiques et techniques. Mais là où les pratiques de diagnostic et de constitution d'encyclopédies critiques développées plus haut semblaient être surtout des outils de connaissance et d'action, la simulation et la modélisation deviennent également, progressivement, des outils pour l'art et pour la création. Au départ, il y a encore l'évolution technique qui dans le domaine audiovisuel est en train de produire la même convergence, et bientôt la même transparence que pour la télématique. Si le mot « télématique » exprime la fusion de l'informatique et des télécommu-

nications, il y a place pour un néologisme qui exprimerait l'union de l'informatique avec l'audiovisuel, par exemple *l'imatique* (image + informatique). Dans ses formes les plus avancées et les plus spectaculaires, l'imatique est une technique capable de produire des images complètement synthétiques, c'est-à-dire calculées point par point par l'ordinateur, avec des possibilités très variées de styles, de choix esthétiques. La palette des effets artistiques va de l'impressionnisme à l'hyperréalisme en passant par le cubisme, le futurisme et le divisionnisme pour prendre des métaphores picturales. En réalité l'outil technique est suffisamment performant pour s'adapter (dans les centres de Recherche Image les plus avancés) à n'importe quel style, et bien plus, permet déjà d'entrevoir des possibilités absolument originales. Il est par exemple possible d'envisager, de modéliser des « mondes » définis a priori comme jeux de formes ou de situations, abstraites ou complètement réalistes (évolution d'un cancer ou histoire d'amour) et de bâtir parallèlement une sorte de grammaire stendhalienne des conflits ou des rencontres. La réalisation d'un tel programme nécessiterait beaucoup de temps et d'argent mais elle est possible techniquement. Et après tout, comme dit le Dr Shure, « la chapelle Sixtine ne s'est pas faite en un jour ». De façon plus concrète, certains centres de recherches américains accumulent patiemment les programmes permettant de synthétiser complètement des acteurs « humanoïdes » évoluant dans des mondes en trois dimensions. Certes ce ne sont pas encore des répliques de, disons Charlie Chaplin, que l'on peut voir sur les écrans des laboratoires californiens, mais ce ne sont plus déjà de simples robots maladroits. La synthèse réaliste d'acteurs est pour demain : il n'y a pas d'obstacle conceptuel à résoudre.

L'imatique est déjà capable de produire des types d'images tout à fait surprenantes : la rencontre de Voyage 2 avec Neptune et Pluton (vers 1985 et 1989), comme la rencontre d'une molécule d'éthidium et d'une molécule d'ADN. Les images les plus spectaculaires seront certainement produites par des producteurs de films comme Georges Lucas qui a investi un certain nombre de millions de dollars dans la constitution du centre de « recherche image » le plus avancé peut-être au monde.

L'interaction, ou du tactile au ludique

Avec l'interaction, nous abordons une troisième voie ouverte par les dites « nouvelles technologies de communication et d'information ». Au niveau le plus simple, les terminaux « carte bleue » interagissent avec l'utilisateur quand il leur demande de l'argent. Il s'agit là d'opérations élémentaires, faites de questions et de réponses codées sous forme alphanumérique. Avec les systèmes Télétel et Vidéotex l'interaction suit le même principe de base : communication bidirectionnelle, le retour d'information effectué par l'utilisateur permettant par exemple de sélectionner un programme ou une information. Chez les utilisateurs de CAO (conception assistée par ordinateur) l'interaction va jusqu'à manipuler l'image visualisée elle-même. On peut ainsi construire des modèles de carrosseries ou dessiner des villes par retouches successives, en corrigeant directement l'image 2D ou le modèle 3D. Dans les simulateurs de vol, on va encore plus loin puisque le système intègre beaucoup plus de paramètres : commandes données par le pilote (palonnier, manche à balai, manette

des gaz), paramètres de l'avion, données du vol à tout instant. Ces systèmes sont dits fonctionner en « temps réel » parce que tout geste du pilote ou toute modification dans les données se traduit « immédiatement » par un calcul approprié de l'ordinateur qui corrige l'ensemble des paramètres qu'il garde sous son contrôle. Notamment, il recalcule l'image théoriquement visible par la fenêtre du cockpit.

Pour quelques pièces, tout un chacun peut pratiquer l'interaction avec les jeux vidéo à base de microprocesseurs qui ont tendance à supplanter les flippers. On peut interagir avec un système informatique de différentes façons : simples transactions, manipulation de données ou d'images, ou même dialogue homme-machine pouvant faire appel à des techniques sophistiquées d'intelligence artificielle : reconnaissance de la parole, reconnaissance des formes, analyse de scènes. Un centre de recherche américain s'est même spécialisé dans les systèmes sophistiqués de dialogue avec l'ordinateur : le toucher du doigt sur un écran, la commande vocale, le geste de la main, ou même la direction du regard sont susceptibles de commander la machine et d'exprimer des ordres.

Simple gadgets ou éléments de base d'une nouvelle approche du dialogue homme-ordinateur ? Nous penchons pour la deuxième hypothèse. L'informatique des listings et des claviers est bien dépassée. L'informatique est en passe de devenir une technique ludique, polymorphe et adaptable aux situations les plus variées. Ainsi un nouvel espace de *manipulation* de l'information apparaît dans un sens absolument littéral : le geste, l'œil, la voix peuvent être directement producteurs de sens. Ainsi l'ordinateur cesse d'être l'apanage des compositeurs de logiciels et de programmes, il devient accessible aux instrumentistes, aux virtuoses de l'interprétation « sensible ».

Une nouvelle « écriture »

Certains anthropologues ont cru pouvoir associer le développement de l'humanité à un processus d'extériorisation progressive de l'homme par rapport au monde : l'outil, le langage, l'écriture marquent les étapes principales de cette tendance à l'abstraction, dans son sens étymologique : « se retirer hors du monde ». Avec l'outil on délègue à un morceau de bois ou de fer le soin de creuser l'écorce de la matière ; le langage se charge des relations entre les hommes et les choses ; l'écriture permet à l'homme de se décharger de sa pensée même.

Les systèmes de communication et d'information dont la société commence à se doter apparaissent comme l'occasion du déploiement d'une sorte de néo-écriture à la fois plus générale, plus abstraite et plus opératoire.

La rencontre rendue possible par la technologie entre le désir panoptique et la nécessité critique, entre l'abstraction des modèles et l'immédiateté du contrôle interactif représente une chance culturelle, une ouverture conceptuelle, et à coup sûr l'occasion de renouveler la grille de nos programmes TV...

Philippe Queau

Responsable du Groupe
de Recherche Image
Département de la Recherche Prospective
I.N.A. - Paris, le 23 février 1982

HAUT COMITÉ DU LOISIR SOCIAL, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Par le Décret N° 32 308 du 1^{er} avril 1982 a été créé auprès du Premier Ministre le Haut Comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature. Celui-ci a été institué par Monsieur le Premier ministre en présence de M. André Héron, ministre du Temps libre, le 6 mai 1982 à l'Institut National d'Éducation Populaire.

La liste des membres du Haut Comité est parue au J.O. du 27 avril 1982.

LES ETATS GÉNÉRAUX DU CRAJEP D'ALSACE

Claude Sagot dans cette revue (1) s'interrogeait sur la possibilité de faire du CRAJEP d'Alsace un organisme de concertation reconnu. Cela nous semble désormais chose faite. A l'occasion des Etats Généraux de l'Éducation Populaire des 13 et 14 février 1982, les associations se sont réunies à Strasbourg, nombreuses, vivantes et fières de l'être. On attendait 300 participants, on était peut-être 700 à regarder les stands et les meetings

audio-visuels, à s'informer et à profiter des animations organisées par les associations laïques.

Un succès certain pour les associations nous auront un essai pour celles-ci de trouver des interlocuteurs. Les commissions de travail ont été largement suivies. Les associations présentes se sentaient interpellées par le projet de loi sur la vie associative. Par la reconnaissance d'un droit social de son air, mais surtout par le statut d'être social dont elles attendent une reconnaissance sociale.

Au terme de ces journées le président du CRAJEP, Claude Sagot s'exprimait ainsi : « J'ai fait un conseil régional des Associations de Jeunes et d'Éducation Populaire, c'est dit nous avons quelques raisons d'être mécontentes et quelques propositions à faire. C'est d'adresser à l'Assemblée régionale et au Congrès National une manifestation au nom régional. Nous leur avons demandé la désignation d'un comité de travail pour demander qu'une

Chroniques

table de concertation soit créée dans le sud ou nous en ferons. La politique que nous voulons proposer nous en va faire que nous exécutons l'action sociale, action culturelle, action socio-économique, action de formation. A l'heure de la décentralisation, nous demandons qu'une concertation s'engage avec tous les partenaires et nous demandons à chaque part entière dans les commissions, les instances purement administratives, instances de gestion qui définiront et réaliseront cette politique. Nous réclamons que les services d'Éducation Populaire sont les organisations les mieux placées, par leurs interventions locales, pour concevoir cette politique ».



Phoenicium

HAUT COMITÉ DU LOISIR SOCIAL, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Par le Décret N° 82-308 du 1^{er} avril 1982 a été créé auprès du Premier Ministre le Haut Comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature. Celui-ci a été installé par Monsieur le Premier ministre en présence de M. André Henry, ministre du Temps libre, le 6 mai 1982 à l'Institut National d'Éducation Populaire.

La liste des membres du Haut Comité est parue au J.O. du 27 avril 1982.

*

LES ETATS GÉNÉRAUX DU CRAJEP D'ALSACE

Claude Sageot dans cette revue (1) s'interrogeait sur la possibilité de faire du CRAJEP d'Alsace un organisme de concertation reconnu. Cela nous semble désormais chose faite. A l'occasion des Etats Généraux de l'Éducation Populaire des 13 et 14 février 1982, les associations se sont retrouvées à Strasbourg, nombreuses, vivantes et fières de l'être. On attendait 300 participants, ils étaient peut-être 700 à regarder les stands et les montages

audio-visuels, à s'informer et à profiter des animations organisées par les associations laïques.

Un succès certain pour les associations mais surtout un essai pour celles-ci de trouver des interlocuteurs. Les commissions de travail ont été largement suivies. Les associations présentes se sentaient interpellées par le projet de loi sur la vie associative. Par la reconnaissance d'utilité sociale bien sûr, mais surtout par le statut d'élu social dont elles attendent une reconnaissance sociale.

Au terme de ces journées le président du CRAJEP, Claude Sageot s'exprimait ainsi : « s'il faut un conseil régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, c'est que nous avons quelques raisons d'être mécontents et quelques propositions à faire. Ceci s'adresse à l'établissement régional et aux Conseils Généraux, aux municipalités, aux administrations. Nous demandons que cessent les décisions éclatées dont fait l'objet notre secteur. Nous demandons qu'une perspective politique soit dégagée, coordonnant les aides de fonctionnement et d'investissement. Nous rejetons le ghetto des activités socio-éducatives dans lequel on nous enferme. La politique que nous voulons, porte sur tous les secteurs que nous couvrons : action sociale, action culturelle, action socio-culturelle, action de formation. A l'heure de la décentralisation, nous demandons qu'une concertation s'engage avec tous les partenaires et nous demandons à siéger à part entière dans les commissions, instances para-administratives, instances de gestion qui définiront et réaliseront cette politique. Nous réaffirmons que les fédérations d'Éducation Populaire sont les organisations les mieux placées, par leurs insertions locales, pour développer cette politique ».

Pour la décentralisation les associations sont partantes pour redéfinir de nouvelles règles du jeu, en Alsace en tout cas.

G. Pujol

(1) *Les Cahiers de l'Animation* N° 33, p. 89.

LES JOURNÉES D'ETUDES DE COTRAVAUX

« Pour une prise en compte régionale de la proposition d'action volontaire pour chantiers de jeunes ». Ces journées d'études - Décentralisation - Régionalisation - ont été organisées par COTRAVAUX les 5 et 6 mars 1982. Dès 1976, les associations de chantiers de jeunes volontaires, les partenaires publics de l'Administration Centrale et des Services Extérieurs, des maires et des élus locaux se rassemblaient dans le cadre de COTRAVAUX (1) pour s'interroger et promouvoir une recherche sur le thème « initiative local décentralisation : un avenir pour les chantiers de jeunes ».

L'été 1979, COTRAVAUX célébrait son vingtième anniversaire en organisant sept manifestations régionales, réunissant sur les lieux les principaux partenaires.

Les 5 et 6 mars derniers, après le vote des premiers textes sur la décentralisation, COTRAVAUX s'interrogeait naturellement sur le devenir de l'action « chantier » dans le cadre de la décentralisation. Deux questions dominèrent les débats : (réunissant en séance plénière ou en groupes de travail les 200 participants - animateurs d'associations ; Jeunesse et Sports, Solidarité,

Représentants ministériels Culture, Environnement, Agriculture... ; élus locaux).

- Comment faire inscrire concrètement la proposition d'action volontaire pour chantiers de jeunes, dans le cadre politique, administratif et budgétaire de la vie régionale et départementale ?

- Quels types de soutien apporter aux structures susceptibles de susciter, promouvoir et coordonner l'initiative et la mise en œuvre des actions de travail volontaire dans les départements et régions ?

Le premier jour fut essentiellement consacré aux travaux de groupe réunissant les participants autour de trois carrefours :

- Intérêt politique et conditions du travail volontaire pour les différents partenaires (élus, services de l'Etat, associations) au niveau régional et départemental.

- Champ du travail volontaire : les divers lieux de sa mise en œuvre, les priorités de son exercice dans les enjeux politiques, sociaux, économiques, éducatifs de la région.

- Responsabilités des uns et des autres, initiations et rôles de chaque catégorie de partenaires, articulations possibles, méthodes...

La deuxième journée rassemblait les participants par secteurs de compétence : Jeunesse et Sports, Agriculture, Aménagement rural, Environnement, Solidarité, Culture, pour explorer des postes et solutions d'ordre technique, administratif et budgétaire, analyser et proposer des procédures concrètes... sur la prise en compte régionale et départementale du travail.

Au-delà des réflexions intéressantes sur la pédagogie du chantier, son rôle dans la formation des jeunes dans le cadre de la « nouvelle citoyenneté », plusieurs interrogations sont nées au sein des groupes, et principalement sur la restructuration de COTRAVAUX structure de cogestion nationale, qui devra vraisemblablement se restructurer

en s'adaptant aux nouvelles réalités régionales. Sans doute faudra-t-il localement que les associations de chantiers créent de nouveaux liens avec les nouveaux pouvoirs, ce qui nécessitera pour elles, de bien mettre en valeur leur originalité et leur spécificité dans la vie culturelle régionale.

Plusieurs participants ont souligné la nécessité de préserver une structure nationale pour ne pas perdre la dimension internationale des Chantiers et pour tester et évaluer des actions innovantes.

Quel sera l'équilibre entre cette structure nationale et les éventuelles structures régionales de cogestion ? Comment ces structures régionales se mettront-elles en place ? Avec qui ? Comment les financements seront-ils à l'avenir assurés. Par quel canal ? Sur quels critères ?

Autant de questions posées au cours de ces journées, questions qui seront sans doute reprises au niveau local. En définitive, cette loi de décentralisation va peut-être provoquer ou amplifier une réflexion déjà commencée depuis plusieurs années au sein des associations de COTRAVAUX.

Patrick Gallaud

(1) COTRAVAUX, 11 rue de Clichy, 75009 Paris - 874.79.20.

*

EN HOMMAGE A GUY MADIOT

Le N° 31 de décembre 1981 du Bulletin « Actualités » édité par l'Association « Alpes de lumière » est tout entier consacré à un premier hommage à Guy Madiot, mort le 30 novembre dernier. Nous avons extrait quelques passages de cette bro-

chure en hommage à cet homme qui a consacré toute son existence à la vie associative.

Guy Madiot a été fondateur, cofondateur, inspirateur ou animateur d'un bon nombre d'associations nationales qui ont joué un rôle déterminant dans le renouveau des trois dernières décennies

- Le Cité-club universitaire de Paris
- La F.F.M.J.C.
- L'Association nationale des parcs de France
- COTRAVAUX
- Le FONJEP
- Le COLINAT
- La FONDA...

... Il défendait principalement les associations d'éducation populaire, d'action sociale, d'initiative culturelle, de chantiers bénévoles et de formation de cadres locaux, ainsi que les organisations d'étude et de propositions sur le développement régional...

Il faisait partie de ces provinciaux qui ont su « utiliser » Paris en faisant descendre vers les régions les informations et les supports financiers nécessaires, et en même temps « fertiliser » Paris en faisant monter de la base une foule d'idées novatrices, de ferments ou de propositions nés au contact de la réalité de tous les hommes et de tous les jours...

Sa compétence s'étendait à tous les domaines de l'animation. L'ancien militant de l'ACJF était devenu le Conseiller technique des mouvements d'action catholique, de la plupart des structures d'action issues du catholicisme social ou du syndicalisme chrétien... Le conseiller municipal avait réuni une documentation énorme sur les diverses expériences d'animation communales ou sur les méthodes de gestion des finances locales...

Derrière toutes ces activités, il y avait une doctrine ; une doctrine simple, presque élémentaire. Son grand principe était qu'on ne changeait la société que par la base, au niveau de l'action di-

recte : l'action de quartier dans les villes, l'action au village ; l'information et la formation des hommes à l'école, dans la commune, dans la profession ; la constitution de cellules de base pour la concertation, la participation, la cogestion ; la mise en responsabilité du plus grand nombre possible des acteurs de la cité...

La plaquette dont sont extraits ces passages, est disponible actuellement (1). D'ores et déjà, avec l'accord de nombre de ses amis proches ou lointains, un numéro important de la revue « Actualités Alpes de lumière » est en préparation. Dans l'état actuel des travaux, il comporterait :

- une bibliographie
- des témoignages de ceux qui l'ont connu
- un choix de textes sur la vie associative ou sur les problèmes contemporains
- des fiches sur les principales expériences significatives qu'il a encouragées.

Tous ceux qui possèderaient des correspondances significatives, des photos, des textes inédits, des enregistrements, sont invités à les prêter au mouvement.

Patrick Gallaud

(1) « *Le long chemin de Guy Madlot* ». In « *Actualités* » - *Bulletin culturel d'information publié par le mouvement « Alpes de lumière »*. Rue Saunerie - 04870 St Michel L'Observatoire - Tél. (92) 76.61.90.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DE L'EDUCATION DES ADULTES A L'INEP

Sous le titre « Pour un vrai développement : le rôle de l'éducation des adultes », du 25 au 31

octobre 1982, le Conseil International de l'Education des Adultes (I.C.A.E.) organise une conférence internationale et tient également son Assemblée générale. Cette manifestation offrira aux délégations des organisations non gouvernementales d'Education des Adultes présentes une occasion de rencontres et d'échanges sur des expériences menées dans toutes les parties du monde, et un temps de réflexion au cours duquel pourront s'élaborer des propositions et des recommandations pour les organismes internationaux et les gouvernements. Les travaux de la conférence se tiendront à l'Institut National d'Education Populaire.

Secrétariat de la conférence :
PEUPLE ET CULTURE - 130, rue de Rivoli, 75001 Paris.

*

PROPOSITIONS DE L'UFCV POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU RÔLE DES ASSOCIATIONS

Les associations jouent un rôle irremplaçable dans la vie de la nation. Beaucoup d'entre elles, par leurs activités d'animation, de défense, de promotion ou de formation, remplissent des fonctions d'intérêt général et il est normal qu'elles reçoivent une aide de la collectivité. Mais comment établir une sélection, et selon quels critères ?

L'Union Française des Centres de Vacances (U.F.C.V.), qui rassemble nationalement 2 500 collectivités adhérentes, représentant quelque 600 000

enfants envoyés chaque année en vacances, fait les propositions suivantes :

— Toute association qui fonctionne d'une manière démocratique, et qui n'est pas le paravent d'une administration, ou d'intérêts commerciaux doit bénéficier d'une « reconnaissance d'utilité sociale » lui donnant les moyens de vivre d'une façon autonome : exonérations fiscales, possibilité de recevoir des dons et legs, accès aux media, aide à la presse associative, etc. Il est important que ce « label » ne soit pas donné par l'Etat ou les communes, car le risque serait grand de considérer les associations comme les « relais » des pouvoirs publics. Il faut donc que la reconnaissance d'utilité sociale soit délivrée par une instance indépendante, où le secteur associatif serait largement représenté.

— L'Etat ou les collectivités locales doivent pouvoir, de leur côté, accorder un « label » particulier aux activités des associations qui ont des points de convergence avec la politique qu'ils poursuivent. L'U.F.C.V. propose de créer une reconnaissance d'intérêt public, dont les effets se surajouteraient à ceux de l'utilité sociale. Elle ferait l'objet d'une convention où seraient fixés les droits et devoirs de chacune des deux parties.

Là encore, il ne s'agirait pas, pour l'Etat ou les collectivités locales, de déléguer des pouvoirs, ni de concéder un service public, mais d'appuyer les efforts entrepris par une association dans un domaine considéré comme important pour la collectivité. Et ceci, sans compromettre l'autonomie de la vie associative.

AVIS DE RECHERCHE

Les amis de la J.E.C.F. après la publication du livre intitulé : « Eléments pour une histoire de la J.E.C.F. 1930-1965 », souhaitent encourager des chercheurs de diverses disciplines (historiens, psychologues, sociologues, spécialistes de sciences de l'éducation, et de l'éducation populaire...) à poursuivre des travaux plus poussés sur ce mouvement et les effets dans les milieux qu'il a touchés en France entre 1930 et 1965.

L'association dispose des réponses à un questionnaire qui a été diffusé auprès de 600 anciennes de la J.E.C.F. en 1978 et qui comporte plus de 200 réponses — auxquelles il faut ajouter une cinquantaine de témoignages rédigés.

Ce matériel de travail pourrait être confié au chercheur qui souhaiterait l'analyser en vue d'une étude particulière.

S'adresser :

soit à Mme Agnès M. Planchais,
soit à Mme Jacqueline Julien
(toutes deux du bureau des Amis de la J.E.C.F. 37, rue Henri Barbusse, 75005 Paris) .

Les archives de la J.E.C.F. sont par ailleurs déposées à la B.D.I.C., Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine - Université de Nanterre (92).

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

JOURNEES D'ETUDES

JOURNEES D'INFORMATION ET D'ECHANGES EN 1982

L'Institut National d'Education Populaire en tant que lieu de rencontres où peuvent échanger et se confronter personnes et institutions intéressées à une même recherche ou à une même pratique concernant l'Education Populaire organise des journées d'études et des journées d'information et d'échanges.

LES JOURNEES D'INFORMATION ET D'ECHANGES s'adressent plus spécialement aux élus et fonctionnaires municipaux, aux animateurs et responsables associatifs locaux. Les communes de plus de 15 000 habitants sont informées individuellement des dates et des thèmes de ces journées mais les communes moins peuplées sont également concernées.

- 4, 5 et 6 Juin : Le livre, la lecture et l'action culturelle
- 18, 19 et 20 Juin : La musique dans la commune
Responsables : R. DUJARDIN et C. GUERIN
- 28, 29 et 30 Octobre : Les relations internationales dans la commune
Responsable : C. GUERIN
- 26, 27 et 28 Novembre : Le cinéma dans la commune
Responsable : R. DUJARDIN

Une présentation détaillée de chaque stage peut être obtenue deux mois avant sa date sur simple demande (Tél. (3) 958.49.98).

Le calendrier de l'ensemble des stages de l'Institut National d'Education Populaire est également disponible (Tél. (3) 958.41.97).

OBSERVATOIRE DES PROGRAMMES D'ANIMATION

Par arrêté du 1^{er} février 1982 a été créé un observatoire des programmes d'animation (O.P.A.) rattaché administrativement à l'Institut national d'éducation populaire qui en assure le secrétariat.

L'O.P.A. a pour mission d'étudier les emplois dans le domaine de l'animation. La mise en œuvre des missions s'effectuera au sein de groupes de travail spécialisés avec le concours des associations, des syndicats et de représentants d'organismes concernés.

Monsieur Riondet, Inspecteur général, est chargé d'assurer la direction des travaux de l'O.P.A.

J.O. du 27 mars 1982.

*

DES INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DU DEFA

L'AFAS (1) est en train de mettre la dernière main à un travail d'analyse (2) des épreuves de contrôle des connaissances mises en œuvre par toutes les COREFA en 1981 et début 82 d'où l'on peut retirer, pour l'instant, trois considérations générales :

Gestion Administration Organisation : la quasi-totalité des épreuves sont du niveau « directeur d'équipement » et ne s'adressent pas à un animateur. De plus, ces épreuves sont davantage « comptables » que « gestionnaires ». Lorsqu'elles abordent la gestion, ces épreuves débouchent rarement sur la nécessité, pour un candidat, d'élaborer plusieurs scénarios de décision (comme un animateur le fait pour son Conseil d'Administration).

Environnement Social de l'Animation : c'est toute l'actualité qui fait l'objet des épreuves de contrôle pour cette unité de formation. Le concept « d'environnement social » semble recouvrir tout ce qui ne touche pas directement à l'action professionnelle de l'animateur. Cela n'est-il pas un peu trop « large » ?

— **Personnalité et Relations Humaines :** Sur une méthodologie à dominante « étude de cas suivie d'un entretien », les épreuves concernent souvent l'inadaptation sociale forte et/ou la délinquance marquée. Jusqu'où les épreuves peuvent-elles prendre en compte la disparité de la profession d'animateur ?

Par ailleurs, l'AFAS observe qu'existerait une sorte de constante amenant les COREFAS à trancher presque toujours de la même manière et à obtenir, en conséquence, un taux d'échecs par Unité de Formation, quasi-identique :

- en GAO (Gestion Administration Organisation) $\pm 70\%$
- en ESA (Environnement Social de l'Animation) $\pm 50\%$
- en PRH (Personnalité et Relations Humaines) $\pm 30\%$.

Qui peut accepter que fonctionne un système de formation débouchant quasi-systématiquement sur l'impasse ? Qui

peut justifier un système d'évaluation produisant un taux d'échec aussi important et aussi régulier ?

Louis-Marie Grousset

(1) AFAS : Association nationale pour le perfectionnement des formations à l'animation sociale, 31, rue Patou, 59800 Lille. Membres actuels de l'AFAS :

- Association régionale pour la formation du travail socio-éducatif en milieu adulte.

ARFATSEMA - Lyon : 7/869.09.75

- Centre national de formation à l'animation.

CNFA - Fublaines : 6/434.61.54

- Ecole de formation d'animateurs sociaux.

EFAS - Lille : 20/57.04.78

- Institut de formation aux carrières sociales.

IFCS - Rennes : 99/59.41.41.

- Membre correspondant : IRFTS de Bordeaux, Talence et de Metz

(2) L'AFAS diffuse également un recueil de l'ensemble des épreuves de contrôle utilisées dans le DEFA.

UNE RÉFLEXION SUR LE STATUT DE L'ANIMATEUR

Présenté à la presse (1) le 12 janvier 1982, le « rapport sur les métiers de l'animation » établi par Monsieur Davaine conclut à la non nécessité d'un statut de l'animateur pas plus d'ailleurs qu'à un statut général de l'animation. Il recommande(2) la création d'un groupe de travail qui délimiterait les contours d'une ou plusieurs branches professionnelles partant de la dominante « animation », les organisations employeurs comme les syndicats mettant ensuite au point les conventions collectives propres à ces branches.

Devançant cette proposition, les stagiaires de la formation supérieure à l'animation de l'Institut National d'Edu-

cation Populaire (3) avaient entrepris, dans le cadre d'un séminaire d'organisation du travail, une réflexion sur ce thème. Partis de leur propre contexte de travail, ils ont tout d'abord étudié leurs contrats de travail, puis les conventions collectives qui constituaient le cadre de référence de certains d'entre eux pour enfin solliciter, auprès des employeurs, conventions ou accords en cours et auprès des syndicats leurs propositions.

Bien que les réponses n'aient pas toujours été très positives (peur de l'inquisition ou protection d'un droit d'auteur), un travail de compilation et de comparaison a été entrepris au cours des semaines de formation. Après avoir procédé à la détermination d'un certain nombre de critères communs à l'ensemble des documents étudiés, les accords ont fait l'objet d'un dépouillement systématique qui a abouti à la construction d'un vaste tableau comparatif. Ce tableau a permis d'établir plusieurs synthèses dont celle présentée ci-après qui propose à partir des différentes rubriques, d'une part le contenu synthétique des conventions collectives et d'autre part ce qui est repris dans le contrat de travail lorsqu'il existe. Pour ce dernier, sa caractéristique essentielle commune à l'ensemble est sa simplicité et sa brièveté, surtout en ce qui concerne la définition du poste et les conditions de travail : peu ou pas de précisions quant à la durée hebdomadaire, ou journalière, ce qui pose a posteriori des questions sur la notion d'accident du travail. C'est ce constat qui a amené le groupe de stagiaires à proposer des fiches de questionnement (4) à l'intention des futurs animateurs et des employeurs.

Pour les conventions collectives, la présentation synthétique si elle semble faire ressortir une certaine cohérence des statuts des animateurs, cache cependant des réalités très différentes. En effet en cumulant les positions plafonds de quelques-unes

des rubriques et en les comparant aux positions planchers des dites rubriques nous arrivons à des situations

de travail variées. Ainsi peut-on parler « des animateurs » quand pour le même poste :

	UN ANIMATEUR	UN AUTRE
est recruté	sur dossier	après un entretien en présence des syndicats
pour une durée	déterminée	indéterminée
avec un préavis de licenciement	d'un mois	de six mois
pour un salaire brut mensuel	de 3.500 F sans indemnités	de 8.00 F avec logement de fonction, véhicule de service, avantages en nature et 13 ^e mois
avec une durée hebdomadaire	de 39 h	de 25 h
comprenant	un congé hebdomadaire de 2 jours fractionnés	un congé hebdomadaire de 2 jours consécutifs
	sans possibilité de formation, etc.	avec obligation de suivre une semaine de formation par an, etc.

Le travail présenté ci-dessus sans être exhaustif a le mérite d'avoir tenté une approche comparative d'un domaine mal connu et peut-être occulté. En effet, le passage du militant permanent au technicien salarié s'est fait rapidement et dans des circonstances peu propices à une réflexion. L'animation remède s'est plus préoccupée des actions qu'elles SE devait d'entreprendre que du sort de ceux qui tentaient, à travers elle, de choisir un métier. Le tableau qui suit est un effet de réflexion rationnel pour essayer de se dégager d'un langage socio-philosophico-militant.

*Marc Genève
et les stagiaires en formation
à l'I.N.E.P.*

(1) Conférence de presse de Monsieur André Henry sur « les métiers de l'animation ». Dossier de presse « le Ministère du Temps Libre dans la bataille pour l'emploi : le Ministère du

Temps Libre est un ministère social. C'est un ministère qui participe activement à la lutte contre le chômage. C'est un ministère créateur d'emploi ».

(2) Rapport Davaine, p. 154.

(3) Cette formation a débuté en novembre 1980. Bénéficiant d'un agrément au titre de la Formation Professionnelle, celle-ci s'adresse à des titulaires d'un diplôme d'animation (DEFA - CAPASE - DECEP ou équivalent) ayant trois années d'expériences professionnelles. Elle se déroule sur deux ans en proposant aux candidats une semaine de formation par mois. Elle est sanctionnée par le diplôme supérieur en animation de l'I.N.E.P.

Actuellement 12 stagiaires poursuivent leur cycle de formation sur les 15 personnes admises à la sélection. Une diversité d'origine géographique et professionnelle constitue une des richesses de ce projet.

Une prochaine promotion débutera en octobre 82. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juin 1982.

(4) Ces fiches de questionnement sont publiées dans le numéro hors série des Cahiers de l'Animation consacré à la formation des animateurs.

**TABLEAU COMPARATIF DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT
DES ANIMATEURS EN STAGE A L'I.N.E.P.
(1980-1982)**

Rubrique	Synthèse des accords collectifs d'établissements (1) rassemblés par le groupe de stagiaires en formation	Synthèse des contrats des stagiaires (2) en formation à l'I.N.E.P.
Parties contractantes	Employeur et syndicats 1 an, renouvelable par tacite reconduction	Employeur et salarié
Durée du contrat	soit déterminé (- d'1 an) soit indéterminé	soit déterminé (x mois) soit déterminé, mais renouvelé soit indéterminé
Rupture du contrat	Préavis de l'employeur : 1 à 6 mois Préavis de l'employé : 1 à 6 mois	non mentionné
Mode de représentation du personnel	- Salarié (Commission paritaire, Comité d'entreprise, Délégués du personnel, Conseil Maison, Conseil d'Administration) - Apporteur de capitaux : S.C.O.P.	non mentionné
Libertés	Mentionnées dans le préambule, les principes généraux, les conditions générales, elles couvrent les libertés civiques, politiques, religieuses, philosophiques et exercice du droit syndical. Information syndicale : de 2h/mois à 4h/trimestre.	Rarement mentionnées
Mode de recrutement	- sur dossier (parfois priorité aux candidatures internes) - Après un entretien avec un jury défini (parfois le personnel y est représenté)	Très variable et souvent aléatoire
Embauche	- Remise du contrat : à l'embauche ou à la fin de la période d'essai - Période d'essai : de 1 à 12 mois - Modalités de titularisation éventuelle	L'ensemble des stagiaires ne disposait pas d'un contrat
Définition du poste	Cette précision apparaît rarement	- Période d'essai : de 3 à 12 mois - Matérialisation : du simple accord verbal à la définition écrite du poste
Rémunération	Selon la catégorie et l'indice en référence à une grille. Exemples : de 3500 F à 8000 F de salaire brut	- Soit mensuelle - Soit selon une catégorie et un indice en référence à une grille
Avancement	Déterminé selon les différentes grilles en vigueur : durées de carrière allant de 14 à 21 ans.	De la négociation individuelle à la référence à une grille existante.

Rubrique	Synthèse des accords collectifs d'établissements (1) rassemblés par le groupe de stagiaires en formation	Synthèse des contrats des stagiaires (2) en formation à l'I.N.E.P.
Avantages divers 1 ou plusieurs éléments pouvant être pris en compte	<ul style="list-style-type: none"> – Prime de fin d'année ou 13^e mois – Logement de fonction (charges) – Véhicule de service ou remboursement de frais transport – Avantages en nature (repas, vêtement) 	De rien à peu de choses !!!
Durée du travail	<ul style="list-style-type: none"> – Durée légale du travail hebdomadaire – mais souvent répartition hebdomadaire modulée en fonction des activités – de 25 à 39 h en présence du public 	Aucune indication
Heures supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> – Soit rien de prévu – Soit récupération ou rémunération selon les modalités légales 	Aucune mention
Congés : - hebdomadaires - annuels - maladie - maternité Convenance personnelle (sans solde) Formation professionnelle Formation personnelle Formation syndicale	<ul style="list-style-type: none"> – de 2 jours consécutifs ou pas, à 2 jours dont le dimanche – de 4 à 7 semaines – 3 mois avec salaire intégral ou à 50 % du salaire – 18 semaines pour la mère <p>3 ans après 1 an d'ancienneté mais réintégration si poste vacant</p> <p>De l'obligation à suivre la formation interne à l'application de la loi</p> <p>De rien à 12 jours rémunérés</p> <p>De rien à 12 jours rémunérés</p>	Aucune mention
Changement d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> – à l'initiative de l'employeur : <ul style="list-style-type: none"> - nécessité de service - sanction – à la demande de l'intéressé (parfois existence d'un mouvement annuel de postes) 	Aucune mention
Instance de conciliation (conflit employeur/salarié)	<ul style="list-style-type: none"> – soit inexistante – soit interne 	Aucune mention

(1) Sont concernés : convention collective de la Fédération Française des Maisons de Jeunes, de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, de la Fédération Nationale Léo Lagrange, du Syndicat national des directeurs d'établissement d'action culturelle (SYNDEAC), de l'Office municipal de jeunesse de Rosny s/Bois et de l'accord d'entreprise de l'U.C.P.A.

(2) Il s'agit de contrats signés par des associations (F.F.M.J.C., Léo Lagrange), des offices municipaux, des municipalités, des organismes publics.

L'EDUCATION POPULAIRE

L'Education Populaire : si l'on parle de sa réhabilitation, on éprouve du mal à saisir ses définitions multiples tout au long de son histoire. Pour « baliser » son histoire et contribuer à en saisir la réalité et les formes multiples, les CAHIERS DE L'ANIMATION propose une livraison originale.

TROIS DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE ET L'ACTUALITE DE L'EDUCATION POPULAIRE :

- 1 — **Eléments pour l'Histoire de l'Education Populaire**
Documents de l'I.N.E.P. N° XXI *Prix du document : 20 Francs*
- 2 — **Education Populaire 1920-1940**
Numéro spécial des Cahiers de l'Animation N° 32
Prix du numéro : 30 Francs
- 3 — **L'Education Populaire d'aujourd'hui**
Numéro spécial des Cahiers de l'Animation N° 34
Prix du numéro : 40 Francs

Ces 3 publications : 70 Francs
A demander à l'I.N.E.P.

Chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.
Service des Publications
11, rue Willy Blumenthal
78160 MARLY-LE-ROI

ELRA

Association européenne
du loisir - European leisure
and recreation association -
Europäische gesellschaft
für freizeit (1)

HISTORIQUE

A la suite du premier congrès du loisir, organisé par la World Leisure and Recreation Association — WRLA —, qui a eu lieu à Genève en 1970, les participants décidèrent de créer une association européenne du loisir composée d'institutions et de personnalités intéressées en vue de poursuivre et d'intensifier les échanges de vues sur les problèmes des loisirs.

Le 10.1. 1971 eut lieu à Zurich la première séance du comité d'initiative, comptant des participants de cinq pays européens et un représentant de la WRLA. Au cours de cette séance, la fondation d'une association européenne du loisir fut décidée et le comité directeur fut nommé.

LES OBJECTIFS

L'Elra a pour but le développement et la promotion d'une politique du loisir dans les pays d'Europe.

Cela exige principalement :

- a) la coopération et la coordination des efforts entrepris en politique du loisir par les organismes nationaux, européens et internationaux ainsi que par les autorités et les services publics.
- b) un échange de vues entre les organismes spécialisés dans le domaine des loisirs, par voie de groupes-conseil, réunions, congrès, de même qu'au moyen

de documentation, d'information et de conseils.

Les tâches incombant aux groupes conseils sont les suivantes :

- c) encourager la planification, la création et la gestion/l'animation d'équipements de loisirs (places de jeux, terrains de sport et préaux, centres communautaires, parcs de loisirs, zones de détente, centres de vacances) dans les villes, les régions et les centres touristiques ;
- d) réunir et étudier la documentation sur les réalisations pilotes intéressantes ;
- e) soutenir et faire connaître les travaux scientifiques sur les loisirs ;
- f) étudier la question de la formation et du perfectionnement des animateurs travaillant dans les équipements de loisirs et procéder à des échanges de vues sur les expériences faites dans ce domaine ;
- f) documentation et information.

LES STRUCTURES

Les trois organes principaux de l'Elra sont : l'assemblée de l'association, le comité (et le comité restreint) et les groupes-conseil.

Les membres de l'Elra sont des personnes physiques, des organisations, des autorités et des services publics, des entreprises.

Le comité et le comité restreint comptent actuellement 28 personnes de 17 pays.

Le président est M. Alfred Ledermann, Zurich, le secrétaire M. Gustav Mugglin, responsable du service des loisirs de Pro Juventute, Zurich.

L'assemblée de l'association se compose de membres individuels et de délégués des organisations, des institutions et des autorités et services publics qui s'occupent de questions touchant aux loisirs. L'assemblée traite des questions

fondamentales concernant l'Elra. Elle élit les membres du comité et a le pouvoir de modifier les statuts. Elle se réunit tous les trois ans lors des congrès sur les loisirs, ou sur demande spéciale.

Le comité se compose d'experts en matière de loisirs, représentant les divers pays d'Europe. Le comité est l'organe responsable des objectifs et des activités de l'Elra. C'est lui qui fixe les programmes de travail en collaboration avec les présidents des groupes-conseil. Le comité restreint doit décharger le comité de certaines tâches. Il prépare le travail du comité et exécute ses décisions. Il se réunit deux fois par an.

Le secrétariat est à la disposition du comité ; il entretient les relations entre les membres de l'association, exécute les décisions des organes de l'Elra. Il organise les congrès, les séminaires et les conférences avec les instances compétentes dans chaque cas (organismes nationaux, autorités et services publics). Trois fois par an, le secrétariat publie l'« *Elra information* » ; ce bulletin contient des informations sur l'Elra et l'activité des groupes-conseil ; il annonce les manifestations prévues dans le domaine des loisirs et rend compte des manifestations qui ont déjà eu lieu ; il présente d'autres organisations, les réalisations pilotes effectuées dans le secteur des loisirs et les nouvelles publications.

LES ACTIVITES

1. L'Elra organise des séminaires, des journées d'études, des symposiums, des congrès, des conférences sur des thèmes variés, par ex. :

« La ville pour l'homme » (1973)

« Développement social et politique du loisir en Europe » (1977)

« Animation dans le quartier d'habitation/loisirs dans le secteur d'habitation » (1979)

« Le thème du loisir dans la science et la recherche » (1978)

« Détente à proximité des villes — tourisme de fins de semaines » (1978)

« L'homme et son loisir » (1980)

« Formation du personnel employé dans les équipements de loisirs »

« Professions dans le domaine de l'animation socio-culturelle » (1978), etc.

2. Les activités des groupes-conseil de l'Elra sont les suivantes :

Groupe-conseil 1 : « Planification dans le domaine du loisir ».

Groupe-conseil 2 : « Gestion et administration d'équipements de loisirs »

Groupe-conseil 3 : « Science et recherche ».

Groupe-conseil 4 : « Information et documentation ».

Groupe-conseil 5 : « Formation et perfectionnement du personnel employé dans les équipements de loisirs ».

LE SECRETARIAT

de l'Elra est actuellement assuré par la Fondation Pro Juventute, Suisse.

LES PUBLICATIONS

Outre l'Elra information, l'Elra a également publié huit recommandations sur des thèmes touchant à la politique des loisirs, ainsi qu'un répertoire des centres de formation en Europe pour les personnes travaillant dans le domaine de l'animation socio-culturelle. En outre, elle a publié divers rapports de séminaires et de congrès.

ELRA RECOMMANDATIONS 1-7

POLITIQUE DU LOISIR EN EUROPE

ANIMATION

L'HOMME ET SON LOISIR

LES LOISIRS DES ENFANTS - EQUIPEMENT ET ANIMATION

INSTITUTIONS DE FORMATION

EQUIPEMENTS DE JEUX ET DE LOISIRS EN SUISSE

LE PROCHAIN CONGRES DE L'ELRA

Du 16 au 19 mai 1983 aura lieu à Växjö, Suède, le 5^e congrès de l'Elra sur le thème suivant : « Animation et participation de la population à la planification des loisirs » (titre de travail).

L'ACTION CULTURELLE COMME DISCOURS ENGAGÉ : GÉNÉALOGIE, par Évelyne Ritzler

Dans le tout net, ce livre rigoureux et vibrant fera date et ouvrira toute recherche en ces domaines ne pourra pas éviter la fréquentation. Pourquoi sur le style et les références à certaines intellectuelles nihilistes, la coupe une fois faite, le texte est simple. C'est la construction de l'objet même de la recherche, égayée par de splendides lectures qui font le lecteur à entrer dans le jeu de la démonstration et à n'en plus sortir. Il s'agit en effet de non pas d'action culturelle mais de discours tenu à son propos, non pas d'idéologie mais de particularisme discursif dont il faut suivre l'engagement social, non pas d'une histoire mais d'une généalogie de son discours, qui est tout remis en cause les conditions sociales. Évelyne Ritzler cherche en quelque sorte une imitation de Théodore Zeldin, qui sur sa tout premier rang des pages des Français au XIX^e siècle leur sentiment d'identité à l'existence, s'efforçant à briser le corps l'expression au profit de la culture dans le langage de l'écriture existentielle, cette chose que va servir d'acte d'écriture, une histoire des idées, des hommes, des siècles.

Le discours de deux grandes questions : quel parti-on ? et qui on ? Ou, pour le dire en un mot avec l'auteur, « l'engagement : adhésion politique du discours à la fois à l'État et à la culture ». La première partie est en fait « une mise en scène des grandes interprétations qui se déroulent dans l'histoire » sur un siècle, depuis l'émergence des « couches nouvelles » initiées par Gambetta jusqu'à nos jours. Elle se dédoublement le com de l'action culturelle à celui de l'éducation populaire, aux sources idéologiques de l'école et à la droite puis à l'illustration de la République.

Est-ce à l'Action culturelle ? On voit volontiers l'auteur dans une solide appréciation des familles idéologiques, celle de l'Action culturelle en particulier puis celle de l'Action culturelle des années 1930 ou du gauchisme. De Léon Bourgeois à Malraux, le maître-mot qui mobilise pour une action culturelle serait donc « l'engagement » : un engagement de la lutte de classe, un engagement des particularismes, dans un projet d'engagement civique. Encore aurait-il fallu, pour nous en convaincre tout à fait, ne pas négliger avant les idées de la culture, l'aspect des conditions sociales et des conditions de la culture. L'aspect des conditions sociales est tout au long présente avec quelques exemples : c'est le signe d'une démonstration qui batte un peu. Au reste, à protéger autant le thème républicain, les lettres et les conditions de ce discours culturel ne peuvent être tout autre que de la seule extrême-gauche, syndicalisme révolutionnaire de la classe ouvrière, anarchisme, communisme, mouvements activistes, qui essaient de briser le profitariat des idées et des pratiques culturelles autonomes et subversives, liés à l'ordre républicain et bourgeois ». Sans doute, mais n'est-ce pas oublier les fractures de l'autre bord, tout aussi nettes sinon aussi secondaires.

Au fil des lectures

Évelyne Ritzler, *L'Action culturelle*, Paris, 1987, 128 pages, 12 F. On peut dire que l'Action culturelle est en fait éminemment de la culture des idées de l'histoire et bien moins de la lutte de classe ou de culture aux conditions naturelles. Et que dès lors les forces idéologiques de la culture républicaine, les idées nouvelles ou celle de la culture bourgeoise (l'engagement de la culture avec un ordre de conditions sociales gracieuses dans l'ère bourgeoise), ont mieux su définir et définir la culture et mieux bénéficier de la culture partagée. C'est une étude plus historique sur l'Action culturelle que sur l'Action culturelle.

recommandations concernant l'Eira. Elle élit les membres du comité et a le pouvoir de modifier les statuts. Elle se réunit tous les huit ans lors des congrès sur les loisirs ou sur demande spéciale.

Le comité se compose d'experts en matière de loisirs, représentant les quatre pays d'Europe. Le comité est l'organe responsable des décisions et des activités de l'Eira. C'est lui qui fixe les programmes de travail en collaboration avec les présidents des groupes conseil. Le comité accepte tout d'abord le compte de certaines tâches. Il prépare le travail du comité et exécute ses décisions. Il se réunit deux fois par an.

Le secrétariat est à la disposition du comité. Il entretient les relations entre les membres de l'association, exécute les décisions des organes de l'Eira. Il organise les congrès, les séminaires et les conférences avec les instances compétentes dans chaque cas (organismes nationaux, autorités et services publics). Tous les six par an, le secrétariat publie l'« Eira information », ce bulletin contient des informations sur l'Eira et l'activité des groupes conseil. Par ailleurs les recommandations prévues dans le domaine des loisirs et leur compte des réalisations qui ont déjà eu lieu. Il prépare d'autres commissions et études.

Les publications de l'Eira sont :

LES ACTIVITES

- 1. L'Eira organise des séminaires, des journées d'études, des symposiums, des congrès, des conférences sur des thèmes variés, par ex. :
 - « La ville pour l'homme » (1973)
 - « Développement social et politique du jeu et du loisir » (1972)
 - « Animation dans la quartier d'habitat collectif dans le secteur d'habitat » (1972)
 - « La théorie du jeu et de la science et la recherche » (1972)
 - « Dangers à l'égard de la ville - Situation de l'Eira de recherches » (1975)

- « L'homme et son loisir » (1969)
 - « Formation du personnel employé dans les équipements de loisirs »
 - « Professions dans le domaine de l'animation socio-culturelle » (1970) etc.
- Les activités des groupes conseil de l'Eira sont les suivantes :
- Groupe conseil 1 : « Planification dans le domaine du loisir »
 - Groupe conseil 2 : « Gestion et administration d'équipements de loisirs »
 - Groupe conseil 3 : « Science et recherche »
 - Groupe conseil 4 : « Information et communication »
 - Groupe conseil 5 : « Formation et perfectionnement du personnel employé dans les équipements de loisirs »

LE SECRETARIAT

de l'Eira est actuellement assuré par la Fondation Pro Juventute, Suisse.

LES PUBLICATIONS

Quatre fois par an, l'Eira publie un bulletin d'information sur des thèmes touchant à la politique des loisirs, ainsi qu'un rapport des centres de formation en Europe pour le personnel travaillant dans le domaine de l'animation socio-culturelle. En outre, elle publie deux rapports de statistiques et d'enquêtes.

Signature manuscrite

- ELRA RECOMMANDATIONS 1-7
- POLITIQUE DU LOISIR EN EUROPE
- ANIMATION
- L'HOMME ET SON LOISIR
- LES LOISIRS DES ENFANTS - LOUPEMENT ET ANIMATION
- INSTITUTIONS DE FORMATION
- EQUIPEMENTS DE JEUX ET DE LOISIRS EN SUISSE

LE PROCHAIN CONGRES DE L'ELRA

Du 16 au 19 mai 1980 aux lieux à venir, Suisse. Le 5^e congrès de l'Eira sur le thème suivant : « Animation et participation de la population à la planification des loisirs à titre de travail ».

L'ACTION CULTURELLE COMME DISCOURS ENGAGÉ : GENEALOGIE,
par Evelyne Ritaine

Disons-le tout net : ce travail rigoureux et excitant fera date et désormais toute recherche en ces domaines ne pourra pas éviter sa fréquentation. Passons sur le style et ses afféteries à prétentions mi-scientifiques mi-littéraires : la coque une fois brisée, la noix est tendre. C'est la construction de l'objet même de la recherche, étayée sur de judicieuses lectures, qui force le lecteur à entrer dans le jeu de la démonstration et à n'en plus sortir. Il s'agit en effet ici non pas d'action culturelle mais de discours tenus à son propos, non pas d'idéologie mais de particularismes discursifs dont il faut suivre l'enracinement social, non pas d'une histoire mais d'une généalogie au sens nietzschéen qui prétend remettre en cause les continuités établies. Evelyne Ritaine retrouve en quelque sorte une intuition de Théodore Zeldin, qui met au tout premier rang des passions des Français au XIX^e siècle leur ostentatoire dévotion à l'instruction. Saisissant à bras le corps l'aspiration au partage de la culture dans la logique de l'instruction publique, cette thèse ouvre un premier chapitre d'une prometteuse histoire des intentions françaises au XX^e siècle.

La démonstration s'organise autour de deux grandes questions : de quoi parle-t-on ? et qui parle ? Ou, pour jargonner un peu avec l'auteur, « Interprétations : sociologie politique du discours » puis « Prises de position : sociologie de la médiation militante ». La première partie est en fait « une mise en scène des grandes interprétations qui se déploient dans l'histoire » sur un siècle, depuis l'émergence des « couches nouvelles » saluées par Gambetta jusqu'à nos jours. Elle lie délibérément le sort de l'action culturelle à celui de l'éducation populaire, aux œuvres complémentaires de l'école et à la défense puis à l'illustration de la République.

Est-ce si évident historiquement ? On suit volontiers l'auteur dans une solide explication des batailles républicaines, celle de l'Affaire Dreyfus en particulier, puis celles de l'anti-fascisme des années 1930 ou du gaullisme. De Léon Bourgeois à Malraux, le maître-mot qui mobilise pour une action culturelle serait donc « solidarité » : un dépassement de la lutte de classe, un laminage des particularismes, dans un projet d'épanouissement civique. Encore aurait-il fallu, pour nous en convaincre tout à fait, ne pas négliger autant les tièdes ou les rebelles. L'action des catholiques sociaux est tout au long présentée avec quelque embarras : c'est le signe d'une démonstration qui boîte un peu. Au reste, à privilégier autant le thème républicain, les ruptures et les contestations de ce discours culturel ne peuvent dès lors venir que de la seule extrême-gauche, syndicalistes révolutionnaires de la Belle Epoque, anarchistes, communistes, minorités activistes, qui entendent donner au prolétariat des élites et des pratiques culturelles autonomes et subversives face à l'ordre républicain « bourgeois ». Sans doute. Mais n'est-ce pas oublier les fractures de l'autre bord, tout aussi nettes sinon aussi fécondes, de l'Action Française à Vichy en passant par les parades culturelles des fascistes français ?

Entendons-nous. Il me semble bien qu'en ce pays où l'on prit jadis la Bastille, l'action culturelle découle en effet directement de la bataille des Droits de l'Homme et bien moins de la lutte des classes ou du retour aux hiérarchies naturelles. Et que dès lors les forces stratégiques de la défense républicaine, ces classes moyennes ou cette « petite bourgeoisie » (avancée ici parfois avec un zeste de condescendance gratté sans doute chez Pierre Bourdieu), ont seules su continûment tailler à leur mesure et résumer avantageusement le projet de culture partagée. Encore une étude plus historique aurait-elle pu sans

peine le démontrer par contraste, en explorant un peu plus les zones d'ombre et en typant davantage les déviants. Remarque historique qui n'ôte rien à la solidité des analyses d'Evelyne Ritaine dans le champ qu'elle s'est taillé, celles tout particulièrement des chapitres sur l'humanisme culturel à la Libération, sur les mémoires communistes ou sur les Universités populaires. Ce discours populiste de rassemblement fut positif jusqu'à l'enivrement, dominateur jusqu'à l'aveuglement (les cultures régionales ne peuvent pas être prises en compte) : il fonde une culture réduite à l'animation et à la participation. Faut-il s'étonner en conséquence qu'il ait abandonné la création à des avant-gardes très fragiles socialement ?

Qui parle d'action culturelle ? Ce thème de la seconde partie s'organise autour d'une seule réponse, qui perdure depuis cent ans : « beaucoup de grands intellectuels, une cohorte de répétiteurs ». On sait combien de « chers professeurs » ont hanté les Universités populaires, combien d'intellectuels « engagés » ont revêtu le bleu de chauffe de la bataille culturelle de 1934 à la guerre froide. Mais ces hérauts se sont vite fatigués. Et le mérite de ce travail est d'avoir perçu l'importance des forces de la relève, de cette piétaille des couches inférieures, qui seule a enraciné l'action culturelle, l'a frottée à l'engagement politique et, croyant aller au peuple, a installé les classes moyennes au premier rang du spectacle culturel. Dominés et souvent méprisés par les grands intellectuels, soumis fatalement en ce pays jacobin au laminage parisien des initiatives locales, ces répétiteurs — « pions », mais si souvent au grand cœur militant — ont donc été condamnés à la redondance sans fin et, à terme, à la reproduction. De très forts chapitres nous conduisent ainsi à expliciter quelques graves questions. Ces intermédiaires culturels ne sont pas des producteurs de culture : faut-il s'étonner qu'ils n'as-

pirent qu'à passer de la boutique au super-marché, qu'ils ne sachent pas partir à la rencontre des milieux sociaux porteurs de cultures spécifiques ? Surface sociale restreinte, public typé, création faible : les répétiteurs se légitiment par leur fonction, fondent leur identité sur leur activisme et leur dévouement. Comment ne pas comprendre alors qu'ils se soient précipités tête baissée vers les seules solutions qui leur assuraient une reconnaissance sociale minimale, la culture comme service public, l'action culturelle comme passage obligé du bénévolat au fonctionariat, le partage par l'institutionnalisation ? Seul le tout-à-l'Etat (au sens de tout-à-l'égoût) a pu effectivement donner sa dignité à une profession en germe, apposer un label national à un faux partage des valeurs culturelles, masquer un échec à travers lequel s'étalait au grand jour le divorce social entre les intellectuels et le peuple.

A bien la lire, Evelyne Ritaine nous contraint donc à une fine réflexion politique. Sans doute l'historien aurait-il souhaité que ses démonstrations suivissent d'un peu plus près les méandres significatifs des étapes chronologiques. Mais cette histoire — car c'en est bien une qui surgit de cette thèse de « politiste » — nous fait explorer les limites de l'action culturelle dans la cité et nous aide à comprendre ces militants écartelés entre leur solitude et leur solidarité, ces obstinés de la pédagogie du civisme. Il était bon que ces vérités fussent enfin dites. C'est fait. Et bien fait.

Jean-Pierre Rioux

Institut d'Histoire du Temps Présent

Ritaine (Evelyne). — **L'action culturelle comme discours engagé : généalogie.** — Thèse pour le doctorat en sciences politiques, Université de Bordeaux I, 1981, 476 p. multigr. (à paraître en 1983).

LES FRÈRES DES ECOLES CHRETIENNES ET LEUR ROLE DANS L'EDUCATION POPULAIRE

Une journée d'étude se préoccupant de l'œuvre d'éducation populaire des Frères des Ecoles Chrétiennes s'est tenue à l'Université Paul Valéry de Montpellier, le 4 février 1981, sous l'égide du Centre d'Histoire Moderne et Equipe de Recherche « Mentalités et Croyances Contemporaines » (GRECO N° 2 du CNRS) (1).

On ne s'étonnera pas de trouver dans cet ouvrage, diverses communications de qualité, éclairant par leur démarche rigoureuse deux aspects essentiels de l'histoire des Frères des Ecoles Chrétiennes : d'une part leur rôle dans l'enseignement primaire et supérieur mais aussi leurs réalisations dans le domaine des « œuvres de jeunesse », nommées aussi à la fin du XIX^e siècle « les œuvres complémentaires de l'école ». La communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes est née entre 1680 et 1715 des efforts de Saint-Baptiste de la Salle, elle est composée de laïcs ayant fait vœu spécial « d'enseignement gratuit des pauvres ». L'analyse cartographique présentée par Michel Peronnet permet de suivre l'implantation progressive dans toute la France des établissements sous l'Ancien Régime, Mireille Laget nous montre comment Jean-Baptiste de la Salle sut à la fois être un enseignant et un théoricien générant : « un système éducatif très cohérent qui doit amener l'enfant à interioriser ce qu'il voit, et acquérir une concentration et une maîtrise de soi, ce qui suppose que l'enfant soit considérablement encadré : sa marge de liberté est très réduite, ses rapports avec les autres élèves appauvris. Cette réflexion et cette pratique pédagogiques représentant un pôle dont l'autre extrême serait l'esprit du système rousseauiste : faire confiance à l'enfant, le laisser découvrir sans l'encadrer ».

Avec la communication d'Yves Poutet

nous constatons le nombre impressionnant de manuels scolaires qui, mis au point par les Frères des Ecoles Chrétiennes, furent le fruit de leurs permanentes concertations pédagogiques. Une monographie effectuée par Louis Secondis sur un pensionnat de Béziers, permet de pénétrer au cœur d'une pratique quotidienne de ce type d'enseignement.

Les articles de Gérard Cholvy et de Xavier Azema sont particulièrement précieux pour comprendre le rôle des Frères dans « L'extra-scolaire ».

Gérard Cholvy s'attache aux œuvres de jeunesse des Frères des Ecoles Chrétiennes, en 1896, dans le district de Béziers : neuf œuvres de jeunesse groupent trois cents jeunes gens. La difficulté de l'historien est grande pour juger de l'impact de ce chiffre. Un fait reste certain : les groupes sont hétérogènes et l'ensemble des organisations de jeunesse fluctuantes au XX^e siècle. La cité Lunaret, à Montpellier, fondée le 25 décembre 1867, par le C.F. Tempier reste un modèle du genre : « le but est de se procurer de bons camarades, de s'instruire mutuellement ou par des lectures, de se récréer par des jeux honnêtes, s'entraider dans tous les besoins de la vie » (première séance du 25 décembre 1867).

Ce souci de formation et d'auto-formation dépasse les activités d'un simple patronage. Les activités des membres — dont l'origine est en partie largement populaire — seront diverses : rédaction du bulletin où est narrée la vie de l'œuvre, messes, pèlerinages mais aussi jeux et sports (notamment le football qui apparaît avant la guerre de 14-18) sorties en plein-air, théâtre, pratique et défense de la langue d'Oc.

Un rôle important est celui tenu par les cercles d'études : des idées diverses, souvent liées à des tendances politiques différentes s'y affrontent. De vives tensions se créent entre royalistes et démocrates et/ou républicains (ces derniers appartenant souvent au mouvement du

Sillon, qui sera condamné en 1910 par Pie XII pour avoir inféodé la religion à un parti politique).

Or comment envisager une formation complète du jeune chrétien sans lui donner toute sa dimension sociale ?

On touche à l'un des problèmes majeurs des mouvements de jeunesse chrétiens d'éducation populaire au début du XX^e siècle, et la communication de Xavier Azema le souligne à propos. Car cette dimension du « social » par les controverses qu'elle suscite, parmi les chrétiens, semble bien parfois freiner la pédagogie et la formation de l'Education populaire... même si de ces œuvres de jeunesse sortiront de futurs militants sillonnistes, membres des Conférences St Vincent-de-Paul, ou plus tard jocistes.

A la lecture de cet ouvrage, une question reste en suspend : quel est, finalement, le type de lien existant entre une pédagogie fidèle à elle-même donnée dans l'enseignement par les Frères des Ecoles Chrétiennes, et celle pratiquée dans le domaine des œuvres de jeunesse de l'Education populaire ?

Sylvie Fayet

Les Frères des Ecoles Chrétiennes et leur rôle dans l'éducation populaire.— Journée d'étude du 4 février 1981 à l'Université Paul Valéry de Montpellier, organisée par le Centre d'Histoire moderne de recherche « Mentalités et croyances contemporaines » (GRECO N° 2 cu C.N.R.S.)..— Montpellier : Editas, 1981.— 137 p.

(1) GRECO N° 2 - 18, rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris.

LA CRISE DE L'ETAT PROVIDENCE, par Pierre Rosanvallon

La crise de l'Etat Providence se présente comme une impasse financière révélée par la crise économique. La croissance s'est ralentie tandis que les dépenses consacrées aux services collectifs et à la couverture sociale des risques, continuent à croître. Les ciseaux s'ou-

vrent entre croissance économique et croissance sociale. Pour beaucoup d'observateurs, notamment économistes, il existe dans ce domaine un seuil à ne pas franchir, sous peine de difficultés économiques accrues et pour certains, d'un basculement dans une autre forme de société.

Tout l'intérêt de ce livre est d'analyser ce dilemme comme un problème sociologique et non purement et simplement comme un problème économique. Il n'y a pas de limite absolue au développement de l'Etat Providence, aucune théorie économique n'a pu définir en termes quantitatifs où devait s'arrêter le développement de l'Etat fut-il pensé comme un minimum. Car ces limites se posent en termes de tolérance sociale, elles sont dépendantes de l'état du lien social à un moment donné. On a ainsi observé que l'Etat devenait plus solidaire à la faveur des grandes crises et tout particulièrement des guerres au cours desquelles « les démocraties font l'épreuve du rapport intime qui fait dépendre leur force de la nature du lien social ».

Mais justement ne sommes-nous pas en crise ? Et cette crise-là tend à produire, à l'inverse, un retour au libéralisme dans la pensée et dans les faits.

A cela plusieurs raisons. Tout d'abord cette crise est « froide » nous dit l'auteur. Elle ne s'accompagne d'aucune avancée sociale, d'aucune conquête de droits nouveaux, d'aucune « reformulation du contrat social ». L'accroissement de l'Etat Providence est purement mécanique, et personne n'est porteur d'un projet d'avenir qui justifierait que le social croisse plus vite que la richesse.

Autre raison : cette solidarité mécanique est devenue abstraite, l'Etat Providence fonctionne comme une « grande interface », contribuant à l'opacité croissante des relations de solidarité. Le prélèvement n'est que partiellement clair et la redistribution n'est pas plus transparente.

Enfin, la société est aujourd'hui « balkanisée » et l'Etat ne sait plus, ou ne peut plus se fonder sur un compromis d'ensemble et multiplie les arrangements sociaux catégoriels. On peut toujours espérer se trouver dans le bon segment... !

Derrière tout ceci, au fond, se trouve un doute sur l'égalité comme finalité. L'inégalité juridique et politique peut être considérée comme un absolu. Il n'en va pas de même de l'égalité économique. Si l'objectif est la réduction des inégalités, jusqu'où faut-il aller ? On ne peut là non plus fixer un seuil ; il n'existe pas de besoins sociaux minimum, ou alors c'est une notion complètement évolutive puisqu'elle n'est « que la redondance du concept des rapports sociaux ».

Ainsi, il n'est pas sûr que l'égalité soit encore une valeur d'avenir. D'ailleurs les représentations d'avenir susceptibles de porter un développement de la solidarité font défaut. Nous subissons une sorte de « panne de l'imagination sociale » nous dit Rosanvallon.

Le dernier élément de cette crise est la « modification de l'équation keynésienne » ; la contrainte extérieure étant la « variable clef de la gestion économique », la crise actuelle rend inopérantes les recettes anti-crise de Keynes. Entre la compétitivité indispensable et la réduction des inégalités il y a bien actuellement contradiction. La crise de l'Etat Providence est bel et bien aussi une crise économique.

Examinant la pensée des économistes libéraux classiques, l'auteur montre que leur pensée sur les limites de l'Etat n'a jamais été tout à fait cohérente. Il y a une sorte d'impuissance intellectuelle du libéralisme à dessiner les contours précis du rôle de l'Etat. Les théories libérales contemporaines — et c'est un des grands intérêts de ce livre que de les présenter — sont radicales. P. Rosanvallon montre qu'elles ressortent d'une négation totale du social, d'une représentation de l'indi-

vidu comme une totalité en soi, parfaitement solitaire, dans une opacité sociale la plus grande possible. C'est une pensée « radicalement a-sociologique » qui nie le phénomène de l'envie comme moteur d'une dynamique sociale, ou se préoccupe de le détruire ; une pensée qui en dernière analyse évacue la démocratie.

Pourtant, nous dit l'auteur, ces théories doivent être prises au sérieux car ce sont les seules qui à l'heure actuelle dépassent la question problématique de l'Etat Providence.

Ses orientations sont évidemment toutes différentes : pour dépasser la crise de l'Etat Providence, il faut dépasser la série d'équivalences sur laquelle nous fonctionnons depuis longtemps et qu'il résume ainsi :

« service collectif = Etat = non marchand = égalité ;

service privé = marché = profit = inégalité.

L'avenir de l'Etat providence passe par la définition d'une nouvelle combinatoire de ces différents éléments ». Il faut réduire la demande d'Etat. Et pour cela, il faut construire et développer des solidarités non plus abstraites, mais concrètes ; sortir du rapport individu - Etat, produire de la sociabilité « faire exister une société civile plus épaisse et développer des espaces d'échange et de solidarité qui puissent être encadrés en son sein ».

Pour cela, on ne peut se passer de produire un nouveau droit et d'une politique du temps libre qui rendent possibles l'exercice de solidarités concrètes ; il faut aussi une grande visibilité sociale permettant effectivement de répondre à la question que tout le monde se pose : « Qui paye quoi et pour qui ? ».

Voilà peut-être au moins des éléments de cette utopie concrète qui d'après Rosanvallon nous manque pour savoir vers quoi avancer. Voilà qui va en tous cas dans le sens de revendications, de mouvements diffus mais réels que nous sentons tous bien. Mais ces ten-

dances vont aussi — et l'auteur le souligne — vers le développement de l'économie souterraine, et vers la société duale, qui ne sont que des manières déguisées de recomposer une économie libérale des plus inégalitaires.

Il ne s'agit pas non plus de céder à la nostalgie des communautés de base d'antan. Ce qui est fini est bien fini et la solidarité à construire devra s'accommoder des formidables évolutions du besoin d'indépendance qui n'a pas encore fini de se développer.

Clair, rigoureux, écrit dans une belle vigueur, ce livre est vraiment très intéressant. On aimerait qu'il ait un grand retentissement. On aimerait aussi que dans sa suite soient entrepris des travaux concrets d'analyse. Car la pensée de Rosanvallon dessine un concept de solidarité dont le statut intellectuel est loin d'être au point. Entre la solidarité mécanique abstraite que nous connaissons et vivons comme une obligation et la solidarité de fait, indiscutable, que nous ressentons spontanément à partir de phénomènes psycho-affectifs d'identification ou tout simplement d'amour, il faut trouver à la solidarité un statut intermédiaire. Que l'analyse macro-économique ramène à la solidarité est fort intéressant. Toutefois on peut parier que le désir de solidarité ne saurait trouver là un fondement. Il y faudra bien aussi trouver des raisons de l'ordre des valeurs.

Chantal Guérin

Rosanvallon (Pierre). — **La crise de l'Etat providence.** — Paris, Le Seuil, 1981.

ILS VIVENT AUTREMENT, par Ingolf Diener et Eckard Supp

Dans les *Minima Moralia* (1947), une réflexion « sur la vie mutilée », Th. Adorno remarque que le philosophe n'a jamais été plus écarté qu'aujourd'hui de l'objet de la philosophie, qui est une réflexion sur la « vraie vie ». C'est aussi la signification de l'alternative, de ce mot de « vivre autrement » dont E. Supp

et I. Diener ont composé le titre de leur enquête sur les projets et les expériences des mouvements « alternatifs » en République fédérale d'Allemagne. L'ouvrage constitue une précieuse enquête de type journalistique : replaçant dans un contexte typiquement allemand l'action de ces mouvements, Supp et Diener tentent d'apporter informations et explications. Si l'étude comporte une dimension historique, qui reste approximative, l'intérêt de ce travail réside dans le grand nombre des exemples cités, rapportés et analysés. C'est un voyage dans un pays qui apparaît, de l'aveu d'un de ses responsables, comme quasi biculturalé, juxtaposant la culture officielle à un fourmillement de projets « marginaux ».

Qu'est-ce ici l'alternative, si ce n'est 10 000 à 12 000 projets impliquant directement 80 000 personnes et en concernant au moins 500 000 et dont 40 % peuvent s'autofinancer, sinon la revendication à l'unité de la vie, du travail et de la culture, l'effort vers une forme différente de relation économique en marge de l'abondance, la mise en cause de la division sociale du travail et de la division des tâches dans des collectifs de travail, la mise en œuvre, dans les interstices de l'économie et de la société de formes différentes de relations humaines ? Mais en marge des descriptions, des ambiguïtés demeurent. Quant au devenir de ces projets, au-delà du refus de l'existant, s'agit-il d'un mouvement offrant une cohérence relative ou est-ce une juxtaposition de marginalités et de ruptures ?

Enfin, face à l'absence de dimension politique, à un réel désengagement théorique, voire symbolique, sauf à permettre l'émergence de leaders et à constituer une force disponible d'innovations, le mouvement existe-t-il comme porteur d'un projet collectif ? E. Supp et I. Diener eux-mêmes ne tranchent pas entre le « ghetto » et l'alternative, entre ce qui pourrait aussi apparaître comme le départ d'une « société duale » et l'ef-

fort, au présent, de nouvelles formes de rapports sociaux.

Bruno Jung

Diener (Ingolf), Supp (Eckhard). — **Ils vivent autrement.** — Paris, Stock 2/1982. — 300 p.

APPROCHE SOCIO-CULTURELLE DES PRATIQUES, par Christian Pociello

On peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, affirmer que le livre de C. Pociello « Sports et Société » constitue un véritable événement dans le domaine d'une réflexion appliquée aux sports et aux pratiques corporelles. C'est à juste titre que, dans l'introduction qu'il a écrite pour cet ouvrage collectif, Pociello parle de « nouvelles approches » : la réflexion proposée au lecteur sur le phénomène sportif apparaît en effet comme tout à fait novatrice, en rupture par rapport aux thèses développées durant les dernières décennies ; thèses d'ailleurs... proliférantes ! très logiquement l'émergence du corps comme sujet d'interrogation (voire d'inquiétude) dans la conscience contemporaine a débouché sur une abondance de livres et d'articles se fixant comme objectif de susciter le phénomène sportif face à toute une gamme d'analyseurs qui vont de la bio-mécanique à la psychanalyse en passant par l'économie, la politique, la pédagogie, etc.

Mais « Sports et Société » n'est pas simplement un ouvrage à ajouter à une liste déjà longue. Il est en effet remarquable que, jusqu'à présent, le discours sur le sport a eu tendance à se présenter comme discours idéologique, passionnel, fortement articulé à partir de bipolarités antagonistes : corps-rendement contre corps-expressif, corps-plaisir contre corps-souffrance, sports traditionnels (avec connotation d'astreinte) contre pratiques californiennes (synonyme de liberté), apologie du sport comme moyen pédagogique privilégié, remise en cause par certains enseignants enclins à n'y voir qu'une mise au pas physique et psychologique, etc. Toutes

ces analyses à l'évidence sous-tendues par des options philosophiques et politiques, (d'ailleurs légitimes appliquées à ce qui représente à l'évidence un fait de culture massif et omni-présent), ne constituaient pas de vrais modèles théoriques d'explication. Il en va autrement avec l'ouvrage de Pociello : il représente une tentative — aboutie — d'explication du sport grâce aux faisceaux croisés d'approches objectives, les angles d'attaque différents convergent pour cerner le phénomène au plus près. La grande réussite de l'ouvrage, en effet, c'est que des études inouïes selon les dimensions du synchronique et du diachronique, des analyses de pratiques fondées sur des données aussi apparemment disparates que l'économie, la politique, la sémiologie, l'esthétique, la psychosociologie débouchent en fin de compte sur un panorama cohérent et hautement explicatif.

L'ouvrage a été écrit par des sociologues et par des enseignants d'E.P.S. qui se trouvent être aussi des sociologues : il gagne à cette collaboration richesse et vivacité — Le propos n'est manifestement ni de laver le sport des accusations dont il est l'objet, ni, à l'inverse, d'en exalter les vertus — Redisons-le : il ne s'agit pas d'un travail idéologique. Mais le tableau brossé n'a rien de froid ni de pétrifié : il met en scène un fait de culture avec toute sa complexité : lieu d'exercice de pouvoir, d'émergence de désirs, objet de discours souvent dramatisés, scène où s'affrontent des contradictions auxquelles les organisateurs et les pratiquants demeurent le plus souvent aveugles.

La vertu démystificatrice du livre naît d'une analyse décapante par la seule vertu de sa rigueur.

Paule Paillet

Pociello (Christian). — **Sports et Société, approche socio-culturelle des pratiques.** — Vigot, 1981.

Autres documents collectifs auxquels ont collaboré certains rédacteurs des articles de « Sport et Société » :

— Science et Sport, Numéro spécial de la revue « Travaux et Recherches » (N° 4).— Paris, INSEP, 1979.

— Sociologie du Sport, Numéro spécial de la revue « Travaux et Recherches » (N° 5).— Paris, INSEP, 1979.

— La femme d'aujourd'hui et le Sport.— Ouvrage collectif, sous la direction de Borhane Errais.— Paris, Amphora, 1981.

L'EXPRESSION CORPORELLE, ANALYSE SOCIO-CULTURELLE DE L'ACTIVITE ET DE SES PRATIQUANTS, par Jacqueline Blouin-Lebaron

Cette étude se veut une réflexion de nature sociologique sur l'évolution du phénomène « Expression corporelle » en tant que symptôme d'une modification de la perception du corps et de ses représentations. Elle est présentée de manière rigoureuse et écrite dans une langue facile d'accès et agréable à lire. C'est un travail qui s'attache à cerner la notion « d'expression corporelle » à partir d'une analyse socio-culturelle de ses pratiques, définies par rapport à quatre grands courants proposés par l'auteur. Cette analyse se situe explicitement en référence au cadre théorique de Pierre Bourdieu, et s'inscrit dans le cadre des travaux de l'équipe de Christian Pociello à l'INSEP.

La première difficulté est de définir ce qu'est « l'expression corporelle ». J. Blouin-Lebaron la définit par opposition à d'autres pratiques sportives : c'est l'anti-sport ; l'anti-codification ; c'est la non distanciation, c'est le polysensualisme et enfin l'imaginaire. Elle se détermine donc par les discours sur le corps, véhiculés dans et autour de la profession des enseignants d'éducation physique et sportive. Il y a là un historique intéressant du « courant prônant l'expression corporelle » dans cette profession.

Ce courant est situé d'après ce chercheur, par rapport à deux pôles philosophiques :

- le recours à l'irrationnel
- la renaissance du sacré et du religieux

j'ajouterai personnellement : avec un goût d'exotisme, car nous retrouverons plus loin les pratiques d'expression corporelle liées aux philosophies extrême-orientales.

Nous nous trouvons ainsi devant différentes modalités de pratiques (pratiques sociales). La classification de J. Blouin-Lebaron identifie quatre courants :

— scénique (dans lequel elle ne parle que des acteurs)

— pédagogique, qui traite cette activité par rapport aux objectifs pédagogiques des enseignants

— psycho-analytique, qui prend ses sources dans les théories freudiennes,

— méta-physique, qui accompagne une recherche spirituelle.

Mais il semble que pour caractériser ces courants les critères soient très disparates : pour l'un c'est le statut social des pratiquants qui est relevé (scénique), pour l'autre ce sont les buts des enseignants ou des animateurs (pédagogique) pour le troisième c'est la théorie (psychanalytique) pour le dernier enfin, c'est l'état d'esprit et la recherche personnelle...

Tout comme l'analyse des deux premiers courants, « l'historique de l'expression corporelle » est survolée mais dans l'analyse socio-culturelle des pratiquants, l'auteur fait bien apparaître que, au fur et à mesure que l'expression corporelle, selon les quatre courants, se tourne vers des préoccupations égocentrées et philosophiques voire religieuses, elle ne touche plus que des catégories socio-professionnelles à haut capital culturel et économique (cadres supérieurs et professions libérales) et où les femmes sont majoritaires. Le courant pédagogique se retrouve chez les enseignants avec parfois une évolution soit vers le courant psychanalytique soit vers le courant scénique. Ce dernier apparaît plutôt chez les employés, ouvriers qualifiés, professions médico-sociales.

Sur ces mêmes modèles ainsi schématisés elle fait apparaître les pratiques

sportives qui s'associent aux différents types de pratique d'expression corporelle, les différents styles de vie, les modèles idéaux.

Enfin elle conclut que « ce glissement de l'expression corporelle vers un nouveau public et de nouvelles modalités de pratique est à rapprocher d'un phénomène social qui se développe actuellement de plus en plus, sorte d'individualisme très poussé, qui envahit presque toutes les classes sociales et tous les domaines de la vie : dépolitisation, désyndicalisation, désengagement total après une période euphorique de contestation collective ».

J'ajouterai qu'on pourrait voir comme prolongement à cette étude sociologique fouillée, une mise en relation de ces pratiques dominantes, caractérisée par la dépolitisation des classes moyennes et supérieures, avec la réussite économique de ces pratiques dans le système capitaliste actuel.

Michèle Delacroix

Blouin-Lebaron (Jacqueline). — **Mémoire pour le diplôme de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique**, 1981.

LA DANSE CONTEMPORAINE, par John Franklin Koenig

L'auteur, peintre américain ayant vécu 31 ans à Paris, raconte « l'histoire » de la Danse Contemporaine (de 1950 à 1980) à travers tous les grands chorégraphes et les troupes qu'il a connus. Il présente son point de vue très personnel, très subjectif (parfois très partisan !), mais sans jamais manquer de sensibilité, de culture, de connaissances artistiques et historiques. Ce qui lui permet, de manière très anecdotique, de faire des critiques très justifiées par moment : par

exemple lorsqu'il livre les sentiments qui évoluent au fur et à mesure qu'il suit l'œuvre de Béjart (en 1950, 1960, 1970...) : « J'ai voulu parler en chroniqueur, pas en historien ; en spectateur visuel, scrutateur »... dit-il. Un spectateur passionné en tout cas.

Michèle Delacroix

Koenig (J.F.). — **La danse contemporains.** — Paris, Fayard, 1981.

L'EXPRESSION CORPORELLE. Un enseignement de la communication, par Jacques Salzer.

Il s'agit essentiellement d'un compte-rendu d'expériences « d'expression par le corps » dans la formation à la communication humaine. J. Salzer situe d'une part les connaissances apportées aux stagiaires : « Soi et soi » en premier lieu ; « soi et les autres » en second lieu. Puis, il énumère l'ensemble des conditions présentes dans le fonctionnement de ces groupes d'expression : organisation de départ, modalités d'animation. Enfin, en utilisant l'observation et les témoignages de participants, il décrit les effets apparents. Il classe les éléments en fonction de l'effet de prise de conscience de soi et des autres, du plaisir et du malaise, du transfert dans des situations quotidiennes.

L'analyse des interviews de participants lui permet également de conclure sur trois types de signification de l'expression corporelle dans ce type de formation : la fête, le changement permanent, le changement variable.

Michèle Delacroix

Salzer (J.). — **L'expression corporelle. Un enseignement de la communication.** — Paris, P.U.F., 1981.

ANIMATION

La Commune

Dans le cadre de la campagne de préparation aux élections municipales pour 1983, l'Union Féminine Civique et Sociale publie un premier cahier d'éducation civique sur la commune. La loi sur la décentralisation confère l'autonomie aux communes, aux départements, aux régions et modifie l'exercice de la tutelle des préfets. Les électeurs et les candidats aux prochaines élections municipales ont besoin de connaître avec précision les règles de fonctionnement et d'organisation des communes, les mécanismes budgétaires, le rôle des conseillers municipaux, les possibilités de participation et de contrôle des citoyens. C'est ce qu'offre en termes simples cette brochure dont la clarté fait ainsi un instrument de travail pour les cours d'éducation civique.

in « Les cahiers d'Education civique », n° 51 — octobre-novembre-décembre 1981.

« Les mouvements pédagogiques »

La livraison de mai 82 du nouveau mensuel du ministère de l'Education Nationale « les Cahiers de l'Education Nationale » offre un panorama intéressant des plus importants mouvements pédagogiques français : Freinet, les C.E.M.E.A., la F.O.E.V.E.N., le G.F.E.N., l'O.C.C.E... font l'objet d'articles documentaires et le rédacteur en chef explique les raisons de cette sélection en rappelant aussi l'existence des autres mouvements, qui, faute de place, n'ont pu être présentés.

in « Cahiers de l'Education Nationale » N° 3, mai 82.

La chanson pour enfants

A l'occasion de l'opération « Pour une

chanson qui voudrait devenir grande », soutenue par le F.I.C., la revue Trousse-Livres publie un numéro spécial sur la chanson pour enfants. Au sommaire de ce numéro, des entretiens avec Colette Magny, Henri Dès, Steve Waring, Anne Bustarret ; des articles sur les comptines, la poésie et le chant, ... et la diffusion.

in Trousse-Livres n° 29 — mars 1982.

« Les jeunes téléspectateurs »

Des statistiques, des documents sur la consommation télévisuelle des jeunes ainsi qu'une présentation de la récente opération F.I.C. « jeune téléspectateur actif ».

in « Développement Culturel » N° 50 — janvier 82.

« L'école et la littérature »

L'école laïque a cent ans. La ligue française de l'enseignement et la F.O.L. du Val de Marne ont organisé un colloque en novembre dernier. Les participants, des documentalistes, des bibliothécaires, enseignants et universitaires, ont pu débattre des questions relatives à l'école et à la littérature, et particulièrement des liens complexes unissant l'école et la création littéraire. Ce sont les différentes interventions qui sont reprises dans ce numéro de « Trousse-Livres ». Au sommaire :

— de la littérature dans les manuels scolaires,

— quel rôle assigner à l'école et à l'université ?

— des pratiques littéraires.

in « Trousse-Livres » N° 28, février 82.

« La jeunesse rurale allemande »

Une présentation d'activités de l'association de la jeunesse rurale allemande. Au-delà des activités, le problème du bénévolat, du recrutement de nouveaux

membres est abordé. Cet article est le premier d'une série « échos d'ailleurs » que la revue « Animer » lance dans ce numéro. Une initiative intéressante qui va élargir considérablement le champ de la rubrique « chronique de l'animation ».

in « Animer mon village, mon pays... » N° 53, mars-avril 82.

« Informatique, matin, midi et soir »
La nouvelle passion des pays du Nord : la « micro »-informatique. Ingénieurs, médecins, cadres, retraités... et lycéens s'inscrivent à des clubs, s'achètent des micro-ordinateurs... que signifie cet engouement soudain ? la culture des années 80 sera-t-elle une culture informatique ? Ce dossier de la revue « Autrement » présente un panorama de cette pénétration informatique dans la vie des français.

in « Autrement » N° 37, février 82.

ACTION SOCIALE

« Familles de détenus »

Ce dossier d'« Informations sociales » veut se faire l'écho des problèmes et des souffrances que vivent les familles des détenus affrontés à la fois à la réalité de la prison et à celle du monde extérieur. Il décrit la diversité des situations que rencontrent les services et les travailleurs sociaux : population carcérale comptant des « sans-familles » ou des familles éloignées, indifférentes ou, en détresse, mères de famille emprisonnées, et même jeunes mères à qui on retire leur enfant à l'âge de 18 mois...

Ce dossier plaide pour une action globale auprès des familles de détenus afin de leur apporter l'aide matérielle dont elles ont besoin, certes, mais aussi le soutien qui, pendant toute la durée de la détention du conjoint va leur être nécessaire dans leur cadre de vie : foyer, lieu de travail, école, voisinage...

in « Informations sociales », N° 8-1981.

EQUIPEMENT

Les centres sociaux et le plan intérimaire (82-83)

L'action qu'entend mener le gouvernement — et celle qu'il entend susciter dans la nation — se dessinent dans les projets déjà connus des différents ministères. Le plan intérimaire soumis à l'approbation du parlement après avis du Conseil Economique et Social en donne une idée plus globale et en partie plus concrète. Une première lecture de ce nouveau plan est donnée ici, avec en particulier une analyse du chapitre « amélioration de la vie quotidienne ».

in « Centres sociaux » n° 176, nov.-déc. 81.

JEUNES

L'insertion professionnelle et sociale des jeunes (B. Charlot)

Une analyse pertinente du rapport de B. Schwartz. En 20 pages, B. Charlot présente et analyse les grandes lignes du document remis au Premier ministre en octobre dernier.

in « Education Permanente », N° 59-60, octobre 81.

TEMPS LIBRE

Le Temps libre en Ile de France

La revue « information d'Ile de France » analyse dans ce numéro ce que signifie le temps libre pour les habitants de la région. Selon les rédacteurs, 55,6 % des personnes interrogées en Ile de France estiment ne pas pouvoir, faute de temps mener en dehors de leurs activités professionnelles et domestiques la vie qu'elles souhaiteraient (contre 47,8 %) sur l'ensemble du territoire.

Citant par ailleurs divers exemples d'organismes de loisirs, la publication précise que la pratique chorale s'est considérablement développée ces 10 der-

nières années en Ile de France. On en dénombre 650.

in Informations Ile de France, mars 82.

« Vivre contre la montre » (W. Grossin)

Professeur à l'université de Nancy II, W. Grossin est spécialiste de la sociologie du travail et de la recherche sur les problèmes des temps de travail et de loisir. Il vient de publier « Des résignés aux gagnants » (1). Un livre-enquête constitué à partir d'une série d'entretiens non directifs avec une quarantaine de travailleuses et travailleurs de toutes conditions sociales, sur leur perception

du temps et la maîtrise qu'ils croient en avoir. Au moment où l'on s'interroge sur la réduction de la semaine de quarante heures, ce livre donne une idée de ce qu'est le vécu du temps de travail et de non-travail des individus, mais aussi de leurs aspirations à un mieux vivre, à une autre qualité de la vie.

L'auteur, dans ce n° de « L'éducation » donne l'essence de son ouvrage.

in « L'éducation » No 481 - 11.02.82.

(1) Service des publications de l'université Nancy II, 25 rue du Baron - Louis, 59000 Nancy.

**INDEX
DES REVUES CITÉES**

- Autrement
4, rue d'Enghein
75010 PARIS
- Animer mon village, mon pays
1, rue Sainte Lucie
75015 PARIS
- Cahiers de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS
- Cahiers d'Education civique
(U.F.C.S.)
6, rue Béranger
75003 PARIS
- Développement (ministère de la culture) diffusé par la Documentation Française
29-31, quai Voltaire
75007 PARIS
- Education permanente
Université Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
- L'Education
215, bd Mac Donald
75019 PARIS
- Informations sociales (C.N.A.F.).
23, rue Daviel
75634 PARIS CEDEX 13

**DU NOUVEAU
DANS LA PRESSE**

1901 - Le journal des associations

Les éditions E.S.F. (1) viennent de sortir une nouvelle publication « 1901, le journal des associations » ; cette publi-

cation, de lecture aisée, se propose d'apporter aux lecteurs une information claire dans des domaines d'apparence rébarbative : droit, gestion, fiscalité.

Voulant toucher un public plus large que les gestionnaires ou animateurs, ce nouveau journal voudrait aussi se faire l'écho d'enquêtes sur les associations à partir de reportages ou de témoignages. Au sommaire du N° 1 de Février (2) :

- Portrait robot de l'enquête réalisée par le journal des associations auprès de 4 000 associations françaises,
- Gérer et administrer la cotisation
- Les statuts des associations
- Guide pratique : réaliser une brochure ou un annuaire
- 14 propositions de loi pour réformer la fiscalité des associations
- Lu pour vous

Au sommaire des prochains numéros sont annoncés, entre autres, des articles sur les assurances, le droit et la formation, l'organisation d'un spectacle, et bien sûr la réforme de la loi 1901. Il est prévu une grande place au courrier des lecteurs et aux petites annonces.

Une seule ombre à ce tableau : dans le N° 1, dans la rubrique « Lu pour vous », seuls des ouvrages des éditions ESF sont analysés. Souhaitons que cette rubrique s'élargisse au monde de l'édition !

(1) 17, rue Viète - 75854 PARIS CEDEX 17.

(2) Prix du numéro : 20 F

Abonnement 1 an (10 numéros) 145 F

à partir de 20 exemplaires 120 F

NICE L'ACCÈS DES JEUNES À L'ÉDUCATION

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont été les premières à utiliser les médias de masse, elles ont à l'heure actuelle tout une gamme de stations de radio périphériques et d'émission qui leur permettent de toucher un public plus vaste. On pourrait penser que dans ces conditions l'usage des médias locaux constitue pour les associations une opportunité d'expression d'autant plus favorable que les radios locales sont en terme des textes réglementaires « des associations financières d'une dérogation au monopole d'émission ».

Cependant les radios locales proposent-elles le statut associatif, quelles sont les modalités de collaboration entre elles et les associations locales de leur secteur géographique, constituent-elles une réelle possibilité d'expression ?

Pour répondre à ces questions, des radios locales ont été réunies à Paris en Février 1981. L'article présente dans leur diversité l'examen des propos échangés autour de la table ronde.

LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS DE LA VIDÉO INDÉPENDANTE

La production au vidéo s'invente aujourd'hui dans un contexte économique nouveau auquel le tiers associatif est mal préparé. L'absence de statut spécifique des producteurs indépendants pose des problèmes d'identité et de reconnaissance. A l'heure du changement, ces derniers se regroupent pour expliciter leur situation avec le secteur non commercial de l'intervention sociale et les différents secteurs du côté des grands médias.

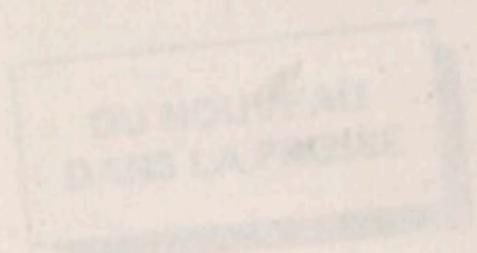
Le mouvement des associations
 ont annoncé, entre autres, les
 les 100 associations de la région
 l'organisation d'un colloque
 l'année de la loi de 1901.
 l'année de la loi de 1901.

Le mouvement des associations
 ont annoncé, entre autres, les
 les 100 associations de la région
 l'organisation d'un colloque
 l'année de la loi de 1901.
 l'année de la loi de 1901.



- Association
 4, rue d'Enghien
 75002 PARIS
- Ancien instituteur, avec
 1, rue Saint-Louis
 75005 PARIS
- Cahiers de l'éducation nationale
 110, rue de Gravelle
 75007 PARIS
- Cahiers d'éducation civique
 (C.E.C.)
 6, rue de la Harpe
 75003 PARIS

- Education permanente
 Université Copernic
 Place du Marché de la Gare de
 Toulon
- L'Enfance
 6, rue de la Harpe
 75003 PARIS
- Information sociale (C.N.A.S.)
 21, rue de la Harpe
 75003 PARIS CEDEX 10



1901 - Le journal des associations
 Les éditions J.E.S. (1) tiennent de par
 le 1901 à l'occasion de la loi de 1901
 l'année de la loi de 1901.

Le mouvement des associations
 ont annoncé, entre autres, les
 les 100 associations de la région
 l'organisation d'un colloque
 l'année de la loi de 1901.

MAITRISE ET DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

par Olivier Gagnier

En guise d'éditorial l'article fait l'inventaire des partenaires du développement de la communication sociale en France et des diverses fonctions sur lesquelles les pouvoirs publics sont sollicités. Dans le contexte d'une politique de décentralisation, il esquisse ce que pourrait être la mise en place de réseaux régionaux de la communication au sein desquels l'expression populaire serait valorisée. Il met en garde contre les illusions d'une démocratie formelle face au plus puissant des media que constitue aujourd'hui la télévision.

LES MOUVEMENTS D'EDUCATION POPULAIRE FACE A LA TELE

par Nicole Gauthier

A la politique de l'autruche qui a prévalu dans les grands mouvements socio-éducatifs durant les années 50, succède une nouvelle attitude des éducateurs face à la télévision. Dans une enquête auprès des principaux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, la journaliste tente de repérer les causes du passage de la défiance à la prudence et les chances d'une prise en compte plus positive du vecteur de connaissance que représente aujourd'hui la télévision pour l'éducation populaire.

NICE : L'ACCES DES JEUNES AUX MEDIA

par Annie Oberti

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont raté les rendez-vous avec les media de masse, elles sont à l'heure actuelle tout aussi exclues des stations de radios périphériques et d'Etat que des chaînes de télévision. On pourrait penser que dans ces conditions l'essor des radios locales constitue pour les associations une opportunité d'expression d'autant plus favorable que les radios locales sont au terme des textes réglementaires « des associations titulaires d'une dérogation au monopole d'état de diffusion ».

Comment les radios locales perçoivent-elles le secteur associatif, quelles sont les modalités de collaboration entre elles et les associations locales de leur secteur géographique, constituent-elles une réelle possibilité d'expression...

Pour répondre à ces questions, des radios locales ont été réunies à Paris en Février 1981. L'article présente dans leur diversité l'essentiel des propos échangés lors de la table ronde.

LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS DE LA VIDEO INDEPENDANTE

par Philippe Pelaprat

La production en vidéo s'inscrit aujourd'hui dans un contexte économique nouveau auquel le tissu associatif est mal préparé. L'absence de statut spécifique des producteurs réalisateurs indépendants pose des problèmes d'identité et de reconnaissance. A l'heure du changement, ces derniers se regroupent pour négocier leur articulation entre le secteur non commercial de l'intervention sociale et les ouvertures annoncées du côté des grands media.

MEDIA ET CITOYENNETE

par Olivier Gagnier

Le ministère de la Communication annonce pour demain « l'ouverture au grand angle » des media. Quelles sont les références idéologiques de son discours ? Comment se situent ses propositions par rapport aux pratiques sociales inventoriées dans le tissu associatif français depuis 1970 ? L'audio-visuel d'intervention sociale peut-il sortir du dilemme classique intégration-subversion ? La dynamique des approches de la vie sociale par approximations successives que permet la pratique collective de la vidéo pourra-t-elle être exploitée par les agents du développement culturel ? Où trouveront-ils les lieux de formation qui leur sont nécessaires ?

MEDIA COMMUNAUTAIRES AU QUEBEC

par Michel Senecal

Le Québec est longtemps apparu comme la terre de prédilection des media communautaires. Ces pratiques ont le plus souvent été liées à des projets d'aide gouvernementale. Mais actuellement les subventions d'Etat ne peuvent plus suffire à assurer la continuité de ces expériences.

On ne peut considérer les media communautaires comme un bloc homogène ou leur prêter une image d'expériences progressistes ou d'alternatives par simple opposition aux media de masse.

Pour les comprendre et en mesurer les enjeux, il convient de les situer dans le cadre du développement politique, économique et culturel de la société québécoise. C'est précisément à quoi s'attache cet article qui dresse un cadre d'analyse global de compréhension des media et tente d'évaluer leur développement probable dans un contexte de pénurie.

Au moment où en France le gouvernement fait adopter les textes législatifs favorisant les radios locales et l'ouverture des grands media, la reprise de l'analyse publiée au Québec dans « la revue internationale d'action communautaire » permet d'analyser les risques d'une étatisation de la communication sociale par le biais des subventions publiques.

USAGE PEDAGOGIQUE ET MAITRISE DE LA TELEVISION

par Rose-Marie Meyer

Dans un rapport rédigé pour un colloque de l'UNESCO, l'auteur retrace la succession des expérimentations françaises sensées faire prendre en compte l'apport des media par l'institution scolaire. Les approches changent mais les problèmes demeurent et la question de la généralisation des actions dont les évaluations ont garanti l'efficacité reste posée au nouveau gouvernement.

ASSOCIATIONS, MICROS, RADIOS - DEBAT

propos recueillis par Annie Oberti

Depuis 1975, la région de Nice a été le lieu de diverses tentatives de rapprochement entre le secteur socio-culturel associatif et les media de masse. La télévision régionale a diffusé à l'antenne des reportages réalisés par des groupes de jeunes, puis la radio FR3 a retransmis des débats avec les associations. A l'heure actuelle des contacts existent avec la presse écrite.

Lors d'un reportage, l'auteur a rencontré les principaux protagonistes de ces opérations pour connaître les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées, les initiatives dont elles ont relevé, leurs prolongements et pour savoir dans quelle mesure elles ont effectivement modifié les relations de deux mondes réputés s'ignorer.

IMAGES ANIMEES D'ALSACE

par Claude Sageot

La défense du Cinéma s'organise en Alsace, autant du point de vue de la diffusion que de la production. S'il n'est pas question de répondre quant aux caractéristiques d'un cinéma alsacien, il est possible d'approcher les termes de cette organisation. Au delà des institutions, commerciales ou d'éducation populaire, il y a surtout un groupe d'hommes qui commencent à bien se connaître...

AU FIL DU TEMPS

par Daniel Coche

Trace de la défense du Cinéma, dans le domaine de la diffusion, en Alsace, le travail de Daniel COCHE mérite d'être connu. Premier essai d'un rapprochement entre Commerce et éducation populaire, son expérience a la force d'une parole particulière si nécessaire à la création. La subjectivité active ne permet pas de forcer les limites institutionnelles, mais elle laisse bien des traces...

LES ASSISES DU CINEMA BRETON

par Rémi Dujardin et Olivier Gagnier

Organisées par la direction départementale du Temps Libre Jeunesse et Sports et les associations bretonnes concernées par l'audio-visuel régional, les assises ont regroupé en Mars 1982 les principaux partenaires impliqués par le développement des pratiques cinématographiques. L'articulation entre exploitation commerciale et non marchande de l'audio-visuel y a été évoquée et des solutions originales de collaboration y ont été présentées. L'obstacle principal rencontré par les deux secteurs est la difficulté d'accès aux films. Des regroupements d'énergies comme celui de l'Association des cinémas de l'ouest pour la recherche constituent des innovations prometteuses pour l'avenir.

En ce qui concerne la production, des accords avec la télévision régionale devraient permettre la survie économique d'une production régionale originale. Reste à trouver les formes d'un nouveau dialogue entre d'une part les professionnels « à statut » et de nouveaux « hors statuts » et d'autre part les saltimbanques et les géomètres que représentent aujourd'hui les élus du conseil général.

LES NOUVELLES ECRITURES INTERACTIVES

par Philippe Queau

La communication et l'information assurent deux fonctions essentielles à la survie des empires : contrôler l'espace, maîtriser le temps ; jusqu'à présent l'informatique nécessitait d'adjoindre au savoir encyclopédique une volonté critique capable de mettre en perspective l'amoncellement des données de l'observation.

Aujourd'hui la commande vocale, le toucher du doigt qui commandent les machines interactives modifient le rapport homme-machine.

Ces systèmes de communication déploient par là-même une néoécriture à la fois plus abstraite et plus opératoire que celle que nous connaissions jusqu'alors. Quelles seront les incidences de ces nouvelles écritures sur notre façon de penser l'univers ?

ENGLISH SUMMARIES

CONTROL AND DEVELOPMENT OF COMMUNICATION

by **Olivier Gagnier**

As an editorial, this article is an inventory of the partners of the development of social communication in France and of the various functions on which public instances are solicited. In the context of a decentralization policy it outlines what could be the set up of regional communication networks within which popular expression would be upgraded. It warns of the illusions of a formal democracy facing the most powerful at all media nowadays : television.

POPULAR EDUCATION MOVEMENTS WITH REGARD TO TV

by **Nicole Gauthier**

The policy of the ostrich that prevailed in the great socio-educative movements during the fifties is replaced by a new attitude of the educators with regard to television. Thanks to an inquiry carried out with main youth and popular education movements, the journalist attempts to determine the causes of a passage from mistrust to prudence and the chances of the vector of knowledge which represents nowadays the television for popular education being taken into account more positively.

NICE : ACCESS TO THE MEDIA FOR YOUNG PEOPLE

by **Annie Oberti**

The youth and popular education associations were not at the rendez-vous with the mass media, at the present time they are excluded from peripheric and state radios as well as television channels. One could think that under such conditions the development of local radios represents for the associations an opportunity for expression all the more favourable that local radios are, according to statutory texts « associations holders of an exception to the state broadcasting monopoly ».

How do local radios feel about the associative sector, what are the modalities for a collaboration between them and the local associations of their geographic sector, do they offer a real opportunity for expression...

To answer these questions, local radios met in Paris in February 1981. This article reports the variety of essential points examined then.

THE NEW CONTRACTORS OF FREE LANCE VIDEO

by Philippe Pelaprat

Video production is nowadays part of a new economic context to which the associative structure is ill-prepared. The lack of a specific statute for free lance directors producers raises problems of identity and recognition. At a time of change the latter constitute groups to negotiate their link between the non-commercial sector of social intervention and the ouvertures announced on the side of the principale media.

MEDIA AND CITIZENSHIP

by Olivier Gagnier

The Ministry of Communication announces for to-morrow « the ouverture to a wide angle » of the media. What are the ideological references of this speech ? How are these proposals placed in relationship to social practices part of the French associative structure since 1970 ? Can social intervention audio-visual avoid the standard dilemma of integration or subversion ? Will the agents of cultural development be able to exploit the dynamics of the approaches of social life by successive approximations which the collective practice of video allows ? Where will they find the training places required ?

COMMUNITY MEDIA IN QUEBEC

by Michel Senecal

Quebec appeared for a long time as the predilection soil for community media. These practices were most of the time linked to governmental aid projects. But at the present time the State subsidies are not sufficient to ensure the continuity of these experiments.

Community media can be considered as an homogenous block and as being a picture of progressist experiences or alternatives through a simple opposition to mass media.

To understand them and estimate the stakes, it is adequate to replace them within the framework of the political, economic and cultural development of society in Quebec. It is precisely the aim of this article that sets a frame for a global comprehension analysis of the media and attempts to estimate their likely development in a shortage context.

At a time when in France the government has legislative texts adopted to help local radios and the ouverture of the principle media, looking back on the analysis published in Quebec in « la revue internationale d'action communautaire » allows one to analyse the risks involved by a state control of social communication due to public subsidies.

PEDAGOGICAL USE AND CONTROL OF TELEVISION

by Rose-Marie Meyer

In a report written for a UNESCO seminar the author retraces the successive French experiments supposed to make the school institution aware of the contribution of media. The approaches change, but problems remain and the question

of the generalization of actions, the estimation of which ensured efficiency, still has to be answered by the new government.

ASSOCIATIONS, MICROS, RADIOS - DEBATE

remarks collected by Annie Oberti

Since 1975, the region of Nice has been a place where various attempts have been made to get the socio-cultural sector closer to the mass media. Regional Television has broadcasted reports made by groups of young people, then FR 3 Radio has broadcasted debates with associations. At the present time contacts have been established with the written press.

For a report the author met the main protagonists of these operations, to discover the conditions in which they took place, how they were initiated, their extensions and also discover to what extent they have actually modified the relationships between two worlds reputed for ignoring each other.

MOVING PICTURES FROM ALSACE

by Claude Sageot

The defence of the Cinema is getting organized in Alsace, for distribution as well as production. Although an answer as to the characteristics of an Alsatian cinéma is not at all considered, it is nevertheless possible to approach the terms of this organization. Beyond trade or popular education institution there is mainly a group of young people getting to know each other well...

THROUGHOUT TIME

by Daniel Coche

As a trace of the defence of the Cinema, in the field of distribution, in Alsace, Daniel COCHE's work deserves to be known. As a first attempt to bringing Trade and Popular Education closer, his experiment has the strength of a specific language so necessary to creation. Active subjectivity cannot force institutional limits, but it does leave marks...

THE ASSISES OF THE CINEMA IN BRITANY

by Rémi Dujardin and Olivier Gagnier

Organized by the Direction Départementale du Temps Libre Jeunesse et Sports and the associations concerned with regional audio-visual in Brittany, the assises gathered in March 1982 the main partners involved in developing cinematographic practices. The link between commercial and non-commercial exploitation of audio-visual has been examined there and original solutions for a collaboration were suggested. The main obstacle encountered by both sectors is the difficult access to films. Associations of energies such as the Associations of Cinemas in the west for research constitute innovations full of promise for the future.

As far as production is concerned, agreements with regional television should enable the economic survival of an original regional production. Still remain to be found the forms of a new dialogue between on the one hand, the professionals « with a statute » and new « outside statutes » and, on the other, the clowns and surveyors that are nowadays representatives of the « conseil général ».

NEW INTERACTIVE LANGUAGES

by Philippe Queau

Communication and information ensure two functions essential for the survival of empires : the control of space and that of time ; until now data processing required simultaneously encyclopedical knowledge and a strong critical capacity to put in perspective the amount of observation data. At the present time the vocal control, the finger touch that control interactive machines modify the relationship man machine.

These communication systems spread this way a neowriting together more abstract and more operational than the one known hitherto. What will the effects be of these new languages on our way of thinking the universe ?

BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "DANERS DE L'ANIMATION"

À renvoyer à : I.N.E.P., Service des Publications, 11, rue Willy Blumenthal - 78160 Marly-le-Roi

Adresse de destination :

Envoi de la lecture :

Nom : M. Mlle Mlle

Nom :

Profession :

N° :

Rue :

N° :

Rue :

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Nombre d'abonnements demandés

Abonnement choisi :

mensuel
 semestriel

Pour l'étranger : Envoyer un chèque en francs français à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P. ou un mandat international.

Their production is...
enable the economic survival of an organization...
be found the form of a new dialogue between on the one hand, the profes-

NEW INTERACTIVE LANGUAGES

Since 1975, the region of Nice has been...
Communication and information...
level of impact: the control of space and that of time; and how this...
These communication systems spread the way a new writing together...
of these new languages on our way of thinking the universe...
by Claude Lévi-Strauss

The state of the Cinema in Algeria...
well as production. Although...
order to see it...
of the organization...
group of young people...
to know each other well...

THINKING TIME

by Daniel Coste

As a result of the...
Daniel Coste's work...
the strength of a...
institutional...
work...

THE ASSISES OF THE CINEMA IN BRITAIN

by René Dejean and Olivier Gaspard

Organized by the Direction Départementale du Temps Libre, Jeunesse et Sports and the associations concerned with regional audio-visual in Brittany, the assises gathered in March 1987 the main partners involved in developing cinematographic practices. The link between commercial and non-commercial exploitation of audio-visual has been...
The main obstacle...
of energy...
to be...
for the...

ABONNEMENT 1982 A LA REVUE « LES CAHIERS DE L'ANIMATION »

Pour tout abonnement ou achat par correspondance, s'adresser à l'Institut National d'Education Populaire, Service des Publications, 11 rue Willy Blumenthal, 78160 MARLY-le-ROI.

Tout abonnement part du 1er janvier de l'année en cours :

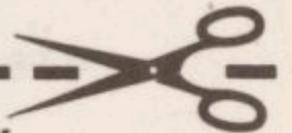
France 115 F

Etranger 145 F

Prix du numéro simple : 37 F

TVA comprise 4 %

Pour vous abonner, remplir le bulletin ci-dessous et le **joindre** à votre chèque postal (3 volets) ou chèque bancaire à l'ordre de **M. l'Intendant de l'I.N.E.P.**



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "CAHIERS DE L'ANIMATION"

(à renvoyer à : I.N.E.P. - Service des Publications, 11, rue Willy Blumenthal - 78160 Marly-le-Roi)

Adresse du destinataire :

Envoi de la facture à :

Nom : M.Mme.Mlle

Nom :

Profession :

.....

N° : Rue :

N° : Rue :

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Nombre d'abonnements demandés

Abonnement choisi : simple
 couplé

Pour l'étranger : Envoyer un chèque en francs français à l'ordre de **M. l'Intendant de l'I.N.E.P** ou un mandat international.

BULLETIN DE COMMANDE DES DOCUMENTS DE L'I.N.E.P.

Institut National d'Education Populaire Service des Publications - 78160 MARLY-LE-ROI

NOM (*en capitales*) Prénom

Profession

Adresse

– *Commande les "Documents de l'I.N.E.P." suivants :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Frais 3,00 F

Total

Chèque (postal ou bancaire) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.
à joindre à ce bulletin

A facturer en exemplaires.

Adresse du destinataire

Envoi de la facture à

Nom : M. Mme. Mlle.

Nom :

Profession :

N° : Rue :

No : Rue :

Code postal

Code postal :

Ville :

Ville :

COLLECTION « DOCUMENTS DE L'I.N.E.P. »

SERIE ETUDES ET RECHERCHES

- XX TITMUS (C.) – L'éducation des adultes et l'éducation communautaire en Grande-Bretagne. – 1977. 26 F
- XXI Eléments pour l'histoire de l'Education Populaire Française. Actes du Colloque I.N.E.P. 1975. – 1976. 26 F
- XXIII HERMANN (J.) – Entre la lyre et le compas. Notes pour une scénographie de l'espace ludique. – 1976. 32 F
- XXVIII DURNEZ (J.L.), GROUSSET (L.M.), LEMOINE (C.) – Etude sur la formation des moniteurs de centres de vacances. – 1979. 26 F
- XXIX GUERIN (C.), MAZEL (I.) – Des maisons pour l'enfance. – 1979. 26 F
- XXXIII GALLAUD (P.), MAZEL (I.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) – Les adolescents. – Enquêtes et propositions sur les loisirs (Laval, Nevers, Le Creusot). – 1980. 37 F
- GRAND (A.), HENRY (P.), NOEL (E.), VOLTZ (P.) – Stages avant-premières festivals :
- XXXVI Tome I : L'acteur, sa présence et la voix. – 1981. 32 F
- XXXVII Tome II : L'acteur et le masque. – 1981. 32 F
- XXXVIII Tome III : Le théâtre musical. – 1981. 32 F
- Les trois volumes ensemble* 78 F
- XXXIX OBERTI (A.) – Des organismes d'aide aux associations locales. – 1981. 37 F

SERIE DOCUMENTATION

- XXXI OBERTI (A.) – Pour connaître la télévision. – 1980. 37 F
- XXXII D.E.R.D. – Les formes d'éducation non conventionnelle en France. – 1980. 26 F
- XXXV GALLAUD (P.) – Les adolescents : 23 nouvelles expériences de loisir. 37 F
- XXXIV SACHS (B.) – Les adolescents : choix de textes : valeurs, comportements, loisirs. – 1978, réédition complétée. 1981. 37 F

SERIE ICONOGRAPHIQUE

- XXV VIOLETTE (M.), LAJUDIE (G.), BOUTEILLE (B.), PRUDAT (A.L.) Formes animées, marionnettes, théâtre d'animation. – Expériences de formation par la création 37 F

OUVRAGES HORS-SERIE – CAHIERS DE L'ANIMATION

- B POUJOL (G.), LABOURIE (R.) (sous la direction de) – Les cultures populaires. Actes du colloque I.N.E.P. 1977. – Co-édition Cahiers de l'Animation – Edition Privat. – 1979. 53 F
- C MIGNON (J.M.), MIGNOT-LEFEBVRE (Y.) (sous la direction de) Education en Afrique : alternatives. – Actes des journées d'études I.N.E.P. – Co-édition Cahiers de l'Animation – Edition Privat. – 1980. 45 F

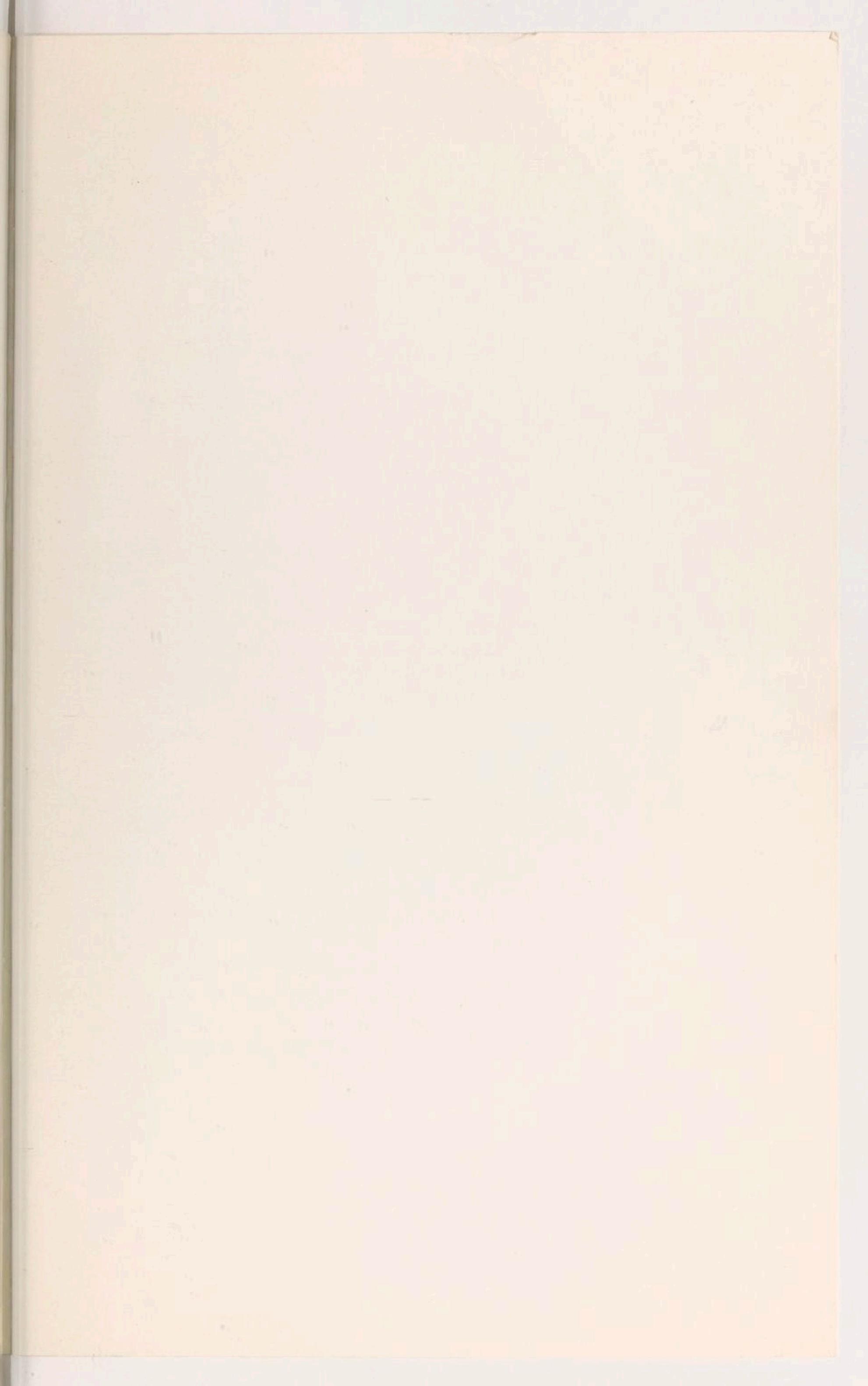
TVA comprise 4 %

XXI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXIV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXVI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXVII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXVIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXIX L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXX L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXIV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXVI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXVII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXVIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXIX L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XL L'Éducation des adultes et l'éducation continue

D.L. n° 4251 - 2^e trimestre 1982
 Imprimerie Copédith
 7, rue des Ardennes - 75019 Paris
 CCP n° 604 AD

XXI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXIV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXVI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXVII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXVIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXIX L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXX L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXIV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXV L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXVI L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXVII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXVIII L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XXXIX L'Éducation des adultes et l'éducation continue
 XL L'Éducation des adultes et l'éducation continue

XXV



de **les cahiers** **l'animation**

Usages sociaux des machines à communiquer

Maîtrise et développement de la communication, par Olivier GAGNIER

Les mouvements d'éducation populaire face à la télé, par Nicole GAUTHIER

Nice : l'accès des jeunes aux media, par Annie OBERTI

Grenoble : municipalité, associations, media - interview de Daniel POPULUS

Les nouveaux entrepreneurs de la vidéo indépendante, par Philippe PELAPRAT

Media et citoyenneté, par Olivier GAGNIER

Media communautaires au Québec : Etat de marginalité ou marginalité d'Etat, par Michel SENEAL

Usage pédagogique et maîtrise de la télévision, par Rose-Marie MEYER

Débat : associations, micros, radios - Propos recueillis par Annie OBERTI

Images animées d'Alsace, par Claude SAGEOT

Au fil du temps « une expérience de cinéma en Alsace », par Daniel COCHE

Les assises du cinéma breton, par Rémi DUJARDIN

Bretagne : régionalisation de l'audio-visuel, par Olivier GAGNIER

Les nouvelles écritures interactives, par Philippe QUEAU

PRIX : 37 FRANCS

Vente au numéro à la librairie Le Divan - 37, rue Bonaparte - 75006 Paris